

L'ESPRIT

DE

LA FRONDE.

TOME IV.

L'ESPRIT DE LA FRONDE,

OU

HISTOIRE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DES TROUBLES DE FRANCE

Pendant la Minorité de LOUIS *XIV*.

Præcipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis, factisque ex posteritate & infamiâ, metus sit. TACIT. Ann lib 3. cap. LXV.

TOME IV.



A LA HAYE,

M. DCC. LXXIII.



L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE DIXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Vie des Princes dans leur prison. Portrait de Gourville ; il tente, mais vainement, de leur procurer la liberté.

APRE'S nous être occupés si long-temps des mouvemens qui se faisoient 1650.
de tous côtés en faveur des Princes, & avant de passer à ceux qui leur procurerent la liberté, il est juste de voir quelle étoit la situation des prisonniers,

1650. illustres objets de ces mouvemens. C'est un période de la vie de Condé, non moins brillant pour lui, que celui où, à la tête de nos armées, il gagnoit des batailles & foudroyoit les ennemis de l'état. Ce prince est peut-être le seul qui ait contredit ce mot si vrai d'un ancien: Hom. Od. *Qui perd sa liberté, perd la moitié de son ame.*

Nous avons laissé les princes sous la garde de Cominges, qui s'acquittoit de ce fâcheux devoir avec le respect qu'on doit au malheur, & sur-tout au malheur des grands hommes, respect qui n'exclut pas l'exactitude, mais qui proscrit la sévérité, comme aussi flétrissante pour le gardien que cruelle pour les prisonniers. Il partageoit avec eux les ennuis de leur détention, il s'efforçoit d'alléger le poids de leurs fers, & bientôt le donjon de Vincennes devint pour eux & pour lui, non une prison; mais la retraite agréable de quelques solitaires, dont les jours s'écouloient paisible-

ment dans les converſations les plus inté-reſſantes & les plus délicieuſes. Jamais on ne montra comme Condé, tant de conſtance, tant de fermeté pour conſoler ou raffermir les compagnons de ſa diſgrace; les ſiens avoient beſoin de ſa compagnie pour ne pas périr d'ennuis & de chagrins. Le prince de Conty, avec ſa ſanté foible, jointe au ſentiment de ſes malheurs & à la langueur qu'il puiſoit dans cet état d'inertie, étoit forcé de paſſer la plus grande partie du temps dans ſon lit. Le duc de Longueville, attéré par un coup dont l'honneur d'en partager avec Condé la ſenſation douloureuſe ne pouvoit le conſoler, profondément occupé de ſa diſgrace, ne parloit point, ne ſourioit point aux plaiſanteries, aux railleries fines & multipliées de ſon beau-frere. Condé, toujours le même, ſe jouoit de leur triſteſſe, partageoit ſon temps entre les occupations ſérieuſes & les occupations amuſantes, entendoit la meſſe tous les

1650. Motteville.

Choiſy.

1649. matins, s'occupoit enſuite à lire ou à cultiver des fleurs; dans les intervalles, rioit, chantoit, jouoit au volant, & ſe livroit à la mauvaiſe habitude qu'il avoit contractée de jurer beaucoup; en vain ſes compagnons cherchoient-ils à lui communiquer les craintes dont ils étoient dévorés, ſur les projets violens qu'on pouvoit former contre leur vie, ſon ame noble, ne pouvant ſeulement ſe livrer à l'idée d'un noir attentat, rejettoit avec dédain ces vaines terreurs, & il ne voulut même jamais permettre, durant toute ſa priſon, qu'on fît, ſelon l'uſage, l'eſſai des viandes & du vin qu'on lui préſentoit. Cominges, dans l'admiration de tant de vertus, ne pouvoit ſe laſſer de les contempler avec ivreſſe; il deſiroit ſecrétement d'en être plus long-temps le témoin, & de pouvoir jouir de ces agréables converſations, de ces diſputes intéreſſantes qui s'élevoient journellement entr'eux, & où ſon eſprit orné ne mettoit pas moins

Lénet.

de goût, de lumieres, de graces, que Condé en pouvoit mettre lui-même. 1650.

Mais la cour leur envia bientôt un esclavage où ils pouvoient encore trouver les apparence de la liberté, & prendre, pour ainsi dire, le change sur leur état; il parut qu'elle vouloit leur rendre leur captivité si rigoureuse, que, pour s'en procurer la fin, ils se résolussent aux plus grands sacrifices : c'est du moins ce qu'on peut présumer des rigueurs exercées bientôt contr'eux, & ce qui peut en quelque sorte en excuser la continuité. Cominges, au bout de huit jours, fut rappellé; ce ne fut pas sans verser bien des larmes qu'il quitta Condé, à la vue sur-tout de l'homme farouche qui venoit lui succéder : c'étoit de Bar, le même qui avoit conservé le Havre à la duchesse d'Aiguillon, & qui, Joly. brûlant de s'avancer, étoit décidé à tout, autant par son caractère dur & sauvage, que par son ambition effrénée. En se chargeant de cet emploi, il avoit

1650.
Lénet; Retz.

protesté à la Reine qu'elle pouvoit se confier sur sa vigilance & sa fidélité, & qu'il poignarderoit Condé plutôt que de le laisser échapper sans son ordre, ou enlever par ses amis.

Il tint parole. Il avoit été capitaine des gardes de Richelieu, & il parut dans ce nouvel emploi n'avoir pas dépouillé la sévérité qu'il avoit montrée dans le premier; sa vigilance féroce & impitoyable sembla devenir féconde en expédiens que l'exactitude la plus scrupuleuse n'avoit pas encore imaginés pour la garde des prisonniers d'état. Peu rassuré par quatre corps-de-gardes placés au pied des donjons, par les troupes postées soit à Vincennes, soit aux environs, par cinq portes massives, garnies de fer & de verroux, qu'il falloit forcer avant de parvenir à leur appartement, il remplit leurs antichambres de soldats, & jetta même dans leur chambre des espions sous le titre de domestiques, qui sans cesse observant

leurs regards, leurs gestes, leurs discours, leur silence, cherchoient à les épouvanter par leur vue sinistre, donnoient de mauvaises interprétations à leurs moindres actions, & ne les laissant pas même jouir du repos de la nuit, se plaisoient à interrompre leur sommeil, à ouvrir leurs rideaux comme pour s'assurer de l'existence de leur dépôt. Cette insoutenable sévérité devenoit encore plus cruelle par les procédés rigoureux de de Bar à leur égard. Il ne les abordoit jamais qu'avec un regard menaçant & farouche; ses paroles, accommodées à ses manieres, n'étoient pas moins révoltantes; il ne se plaisoit à leur répondre que par monosyllabes, ou, s'il daignoit quelquefois être moins laconique, c'étoit pour les accabler des nouvelles les plus affligeantes, pour leur présager une prison éternelle, leur annoncer les désastres de leur parti, & applaudir aux rigueurs de la Reine.

1650.

Hist. de la prison & la liberté de M. le prince, & tous les Historiens.

Ces rigueurs n'étoient pas moins dé-

1650. ſeſpérantes que celles que ſe permettoit de Bar. Dès les premiers jours, on leur refuſa ce qu'on accorde aux plus vils priſonniers, la nourriture aux frais du Roi : peut-être étoit-ce par un principe généreux, & pour qu'il ne fût pas dit que des princes du ſang euſſent été nourris *du pain du Roi*, comme les derniers des miſérables ; peut-être auſſi n'étoit-ce qu'une ſuite de l'avarice qui dominoit le miniſtre. Quoi qu'il en ſoit, après avoir d'abord diſpoſé de leurs charges & de leurs gouvernemens, on arrêta leurs penſions, & juſqu'aux rembourſemens aſſignés pour une dette de cinquante mille écus que la Reine avoit contractée avec la maiſon de Condé, pour vivre pendant le ſiége de Paris. On chaſſa leurs officiers & leurs domeſtiques ; & l'on obligea, par un arrêt, le préſident Ferrand, nommé par Condé pour la régie de ſes biens, & les intendans des deux autres, de pourvoir à leur ſubſiſtance, ſous peine de priſon.

s'ils n'obéiſſoient. Comme Ferrand ne ſe prêtoit pas facilement à l'exécution de l'arrêt, une partie des meubles de l'hôtel de Condé fut ſaiſie & vendue à l'encan, entr'autres huit flambeaux d'argent marqués aux armes du prince; peu s'en fallut même que ſon épée, qui avoit été ſi ſouvent la ſauve-garde de la patrie, ne paſsât en des mains étrangeres, & ne fût criée dans une place publique comme le meuble le plus vil du plus obſcur particulier. 1650.

Ces rigueurs révoltantes, jointes à celles qu'on exerçoit ſur leurs perſonnes, faiſoient jetter les hauts cris à la princeſſe douairiere laquelle, apprennant en outre la maladie du prince de Conty qu'elle aimoit beaucoup, ſe plaignit à toute la capitale avec la ſenſibilité d'une mere déſeſpérée. La cour craignit que la pitié ne tournât tous les eſprits en ſa faveur, & que la compaſſion ne devînt un ſentiment dangereux; elle ſe hâta donc de faire ceſſer une partie de ces Motteville.

1650. plaintes, en permettant au prince de Conty de se faire servir par son valet-de-chambre, & en donnant aux autres des officiers tant de la chambre que de la bouche du Roi. Mais ces adoucissemens ne changerent point les manieres dures de leur farouche geolier : à mesure que la cour se relâchoit, de Bar sembloit redoubler de sévérité : Condé, de son côté, prenoit plaisir à défier sa barbarie par les sarcasmes dont il l'accabloit, ainsi que par le mépris & la fierté dont il recevoit ses outrages. Il lui faisoit essuyer les plus humiliantes mortifications, & se plaisoit à remplir perpétuellement son esprit de soupçons & d'allarmes, en lui faisant croire qu'il songeoit à s'évader. Un jour que Conty, toujours triste & malade, lui demandoit, pour se consoler le livre de l'*Imitation de Jésus ; & moi je vous demande l'imitation de M. de Beaufort*, lui cria Condé à son tour en riant, en faisant allusion au bonheur que le duc avoit eu de se sauver de Vincennes.

De pareils ſentimens, que le prince ne diſſimuloit pas, rendoient le gouverneur plus actif & plus rigide; mais il avoit beau faire, ſa vigilance n'étoit pas ſi ingénieuſe que l'amitié des ſerviteurs de Condé; & ce qui vengeoit pleinement le prince de toutes ces rigueurs déplacées, étoit le plaiſir qu'il avoit de tromper journellement de Bar, & de le faire ſervir lui-même aux correſpondances qu'il entretenoit dans la capitale. Dès les premiers jours, ſes amis avoient trouvé moyen d'entretenir avec lui un commerce de lettres très-étroit; ce qui fit dire au Cardinal quand il en fut inſtruit, en ſe plaignant de de Bar, qu'on ne pouvoit pas plus mal garder un priſonnier, & qu'il avoit laiſſé écrire le ſien comme St. Thomas. Montreuil, pour cet effet, avoit imaginé des écus creux, qui ſe fermoient à vis, & qu'on mêloit avec ceux qu'on envoyoit de temps en temps aux priſonniers pour s'amuſer à jouer: on renfermoit dans ces

1650.

Retz.

Joly.

1650. écus ce qu'on avoit de plus important à leur communiquer, & d'ordinaire c'étoit leur défiant geolier qui les présentoit lui même. Les officiers de la chambre, & même un valet de de Bar, lequel se laissa corrompre, leur furent souvent d'une grande utilité : mais ce qu'il y eut de plus surprenant dans toutes ces subtilités, où le moins adroit des prisonniers devient bientôt si habile, c'est qu'on trouva le moyen de leur faire parvenir une épée.

Mém. d'Arnaud. Ce fut Arnaud qui eut la gloire de cette invention. Le prince de Conty avoit demandé un lit de camp & un bâton en béquille, sous prétexte de son incommodité : les colonnes de ces sortes de lits sont brisées, & l'une des moitiés se joint à l'autre par un tourillon enfoncé dans le creux qui est pratiqué dans l'autre moitié. Arnaud fit creuser une de ces moitiés de colonnes, & y plaça un bâton qui receloit une épée, & sur lequel pouvoit s'ajuster le manche

de la béquille qu'on fit paſſer au prince. 1650.
Le lit fut tendu ſans qu'on s'apperçût du manége ; & lorſque les princes ſe virent ſeuls, le bâton myſtérieux fut tiré, l'autre mis à ſa place : mais comme la peſanteur du premier auroit pu les trahir s'il fût tombé en des mains étrangeres ; ils eurent ſoin de le tenir toujours, les uns ou les autres, Condé ſe réſervant de ſe l'approprier à lui ſeul quand l'occaſion ſeroit venue d'en faire uſage.

Dalemay, ſon chirurgien, qui, ſous prétexte de quelques maladies feintes, avoit la permiſſion de le voir, le viſitoit ſouvent, & ſervoit auſſi beaucoup à entretenir ſes correſpondances avec Arnaud, Viole & la princeſſe Palatine. Motter.
Le Cardinal même uſa de l'entremiſe de Dalemay pour faire des propoſitions à Condé, & lui inſinuer que s'il vouloit conſentir au mariage du prince de Conty avec une de ſes nieces, il le mettroit ſur le champ en liberté. Il croyoit d'autant moins de répugnance au prince

1650. Lénet.

pour cette alliance, que c'étoit le duc de Rohan lui-même, un de ses plus intimes confidens, qui lui en avoit suggéré l'idée par l'ordre de la princesse douairiere. Mais Condé, qui ne partageoit ni la foiblesse, ni les terreurs de sa mere, indigné qu'on mît sa délivrance au prix d'une alliance qu'il regardoit comme flétrissante, répondit avec fierté que s'il n'y avoit pas d'autre moyen de lui procurer la liberté, il étoit décidé à rester prisonnier toute sa vie. S'il eût été libre, peut-être auroit-il parlé un autre langage, & n'auroit il pas été fâché d'assimiler le sort de son frere au sien, afin que l'alliance qu'il pourroit former, n'insultât pas secrétement à celle qu'il avoit contractée lui-même avec une niece de Richelieu.

Cette grandeur d'ame, qu'il conserva durant toute sa prison, est bien contradictoire avec ce que dit madame de Motteville, qui ne lui prête pas de si nobles refus. Elle prétend que le prince

fit proposer, par de Bar, au cardinal, dans le temps que celui-ci commençoit à se dégoûter des frondeurs, de le mettre en liberté, lui protestant qu'il n'auroit pas d'ami plus fidele, qu'il oublieroit tout, & le maintiendroit contre toutes les cabales avec plus de fermeté & de vigueur que jamais : elle ajoute que le cardinal, ne pouvant se persuader qu'il se trouvât une ame assez généreuse pour oublier un tel outrage, ne voulut entendre à aucune de ses propositions. Il ne seroit point impossible que Condé, harcelé continuellement par son geolier, & excédé de ses impitoyables traitemens, fût sorti une fois de son caractère; mais il ne le seroit point aussi qu'il eût voulu se moquer & du négociateur & de Mazarin, ou que ce dernier eût lui-même fait courir ces bruits pour épouvanter les frondeurs, & se faire auprès d'eux un mérite du refus. 1650.

Quoi qu'il en soit, il est certain que

1650. le prince desiroit passionnément sa liberté. Les efforts, que les ducs & la princesse sa femme faisoient à Bordeaux pour la lui procurer, aiguillonnoient encore en lui ce sentiment déja si exalté dans une grande ame. Jusques là, il n'avoit eu pour la princesse qu'une indifférence qui alloit presqu'au mépris; mais ce qu'elle faisoit pour lui, lui donna d'elle une plus grande idée, & il en fut touché; il s'en occupoit profondément; le contraste de ses occupations avec celles de sa femme le révoltoit quelquefois, & il sembloit humilié du parallele. Un jour s'amusant devant Dalemay à arroser des œillets : *aurois-tu jamais imaginé*, lui dit-il, avec une espece de chagrin concentré, *que ma femme seroit la guerre, pendant que j'arroserois mon jardin ?*

S'il soupiroit après sa liberté, ses serviteurs ne desiroient pas moins vivement de la lui procurer. Il faillit la tenir d'un homme qu'il ne connoissoit

pas encore, qui lui fut cher dans la suite, & qui s'étant rendu digne de son maître, mérite que nous nous arrêtions un instant à le faire mieux connoître : c'étoit Gourville. 1650.

Gourville étoit un de ces hommes que la nature destine quelquefois à réparer ses propres torts : l'état d'abaissement où elle le plaça par sa naissance, parut moins encore une erreur de sa part, qu'une humiliante leçon qu'elle se plaisoit à donner aux grands, pour leur apprendre que les ressources du talent, qu'ils dédaignent d'ordinaire si souverainement, valent souvent mieux, pour figurer dans le monde, que les richesses & les dignités. Mais si Gourville dut beaucoup à lui-même, il dut davantage aux circonstances ; & malgré cette impulsion secrette qui le poussoit hors de son obscurité, peut-être ne seroit-il jamais parvenu à s'en dépouiller totalement, si son génie audacieux, intriguant & actif, capable de le porter également

1650. à l'échaffaut ou près des degrés du trône, ſi ſa politique adroite, ſon éloquence inſinuante, ſa fineſſe cachée ſous les dehors de la franchiſe & de la ſimplicité, ne l'euſſent rendu néceſſaire à la Rochefoucaut dans une guerre civile, & n'euſſent décidé le maître à élever le valet au rang de ſon ami : les mêmes beſoins lui donnerent le même titre auprès de Condé, & ce qui eſt pour lui un grand éloge, on le vit ſans envie paſſer rapidement du buffet à la table d'un prince. Choſe plus étonnante encore ! Après que ſon effigie eut été attachée à un gibet à la face de tout Paris, proſcrit publiquement de ſa patrie comme un vil criminel, il alloit ſecrétement négocier en Allemagne avec le titre d'envoyé du Roi, & s'y acquéroit une telle réputation, que ſi, comme après la mort de Colbert on le propoſa, il l'eût remplacé, un tel ſucceſſeur n'auroit point étonné. Dans une monarchie où il faut des talens bien

ſupérieurs pour couvrir le défaut de la naiſſance ; dans un ſiécle où rarement on ſe trompa ſur le mérite, c'eſt beaucoup pour la gloire de Gourville, qu'une telle propoſition ait été faite, quoiqu'elle n'ait pas réuſſi : elle doit fixer l'idée qu'il faut nous former de l'homme qui en fut l'objet, quelque diſparate qu'elle paroiſſe avec celle qu'a voulu nous en donner le fameux ſatyrique dans une de ſes épigrammes : il y eſt peint comme un ſavant ſans ſcience, un gentilhomme ſans naiſſance, un très-bon homme ſans bonté : mais que prouve d'ordinaire une épigramme, ſinon l'envie dans le poëte ou d'être plaiſant, ou d'amuſer la malignité ? 1650.

Tel étoit l'homme qui aſpiroit à l'honneur de briſer les fers de Condé. Parmi les huit compagnies des gardes françoiſes employées à veiller ſur la priſon du prince, il y en avoit peu, officiers ou ſoldats, qui ne gémîſſent ſecrétement du fâcheux devoir qu'ils étoient forcés Gourville.

1650. de remplir, ſept ou huit tant ſergens que caporaux, s'étant même à cet égard expliqué plus hautement que les autres; Gourville, averti par l'un d'entr'eux, ſe hâte de ſaiſir l'occaſion; il échauffe leur zele en flattant leurs intérêts ou leur amour-propre, il leur promet de lever un nouveau régiment ſous le nom d'Enguien, de leur donner des brevets de capitaines, avec l'argent & le pouvoir d'en former les compagnies à leur gré. Comme ſa fortune ne lui permet pas de remplir par lui-même ſes promeſſes, il court chez la princeſſe douairiere à Marlou, il fait céder la voix de l'intérêt à celle de la nature, il force pour ainſi dire la princeſſe d'adopter ſon projet, d'entrer dans toutes ſes vues, de lui promettre cinq cent mille francs au lieu de trois cent mille qu'il demande, & de lui en accorder ſur le champ ſix mille pour les premiers frais. Avec ces fonds, il revole à Paris, il s'abouche de nouveau avec les conjurés dans le mail de

de l'arſenal, il renouvelle ſes promeſ-ſes, fait briller l'argent à leurs yeux, le leur diſtribue comme un appât, & enfin concerte tout le plan de l'entre-priſe. « Ils fixent l'exécution à un di- 1650.
» manche, jour auquel de Bar, ſelon
» ſa coutume, ne manquera pas d'aller
» aux vêpres dans la chapelle du châ-
» teau avec tous les officiers de la gar-
» niſon; pendant qu'il s'acquittera de
» ce pieux devoir, on s'emparera des
» portes de l'égliſe, & l'on criera, *li-*
» *berté aux princes, & deux cents mille*
» *francs à ceux qui veulent la lui procu-*
» *rer.* A ceci, pas un ſoldat de la garni-
» ſon qui ne ſe joigne aux chefs des con-
» jurés; les princes ſeront ſoudain tirés
» du donjon; Dalmas, écuyer de Con-
» dé, avec quatre autres perſonnes affi-
» dées, leur préſenteront à leur ſortie,
» des chevaux qu'ils auront tenus tout
» prêts pour leur évaſion; on ſe jettera
» dans la route de Chantilly, où toute
» la troupe ſuivra les priſonniers, où l'on

1650. » recevra le prix convenu, & où Condé
» ne manquera pas de reconnoître avec
» encore plus de générosité, ceux qui se
» seront montrés ses plus ardens libé-
» rateurs.

Ces mesures étant prises, Gourville se tenoit presque sûr du succès; car il avoit déja une partie de ce qui fait réussir une conjuration, le petit nombre de conspirateurs, parmi lesquels le secret est moins facile à s'échapper; & il se promettoit, au moment de l'exécution, le grand nombre, qui assure la réussite à ces sortes de projets; mais un de ces accidens trop ordinaires qui les fait avorter, que le chef, quelque habile qu'il soit, ne peut ni prévoir ni prévenir, déconcerta celui-ci. Un lâche; car quel autre nom donner à un de ces gentilshommes affidés que la princesse envoyoit avec des chevaux, pour procurer à son fils une fuite plus prompte? un lâche, par une trahison dont il faut apparemment chercher le principe dans

le ſentiment de la terreur, non dans l'amour du devoir (puiſqu'avec des vues honnêtes il auroit trahi hautement) le vendredi même qui précédoit le jour de l'exécution, ſe préſenta au tribunal de la confeſſion devant le grand pénitencier de Notre-Dame : là, n'ayant pas le courage de dévoiler en face l'entrepriſe, par un menſonge auſſi horrible que ſa trahiſon, il s'accuſa d'un vol, & feignant de vouloir reſtituer, il gliſſa dans les mains du miniſtre un paquet où il y avoit en effet quelqu'argent, mais où, au lieu du nom de la perſonne à laquelle on devoit reſtituer, étoient écrits ces mots : *Dimanche, à trois heures, on doit mettre les princes en liberté dans Vincennes. Il y a pour cela une intelligence dans Paris.* 1650.

A cette lecture, le pénitencier effrayé court chez le coadjuteur; celui-ci ſonne l'alarme dans tout le parti; Beaufort le lendemain monte à cheval avec une

1650. nombreuse troupe de frondeurs, & va battre la campagne aux environs de Vincennes, pour voir s'il ne découvrira personne de ceux qui méditent l'entreprise. C'en étoit assez pour la faire avorter; les conjurés comprirent qu'ils étoient trahis, & que de Bar averti ne manqueroit pas de se tenir sur ses gardes. Ils n'eurent donc plus d'autre soin que de songer à leur propre sureté, en se gardant scrupuleusement le secret. Gourville s'enfuit précipitamment à la Rochefoucaut; & les frondeurs, voyant que rien de ce dont on avoit menacé n'arrivoit, crurent qu'on avoit voulu leur donner une fausse alarme, & ne prirent nulle précaution que de faire relever par d'autres compagnies celles qui jusqu'alors avoient été chargées de la garde des princes. Mais leurs craintes recommencerent bientôt; Turenne leur en donna de plus vives & de plus légitimes; & c'est de celles-là

qu'il faut maintenant nous occuper, ainſi que des mouvemens des Eſpagnols, tant ſur la frontiere, qu'au milieu même de Paris. 1650.

CHAPITRE II.

Méſintelligence des frondeurs & de Mazarin. Les Eſpagnols ſont des propoſitions pour la paix générale. Les princes ſont tranférés à Marcouſſy.

NOus avons laiſſé les Eſpagnols & Turenne, contraints par la belle défenſe de Bridieu, de lever le ſiége de Guiſe. Comme c'étoit Roqueſpine, gouverneur de la Capelle, qui avoit le plus contribué à leur faire éprouver cet affront, ils s'en vengerent en mettant le ſiége devant ſa place. L'archiduc l'inveſtit, & au bout de neuf jours de tranchée ouverte, Roqueſpine ſe vit obligé de capituler. Vervins & Marle ne firent

Montglat.

Le 24 Juil.

Le 3 Août.

1650. pas une plus vigoureuſe réſiſtance ; de ſorte que les Eſpagnols ſe virent bientôt à portée de rejoindre Turenne, qui pendant cet intervalle s'étoit emparé de Rhétel & de Château-Porcien. Le but de toutes ces opérations étoit de ſe ſaiſir de Rheims ; le maréchal étant bien-aiſe d'entrer en France & de s'approcher de Vincennes, faiſoit croire aux Eſpagnols que dès qu'ils ſe montreroient en Champagne, les amis & les partiſans des princes exciteroient dans Paris des mouvemens dont ils pourroient profiter. Mais la ſage conduite du maréchal Dupleſſis déconcerta ces projets. Réduit par la foibleſſe de ſon armée & le défaut de ſecours de la part de Mazarin, à reſter ſur la défenſive, il ſe borna à couvrir Rheims, évitant ſoigneuſement toute action, autant par prudence, que pour remplir les ordres de la cour. L'armée combinée, voyant qu'il n'y avoit rien à tenter ſur Rheims, ſe porta du côté de la Marne, & s'a-

vança jusqu'à Fîmes, où commandoit le maréchal d'Hocquincourt. Turenne, à qui celui-ci voulut disputer le passage d'une riviere, battit sa cavalerie, lui tua huit cens chevaux, & l'obligea de se sauver dans le plus grand désordre à Soissons. Je passe légérement sur tous ces événemens, pour m'attacher principalement à ceux qui regardent la fronde. 1650.

Cependant les Espagnols, craignant que leur entrée en France ne soulevât les peuples contr'eux, au lieu de les attacher à leur parti, joignirent l'artifice à la force, & recoururent à une ruse qu'ils avoient déja employée dans la guerre de l'année précédente. Ils afficherent un grand desir de la paix générale, persuadés que Mazarin ne manqueroit pas de la rejetter, & de redoubler par-là la haine publique contre lui. Ils avoient encore une autre vue, c'étoit de brouiller plus que jamais Mazarin avec les frondeurs & le duc d'Orléans : le premier ne manque-

1650. roit pas de s'imaginer que ceux-ci étoient d'intelligence avec Turenne & les Espagnols, & leur faisoient faire sous main ces propositions pour rendre odieux son ministere. Ils commencerent donc à faire circuler dans Paris, au nom de Turenne, différens placards par lesquels on assuroit que l'archiduc venoit avec un esprit de paix, & quelques-uns entre autres qu'on afficha, lesquels étoient remplis de mauvais vers, où le coadjuteur & les autres chefs de la fronde n'étoient point ménagés; on y demandoit aux Parisiens jusques à quand ils seroient les dupes de leurs tribuns, & s'il n'étoit pas temps qu'ils ouvrissent les yeux sur les séductions de ces pensionnaires de Mazarin; de celui-ci, on y disoit que pour se rendre nécessaire, il s'embarrassoit peu des malheurs où il plongeoit la France, pourvu qu'il fût le maître, & qu'il ne vouloit ni la paix générale, ni la paix particuliere avec les princes, pour éterniser son empire.

Retz. Talon.

On ne ſe contenta pas d'afficher ces placards ; il ſe trouva des gens pour empêcher qu'on ne les arrachât, & il y eut plusieurs meurtres à ce ſujet. 1650.

Après avoir ainſi préparé les eſprits, l'archiduc envoya à Paris un trompette chargé d'une lettre pour le duc d'Orléans. Cet ambaſſadeur de paix fit ſa chamade à la croix du Trahoir, & s'efforça par-tout où il paſſa d'exciter le peuple à la ſédition. L'archiduc dans ſa lettre offroit de traiter de la paix avec Gaſton, le conjurant d'envoyer promptement des députés dans un lieu dont ils conviendroient, pour terminer une ſi importante négociation. Gaſton, comme nous l'avons précédemment inſinué, fit rapport de cette propoſition au parlement, où elle fut extrêmement applaudie, quoique là, comme ailleurs, on ne comptât pas beaucoup ſur la ſincérité de l'archiduc ; mais dans le conſeil du duc, elle avoit excité la veille bien des ſoupçons & des défiances. Le 2 Sep. Le 3.

1650. Molé avoit été sagement d'avis qu'on acceptât les offres de l'archiduc, & qu'on entamât cette négociation, ou pour en profiter si elles étoient sinceres, ou pour déshonorer les Espagnols à la face de toute l'Europe si elles étoient fausses. Le garde des sceaux soutint que Gaston ne pouvoit accepter ces offres; qu'il étoit du respect dû à la Reine de lui envoyer le tout, & de ne point faire de réponse à l'archiduc; opinion artificieuse & bien favorable à la cour, puisque, si elle eût été suivie, elle eût rejetté sur les frondeurs tout l'odieux du refus de la paix générale. Le Tellier, pour commettre Châteauneuf avec Gondy qui étoit de l'avis de Molé, ne manqua pas d'appuyer fortement celui du premier. Le comte d'Avaux, qu'on avoit appellé à cette conférence comme ayant des connoissances plus étendues sur la matiere qu'on y traitoit, ayant été un des plénipotentiaires de Munster, alla encore plus loin que le pre-

Retz.

mier président : il soutint que non-seulement il falloit écrire à l'archiduc pour lui témoigner le vif desir qu'on avoit de traiter, mais qu'il falloit encore dépêcher un gentilhomme pour lui en proposer la maniere de la part du duc, en lui demandant le temps, le lieu & les personnes que les Espagnols désignoient pour la négociation, & en l'assurant que dès qu'ils se seroient expliqués, il enverroit ses députés au lieu indiqué. Le Tellier se rangea bientôt à cet avis, & ajouta qu'il falloit dépêcher à la Reine un courier, qui ne manqueroit pas de rapporter à son retour un plein pouvoir au duc. Tout cela fut sur le champ exécuté, & le baron de Verderonne fut dépêché en conséquence à l'archiduc. Ce prince, bien qu'un peu surpris de la chaleur avec laquelle on saisissoit sa proposition, ne pouvant encore reculer, renvoya, avec Verderonne, D. Gabriel de Tolede, auquel Gaston donna audience, en présence du nonce du pape, Bagny,

1650.

Le 4.

Le 12.

1650. du résident de Venise, de Molé, de Gondy, des maréchaux d'Estrées & de l'Hôpital, & des ministres. On lut la lettre de l'archiduc qui portoit que, puisque Gaston lui laissoit le choix du temps & du lieu, il desiroit que la conférence se tînt, le 18 du même mois, entre Rheims & Rhétel, souhaitant en outre de traiter personnellement ensemble, en choisissant cependant ceux qu'il leur plairoit pour les assister dans la négociation.

Montglat. Retz.

Cependant, comme le Tellier l'avoit promis, la Reine envoyoit un plein-pouvoir à Gaston : ce n'est pas qu'elle n'eût bien desiré s'en dispenser ; mais ne voulant pas remplir une partie des espérances des Espagnols, qui s'étoient imaginés que jamais la cour ne se résoudroit à cette démarche, & que le refus brouilleroit Gaston avec la Reine & ses ministres ; craignant d'ailleurs de soulever tout Paris, en ne paroissant pas disposée autant que les ennemis à la

Les mêmes. Motteville.

paix générale, il lui avoit fallu vaincre 1650.
sa répugnance, de même que celle de Mazarin, qui n'en avoit pas une moins insurmontable. Outre la crainte de donner par-là trop de considération, & par conséquent de pouvoir au duc, il s'imaginoit reconnoître dans ces insidieuses propositions, le génie du coadjuteur qu'il croyoit d'intelligence avec Turenne pour avoir part à cette paix générale : car dans leur dernier accommodement, le ministre lui avoit solemnellement promis de le nommer l'un des plénipotentiaires.

Dans cette supposition, voulant du moins s'épargner une partie du mal, & frustrer son antagoniste de la gloire qu'il ambitionnoit, en donnant des pleins pouvoirs au duc, il lui joignit Molé & d'Avaux, avec subordination cependant, mais avec le titre d'ambassadeurs extraordinaires & plénipotentiaires, sans faire mention du coadjuteur. La fureur de Gondy à ce manquement de parole

fut inexprimable ; mais comme il avoit
1650. l'art d'affecter le sang-froid le plus marqué lorsqu'il étoit en proie aux plus violentes passions, il concentra son indignation, affectant dans le public le ton le plus modéré & un désintéressement qui étoit bien loin de son esprit ; il ne dissimula pas si profondément avec ses amis; & la duchesse de Chevreuse, qui, plus elle le voyoit se contraindre, plus elle le savoit redoutable, écrivit si fortement à la cour, & inspira de telles terreurs à Mazarin, que l'effroi lui fit accorder ce qu'il auroit dû peut-être céder d'abord par bonne foi ; les lettres de plénipotentiaire furent envoyées à Gondy comme aux deux autres, mais elles ne lui furent pas moins inutiles qu'à eux.

Montglat. En effet les propositions de l'archiduc, toutes simples qu'elles paroissoient au premier coup-d'œil, souffroient de grandes difficultés. On pouvoit croire avec assez de vraisemblance que toutes

ces offres n'étoient point ſinceres ; qu'on ne demandoit à s'aboucher avec Gaſton perſonnellemeut, que dans l'intention de l'enlever, & d'en faire un ôtage de la liberté des princes ; le lieu propoſé n'étoit pas convenable, puiſque les ennemis y auroient été abſolument les maîtres ; le temps ne l'étoit pas davantage, puiſqu'on ne donnoit que cinq jours pour ſe préparer à une ſi importante négociation ; enfin les deux princes n'étoient pas tous deux ſuffiſamment inſtruits, pour traiter ſeul à ſeul des intérêts, qui demandoient pour être diſcutés les négociateurs les plus expérimentés. Ce furent les difficultés que repréſenterent à l'envoyé de l'archiduc, le nonce & le réſident, comme miniſtres des puiſſances médiatrices. Dom Gabriel répondit qu'il n'avoit pas d'autre pouvoir que celui de porter la lettre dont il avoit été chargé, & que d'ailleurs il lui paroiſſoit facile de lever un des principaux inconvéniens allégués,

1650.

Le 19.

1650. puisque les princes pouvoient ébaucher la négociation dans la conférence proposée, & en laisser la conclusion à leurs ministres. Il y eut à ce sujet le lendemain un grand-conseil au Luxembourg. Il y fut décidé que Gaston écriroit à l'archiduc qu'il acceptoit volontiers l'offre de conférer seul à seul avec lui, mais qu'il se faisoit précéder par le comte d'Avaux, pour arranger les préliminaires de la conférence, afin qu'elle traînât moins en longueur; qu'il avoit prié en même temps le nonce du pape & le résident de Venise d'accompagner le comte, puisque leurs maîtres étant les médiateurs de la paix, il étoit juste que leurs représentans parussent entrer dans la négociation.

D'un autre côté, comme d'Avaux avoit un très grand desir de conclure la paix, & que Gondy brûloit par vanité de sa même envie, ils n'oublierent rien pour porter dom Gabriel à la hâter de tout son pouvoir. Gaston à leur ins-

tigation lui promit cent mille écus, ſi elle ſe faiſoit dans la conférence propoſée, proteſtant, ſi les Eſpagnols offroient des propoſitions raiſonnables, de les ſigner ſur le champ & de les faire enregiſtrer au parlement, avant que le cardinal en eût eu le premier avis. Gondy même écrivit dans ce ſens à Turenne, mais de la maniere la plus folle, & comme les affaires les plus ſérieuſes ſe traitoient dans ce temps-là. Sa lettre commençoit ainſi: « Il vous ſied bien, » maudits Eſpagnols, de nous traiter » de tribuns du peuple. » Après lui avoir dit quelques mots ſur la négociation, il finiſſoit par le plaiſanter ſur une maîtreſſe qu'il avoit laiſſée à Paris, & dont il étoit fort épris.

1650.

Retz.

La lettre de Gondy étoit le prélude du dénoûment de cette comédie, car il ne fut pas plus ſage; les Eſpagnols, dont nous avons vu les intentions quand ils ſe déciderent à ces propoſitions, voyant qu'on les acceptoit & qu'ils n'a-

1650. voient rien gagné de ce qu'ils espéroient, n'eurent garde d'accepter une conférence dont le résultat détruisoit dans un instant tous les projets formés sur nos divisions : mais ils se tirerent mal-adroitement du pas où ils s'étoient engagés. D'Avaux & les deux médiateurs s'étoient avancés jusqu'à Nanteuil, où ils attendoient des passeports que dom Gabriel leur avoit promis; ils attendirent vainement, les passeports ne vinrent point; & un trompette, qu'ils Le 19. avoient envoyé pour les solliciter, rapporta à leur place une lettre pour eux fort ambiguë, & une autre adressée à Gaston, par laquelle l'archiduc lui man-Montglat. doit que les médiateurs étoient inutiles, ces sortes d'agens ne servant d'ordinaire qu'à allonger les affaires; qu'il falloit qu'ils traitassent tête à tête, mais non présentement, parce que son armée ne pouvoit attendre plus long-temps & étoit déja en marche; qu'au reste, on renoueroit la négociation une autre

fois, quand il plairoit à Gaston.

1650.

Après cette réponse, qui cachoit bien grossiérement leur manege, Turenne, qui en rougissoit pour eux, voulut effacer cet affront, en tentant plus efficacement la liberté des princes. S'étant fait précéder de Boutteville, qui vint faire des courses jusqu'à dix lieues de Paris, & remplir d'épouvante la capitale, lui-même en marchant dans les plaines de Valois, entre la Marne, l'Aisne & l'Oise, traversa l'isle de France, se proposant de fondre sur Vincennes. C'étoit une suite des intelligences qu'il avoit avec le duc de Nemours & le comte de Tavannes, lesquels tenoient dans Paris deux cens chevaux prêts à le soutenir, & en faisoient venir presqu'autant sous les ordres de Bussy-Rabutin, qui s'avançoit du côté de Sens. Mais toutes leurs troupes n'ayant pu se rassembler à temps, & ce retard ayant fait perdre un jour à Turenne, il échappa le moment, & apprit qu'on

Motteville.

Montglat. Bussy. Tavannes.

1650. avoit pourvu à la sûreté des princes, en les transférant dans un endroit où il ne pouvoit pénétrer. Ses desseins étant ainsi avortés de tous côtés, il alla rejoindre les Espagnols, & former avec eux le siége de Mouson.

Ce n'étoit point sans peine que s'étoit faite cette translation des princes. La cour & la fronde avoient à cet égard des sentimens trop différens pour s'accorder facilement sur le lieu : la premiere auroit voulu, pour les avoir totalement en sa puissance, qu'ils fussent conduits au Havre, où, avec les soins de De Bar & de la duchesse d'Aiguillon, elle auroit pu se répondre de leur sûreté. Le duc d'Orléans, à son ordinaire, n'avoit pas là-dessus de volonté, mais les frondeurs vouloient pour lui ; ils auroient desiré que les princes eussent été transférés à la Bastille, où, à peu de chose près, ils auroient été les maîtres, sur-tout dans l'absence de la cour, & la Louviere ayant le gouverne-

ment de cette forteresse. C'étoit-là le secret projet de Gondy, mais il se garda bien de le manifester; au contraire, il affecta la plus grande indifférence sur cette translation, prétendant prouver par les plus mauvaises raisons qu'elle étoit inutile : ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que Laigue & la duchesse de Chevreuse, détachés auprès de lui pour arracher son agrément, parvinrent à le faire convenir de cette nécessité. Il n'y a pas à douter qu'il ne l'eût sentie avant eux au-dedans de lui-même, mais il vouloit se tenir couvert, & ne manifester ses desirs que par l'organe du duc de Beaufort : quoiqu'il ait affecté là-dessus une de ses réticences ordinaires, sa marche est facile à saisir dans cette occasion.

1650.

Retz.

Lorsque le Tellier, de la part de la cour, eut fait à Gaston la proposition de transférer les princes, Beaufort, qui étoit présent, s'éleva aussi-tôt avec fureur contre ce projet, & s'offrit à Gaston

1650. d'aller fondre avec ses amis sur les gardes qui les transféreroient, à moins qu'on ne les conduisît à la Bastille, seul endroit où il soutenoit avec son impétuosité ordinaire qu'ils pussent être en sûreté. Le Tellier, qui avoit proposé le Havre, combattit de toutes ses forces l'avis de Gondy. Laigue, entrant en partie dans les vues de la cour, en partie dans celles du coadjuteur, s'efforça de réunir deux sentimens si différens : il fit sentir à Gaston l'impossibilité où il étoit d'opiner pour la Bastille, à moins qu'il ne voulût faire le plus sanglant outrage à la Reine & à son ministre, & qu'il ne fût décidé à se brouiller irréconciliablement avec eux. En le déterminant sur la translation, c'étoit déja beaucoup gagner, car la duchesse sa femme n'avoit rien épargné pour lui persuader que, loin de consentir à cette translation, il devoit au contraire profiter du moment pour tirer les princes de prison, se rac-

Hist. de la prison des princes.

commoder avec eux, & se rendre tout-puissant par leur moyen, en mariant le jeune duc d'Enguien avec une de ses filles. Les raisons de Laigue l'ayant emporté sur celles de la duchesse, le duc resta encore long-temps en balance sur le choix du lieu; les uns proposoient le château de Pontoise, les autres celui de St. Germain-en-Laie. Mais comme on les jugeoit trop foibles, Gaston de lui-même ayant parlé de celui de Marcoussy, il fut accepté d'une voix unanime. Ce château, à six lieues de Paris, près de Montlhéry, appartenoit à la maison d'Entragues: situé au-delà de la Seine & de la Marne, défendu par de bons fossés pleins d'eau, il paroissoit également sûr & contre les entreprises des ennemis de l'état, & contre celles des partisans des princes dans Paris. Dès qu'on eut le consentement de Gaston, les princes y furent transférés; mais la mésintelligence de Mazarin & des frondeurs devoit bien-

1650.

Sur la fin du mois d'Août.

1650. tôt les en tirer pour les conduire ailleurs.

La réputation, que Condé s'étoit acquise durant sa prison, avoit intéressé pour lui presque tout Paris. Ses partisans, qui s'étoient plû à grossir les rigueurs de De Bar, avoient aussi beaucoup contribué à tourner les esprits en Mottev. sa faveur ; ainsi, dès qu'il eut quitté Vincennes, chacun vouloit voir un séjour que sa présence avoit rendu si fameux ; on parcouroit avec curiosité tous les appartemens du donjon, on se montroit mutuellement ceux que le prince avoit le plus particuliérement habités, les meubles qui lui avoient servi, le lit où il avoit couché, les lieux où ses gardes étoient placés ; on parloit avec respect de son courage, de sa gaieté, de ses saillies ; on ne se rappelloit qu'avec horreur les sévérités du farouche de de Bar ; enfin c'étoit la scene des Troyens, lorsqu'ils allerent visiter le camp des Grecs après leur feint départ.

Une

Une femme que les lettres ont rendue célebre, cette Scudéri, à juste titre nommée la Sapho de son siécle, autant à cause de sa laideur que de ses talens, ne put résister à la commune curiosité; & étant allée, de même que tant d'autres, visiter le séjour involontaire du héros, la vue de quelques pots d'œillets, que le prince avoit pris plaisir à cultiver, lui inspira les quatre meilleurs vers qu'elle ait faits dans sa vie. Elle les écrivit sur les murs de la chambre où il avoit été détenu : on ne sera peut-être pas fâché de les trouver ici : 1650.

En voyant ces œillets, qu'un illustre guerrier
Arrosa de ces mains qui gagnoient des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
Et ne t'étonnes point de voir Mars jardinier.

Cependant le cardinal, après avoir soustrait sa proie aux Espagnols & à

1650. Turenne, se hâtoit de revenir à Fontainebleau, autant pour se rapprocher des frondeurs & éclairer leurs manœuvres, que pour songer au moyen de rétablir un peu les affaires, qui alors étoient dans une crise effrayante pour les suites. L'approche de Turenne du côté de Paris ayant rempli la capitale d'épouvante, le Parlement avoit songé à ramasser des fonds pour pouvoir lui résister : ce n'étoit pas une entreprise facile, Montglat. après les déclarations qu'il avoit extorquées, sous prétexte du soulagement du peuple ; déclarations qu'il empêchoit qu'on annullât ou qu'on remplaçât par d'autres, de sorte que voulant en même temps & ne voulant pas, après plusieurs conférences tenues à ce sujet chez le Talon. duc d'Orléans, on ne prit aucune résolution. La cour elle-même contribua à augmenter cette indécision ; car Gondy & Beaufort s'étant offerts à lever chacun un régiment de cavalerie & d'infanterie, cette proposition parut trop dangereuse,

pour qu'on fut tenté de l'accepter. Ainsi les choses resterent dans l'état où elles étoient, & les finances dans ce bouleversement qui avoit excité les premiers troubles, & qui avoit plusieurs causes. L'affoiblissement de l'autorité rendoit presque impossible la levée des tailles; les trésoriers & les élus, chargés des recouvremens, se contentoient d'être payés de leurs gages, sans s'exposer aux violences qu'auroit pu leur attirer une recette exigée avec rigueur; la prison des princes, qui étoit un levain pour les mécontens, jettoit dans tous les esprits une fermentation qui se déclaroit par toute espece de révolte; l'année précédente avoit été stérile, & quoique celle-ci eût réparé en partie le mal, la crainte d'une nouvelle disette, les monopoles, les rapacités des gens de guerre qui n'étoient point payés, la difficulté du commerce, faisoient enterrer tous les bleds, & en perpétuoient la cherté. On se plaignoit, mais personne

1650.

1650. ne songeoit à remédier au mal par le travail, & l'état étoit parvenu à ce moment de vertige, de stupeur & d'engourdissement qui annonce la chûte prochaine des empires : l'intérêt particulier étoit le seul mobile, & chaque parti mettoit cependant dans sa cause l'intérêt public. Les serviteurs des princes, dans l'espérance de leur liberté, soupiroient après les succès des Espagnols ; les frondeurs, dans l'espoir que ces succès ruineroient la fortune du ministre, formoient en secret les mêmes vœux ; le petit nombre des gens de bien, ne voyant nul reméde à tant de maux, détestant également les deux partis, étoient obligés de rester tranquilles, & de pleurer en silence la destruction de leur patrie. Telle étoit la situation des affaires, lorsque Mazarin arriva avec la cour à Fontainebleau, se promettant qu'après avoir triomphé de la Normandie, de la Bourgogne & de la Guienne, rien désormais ne pourroit lui résister,

Le 7 Nov.

& que dans cet effroi général qu'inſpiroient ſes ſuccès, il lui ſeroit facile de rendre aux affaires une vigueur & une activité qui ſauveroient l'état. 1650.

CHAPITRE III.

Le coadjuteur laiſſe enfin percer ſes prétentions, & demande le chapeau. Portrait du duc d'Orléans. Les princes ſont transférés au Havre.

TANDIS que Mazarin ſe rapprochoit de Paris, Gondy étoit en proie à des incertitudes bien cruelles. En ſe raccommodant avec le miniſtre, ſon intention avoit été non ſeulement de ſe ſouſtraire aux rigoureuſes pourſuites de Condé, mais auſſi de faire oublier à la cour les ſujets de mécontentement qu'il lui avoit donnés, en la ſervant avec fidélité. Il eſpéroit qu'une conduite modérée & ſes talens le conduiroient enfin au car-

1650. dinalat; malgré le désintéressement qu'il avoit jusqu'alors affecté, le chapeau avoit toujours été le but secret de toutes ses démarches, & s'il ne l'avoit pas annoncé dans le temps, c'est qu'il n'avoit pas encore cru le moment propice : l'ambition la plus effrénée, tant qu'elle se voit dans l'impossibilité de parvenir où elle aspire, est de toutes les passions celle qui sait mieux se couvrir du masque de la modération. Quelle ne dut donc pas être l'indignation de Gondy, lorsqu'il se vit sur le point de perdre le fruit de tant de dissimulations, & lorsqu'au retour du cardinal, il apprit les étranges accusations que celui-ci formoit contre lui ? Il le faut avouer avec Gondy; depuis le départ de la cour pour la Guienne, il l'avoit servie avec une bonne-foi & une fidélité, étonnantes dans un homme tel que lui pour qui n'en auroit pas connu le principe. Cependant le cardinal, fier de tous ses triomphes, dans l'ivresse de

ſa bonne fortune, réſolu de ſaiſir ce moment pour ſe débarraſſer d'un rival importun, ſe répandoit contre lui dans les imputations les plus graves & les plus odieuſes; ne pouvant ſe pardonner de l'avoir fait ſuccéder à la Riviere dans la faveur du duc d'Orléans, alarmé de ſes progrès dans l'eſprit du duc, il craignit qu'en tardant de l'abattre, il ne prît de ſi fortes racines qu'il ne fût plus poſſible de l'extirper. Il étoit encore décidé à ce parti par les lettres de le Tellier, qui ne ceſſoit de l'aigrir contre Gondy, en lui mandant que Gaſton n'étoit plus ſi facile à conduire que du temps de la Riviere, & qu'on voyoit bien que ce prince étoit gouverné par un génie plus puiſſant.

1650.

Montglat.

Emporté par toutes ces conſidérations, le miniſtre ne prit pas la peine de cacher ſon projet, & déclara hautement les ſujets de plainte qu'il prétendoit avoir contre le coadjuteur. Il lui reprocha d'avoir ſuggéré à Gaſton le projet de la

1650.
Hist. de la prison des princes.
Montglat.
Retz.
Joly.
Nemours.

paix de Bordeaux, si honteuse pour le Roi, si favorable aux rebelles; projet que, dans la vérité, le Tellier avoit encore plus suggéré que le coadjuteur : il lui reprocha les feintes négociations des Espagnols, l'envoi de Verderone à l'archiduc, & l'acceptation qu'on avoit faite de leurs propositions; fruits, disoit-il, des seules intrigues du coadjuteur, qui avoit inspiré toute cette manœuvre à Turenne, quoiqu'il fût vrai que Molé, le Tellier & tous les autres, sans être d'accord avec Turenne, n'y eussent pas moins contribué que Gondy : enfin, il lui reprocha l'opposition de Gaston à ce que les princes fussent transférés au Havre; opposition que Gondy, il est vrai, avoit suggérée; mais on ne pouvoit lui en faire un crime, parce qu'il n'y avoit pris part que secrétement; d'ailleurs, étant attaché au duc, il ne pouvoit lui conseiller pour lieu de translation une place où le ministre seul auroit été le maître.

A toutes ces accusations, le cardinal ajoutoit encore d'autres noirceurs secrettes, pour ne laisser à son ennemi aucun appui. Il faisoit dire à la princesse Palatine, laquelle travailloit auprès du coadjuteur à la liberté de Condé, que lui cardinal avoit horreur de la haine que Gondy portoit au prince dans son cœur, & que ce prélat lui faisoit faire, à ce sujet, tous les jours des propositions indignes d'un chrétien. Dans le même temps, il faisoit insinuer à Gaston que son nouveau favori mettoit tout en œuvre auprès de lui pour se raccommoder avec la cour; mais que lui, Mazarin, étoit bien éloigné de prendre aucune confiance dans un perfide, qui entretenoit en outre des correspondances avec les partisans des princes. 1650.

Ce fut par de semblables artifices que Mazarin se promit de terrasser son ennemi, avec d'autant plus de facilité que Condé étant à Marcoussy, Gaston ne pouvoit pas s'en emparer comme il l'au-

1650. roit pu à Vincennes; aussi, ni lui ni ses créatures ne se cachoient plus sur le peu d'alarmes où ils étoient à cet égard; le président de Bellievre ayant même reproché assez durement au garde des sceaux, toutes ces indignités qu'on employoit contre le coadjuteur, Château-neuf lui répondit brusquement : *les princes ne sont plus à la vue de Paris ; il ne faut pas que le coadjuteur parle si haut.*

Retz.

Le cardinal se déclara bien plus formellement à Fontainebleau ; on y disoit publiquement, & on le rapportoit à Gondy, qu'il feroit sagement de se retirer, & de ne point attendre le retour du Roi ; on ajoutoit tout aussi publiquement, qu'au retour de la Reine à Paris, il seroit facile d'arrêter les frondeurs, même au milieu des halles. On prétend de plus qu'il y eut à ce sujet un conseil où le garde des sceaux, lequel, à ce qu'on croit, visoit au cardinalat, & n'auroit pas été fâché de se défaire d'un aussi dangereux concurrent que Gondy,

Motteville.

protesta que le Roi ne pourroit jamais rentrer dans Paris avec sûreté, si l'on n'arrêtoit le coadjuteur & le duc de Beaufort. Le Tellier appuya cet avis de tout son pouvoir, assurant que pendant le voyage de Bordeaux, il avoit eu des peines incroyables à empêcher que l'un & l'autre ne fissent révolter Paris. Si le ministre ne se rendit pas à ce conseil, ce fut moins par la certitude de son impuissance à l'exécuter, que par la difficulté de se persuader que Châteauneuf, de tout temps lié avec les frondeurs, & qui leur devoit son rétablissement, parlât avec sincérité. 1650.

Gondy, qui n'ignoroit pas cette mauvaise volonté, étoit d'autant plus effrayé que de quelque côté qu'il se tournât, il ne trouvoit rien de capable à le rassurer. Il n'étoit plus cet homme adoré, qui faisoit mouvoir le peuple à son gré, & pouvoit se promettre cent mille combattans au premier signal. Son union avec Mazarin, laquelle d'abord avoit Nemours.

plu, commençoit à lui faire partager la
1650. haine qui se réveilloit de tous côtés contre le ministre. Comme il avoit cru durable son raccommodement avec la cour, il avoit cessé d'être populaire, & préférant le titre de courtisan à celui de tribun, dont il avoit si long-temps joué le rôle, son crédit étoit presqu'entiérement tombé; on le traitoit souvent & publiquement de Mazarin, & la populace, qui, gagnée par les intrigues des partisans des princes, commençoit à s'intéresser pour eux, ne paroissoit pas éloignée de briser son idole.

Ce n'étoit pas le duc de Beaufort qui l'en auroit empêchée; il n'avoit plus lui-même que très peu de pouvoir sur le peuple, & s'il lui restoit encore quelque relation avec le coadjuteur, c'est qu'il sentoit intérieurement que de lui-même il ne pouvoit se soutenir: mais s'il en eût cru le cri de sa vanité & les suggestions de madame de Montbâson, il auroit témoigné à Gondy toute la

haine qu'il lui portoit, depuis le myſtere qu'on lui avoit fait de la priſon des princes, quoiqu'il y eût gagné l'amirauté. 1650.

Le coadjuteur n'étoit pas plus raſſuré en jettant les yeux ſur ceux même de ſon parti. Les uns, tels que la ducheſſe de Chevreuſe, Laigues & Noirmoutiers, charmés d'être raccommodés avec la cour, parce que n'ayant que de petits intérêts, Mazarin les ſatisfaiſoit volontiers, auroient été fâchés de ſe brouiller avec lui, & dans l'occaſion auroient peut-être refuſé de faire leur querelle de celle du coadjuteur. Le reſte des frondeurs ſe ſubdiviſoit en deux troupes; les uns, tels que Montréſor, Vitry, Bellievre, Briſſac, Caumartin, vouloient la ſûreté & l'honneur du parti; ils auroient par conſéquent, dans le beſoin, ſoutenu le coadjuteur; mais ils n'étoient ni en aſſez grand nombre, ni aſſez puiſſans pour rendre leur appui reſpectable: les autres, c'étoient

1650. Beaufort & la duchesse de Montbâson, mais principalement cette derniere, pour être trop sensibles à leurs intérêts, n'avoient point d'intérêts, & balançoient alternativement entre la cour, la fronde & les princes.

Restoit donc pour tout appui à Gondy la faveur du duc d'Orléans ; il avoit employé auprès de ce prince tout son talent à la rendre inaltérable, & il étoit bien fait pour y réussir : mais quel qu'eût été son succès, quelque constance qu'il pût espérer, il n'est besoin que de connoître un peu plus particuliérement le duc, pour sentir qu'il y auroit eu de l'imprudence à trop espérer de lui.

Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, placé si près du trône, ne laissa pas de regrets aux François de ne point l'y voir assis. Ses mœurs douces & faciles, l'enjoûment de son caractere, la bonté de son cœur, son éloquence
Mottev. sans aprêts, son esprit vif, orné de mille connoissances qu'il devoit à son

goût pour l'hiſtoire, pour les médailles & pour les plantes, le montroient ſous la face la plus lumineuſe, & on l'auroit cru d'abord fait pour rendre des ſujets heureux; mais on ſe détrompoit bientôt quand on conſidéroit cette foibleſſe, qui le faiſoit entrer dans toutes les factions où il falloit du courage, & l'en dégageoit auſſi promptement, parce qu'il n'avoit pas la force de les ſoutenir. On jugeoit qu'un prince, qui cédoit ſi facilement à toutes les impreſſions, auroit été preſqu'auſſi dangereux qu'un mauvais roi, parce que n'ayant pas le courage de faire le bien par lui-même, il auroit trouvé trop de gens pour faire le mal ſous ſon nom : ce fut ſa deſtinée dans l'état même de ſimple particulier. Son ame molle étoit prête à prendre toutes les formes; mais elle ne les gardoit pas long-temps; naturellement inquiéte & inconſtante, grande dans les petites choſes, petite dans les grandes, il falloit continuellement la preſſer pour

1650.

Choiſy. Retz.

1650. que le ſceau qu'on y imprimoit fût ineffaçable. Comme la foibleſſe dominoit également ſon cœur & ſon eſprit, on n'étoit jamais sûr de lui avoir rien perſuadé, à moins qu'on n'eût fortement ému en lui le premier de ces ſentimens. Partout où ſes favoris & ſes maîtreſſes jugeoient à propos de l'entraîner, ils étoient sûrs de l'y emporter; mais il leur faiſoit payer bien chérement cette facilité : timide pour lui ſeul, dès qu'il avoit trouvé ſes sûretés, il laiſſoit aux autres le ſoin de prendre les leurs. Prince plus à plaindre que coupable, dont un ſeul défaut ternit mille excellentes qualités; qui avec de la bonne-foi parut faux, avec de la généroſité parut lâche, avec un cœur ſenſible parut dur, avec une ame faite pour aimer toute eſpece de devoirs, parut mauvais frere, ſujet rebelle, citoyen dangereux, & toujours plus redoutable à ſes amis qu'à ſes ennemis.

Lettre de Chavigny à Richelieu.

Montréſor.

Voilà l'homme que le coadjuteur

avoit à conduire ; c'étoit ſur ce cœur, ſans ceſſe mouvant entre tous les extrêmes, qu'il falloit appuyer ſes eſpérances contre les perſécutions de Mazarin. Des fondemens auſſi frêles n'étoient pas capables de le raſſurer ; auſſi ſongea-t-il d'abord à tirer la plus grande partie de ſes reſſources, de lui-même & de cette faction qui lui devoit l'exiſtence. La ducheſſe de Chevreuſe, qui n'étoit redevenue quelque choſe près de la Reine que par la fronde, craignant de voir le parti dans ſon déſeſpoir ſe rejetter du côté de Condé, ſervit Gondy puiſſamment, & écrivit en ſa faveur une apologie menaçante : lui-même, après avoir mûrement conſidéré qu'il étoit temps enfin de laiſſer percer ſes prétentions, ne ceſſoit de ſe faire à ce ſujet les plus vives repréſentations : « le déſintéreſſement dont il s'étoit paré juſqu'alors, utile durant la guerre de Paris, pouvoit devenir dangereux dans une occaſion où il s'agiſſoit uni-

1650.

Retz.

1650. » quement d'une intrigue de cabinet
» entre un prince du sang & un premier
» ministre ; ce qui avoit été précédem-
» ment la conduite d'un ambitieux
» adroit, pouvoit devenir l'inaction d'un
» homme stupide ; également redouta-
» ble à Condé & à Mazarin, il avoit
» également à craindre de tous deux :
» la dignité seule de cardinal pouvoit
» l'égaler à l'un & à l'autre, & le met-
» tre à couvert du ressentiment du pre-
» mier & de la jalousie du second. »

Après s'être long-temps abandonné à toutes ces réflexions, le coadjuteur s'enhardit à demander hautement ce qu'à peine jusqu'alors il avoit osé laisser entrevoir. Il s'expliqua devant les principaux factieux de son parti ; il les força de convenir, les uns par intérêt, les autres par amitié, que son élévation leur étoit essentielle. Caumartin, son parent & son ami, se chargea d'en faire sentir la nécessité à la duchesse de Chevreuse, & de lui inspirer de l'activité auprès du ministre.

Sans cesse il alarmoit l'intérêt de la duchesse, il grossissoit ses soupçons, il sentoit dans son cœur les défiances : « le » coadjuteur étoit secrétement porté à » se raccommoder avec les princes ; il » s'alloit perdre, & avec lui tout le parti, en le traînant dans un autre, où » il y auroit toujours plus de ressentiment à craindre que de reconnoissance à espérer. » Caumartin dressoit auprès de Gaston les mêmes batteries, & lui tenoit à peu près les mêmes discours, exagérant les périls, & approfondissant à ses yeux les abîmes, pour l'emporter sur son indécision naturelle, par le sentiment des frayeurs modérées, mais successives que lui & le président de Bellievre lui communiquoient. Leur manege réussit, Gaston se laissa entamer, & on parvint à lui faire croire qu'il étoit de son intérêt autant que de son honneur de procurer le chapeau à son favori. La duchesse de Chevreuse, pour empêcher que la faction ne se rangeât du côté des 1650.

1650. princes, prit les mêmes ſentimens; la ducheſſe de Montbâſon, pour ſe donner quelque poids dans les deux partis, promit toutes ſes ſollicitations; le duc de Beaufort, pour ne pas paroître ingrat du bienfait de l'amirauté, crut ſon honneur intéreſſé à ſoutenir les prétentions de celui qui lui avoit procuré cette

Nemours. dignité. On ménagea le garde des ſceaux par le moyen de madame de Rhodes, fille naturelle du cardinal de Lorraine, & par conſéquent niéce de madame de Chevreuſe. Cette dame aimoit l'intrigue, &, dans cette occaſion, elle s'y jetta les yeux fermés, autant pour ſatiſfaire ſon propre penchant, que par tendreſſe pour la maiſon de Condé, à laquelle ſon mari avoit été attaché. Elle

Joly. avoit quelque pouvoir ſur Châteauneuf, dont elle étoit aimée; mais comme le garde des ſceaux étoit vieux, & s'appercevoit qu'on n'avoit pour lui qu'une complaiſance intéreſſée, elle n'obtenoit pas de lui ce qu'elle eût pu attendre

d'un amant ; & dans cette occasion, s'il lui promit quelque chose en faveur du coadjuteur, ce fut moins pour le servir réellement, que pour empêcher Gondy de prendre des mesures contre ses secrettes menées. Tout étant ainsi préparé, ce fut madame de Chevreuse qui commença l'attaque.

1650.

Elle s'attacha à le Tellier, & lui représenta « Que ne pouvant ignorer les » cruelles injustices qu'on faisoit au » coadjuteur, elle vouloit bien aussi ne » pas lui laisser ignorer le profond res» sentiment dont ce prélat étoit péné» tré. Si la cour, d'un côté, publioit » qu'elle revenoit à Paris dans la réso» lution de le punir, Gondy, du sien, » déclaroit hautement qu'il n'étoit pas » dans le dessein de se laisser opprimer » sans défense. Le Tellier pouvoit-il » méconnoître lui-même que le parti » des princes se réveilloit à ces com» mencemens de dissentions, sur les» quelles il formoit déja les plus bril-

Ibid. Retz. Hist. de la prison des princes.

1650. » iantes eſpérances ? Elle ſavoit de bon-
» ne part que ce parti faiſoit au coadju-
» teur des offres immenſes, que les pre-
» miers & les plus intimes amis du
» prélat étoient déja gagnés, & que
» ceux qui, tels que Noirmoutiers &
» Laigues, tenoient encore, comme
» elle & à cauſe d'elle, pour la cour,
» ne ſavoient que répondre, quand
» Gondy leur diſoit quelquefois dans
» ſon impatience & ſon humeur : *Qu'ai-*
» *je fait ? Où ſont mes crimes ? Où eſt,*
» *je ne dis pas ma récompenſe, mais ma*
» *ſûreté ?* Juſques-là, le coadjuteur ne
» s'étoit que plaint, parce qu'on l'amu-
» ſoit, & qu'on donnoit le change à
» ſes terreurs; mais elle étoit elle-même
» trop attachée à la Reine, trop amie
» du cardinal, pour leur cacher qu'elle
» & ſa fille commençoient à le ſentir
» échapper de leurs mains; que ſa fille,
» qui ſur tout autre objet avoit tant de
» pouvoir auprès du prélat, s'apperce-
» voit qu'elle le perdoit journellement

» à cet égard, & étoit elle-même alar- 1650.
» mée. Il eſt vrai qu'il ne s'expliquoit
» point, mais on voyoit à ſa contenan-
» ce ſombre en même temps & mena-
» çante, à quelques diſcours obſcurs
» échappés de temps en temps, au mal
» dont il étoit tourmenté ; qu'il ſentoit
» & l'injuſtice, & ſes propres forces ;
» qu'il ſe relevoit enfin au moment
» qu'on croyoit l'abattre par les mena-
» ces. Elle ne ſavoit pas préciſément
» juſqu'à quel point le prélat pouvoit
» compter ſur Gaſton ; mais il n'y avoit
» pas deux jours que Gaſton lui avoit
» dit à elle-même : *Jamais homme n'a*
» *ſervi le Roi plus fidélement que l'a*
» *fait le coadjuteur, & l'injuſtice qu'on*
» *ſe permet à ſon égard eſt du plus dan-*
» *gereux exemple*. Le duc de Beaufort
» n'étoit pas moins irrité ; la veille, il
» avoit proteſté hautement devant toute
» la foule qui rempliſſoit l'antichambre
» de Gaſton, *que ſi la cour continuoit*
» *encore huit jours à agir ainſi, il ſe pré-*

» *pareroit à soutenir un second siége*
1650. » *dans Paris, sous les ordres de son*
» *altesse royale :* Gondy présent à cette
» menace, avoit répondu : *ils ne sont*
» *pas si en état de nous assiéger que*
» *nous sommes en état de les combattre.*
» Il ne falloit pas être bien clairvoyant
» pour s'appercevoir que ni le duc ni le
» coadjuteur ne se seroient pas permis
» de pareils propos, dans les apparte-
» mens de Gaston & presque sous ses
» yeux, s'ils n'avoient été sûr des sen-
» timens de ce prince. Dans cette sup-
» position, qui pour elle étoit une vé-
» rité, il falloit bien se garder d'aigrir
» un homme qui pouvoit tant, & dont
» le ressentiment avoit été si fatal dans
» les premiers troubles. Loin de l'ou-
» trager, comme on sembloit journel-
» lement s'en être fait un systême, on
» devoit se l'attacher si étroitement par
» les liens de la reconnoissance, que
» rien désormais ne fût capable de l'ar-
» racher aux intérêts de la cour : mais
des

» des graces médiocres étoient au-dessous de sa naissance comme de son mérite ; il n'y en avoit qu'une digne de lui, la nomination au cardinalat. Elle se flattoit qu'une pareille faveur, faite à propos, détruiroit tous les germes de dissentions, chasseroit tous les nuages qui commençoient à se former, & qui ne pouvoient crever sans devenir plus fatals qu'on ne l'imaginoit : elle prioit en conséquence le Tellier d'en écrire en ces termes à la cour, & d'y solliciter le chapeau pour le coadjuteur. » 1650.

Il seroit difficile de peindre l'étonnement du secrétaire d'état à ce discours: après être resté quelque temps muet, presqu'autant d'effroi que de surprise, il répondit enfin qu'il y auroit de la folie à faire une pareille proposition au cardinal : « ce ministre, qui avoit déja » de si grands sujets de méfiance du » coadjuteur, seroit encore bien plus » alarmé par une semblable prétention;

1650. » on y trouveroit des oppoſitions puiſ- » ſantes, & il prioit la ducheſſe de le » diſpenſer de cette fâcheuſe commiſ- » ſion. » Celle-ci ayant inſiſté, & s'étant offert de prendre ſur elle-même tout le riſque des conſéquences, le Tellier ſe rendit & promit d'écrire, à condition que la ducheſſe de ſon côté manderoit au cardinal & à la Reine qu'elle l'avoit conjuré inſtamment de s'en charger.

On n'a pas de peine à croire que de pareilles dépêches parurent bien odieuſes au cardinal; mais comme il avoit ſes vues, & qu'avant de ſe déclarer, il vouloit avoir les princes totalement en ſa puiſſance, ſans montrer beaucoup d'éloignement pour la propoſition, il remit la réponſe à ſon arrivée à Fontainebleau. Mais il ne put porter la diſſimulation juſqu'en cette ville; en paſſant à Blois, il dit aſſez publiquement de la ducheſſe, *qu'il ne pouvoit prendre confiance dans une femme auſſi étroite-*

Hiſt. de la priſon des princes.

ment liée avec le coadjuteur ; & en parlant de Laigues, il ajouta que ce seigneur *avoit une si forte teinture du coadjuteur, qu'on ne pouvoit l'en détacher.* 1650.

Cependant la Reine & le cardinal auroient bien voulu attirer Gaston à Fontainebleau, dans l'espoir que, hors des suggestions de Gondy, ils tourneroient son esprit à leur volonté, & déferoient bientôt son ouvrage. En conséquence, ils avoient réuni tous leurs efforts pour engager ce prince à venir les trouver dans cette ville, même avant qu'ils y arrivassent ; mais ils n'y avoient pas réussi : Gondy avoit trop d'intérêt à ne pas le laisser échapper de ses mains, dans la crainte que les prieres ou les larmes de la Reine ne fussent trop efficaces. Loin néanmoins de déclarer ainsi ses motifs, il les tiroit tous du danger que Gaston couroit d'être arrêté à Fontainebleau ; crainte frivole, dont personne ne fut alarmé, pas même Gaston, lequel se rendant enfin aux instan-

Montpens. Mottev.

1650. ces du garde des ſceaux, ſe réſolut au voyage, en diſant *que dans un autre temps il ne l'auroit pas riſqué, mais qu'à préſent il n'y avoit rien à craindre.*

Le coadjuteur, voyant toutes les ſuggeſtions contraires inutiles, voulut du moins tirer un bien de ce voyage, en redoublant dans ſon maître l'envie de lui procurer le chapeau. Comme il ſavoit que la cour ne deſiroit ſi ardemment le duc que pour arracher ſon conſentement à la tranſlation des princes, il eſpéra qu'en le décidant à un peu de condeſcendance, la cour en auroit auſſi pour lui-même; il lui paroiſſoit d'autant plus néceſſaire de décider le duc à ce conſentement, qu'il étoit preſque sûr que la cour parviendroit à l'extorquer, pour peu qu'elle tînt le prince, deux jours ſeulement éloigné de ſes ſollicitations. Il convint donc avec Gaſton que ce prince n'oppoſeroit de réſiſtance aux deſirs de la cour, qu'autant qu'il en faudroit pour rendre ſon acquieſce-

ment plus agréable ; qu'il donneroit ce consentement si desiré, mais qu'il le retireroit bientôt, pour qu'on pût faire valoir ce refus à Paris, & lui en donner le mérite. Ce fut dans ces dispositions que le duc se rendit à Fontainebleau. 1650. Le 10 Nov.

Il y avoit été précédé par la duchesse de Chevreuse, dont le premier soin à son arrivée avoit été de renouveller auprès du cardinal ses instances pour la nomination de Gondy : mais Mazarin, commençant à se moins contraindre, lui laissa assez entrevoir tout son éloignement à se donner ainsi un égal, & un égal tel que Gondy : la duchesse, qui savoit ce que l'importunité arrachoit quelquefois au ministre, le soir du même jour redoubla ses attaques ; mais, furieuse de les voir aussi inutiles que celles du matin, dès le lendemain elle repartit pour Paris, désespérée de son peu de succès, moins peut-être par amitié pour Gondy, que par amour-propre & Ibid. Montglat. Joly.

1650. par intérêt. Mazarin ayant réfléchi qu'il n'avoit pas encore les princes totalement en son pouvoir, & craignant que du jour au lendemain le coadjuteur ne fît son traité avec eux, sentit qu'il avoit commis une imprudence; & pour la réparer s'il étoit possible, après le départ de madame de Chevreuse, il appelle Laigues, & le prie de voler sur les pas de la duchesse, pour l'assurer que, quoiqu'il lui parût bien dur d'accorder ce qu'elle demandoit, il vouloit cependant la satisfaire; qu'aussi-tôt qu'il seroit de retour à Paris, il lui engageoit sa parole qu'elle seroit contente.

Laigues, qui connoissoit la valeur de ses promesses, lui dit avant de le quitter: *prenez bien garde, monsieur, à quoi vous vous engagez; je ne veux point être le porteur d'une fausse parole; ne me forcez pas à passer pour un négociateur de mauvaise foi. Je vous avertis, monsieur, qu'il ne faut pas vouloir ici user de vos finesses ordinaires, ni traîner*

l'affaire en longueur : vous ne me joue-riez pas impunément, & je ferois le premier à conseiller le coadjuteur ainsi que la duchesse, de vous faire tenir votre parole par quelque moyen que ce fût. A ce discours hardi, le cardinal redoubla de protestations de bonne-foi, & Laigues partit pour aller arrêter dans Paris tous les projets qui pouvoient être fatals au ministre. Ses assurances calmerent un peu Gondy, qui déja avoit lié commerce avec Arnaud, lequel venoit le visiter toutes les nuits : bercé par ces nouvelles espérances, le prélat se rendit plus difficile sur ces entrevues nocturnes, & resta quelque temps avec les partisans des princes, dans les simples termes de la civilité ; mais il lui fallut bientôt se rendre plus traitable, & l'on ne tarda pas à le tirer de sa douce illusion.

1650.

Ibid.

En effet, dès que la Reine eut le duc d'Orléans à Fontainebleau, son premier soin fut de tirer son consentement à la translation des princes, & pour l'obte-

nir, elle s'y prit très adroitement. Elle
1650. lui parla de la difficulté qu'elle éprouvoit à s'assurer d'eux ; elle le pria de vouloir s'en charger lui-même, jusqu'à la majorité du Roi, en les faisant garder dans quelque place de son apanage; puis, le duc, comme elle s'y attendoit, rejettant de pareilles propositions, qui lui paroissoient d'autant plus insidieuses, qu'en les acceptant c'eût été se charger de tout l'odieux de leur prison, elle le conjura de consentir du moins qu'on les transférât dans quelque place forte par elle-même, pour éviter les frais immenses qu'entraînoit l'entretien d'une garnison. Le Tellier & Châteauneuf, présens à cette conversation, s'y mêlent alors, & appuyant ce que venoit d'avancer la Reine, font une peinture vive & forte des malheurs de l'état, des dépenses qu'occasionnoit la guerre, & de l'impossibilité où l'on se trouvoit d'en soutenir de nouvelles & de si inutiles. Alors ils proposent plu-

ſieurs places où les princes peuvent être en ſûreté ſans engager à de grandes dépenſes ; on leur trouve à toutes des inconvéniens, avant de nommer celle du Havre. Gaſton, qui joue auſſi naturellement que la Reine, feint de ſe montrer encore plus difficile quand on propoſe celle-ci ; il tire ſes raiſons de l'éloignement & de la dépendance où les princes ſeront déſormais de la cour ſeule, & de la dépendance où étoit de cette même cour la ducheſſe d'Aiguillon, à qui la place appartenoit. On leve ces prétextes, en l'aſſurant que de Bar, qui ſera encore prépoſé à la garde des princes dans cette place, ne les délivrera jamais que ſur un ordre ſigné de la Reine & de Gaſton ; après cette protestation, la princeſſe inſiſte, prie, conjure, verſe même quelques larmes ; & le duc, croyant avoir pouſſé ſon rôle aſſez loin, ſe rend enfin, & ſigne ſur le champ l'ordre de la tranſlation conjointement avec la Reine.

1650

Montglat.

1650. Après cette condefcendance, Gafton croit qu'on en aura ou du moins qu'on en feindra quelqu'une pour lui, & il explique fes intentions relativement au coadjuteur; mais on avoit arraché l'ordre, & on ne crut plus néceffaire de fe contraindre. La Reine refufe nettement la nomination defirée; le cardinal, plus circonfpect, fans fe déclarer abfolument, fe rejette fur la dignité royale, qui ne permet pas que les graces du monarque foient ainfi extorquées.

Retz. Gafton infifte; Mazarin veut lui prouver du moins fon refpect en paroles; & la Reine fe radouciffant, affure le prince qu'elle lui facrifie fon reffentiment, qu'elle fera fur ce qu'il demande, ce que fon confeil jugera raifonnable. Ce n'étoit pas fe donner de fortes entraves, puifque ce confeil n'étoit compofé que du cardinal, du garde des fceaux, de le Tellier & de Servien. Jamais Mazarin ne defcendit à une dif-

ſimulation plus vile, puiſqu'elle ne pouvoit tromper perſonne. Il propoſe l'affaire devant cette eſpece d'aſſemblée, il conclut par une humble priere à la Reine de condeſcendre aux deſirs de Monſieur, & à une exaltation que les ſervices & le mérite de monſieur le coadjuteur demandoient encore avec plus d'inſtance; ce furent ſes termes. Le Tellier & Servien ſe garderent bien, on s'en doute aſſez, de lui applaudir; mais le garde des ſceaux fut encore plus hardi, & ne craignit point de ſortir du reſpect qu'on affectoit pour les avis du premier miniſtre, certain que c'étoit le véritable moyen de lui faire ſa cour. Le coadjuteur, par un de ces mots imprudens que ſa paſſion, qu'il ne pouvoit pas toujours diſſimuler, lui avoit arraché, avoit fourni un beau texte à ſon éloquence. Il étoit échappé à Gondy, en déchargeant ſon cœur à le Tellier, de dire *qu'il étoit bien fâché qu'on l'eût réduit dans une condition où il ne pou-*

1650.

1650. *voit plus être que chef de parti ou cardinal ; que c'étoit à Mazarin d'opter.* Ces paroles avoient été rendues presque sur le champ à Châteauneuf qui, saisissant l'avantage qu'elles lui présentoient, leur prêta dans cette occasion toutes les couleurs qui leur convenoient. Après s'être étendu avec une espece de complaisance sur tout ce qu'elles offroient de hardi & de séditieux, il s'éleve avec force contre la condescendance du cardinal ; il la nomme foiblesse, prévarication, trahison des intérêts de l'état, dégradation de la majesté royale ; il met un genou en terre, il supplie la Reine, il la conjure au nom du Roi son fils & du bonheur du royaume, par les mânes du feu roi son époux, par l'autorité qu'on lui a confiée, & qu'elle doit rendre aussi entiere qu'elle l'a reçue, de ne pas autoriser d'un exemple aussi funeste, l'insolence d'un sujet qui prétend arracher les graces à son souverain, l'épée à la main.

La Reine à ces mots se dit émue, le cardinal s'accuse de trop de bonté, reconnoît sa mollesse, en demande pardon à la Reine, à l'état; & le duc ainsi que son favori se reconnoissent complétement joués. 1650.

Le duc aussi-tôt, peut-être par ressentiment de cet affront, peut-être aussi simplement pour remplir le projet dont il étoit convenu avec le coadjuteur, affecte à son tour un repentir de sa foiblesse; il feint un grand courroux sur les subterfuges employés pour arracher son consentement; il envoie chercher le Tellier pour lui annoncer qu'il le révoque: mais on avoit prévu l'orage, le Tellier avoit ordre de ne point paroître, jusqu'à ce que la translation eût été exécutée. Quand on sait que les princes sont en marche, le Tellier paroît, Gaston s'explique, & défend d'envoyer aucun ordre à de Bar; le Tellier répond qu'il parle trop tard, que les princes sont déja sur le chemin du

Montpens. Hist. de la prison des princes.

1650. Havre. A cette nouvelle, Gaston feint de s'indigner de plus en plus ; il mande Châteauneuf, il s'écrie qu'on l'a trompé, que la Reine a profité de sa foiblesse, qu'on ne tend point de pareils piéges, que la princesse devoit le vaincre par des raisons, & non par des prieres, par des larmes. Après avoir ainsi long-temps exhalé son ressentiment en plaintes, il ne veut plus rester à Fontainebleau, & quelques instances qu'on lui fasse, il court se re-
Le 14. jetter dans Paris.

Il étoit vrai que les princes étoient en marche ; jamais ordres n'avoient été si promptement exécutés & n'avoient eu plus besoin de l'être ; car au moment qu'on les fit transférer, leurs partisans étoient sur le point de briser les portes de leur prison. Peut-être Mazarin étoit-il averti de cette entreprise : car où ne se trouvent pas des traîtres, sur-tout lorsque la trahison peut être chérement payée ? Alors son opiniâtreté

à poursuivre cette translation seroit encore moins étonnante. Quoi qu'il en soit, Arnaud, auquel ni soins, ni intrigues, ni argent, ne coûtoient pour procurer la délivrance de Condé, de sept soldats qui étoient ordinairement dans l'antichambre du prince, en avoit gagné quatre, ainsi que quatorze autres, qui formoient un corps-de-gardes au pied du château de Marcoussy, posté sur un terrasse que battoit l'eau de l'étang; Arnaud pendant la nuit devoit jetter sur cet étang un bateau de cuir bouilli; alors les quatre soldats de la garde de l'antichambre auroient égorgé leurs camarades, tandis que les princes, avec des poignards qu'on leur avoit fait tenir, auroient massacré ceux qui gardoient leur chambre, & descendant par une des fenêtres, se seroient jettés dans le bateau. Arnaud les auroit tirés au haut des fossés, & ils auroient été reçus par un corps de cavalerie, posté à cinquante pas de-là & com-

1650.

Hist. de la prison des princes. Joly. Mémoires d'Arnaud.

mandé par le duc de Nemours, qui les
1650. auroit conduits en lieu de ſûreté.

Ce projet avorta par l'indiſcrétion de quelques jeunes officiers, partiſans des princes, leſquels s'étant écriés dans un repas qu'il falloit aller à Marcouſſy pour les délivrer, donnerent lieu au duc d'Orléans, ſur l'avis qu'il en eut, d'écrire à de Bar, pour qu'il veillât au dépôt qu'on lui avoit confié. De Bar redoubla de trois hommes la garde de l'antichambre; puis, bientôt raſſuré par l'inaction où cette nouvelle jetta Arnaud & ſes aſſociés, il remit les choſes dans l'état ordinaire. Comme on ſe préparoit à profiter de cette ſécurité, l'ordre de la tranſlation arriva. Le comte d'Harcourt, à la tête d'un corps de troupes, perſuadé que la véritable gloire d'un ſujet eſt de ſervir ſon maître, ne crut pas flétrir ſes lauriers & ſa naiſſance en eſcortant les princes, & en les conduiſant en ſûreté au Havre, où ils
Mottev. arriverent le 27 Novembre. Condé jugea

autrement de la soumission d'Harcourt, elle lui parut avilissante pour un prince. Il avoit d'abord voulu se sauver par la porte de derriere d'une auberge où ils s'arrêterent sur le chemin, mais de Bar le veilloit de si près, qu'il ne put échapper à son vigilant Argus: Condé se consola de son malheur, en composant sur la route une chanson (1) contre le comte, & il la frédonnoit assez haut dans son carrosse pour que le prince lorrain n'en perdît pas une parole. 1650.

Les frondeurs, qui étoient réellement fâchés de cette translation, quoiqu'ils n'eussent pas encore absolument rompu

(1) Cet homme gros & court,
Si connu dans l'histoire;
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal & qui reprit Turin,
Est maintenant,
Est maintenant
Recors de Jules-Mazarin.

1650. avec la cour, imiterent Condé : ils pouvoient librement & publiquement Retz. en témoigner leur chagrin, ayant eu la précaution, dès que Gaston fut de retour, de faire courir le bruit que cette translation lui déplaisoit aussi singuliérement, & qu'il n'y avoit consenti que parce qu'il ne s'étoit pas cru en sûreté à Fontainebleau. Ils firent donc graver une estampe, où le prince d'Harcourt étoit représenté armé de toutes pieces, & conduisant Condé avec toute la fierté d'un paladin. Cette plaisanterie eut un effet prodigieux, ainsi qu'une autre méchanceté, qu'ils ne laisserent point Joly. ignorer : ils adresserent au comte un papier blanc, plié en forme de lettre, avec cette inscription : *A monsieur le comte d'Harcourt, ci-devant général, &c. à présent prévôt de messieurs les maréchaux de France.*

Si quelque chose dut consoler le comte de ces railleries, qu'après tout il avoit peut-être méritées, puisqu'il y

avoit assez d'autres subalternes pour se charger d'une pareille commission, sans recourir à un descendant des Guises, ce fut de voir que le cardinal étoit encore plus maltraité que lui. Huit jours auparavant, on avoit attaché dans quatre quartiers de Paris, à la Grêve, à la croix du Trahoir, sur le Pont-neuf, à la place Maubert, des tableaux qui représentoient Mazarin, avec l'habit de cardinal, la corde au cou, attaché à un poteau, comme s'il eût été pendu en effigie, avec des inscriptions en vers qui dénombroient tous les crimes que l'imposture & la calomnie lui prêtoient (1). Les magistrats firent enlever

1650.

La nuit du 4 au 5 Nov. Talon. Joly. Mottev.

(1) Gui-Patin, dans ses lettres, ne manque pas de rapporter cette aventure, avec le singulier plaisir qu'on lui voit toujours à débiter les nouvelles fâcheuses au ministre : « ce matin, dit-il, (lett. 47.) on a trouvé en trois » lieux publics de Paris, trois tableaux du » Mazarin pendu, & la corde au cou, avec

1650. ces horribles repréſentations, ſans que le peuple en murmurât, excepté dans l'un des quatre endroits, où un exempt faillit à être aſſommé.

Ce fut après cette ſcene, qui ne lui préſageoit pas un ſéjour bien tranquille dans la capitale, que Mazarin ſe hazarda d'y rentrer avec toute la cour. Il ſe plaignit beaucoup de l'aventure des tableaux, en rejettant tout l'odieux tan-

Le 15 Nov.

» ſon arrêt de mort : M. le lieutenant-civil » les a fait ôter. Tout le monde gronde contre ce malheureux miniſtre : *Vivit tamen & fruitur diis iratis, intereà victrix provincia plorat.* » Il ajoute plus bas (lett. 51.) : » J'apprends que le duc d'Orléans & elle (la » Reine) ne ſont pas en bonne intelligence, » & que Gaſton témoigne trop ouvertement » favoriſer le parti des frondeurs, qui ſont » les plus honnêtes gens que nous ayons aujourd'hui, & pour le certain, *Reliquiæ aurei ſæculi.* Je prie Dieu qu'il donne de la force » & de la conſtance à ce parti, qui eſt le vrai » ennemi de la tyrannie.

tôt ſur les frondeurs, tantôt ſur les partiſans des princes. Ses ennemis, au contraire, prétendirent qu'il s'étoit fait peindre ainſi lui-même, pour les noircir & empêcher le Roi de retourner à Paris. Il eſt plus naturel de croire que le coup partoit ou des frondeurs, ou des partiſans des princes; mais de laquelle des factions? c'eſt ce qui eſt aſſez difficile à ſavoir, & non moins indifférent, puiſqu'elles alloient bientôt n'en former plus qu'une, & qu'elles étoient déja toutes deux brouillées irréconciliablement avec le miniſtre. 1650.



CHAPITRE IV.

Le coadjuteur traite avec les partisans des princes, & détermine Gaston à leur procurer la liberté. Portrait de la princesse Palatine ; divers traités qu'elle conclut avec Gondy.

1650. Monglat.

Dès que le cardinal fut de retour à Paris, la duchesse de Chevreuse & Laigues, feignant d'ignorer ce qui s'étoit passé au conseil à Fontainebleau, sommerent Mazarin de remplir les paroles qu'il leur avoit données. Laigues, qui s'échappoit des détours où le ministre, à son ordinaire, vouloit l'engager, & qui ne se laissoit pas surprendre à l'appât de ses paroles ambiguës, le pressa tellement, qu'il le contraignit enfin à se déclarer par un refus positif; il n'y avoit que les vives instances de Laigues qui pussent engager Mazarin à

s'expliquer si ouvertement, car il avoit eu d'abord d'autres vues, & s'étoit proposé d'amuser Gondy par des espérances, aussi long-temps qu'il lui seroit possible; il avoit en conséquence fait dire au coadjuteur, autant pour se faire un mérite auprès de lui, que pour brouiller plus irréconciliablement le prélat & Châteauneuf, qu'il ne tenoit pas à lui si ses desirs n'étoient pas satisfaits, & qu'il devoit uniquement s'en prendre aux oppositions du garde des sceaux. 1650.

Laigues, voyant la hardiesse du ministre à donner un refus si formel, en prit assez de son côté pour ne plus se contraindre, & déclarer sur le champ à Mazarin qu'il ne falloit pas qu'il s'étonnât si, comme il le lui avoit promis, il alloit chercher tous les moyens de lui faire exécuter sa parole, & si les frondeurs songeoient à accommoder leurs affaires par d'autres voies. Le ministre ne parut pas fort effrayé de ses menaces;

il sentoit bien que tant qu'il seroit
1650. brouillé avec les princes, il ne pouvoit se passer de l'appui des frondeurs pour se soutenir contre les attaques du parlement & la furie du peuple : mais il ne pouvoit aussi se persuader que les princes & la faction pussent jamais se rapprocher, après les outrages sanglans qu'ils avoient reçus les uns des autres : ce qui le rassuroit encore, c'est que Laigues avoit été personnellement offensé par Condé, & qu'ayant de son côté contribué plus que personne à la prison du héros, il devoit appréhender de sa part la plus active vengeance. Laigues en effet jusqu'alors, de tous les
Joly. frondeurs, s'étoit montré le plus froid aux sollicitations des amis des princes; il avoit toujours prétendu que la faction avoit tout à craindre d'eux & presque rien du cardinal; que le ministre pourroit bien ne pas leur accorder toutes les graces qu'ils solliciteroient, mais qu'il seroit toujours obligé de garder avec

eux certaines mesures ; au lieu que Condé, libre de ses fers, perdroit immanquablement le souvenir des bienfaits, pour ne garder que celui des outrages qui les avoient précédés. 1650.

Toutes ces considérations, qui rassuroient Mazarin, étoient justes & bien vues, mais Laigues, après son refus, étoit engagé d'honneur à en tirer raison ; le coadjuteur jusqu'alors l'avoit soutenu, & il y auroit eu de la lâcheté à l'abandonner dans une occasion si essentielle ; d'ailleurs son amour-propre étoit blessé de n'avoir été que le porteur de paroles trompeuses, & il craignoit que le ministre, ayant manqué à son ami dans une occasion si solemnelle, ne manquât bientôt à la faction & à lui-même, pour peu que ses services lui devinssent inutiles. Emporté par ces réflexions, Laigues indigné court chez la duchesse de Chevreuse, qui tenoit encore à la cour par l'intérêt, & s'efforce de lui faire partager ses nouveaux sen-

Montglat. Hist. de la prison des princes.

timens. « Seroit-elle encore la dupe du
1650. » plus perfide de tous les hommes ?
» N'y avoit-il pas assez long-temps qu'el-
» le trahissoit la cause de ses meilleurs
» amis pour soutenir les intérêts d'un
» traître ? Quelle récompense en atten-
» doit-elle ? Il falloit être bien peu
» clairvoyante pour ne pas s'apperce-
» voir que s'il la ménageoit encore,
» c'étoit pour la perdre ensuite plus sû-
» rement, elle & ses amis, quand il
» en trouveroit l'occasion. Pour lui, il
» étoit las du fardeau qu'il s'étoit im-
» posé, & il croyoit de son honneur
» d'abandonner un pareil parti ; servir
» plus long-temps un homme sans foi,
» c'étoit s'assimiler à lui, ou mériter
» un titre encore plus honteux, celui
» de vil instrument de ses fourberies. »

Retz. Quelqu'intéressant qu'il parût à la duchesse d'être bien avec la cour, piquée comme Laigues du refus, tenant au coadjuteur par les mêmes liens qui attachoient sa fille au prélat, décidée

ainsi par l'orgueil blessé, par l'amour & par le sentiment de son propre intérêt, elle se rendit peu difficile aux raisons de Laigues. Gondy de son côté n'oublia rien pour l'intéresser à sa vengeance ; il ne pouvoit douter que le cardinal n'eût pris une résolution décisive de le perdre ; de toutes parts, le ministre s'efforçoit de lui procurer des ennemis, & sur-tout n'oublioit rien pour rompre ses liaisons avec la maison de Chevreuse. Auprès de la fille, il lui avoit suscité pour rival le duc d'Aumale, fait pour réussir par sa jeunesse & par sa beauté, si ces agrémens eussent été soutenus par les charmes de l'esprit ; mais ils lui manquoient, & Gondy n'eut pas de peine à l'écarter. Si on l'en croit, le duc voulut se venger par un assassinat, dont un nommé Grand-maison, qui s'en étoit chargé, lui découvrit le complot. Dans le même temps l'amitié faisoit courir au coadjuteur un danger peut-être plus réel. La princesse 1650.

1650. de Guémené avoit pris la plus singuliere résolution qui pût tomber dans la tête d'une femme jalouse & outragée. Elle s'offrit à la Reine pour s'assurer de la personne du coadjuteur, à condition qu'elle en feroit la gardienne; elle avoit fait en conséquence accommoder fort proprement une petite serre, attenante à son jardin, & qui étoit sous son cabinet; c'étoit là qu'elle prétendoit attirer le coadjuteur, l'y enfermer, & ne l'en laisser sortir qu'à sa volonté. Ce fut moins l'extravagante indécence de cette proposition qui la fit rejetter, que les terreurs du cardinal; il craignit avec assez de raison, que le coadjuteur ayant disparu, on ne l'accusât de s'en être défait, & que le peuple soulevé par la fronde, ne le redemandât les armes à la main.

Telles étoient les circonstances où se trouvoit Gondy, en butte à tous les traits de son ennemi, qui ne gardoit plus avec lui d'autres mesures que celles

qu'il croyoit néceſſaires à ſa propre conſervation. Le danger étoit trop éminent, trop palpable, pour héſiter à le prévenir; un accommodement ſincere avec les princes lui paroiſſoit alors le ſeul moyen de conjurer l'orage qui groſſiſſoit chaque jour ſur ſa tête; dans la néceſſité inévitable d'être perdu, ou par le reſſentiment de Condé, ou par la haine du cardinal, il lui paroiſſoit encore plus ſage de s'abandonner au premier péril. « Il eſt vrai qu'il paroiſſoit d'abord difficile d'établir une grande confiance entre Condé & lui; mais le cardinal n'avoit-il pas bleſſé plus profondément le prince, que n'avoient pu faire les frondeurs? Mazarin devoit tout à Condé, & il l'avoit lâchement trahi; Gondy au contraire n'avoit contribué à ſa priſon que dans le cas d'une défenſe légitime; pour ſe tirer de l'abîme où le prince vouloit le plonger, il avoit été forcé de l'y précipiter lui-même. Condé

1650. Montglat.

1650. » avoit trop de cette générosité qui ca-
» ractérise les grandes ames, pour ne
» pas pardonner une offense que la né-
» cessité des circonstances sembloit ju-
» stifier, & que son injuste persécution
» avoit comme forcé de se permettre.
» Et certes, pour peu que la vengeance
» du héros fût raisonnée, il ne balan-
» ceroit pas à se réconcilier sincérement
» avec un homme dont le secours pou-
» voit lui être si utile, pour faire re-
» pentir un ingrat qu'il avoit tant de
» raison d'abhorrer. »

Tels étoient les motifs que présentoit à la duchesse & à ses amis le coadjuteur, pour justifier son changement & les entraîner eux-mêmes dans le nouveau parti qu'il vouloit embrasser. S'il eût pu compter davantage sur le courage du duc d'Orléans, il eût peut-être mieux aimé la médiation de ce prince, pour avoir raison des offenses du cardinal, & se procurer le chapeau: mais le timide Gaston, qui voyoit tou-

jours l'impossible où d'autres n'auroient vu que le difficile, à la résistance du cardinal, s'émut, trembla, mollit, & ne voulant point ériger autel contre autel, se résolut à attendre du temps une occasion plus favorable. Si Gondy perdoit l'espérance d'obtenir la pourpre par son moyen, du moins dans ce moment, il se promettoit de le faire consentir à la liberté des princes. Gaston en avoit déja laissé entrevoir quelques desirs; mais des desirs à la volonté, de la volonté à la résolution déterminée, de cette résolution au choix des moyens, de ce choix à l'exécution, il y avoit chez lui des intervalles immenses, & il falloit user d'un nombre prodigieux de ressorts pour faire passer son ame par tous ces différens degrés, encore se voyoit-on souvent arrêté au milieu de l'exécution. Cependant le coadjuteur ne désespéra pas de lui faire franchir tous les intervalles, & de l'amener au point où il le vouloit, malgré

1650.

Retz.

1650.

les alarmes qui saisissoient quelquefois le duc sur le ressentiment de Condé, & malgré la jalousie, dont il étoit dévoré lorsqu'il venoit à réfléchir sur l'étonnante supériorité en tout genre que le héros avoit sur lui. Laigues & la duchesse de Chevreuse, entiérement alors dans les sentimens de Gondy, vinrent à son appui auprès du duc.

Hist. de la prison des princes.

Laigues se rend au Luxembourg, où il trouve Gaston alarmé des mouvemens que se donnoient dans Paris les partisans des princes : il saisit cette occasion pour s'expliquer avec le duc, & lui demande la liberté de lui faire quelques questions. « N'est-il pas vrai, Monsieur, lui dit-il quand il l'a obtenue, » que la cour vous menace souvent de » faire sortir M. le prince ? Que dans » la moindre résistance que vous apportez, on vous répéte sans cesse que » M. le prince auroit plus de complaisance que vous ? Que le cardinal » même a osé vous dire plusieurs fois

» que la Reine seroit forcée de le mettre en liberté ? . . . Tout cela est vrai, » répond Gaston. . . . Eh quoi, Monsieur, reprend le négociateur de Gondy, est-il possible que V. A. souffrira » toujours de pareilles insolences ? Je » ne crois pas que vous m'accusiez » d'être partisan de M. le prince ; mais » enfin, les désordres de l'état sont parvenus à un tel point, l'ineptie & la » mauvaise conduite du cardinal sont si » manifestes, les traitemens que nous » éprouvons, & particuliérement V. A. » sont si injurieux, qu'il n'est plus possible de dissimuler. Tenez, prenez ; » voyez comme vous avez été indignement trahi, & pour quel homme » vous vous obstinez à vous sacrifier. » 1650.

Alors Laigues tire de sa poche une copie du traité qu'avoit fait le cardinal dans son dernier démêlé avec Condé, par lequel, outre, comme nous l'avons dit, qu'il promettoit au prince de ne rien faire sans son consentement, il

1650. s'astreignoit encore à suivre aveuglément toutes ses volontés, *& à prendre son parti envers & contre tous.* Cette derniere clause avoit été jusque-là cachée à Gaston, & dans la vérité, elle ne signifioit rien, puisque le cardinal, par la prison du prince, avoit assez prouvé le cas qu'il faisoit de ces promesses; cependant il ne fut pas difficile de faire prendre le change au duc, & de lui persuader qu'elles le regardoient personnellement. Surpris autant qu'indigné, il ne respire que la vengeance, & ne se retranche plus que sur les désordres que va nécessairement entraîner la volonté où il est de perdre le traître. Laigues applanit une partie de ces difficultés, & fait entrevoir au duc tant de possibilité à se satisfaire, que Gaston, en le quittant, l'assure qu'il est disposé à tout, pourvu que tous leurs amis y consentent, & promettent leur secours. La duchesse de Chevreuse & le coadjuteur, qui seconderent Laigues,

ſe concerterent ſi bien dans les diverſes attaques qu'ils livrerent à Gaſton, qu'enfin ce prince parvint à croire que la liberté des princes étoit l'événement le plus heureux qu'il pût lui arriver. 1650.

Mais pour procurer cette liberté, il y avoit de grands ménagemens à garder ; il falloit que la négociation, qu'on alloit entamer avec les partiſans des princes, fût en même temps ſecrette & publique, c'eſt-à-dire qu'il en tranſpirât aſſez pour alarmer le miniſtre, mais non aſſez pour le jetter dans un parti déſeſpéré, & le forcer à déconcerter ſur le champ toutes les meſures, en ſe donnant le mérite de la liberté des princes ; eſpérer que ces nouvelles intelligences fuſſent abſolument ſecrettes, c'eſt ce qu'il n'étoit pas poſſible, y ayant trop de gens avec leſquels il falloit traiter. Les chefs réſolurent donc de tenir leurs deſſeins couverts, de réunir ſourdement tous ceux qui avoient intérêt à la perte du miniſtre, de ſe dé-

1650. clarer séparément & les uns après les autres pour la liberté des princes, & de réserver Gaston pour le coup décisif, c'est-à-dire, lorsque tous les intérêts seroient arrangés. Alors on attaqueroit le ministre & le ministere, les uns par le cabinet, les autres par le parlement; on se garderoit sur-tout de laisser lier le garde des sceaux avec Mazarin; Châteauneuf avoit été du parti, il en connoissoit les principes, la marche & les manœuvres, il auroit pu les déconcerter. Il fallut donc que Gondy étouffât pour le moment les desirs de vengeance qui couvoient dans son cœur, contre un homme qui lui avoit fait manquer le chapeau. Châteauneuf de son côté fut bien-aise de rester lié avec une cabale, qui prétendoit chasser Mazarin, dans l'espérance d'avoir sa plus noble dépouille. Malgré tant de sujets de jalousie & de haine, Gondy & lui se rapprocherent donc: celui-ci prétendit que dans les circonstances, il n'avoit pu

parler au conseil autrement qu'il avoit fait ; celui-là feignit de prendre pour vrai tout ce qu'il plût à Châteauneuf d'inventer pour excuses ; tous deux ainsi se jouerent mutuellement, mais sans que l'un ou l'autre fût dupe ; le cardinal seul y fut trompé ; il les croyoit tous deux brouillés irréconciliablement, & lorsqu'il apprit que le desir de sa perte les avoit si étroitement réunis, il avoua que de tout ce qui lui étoit arrivé jusqu'alors, rien ne l'avoit autant étonné. 1650.

Ces mesures étant prises, Gondy songea à faire acheter son secours aux princes ; mais ne voulant pas se fier à cette foule de négociateurs qui agissoit pour eux, il résolut de ne traiter qu'avec une seule personne, qui eût leur confiance & leur aveu. Il en trouva une telle qu'il la desiroit, laquelle, dès la prison des princes s'étant intriguée en leur faveur, avoit été la premiere à leur faire parvenir ses lettres & à rece-

1650. voir des leurs ; c'étoit la fameuse princesse palatine. Avant de poursuivre ce récit, comme elle doit jouer un grand rôle dans le reste de cette histoire, il est bon de faire connoître plus particuliérement cette femme singuliere.

Anne Gonzague de Cleves, princesse de Mantoue & de Montferrat, & comtesse palatine du Rhin, avec beaucoup des vertus de son sexe, avoit une grande partie de celles du nôtre. Destinée par la nature à gouverner des hommes, la fortune ne trompa ses vues que pour la faire paroître plus digne d'une couronne : par ce qu'elle fit dans un état privé, on jugea avec assez de vraisemblance de ce qu'elle auroit fait sur le trône, & on se persuada qu'elle auroit égalé, si elle n'eût surpassé, la fameuse Elizabeth. Avec les talens de cette reine immortelle, elle en eut les foiblesses. Trahie par l'inconstance de ce Guise, qui avec toute l'audace & tout le génie de ses peres, n'en

Retz.

avoit ni la prudence, ni la profonde politique, en époufant le prince Edouard, fils de ce Fréderic électeur palatin, dont l'imprudence à accepter la couronne de Boheme fut punie par tant de revers, tant d'humiliations, elle n'époufa qu'un vain nom, & s'en dédommagea par des galanteries : mais du moins fon efprit corrigea les travers de fon cœur, & fes fautes parurent plutôt celles de la politique que du tempérament. Efprit pénétrant & fubtil, jamais femme n'apporta dans une cour plus d'adreffe pour nouer une intrigue, plus de connoiffance du cœur humain, plus de patience, plus d'éloquence pour la développer, plus de fagacité, plus d'activité pour la dénouer quand elle l'avoit conduite à fon point. Impénétrable à l'œil le plus clairvoyant, rien ne lui échappoit à elle-même ; elle fe démêloit de toutes les rufes, elle déconcertoit tous les maneges, elle avoit le fil de tous les détours, & tandis qu'elle

1650. Motteville.

Oraif. fun. de la princ. Palat. par Boffuet.

1650. déroboit toujours habilement sa marche, elle étoit toujours sur les pas de ceux qui croyoient l'avoir mise en défaut. Une qualité qu'elle ne partagea presque avec personne, fut la confiance, qu'elle savoit s'attirer de deux partis contraires, l'art de concilier les intérêts les plus opposés, & de former le nœud qui les réunit. C'est qu'avec les talens du politique le plus consommé, elle n'en avoit point les défauts ; c'est qu'elle portoit dans la négociation une sincérité, une franchise, qui lui ouvroit tous les cœurs, en leur faisant honte des rafinemens : bien supérieure en cela à Mazarin, qui avec une partie de ses talens dans le même genre, gâtoit tout, parce que, comme disoit de lui D. Louis de Haro, *il avoit un grand défaut en politique, celui d'être toujours fourbe.* Aussi le ministre redoutoit-il extrêmement cette princesse, & elle étoit une de celles qui, avec les duchesses de Longueville & de Chevreuse,

Retz.

Le roi de Prusse, anti-Machiav.

Lénet. St. Evremont.

lui faisoient dire au même D. Louis de Haro, dans les conférences pour la paix des Pyrénées : *Vous autres ministres espagnols, vous êtes bien heureux; les femmes de votre pays ne vous donnent nulle peine à gouverner; elles n'ont pour toute passion que le luxe ou la vanité; les unes n'écrivent que pour leurs amans, les autres que pour leurs confesseurs. Il n'en est pas de même en France; jeunes ou vieilles, prudes ou galantes, sottes ou spirituelles, toutes les femmes chez nous se mêlent des affaires de l'état, & le citoyen le plus turbulent ne nous donne pas tant de peine à contenir, que nous en procurent par leurs intrigues, ou une duchesse de Chevreuse, ou une princesse palatine, ou telle autre femme de cette trempe.* 1650.

Au reste, ce n'étoit point sans raison que le ministre redoutoit cette derniere; elle étoit en femme ce que le coadjuteur étoit en homme, avec la différence que pouvoit mettre dans leurs

penchans & leurs paſſions celle du ſexe
1650. & de l'éducation. Une autre conformité entr'eux remarquable, c'eſt qu'ils finirent tous deux de même, ainſi que la ducheſſe de Longueville ; ce qui n'eſt pas une des ſingularités les moins étonnantes de cette hiſtoire (1). De même qu'on vit Gondy mourir, non avec le remords de ſes égaremens, mais du moins dans une retraite douce & paiſible, où tout ce qui l'avoit juſqu'alors

---

(1) On pourroit y joindre Condé, qui ſur la fin de ſes jours devint fort pieux, & témoigna ſur-tout beaucoup de remords des maux qu'il avoit cauſés à ſa patrie par la guerre civile. On connoît la lettre qu'il écrivit à ce ſujet à Louis XIV, avant ſa mort ; mais ce qu'on connoît moins, c'eſt l'ordre qu'il donna à Gourville de faire dreſſer un teſtament, où il faiſoit un legs de cinquante mille écus pour être diſtribués dans les lieux où il avoit cauſé le plus de déſordre pendant la guerre civile, ſomme deſtinée à entretenir les pauvres malades. (*Mém. de Gourville.*)

occupé, tout ce dont son ame avoit été si long-temps agitée & tourmentée, ne s'y représentoit plus que comme les foibles traces que laisse un rêve dans l'imagination; de même on vit Anne de Gonzague se jetter dans les extrêmes de la vie qu'elle avoit menée; passer de l'incrédulité la plus opiniâtre à la foi la plus vraie, & même à la crédulité la plus superstitieuse; donner à la capitale le spectacle humiliant de la foiblesse humaine, en prenant pour des réalités les visions d'une imagination exaltée par les ardeurs de la fievre; & passant pour folle dans l'esprit des uns, par le commerce qu'elle croyoit avoir avec les anges, pour sainte dans l'esprit des autres, par sa vie réellement pieuse & pénitente, être tour-à-tour par sa conversion un objet de scandale ou d'édification. 1650.

Telle étoit cette femme étonnante, avec laquelle Gondy eut à traiter; madame de Rhodes leur avoit à tous deux

1650. Retz.

applani les premieres voies de la négociation, & ils se virent la nuit. Leurs ames étoient faites pour s'entendre, & dans un instant, elles furent unies : la confiance s'établit aussi-tôt entr'eux ; ils s'ouvrirent mutuellement sur leurs vues, ils se communiquerent leurs secrets, ils se promirent de faire cause commune. Gondy détailla le plan de son parti ; elle fit à son tour un exposé fidele du sien : elle ne craignit pas de montrer toutes ses lettres, d'expliquer tous les chiffres qui servoient à sa correspondance avec Condé ; elle avoua qu'elle n'espéroit la liberté du prince que par le moyen des frondeurs ; qu'elle regardoit toute autre voie comme impossible, après les avoir toutes tentées infructueusement : « Molé, ajouta-t-elle, & » Champlatreux son fils, ne desiroient » pas moins passionnément qu'elle, la » délivrance des princes ; mais ils vou- » loient qu'ils leur en eussent à eux seuls » l'obligation, se flattant toujours qu'a-

» vec de la patience ils l'obtiendroient 1650.
» par le moyen de la cour ; le duc de
» Grammont étoit dans les mêmes sen-
» timens, & avoit une telle confiance
» dans les paroles du ministre, qu'il
» ne falloit pas attendre de grands
» mouvemens de sa part, & qu'il se-
» roit toujours dupe ; madame de Mont-
» bâson faisoit sans cesse offrir sous
» main le duc de Beaufort ; celui-ci se Nemours.
» montroit prêt à tout, parce qu'outre
» les mécontentemens personnels qu'il
» avoit du ministre, il étoit incessam-
» ment aiguillonné par les railleries des
» partisans des princes, qui ne se las-
» soient point de lui reprocher qu'il
» voulût éterniser une prison, à laquelle
» il avoit, comme il étoit public, si
» peu contribué : mais ni l'amant ni la
» maîtresse n'étoient pas d'un grand
» poids dans une affaire de cette im-
» portance, & leur intervention étoit
» peu desirée, la bonne-foi de l'une
» étant plus que problématique, & le

1650. » pouvoir de l'autre compté pour rien ; » Arnaud & Viole s'agitoient aussi au» tant qu'il étoit en eux pour la liberté » des princes ; mais n'ayant en vue que » leurs intérêts particuliers, leurs amis » même ne pouvoient pas se confier à » leurs talens pour l'intrigue, parce » qu'il étoit à craindre que, sembla» bles à la plus grande partie des né» gociateurs, ils ne sacrifiassent l'inté» rêt des prisonniers à l'honneur de » réussir, pour être seuls récompensés ; » le duc de Nemours, qui paroissoit à » la tête du parti, n'y étoit que pour » représenter : outre son amour pour » Châtillon qui l'avoit comme malgré » lui jetté dans le parti des princes, » les railleries qu'il avoit essuyées rela» tivement au ministre, l'avoient rendu » comme irréconciliable avec lui ; quel» ques jours avant la prison des prin» ces, il avoit tenu des propos extrê» mement durs au cardinal ; on s'étoit » moqué du peu de succès qu'ils avoient

» eu ſur l'eſprit du miniſtre, en lui » diſant qu'après un pareil éclat, il étoit » bien malheureux de n'avoir point ob- » tenu de graces de Mazarin, étant » peut-être le ſeul qui l'eût offenſé ſans » récompenſe; ces plaiſanteries avoient » piqué ſon amour propre, & lui ren- » doient plus odieux l'objet qui les » avoit fait naître; mais le duc ayant » plus de probité, de politeſſe & de » graces, que d'habileté dans la cir- » conſtance préſente, il ne pouvoit être » qu'un agréable fantôme; il ne reſtoit » donc que Montreuil, qui fut digne » d'entrer dans leur ſecret; c'étoit le » ſeul qu'ils puſſent avec ſûreté aſſocier » à leur négociation. »

1650. Ibid.

Après ces ouvertures de la part de la princeſſe, le coadjuteur auroit eu honte de recourir à des faux-fuyans; ainſi les deux négociateurs conclurent preſque ſur le champ, du moins quant aux préliminaires. Ils convinrent de ce que la princeſſe diroit au duc de Ne-

1650. mours, à Viole & à Arnaud, pour préparer les voies ; elle devoit les assurer que les frondeurs étoient ébranlés, & commençoient à pencher pour la liberté des princes ; mais qu'elle craignoit que ce ne fût une des ruses ordinaires du coadjuteur : il pouvoit feindre de se rapprocher ainsi du parti des princes, pour s'en fortifier, détruire par son secours le ministre, & toujours laisser cependant les princes dans les fers ; que son avis néanmoins étoit de tenter la négociation, en se tenant sur ses gardes. Il parut nécessaire aux négociateurs de ne s'ouvrir qu'avec cette précaution, afin que la défiance qu'occasionneroit ce discours de la princesse, passant des partisans des princes à la cour, elle ne prît pas trop vivement l'alarme sur la réunion ; ensuite, lorsqu'on jugeroit à propos de faire paroître la fronde plus à découvert, on traiteroit d'abord avec la duchesse de Monbâson, afin de mieux tromper le cardinal,

dinal, lequel s'imaginant que la du-
chesse traitoit à l'insu des frondeurs, 1650.
les croiroit divisés. Le coadjuteur ne devoit se montrer ni la princesse s'ouvrir à qui que ce fût sur son sujet, que tous les intérêts ne fussent conciliés, tous les esprits réunis.

Le coadjuteur communiqua ces préliminaires à Gaston, qui les goûta, mais ne se rendit pas aussi facilement que son favori l'avoit espéré. Ce n'étoit pas qu'il eût changé de sentiment, & qu'il ne voulût sincérement la liberté des princes; mais sa timidité naturelle lui faisoit craindre de s'engager trop avant, & il se flattoit d'obtenir cette liberté par le moyen de la cour, sans aucune violence; chimere qui ne lui eût été que funeste, si elle eût pu se réaliser. Il étoit entretenu dans ces pensées par le maréchal de Grammont, qui se laissoit amuser aux douces espérances dont le ministre berçoit sa crédulité. Cette conformité de sentimens entre le

1650. duc & le maréchal faillit à perdre le parti, par l'indiscrétion du premier, qui, sans avouer qu'il traitoit lui-même, avertit Grammont que les frondeurs s'arrangeoient avec les princes, ce qui ne tarda pas à parvenir aux oreilles du ministre. Molé, qui en fut averti, & qui crut sérieusement que Gaston n'entroit point dans ces arrangemens, n'oublia rien pour dissuader Arnaud, Viole & les autres de continuer leur négociation avec un parti qui, privé dans Gaston de son principal appui, alloit rester sans considération. Mais le coadjuteur, qui dans ces circonstances ne restoit point oisif, leva entiérement le masque devant le duc, se plaignit, lui fit des reproches, & enfin eut l'art de lui inspirer tant de honte sur sa pusillanimité, que le duc promit de tout faire pour réparer son indiscrétion. Gondy lui fit sur le champ écrire une lettre, antidatée de Limours, où ce prince alloit souvent, par laquelle il se répandoit avec

le coadjuteur en railleries très piquantes sur les négociations du maréchal & 1650.
ſur la maniere dont il l'avoit pris pour dupe. Armé de cette piece, Gondy court la montrer aux partiſans des princes; ceux-ci à cette vue regardent comme autant de chimeres tous les diſcours du maréchal & du premier préſident, & n'en ſont pas moins diſpoſés à achever le traité : ainſi, juſqu'au moment de la liberté des princes, & Grammont & Molé furent joués impitoyablement.

A peine Gondy s'étoit mis en sûreté de ce côté, qu'il eut bientôt un nouvel obſtacle à lever. Le garde des ſceaux, qui vouloit la ruine de Mazarin, craignoit la liberté de Condé, & employoit tout ſon pouvoir ſur l'eſprit de Laigues, enſuite ſur celui de la ducheſſe de Chevreuſe, pour leur faire partager ſes ſentimens : mais la ducheſſe étoit trop intéreſſée par elle-même aux propoſitions des princes pour les rejetter, & mad. de Rhodes trop attachée à la ducheſſe

1650. pour ne point parer les coups. Le garde des ſceaux, ne pouvant eſpérer de réuſſir, ſe vit obligé de diſſimuler & de ſuivre le torrent.

Nemours. Tout étant ainſi préparé, il ne fut plus queſtion que de la ſignature des traités. La princeſſe palatine avoit des pleins-pouvoirs de la ducheſſe de Longueville & du prince de Condé. Joly prétend que ce héros lui avoit envoyé les ſiens ſur un morceau d'ardoiſe; mais cette anecdote paroît avôir été controuvée par le peu véridique conſeiller au châtelet, pour jetter un petit air de merveilleux ſur cette négociation: Condé avoit toute la liberté d'écrire dans ſa priſon; &, ſelon Retz & Joly lui-même, il entretenoit avec ſes amis une correſpondance auſſi réglée qu'elle auroit pu l'être par la poſte.

Le premier traité qu'on ſigna fut celui du duc de Beaufort, comme on en étoit convenu. Le duc s'y engageoit à procurer de tout ſon pouvoir la liberté

aux princes, à faire tous ses efforts auprès de Gaston pour porter ce prince à les prendre sous sa protection, & même à rompre entiérement avec le coadjuteur, si ce prélat ne se montroit pas plus raisonnable, & ne vouloit pas contribuer à une liberté si nécessaire & si desirée. Condé, à ces conditions, renonçoit absolument à l'amirauté, & promettoit de faire tous ses efforts pour que la survivance de cette place, qu'avoit obtenue le duc, ne fût pas un vain titre. Ce qu'il y eut de plus singulier, est que ce fut le coadjuteur lui-même qui engagea Beaufort à signer ce traité & à tromper mad. de Montbâson, laquelle resta très persuadée que son amant ne signoit qu'à son impulsion, & se faisoit payer cette signature par une promesse de cent mille écus, dont les princes s'obligeoient à en donner vingt mille, & à contraindre la cour de faire le reste. L'artifice ingénieux du coadjuteur donna le change au mini- 1650.

1650. ftere, & ne lui permit pas de prendre des précautions contre des chefs qui étoient divifés.

Retz; Joly. Nemours. Le fecond traité fut celui de tous les chefs, à l'exception de Gafton. Les frondeurs s'y engageoient à procurer aux princes la liberté par tous les moyens poffibles, à condition que le prince de Conty épouferoit mademoifelle de Chevreufe; que l'ancienne & la nouvelle fronde, (c'étoit de ce dernier nom qu'on appelloit le parti des princes) fe tenant déformais d'intérêt, ne feroit plus qu'un corps, qui auroit les mêmes vues, les mêmes projets, la même marche contre le miniftre. Le duc de Beaufort, à l'infu de mad. de Montbâfon, appofa auffi fa fignature à ce traité, pour faire voir au parti des princes fon union avec le coadjuteur. Un hiftorien prétend qu'à la lecture, on lui paffa l'article du mariage de mademoifelle de Chevreufe avec le prince de Conty, & que le duc de Nemours, chargé de cette lecture,

Nemours.

avoit eu ſoin de ſouligner l'endroit avec 1650.
un crayon, pour ne pas s'y tromper. Joly prétend au contraire que ce fut le coadjuteur qui fit ce ſecret au duc, dans la crainte de la jalouſie que mad. de Montbâſon portoit à mademoiſelle de Chevreuſe : mais outre cette différence de récits, outre le peu de validité de la raiſon qu'apporte Joly, puiſque mad. de Montbâſon avoit refuſé pour ſa fille Ibid.
ce mariage, que le prince lui avoit propoſé, il faut remarquer que le coadjuteur ne dit pas un mot de cette ſupercherie.

Reſtoit encore le traité du duc d'Orléans ; quoiqu'il fût extrêmement favorable à ce prince, ce ne fut pas ſans peine qu'on parvint à triompher de ſon indéciſion naturelle, & à le lui faire Retz.
ſigner. Caumartin, qui l'avoit dans une de ſes poches avec une écritoire de l'autre, arrêta Gaſton entre deux portes, & lui mettant le traité dans une main, une plume dans l'autre, & offrant ſon

1650. dos pour servir de pupître, il força pour ainsi dire le prince à signer malgré lui. Par cette derniere piece, les princes se promettoient mutuellement la meilleure intelligence, l'intimité la mieux soutenue : pour s'en donner dès-lors des marques authentiques, on stipuloit le mariage de mademoiselle d'Alençon, l'une des filles de Gaston, avec le jeune duc d'Enguien, dès qu'ils auroient atteint l'âge, & l'on ajoutoit qu'on feroit revivre l'office de connétable en faveur du duc d'Orléans. On rappelloit encore dans ce traité la promesse de mariage du prince de Conty avec mademoiselle de Chevreuse, & en conséquence de cet établissement qui alloit laisser un libre cours aux prétentions du coadjuteur, Condé s'engageoit à les soutenir de tout son pouvoir, & à lui procurer le chapeau : ainsi, dans les fers & avec de simples lueurs d'espérance qui pouvoient ne point se réaliser, il traitoit & on traitoit avec lui comme si l'on

eût eu des certitudes qu'il alloit être roi. 1650.

Cependant tous ces projets faillirent à s'évanouir, par l'intervention même d'un de ceux qui soupiroient le plus ardemment pour la liberté des princes. La Rochef. La Rochefoucaut avoit été averti par la princesse palatine de toutes les négociations : aussi-tôt il quitte secrétement sa province où il étoit retiré, & se rend à Paris, où il se procure avec le cardinal deux ou trois entretiens nocturnes & clandestins. Il rappelle au ministre tout ce que celui-ci lui avoit dit à Bourg, & la promesse qu'il lui avoit faite de songer d'abord après son retour, à la liberté des princes ; il le somme de tenir sa parole : le cardinal, avec ses détours ordinaires, élude la proposition : la Rochefoucaut, sans lui découvrir entiérement le secret, est obligé de lui en laisser entrevoir assez pour lui donner des alarmes ; il lui proteste que la nouvelle & l'ancienne fronde sont en ter-

1650. mes d'accommodement ; qu'il veut avoir une réponse positive ; qu'autrement, il signe dès le soir même avec ses ennemis. Mazarin, à qui il n'en dit pas assez pour lui ouvrir totalement les yeux, s'imagine qu'il ne s'agit ici que du duc de Beaufort, & ne craignant ni lui ni sa maîtresse, espérant au contraire tirer beaucoup d'avantages de cette désunion, est sourd à toutes les menaces du duc, rebute toutes ses avances, & le laisse partir sans y répondre, sans lui rien promettre. Ainsi la Rochefoucaut, malgré l'aversion qu'il avoit contractée dans la guerre de Paris pour tous les chefs de la fronde, est obligé de se lier avec eux & de signer le traité malgré sa répugnance, pour qu'il ne fût pas dit que des plus zélés partisans du prince, il fût le seul qui n'eût pas contribué à sa liberté.

Toutes ces mesures étant prises, on se prépara à l'exécution, & l'on crut que pour assurer la réussite de tout le

projet, il falloit en marquer les commencemens par la ruine du ministre. Le coadjuteur en conséquence, si l'on en croit Joly, proposa d'arrêter le cardinal & de le mettre à la Bastille, offrant à cet effet le ministere du marquis de Chandenier, capitaine des gardes, qui proposoit de s'assurer de Mazarin chez le surintendant de la Reine, Tubœuf, dans un souper que celui-ci devoit donner au ministre. Ce moyen ayant paru trop violent à Gaston, on aima mieux prendre la voie du parlement : mais avant de donner le détail des nouvelles intrigues qu'on y fit jouer, il faut nous occuper des triomphes du cardinal, lesquels hâterent sa perte, plus que n'auroient pu faire des revers. 1650.



CHAPITRE V.

Prétendu assassinat du duc de Beaufort. Bataille de Rhétel. Le parlement se déclare de nouveau contre le ministre.

1650. LES succès du cardinal dans la Guienne, loin d'imposer silence à ses ennemis, sembloient avoir reveillé les cris de la calomnie contre lui, & ils se vengeoient d'une victoire qui les désespéroit, en l'attaquant sur les humiliations que la France éprouvoit alors en Catalogne. & sur-tout sur l'imprudence qu'il avoit eue de dégarnir la Champagne, pour satisfaire, disoit-on, ses inimitiés particulieres. Les progrès des Espagnols sembloient justifier l'amertume de leurs plaintes, & principalement la prise de Mouson, dont la garnison, quoique soutenue des habitans, avoit été obligée de se rendre après sept semaines d'une

Montglat.

Le 6 Nov.

défenſe opiniâtre. Si l'on en eût cru Turenne, les Eſpagnols auroient pouſſé bien plus loin leurs avantages; il vouloit les engager à reſter entre la Meuſe & l'Aiſne, pour couvrir du moins Rhétel & Château-Porcien: mais l'archiduc voyant la campagne trop avancée, aima mieux aller prendre ſes quartiers en Flandres, ſe contentant de jetter dans Rhétel douze cens hommes ſous la conduite de Delli-Ponti, ſergent de bataille & italien, dont les talens pour la défenſe des places étoient très renommés. Par cet arrangement, Turenne, reſté ſeul avec un corps de ſept à huit mille hommes, formé tant de ſes propres troupes que de celles des Eſpagnols ſous la conduite de D. Eſtevan de Gamare, fut chargé de la défenſe des conquêtes qu'avoient faites les armées ennemies en Champagne. 1650.

Mazarin, apprenant ce plan, crut le moment favorable pour faire taire tous les mécontens, & rétablir l'honneur

1650. des armes françoises en reprenant Rhétel. Il fit en conséquence joindre à toutes les garnisons de la Champagne, les troupes qui avoient servi au siége de Bordeaux, lesquelles après leur réunion formant un corps de douze mille hommes, commencerent à se porter du côté de Rhétel, sous la conduite du maréchal Duplessis-Praslin. Le cardinal se proposa ensuite de se rendre lui-même à l'armée pour donner plus d'activité aux opérations. Ses amis, voyant tous les mouvemens qui agitoient déja la capitale, n'approuvoient pas un projet qui alloit la laisser en proie à tous les mécontens, lesquels affectoient un orgueil plus impudent que jamais; car le coadjuteur commençoit à lever le masque, & à se rapprocher publiquement des partisans des princes. Il sembloit même être déja en guerre ouverte avec la cour : lorsqu'il se rendoit la nuit à l'hôtel de Chevreuse, depuis celui de Longueville, situé, comme on

Retz.

ſait fort près du Palais Royal, il avoit l'audace de poſer ſes vedettes à vingt pas des ſentinelles des gardes, comme pour les braver & les provoquer au combat. Une aventure ſurvenue dans le même temps au duc de Beaufort ne laiſſoit pas davantage de doutes ſur le projet des frondeurs, & le deſir dont ils bruloient pour de nouveaux bouleverſemens. 1650.

Le carroſſe de ce duc fut attaqué un ſoir ſur les dix heures, au milieu de la rue St. Honoré, par dix ou douze malheureux, tandis que St. Eglan, un de ſes gentilshommes, qui étoit dedans, alloit chercher ſon maître à l'hôtel de Montbâſon. St. Eglan, ayant fait quelque réſiſtance, fut poignardé, & ſes aſſaſſins ſe ſauverent quand ils virent venir du ſecours de toutes parts. Comme on ne put les reconnoître, l'incertitude donna lieu à une foule de conjectures & de calomnies, de la part ſurtout de la fronde & du duc qui, ſoit Le 29 Nov. Joly. Talon. Nemours.

1650. par malignité, soit par persuasion, prétendirent que St. Eglan avoit été tué par équivoque, que sa chevelure blonde avoit trompé les assassins, & que c'étoit au duc de Beaufort qu'ils avoient cru adresser leurs coups. Les colporteurs dès le lendemain distribuerent dans Paris à ce sujet un libelle avec ce titre: *Les dernieres finesses du Mazarin.* La cour de son côté se défendit, & fit courir le bruit que ce prétendu assassinat n'étoit qu'une *joliade renforcée*; que St. Eglan n'étoit point mort; qu'on l'avoit soustrait aux regards publics pour donner cours à la calomnie; qu'on n'avoit pu le prendre pour le duc, puisqu'il avoit les cheveux noirs: d'autres, pour brouiller la nouvelle fronde avec l'ancienne, avouoient la vérité de l'assassinat, mais soutenoient que le coup ne pouvoit partir que de la faction des princes: la vérité ne tarda point à être connue.

Trois ou quatre malheureux qu'on

arrêta quelque temps après, s'avouè- 1650.
rent coupables du meurtre de St. Eglan, mais en assurant qu'ils n'avoient eu dessein que de le voler, comme ils avoient déja fait plusieurs autres, sans qu'ils le connussent & sans qu'il y eût aucun complot formé contre le duc. Le châtelet les condamna à la roue & à être préalablement appliqués à la question; barbarie inutile, comme elle l'est presque toujours, puisqu'ils avoient confessé tous leurs complices, & qu'ils n'avouerent rien de plus dans les tourmens. Le duc de Beaufort s'obstinant à croire ou plutôt feignant de croire que c'étoit à lui qu'avoient été adressés les coups, s'efforça de faire suspendre l'exécution, & de porter l'affaire au parlement; mais il y trouva toujours le premier président contraire, & les coupables furent exécutés. Une chose à remarquer, & qui n'est point indigne d'entrer dans cette narration, puisqu'elle tient à l'hi- Joly.
stoire naturelle, c'est que le corps d'un

de ces malheureux ayant été abandonné
1650. à un chirurgien, fut trouvé avec toutes les parties internes transposées, le cœur & la rate au côté droit, & le foie au côté gauche (1).

Beaufort se récriant contre une exécution qui, disoit-il, ensevelissoit un important secret, crut qu'il seroit plus heureux avec un de ces assassins qui tomba en son pouvoir. Il le garda étroitement dans son hôtel, sans vouloir le livrer à la justice. Apparemment qu'il ne tira pas de lui les éclaircissemens qu'il avoit attendus, car on n'entendit plus parler de cette affaire; mais son obstination à la faire regarder comme

(1) Gui Patin parle aussi de ce déplacement, qui d'ailleurs, quoiqu'extraordinaire, n'est point sans exemple. On eut dans le même temps celui d'un chanoine de Nantes, qui fut trouvé avec la même transformation; on en trouve aussi quelques exemples dans les mémoires de l'académie des sciences.

un attentat de Mazarin, prouvoit assez au cardinal que toute la fronde se liguoit contre lui, & que ce n'étoit peut-être point là le moment de quitter la cour : cependant l'espérance de pouvoir, avec de nouveaux triomphes, donner par-tout la loi & atterrer tous ses ennemis, lui fit mépriser ces alarmes, & il partit pour la Champagne.

1650.

Le 1 Déc.

Motteville.

Il parut bien qu'il fondoit une partie de son espoir sur le succès dont il se flattoit ; il n'oublia rien de ce qui étoit capable de le lui procurer, & sacrifiant sa plus chere passion à un autre intérêt, pour s'attacher & les soldats & les officiers, il apporta aux uns des habits pour les garantir du froid qui commençoit à se faire sentir, & pour les autres il tint tous les jours quatre tables où ils étoient splendidement servis, affectant avec tous une affabilité, une douceur dont il se dispensoit d'ordinaire à la cour. Cette conduite lui ayant réussi, & lui promettant ce qu'il desiroit, après

avoir fait investir Rhétel, il vint lui-
1650. Le 9. même au siége, établissant le quartier
général à deux lieues de la ville, dans
le château d'Arson, où il étoit à l'abri
Histoire de Turenne. du canon. Il n'y eut presqu'aucun inter-
valle entre l'attaque & la reddition de
la place, moins par le défaut de forti-
fications ou de garnison, que par la
trahison de Delli-Ponti, qui s'étant laissé
séduire par l'or du ministre, & ayant
reçu quatre cens louis pour sa perfidie,
Le 14. rendit la place six jours plutôt qu'il n'au-
roit dû le faire. Les Rhételois furent si
charmés d'être délivrés du joug espa-
Montglat. gnol, qu'aussi-tôt qu'ils se virent libres,
ils passerent un acte par lequel ils s'o-
bligeoient à donner à Manicamp, qui
avoit poussé le siége avec le plus de vi-
gueur, & aux aînés de cette maison à
perpétuité, une superbe épée : trait qui
peint les François, & peut-être plus
honorable pour la nation, que la vic-
toire qui le suivit.

Cependant Turenne, qui ignoroit la

lâcheté de Delli-Ponti, & qui croyoit, comme le traître le lui avoit promis, qu'il tiendroit encore au moins ſix jours, s'avançoit, mais lentement, au ſecours de la place, bien-aiſe, comme il le dit lui-même, de trouver, lorſqu'il attaqueroit les lignes, l'armée ſéparée dans ſes quartiers autour de la ville, les tranchées ouvertes & le canon en batterie, ce qui affoiblit toujours conſidérablement : mais il apprit dans cette occaſion qu'il eſt dangereux & que c'eſt preſque une faute à un général de trop compter ſur la fidélité d'un ſubalterne. Il apprend par ſes coureurs la trahiſon de l'italien, & ne ſe croyant pas aſſez fort pour tenir contre une armée victorieuſe, il veut rebrouſſer chemin par les hauteurs pour n'être point forcé à un combat inégal : mais Dupleſſis-Prâlin, qui ſent ſa ſupériorité, le pourſuit vivement, l'atteint, le devance, & le prévient enfin dans un vallon, à quatre ou cinq lieues de Rhétel, qu'il

1650.

Mém. de Turenne.

1650. faut néceſſairement que le vicomte franchiſſe, s'il veut pourſuivre ſon chemin.

Comme cet événement appartient autant à l'hiſtoire générale qu'à l'hiſtoire de la fronde, je ne ferai preſque que l'indiquer; aſſez d'autres ſe complaiſent à décrire des batailles, qui ſe reſſemblent toujours, & les récits en ont été ſi multipliés, qu'ils deviennent faſtidieux. Ici, il ſuffira de ſavoir que le maréchal, forcé de combattre, fit tout ce

Le 15. qu'on pouvoit attendre de ſa capacité; il ſe battit comme un homme déſeſpéré, & par-tout où il ſe trouva il fut vainqueur; mais accablé par le déſavantage de ſa poſition, par l'aſcendant d'une armée victorieuſe, il éprouva le déſaſtre le plus complet, & fut obligé de ſe ſauver mal accompagné chez les Eſpagnols, laiſſant au pouvoir du maréchal Dupleſſis, ſon canon, ſon bagage, vingt drapeaux, quatre-vingt étendarts & près de quatre mille priſonniers, parmi leſquels ſe trouvoient

D. Estevan de Gamare, Boutteville, 1650.
Jarſay, Harcourt, Sémy, les comtes de Quentin & de Boſſu : il reſta deux mille morts ſur le champ de bataille, parmi leſquels on reconnut ſix colonels & un frere de l'électeur palatin.

La victoire ne fut pas moins ſanglante pour les troupes du Roi, que l'avoit été la défaite pour les rebelles. Le maréchal Dupleſſis ne cueillit que des lauriers arroſés de ſon ſang ; il vit preſque tomber à ſes côtés le comte de Choiſeul, ſon fils aîné, & avec lui Alvimar, Vala, Corval, Roze, Benſe & le vicomte de l'Hôpital. Ce carnage ne doit point étonner ; jamais victoire ne fut plus diſputée ; on ſe battit avec tout l'acharnement des guerres civiles, & la fureur des vainqueurs en vint à ce point d'atrocité, que les ſoldats vouloient immoler tous leurs priſonniers pour les punir d'avoir pris les armes contre la patrie : il fallut toute l'autorité du général pour empêcher cet hor-

1650. rible maſſacre, tant l'eſprit des diſſentions domeſtiques eſt cruel & peut influer ſur le caractere national !

Mazarin, d'autant plus ſatisfait qu'il avoit moins compté ſur ce ſecond ſuccès, ſe hâta d'en envoyer la nouvelle à la cour, autant pour aſſurer ſes partiſans, que pour effrayer ſes ennemis. Dans l'ivreſſe de la victoire, tout lui parut poſſible, & il croyoit déja voir ſes impitoyables cenſeurs à ſes genoux : auſſi n'oublia t-il rien pour ſe donner le mérite de ce triomphe, quoiqu'il fût vrai que la bonne conduite & la valeur du maréchal Dupleſſis euſſent tout fait, & que le cardinal n'eût point paru à la bataille. Elle s'étoit donnée dans la plaine de Sommepy, à quatre lieues de Rhétel, & auroit dû par conſéquent en porter le nom ; mais le cardinal voulut qu'elle portât celui de Rhétel, moins parce qu'elle s'étoit donnée à l'occaſion de la repriſe de cette ville, que parce que s'y étant renfermé pendant que l'on combattoit,

combattoit, il eût voulu faire croire que la victoire avoit été une suite des ordres qu'il avoit précédemment donnés. 1650.

Mais tout ce manege ne réussit point, & ne fit qu'exciter dans la capitale les railleries contre lui (1) ; ce qu'il avoit cru devoir servir à sa fortune, ne fit qu'accélérer son abaissement déja préparé par son dangereux rival. En effet, pendant qu'il accabloit Turenne, le coadjuteur lui faisoit dans Paris une autre guerre, dont les opérations, quoique moins publiques, devoient lui être plus funestes par leur résultat. Il n'avoit attendu que la rentrée du parlement

(1) On fit à cette occasion les mauvais vers suivans :

On doit au cardinal rémunération ;
Sans cet absent vainqueur on n'eût rien fait qui vaille ;
Il a mené nos gens à l'expédition,
Et de loin gagné la bataille
Ainsi qu'un badaut fait la prédication.

pour porter à ſon ennemi les premiers
1650. coups : enfin ce moment deſiré arriva, après avoir été retardé pendant quelque temps par une maladie ſurvenue au premier préſident, de ſorte que les mercuriales ne furent prononcées que le
Le 2 Déc. lendemain du départ de Mazarin. La
Talon. compagnie n'en avoit pas moins montré précédemment ſes diſpoſitions en faveur de Condé. Le jour de la rentrée, Molé, malgré ſa maladie, ayant à l'ordinaire donné un grand repas, les conſeillers Deſlandes - Payen & Quelain bûrent à la ſanté de tous ceux qui l'année précédente avoient été du même dîner, ce qui y comprenoit Condé, lequel y avoit aſſiſté : tous les autres convives, au nombre de vingt-quatre, imiterent les deux conſeillers, & leur firent raiſon de la ſanté qu'ils avoient portée ; ce qui s'étant répandu, jetta dans tous les eſprits une grande curioſité pour ce qui ſe paſſeroit à la mercuriale.

Le coadjuteur avoit préparé ſes batteries pour qu'elle ne fût point favorable au cardinal. L'avant-veille il avoit concerté une requête au nom de la princeſſe de Condé, par laquelle elle demandoit que ſon mari & les deux autres priſonniers fuſſent amenés au Louvre, & gardés par un officier de la maiſon du Roi; que le procureur-général fût mandé pour déclarer s'il avoit quelque choſe à propoſer contre leur innocence, afin que, dans le cas contraire, ils fuſſent ſur le champ mis en liberté. Le projet de cette requête avoit été dreſſé chez la princeſſe palatine, entre Croiſſy, Viole & lui; & elle fut rédigée chez le premier préſident lui-même lequel, ne ſe doutant point de la part que Gondy avoit à cette piece, diſoit aux deux autres avec toute la ſatisfaction d'un bon citoyen, attaché cependant aux intérêts de ſon corps: *Voilà ſervir M. le prince dans les formes & en gens de bien, & non pas comme*

1650.

Retz.

des factieux. Il étoit si persuadé que
1650. cette requête n'étoit que l'ouvrage des serviteurs des princes, qu'il l'appuya de tout son pouvoir, lorsque Deslandes-Payen, après les cérémonies de la mercuriale, s'en fit le rapporteur. On conclut tout d'une voix à la renvoyer au parquet, & à remettre la délibération à ce sujet au 20 Décembre. Les frondeurs en attendant, pour faire sensation, la livrerent à l'impression & aux colporteurs.

Dans l'intervalle, la cour allarmée manda les gens du Roi pour leur ordonner de déclarer au parlement que S. M. défendoit expressément que la compagnie prît connoissance de cette requête, tout ce qui tenoit à la prison & à la liberté des princes n'appartenant qu'à l'autorité royale. Talon, après avoir fait
Le 7 Déc. ce rapport à la compagnie, conclut à ce que la requête fût renvoyée à la princesse, comme n'ayant point de qualité pour la présenter, & la piece n'étant

point dans les ſormes. Il ajouta cependant qu'il falloit donner à la Reine avis de ce qu'elle contenoit, afin que cette princeſſe y pourvût ainſi que bon lui ſembleroit, ſelon le beſoin & la néceſſité des affaires publiques. 1650.

A peine l'avocat-général achevoit-il ſes concluſions, que Crépin, doyen de la grand'chambre, rapporta une autre requête; elle étoit au nom de mademoiſelle de Longueville, qui demandoit la liberté du duc ſon pere, & la permiſſion de venir habiter l'hôtel de Soiſſons, pour être plus à portée de la ſolliciter. On y mettoit un *ſoit montré* comme ſur la précédente, lorſque tout-à-coup on entend un grand bruit à la porte de la grand'chambre: c'étoit des Roches, capitaine des gardes de Condé, lequel envoyoit les huiſſiers demander pour lui la permiſſion d'entrer & de préſenter à la compagnie une lettre ſignée des trois priſonniers, par laquelle ils demandoient, ou qu'on leur fît leur Ibid. Retz.

procès, ou qu'on leur rendît la liberté.

1650. Cette apparition, à laquelle Molé n'étoit point préparé, le surprit, & il s'écria qu'*il étoit difficile que les princes dans leur prison pussent écrire*; puis il ajouta par une raillerie réfléchie & dont le trait retomboit sur bien des membres de la compagnie, *pas impossible pourtant, mais difficile*; & se tournant du côté du coadjuteur & du duc de Beaufort, en leur lançant un regard animé de toute la finesse de l'ironie, il ajouta pour les tourmenter : *ce n'est pas que nous n'ayons vu pendant la guerre de Paris, des lettres de l'archiduc venir tout aussi à propos, & écrites sans doute dans la rue St. Denys.* Au bruit de cette piquante apostrophe, toutes les enquêtes murmurerent, donnant assez à entendre que leur vœu étoit qu'on fît entrer des Roches. Le premier président & de Mesmes vouloient qu'il passât auparavant, selon la regle, au parquet. Les enquêtes prétendent que cette for-

Motteville.

Retz.

malité eſt inutile ; la diſpute s'échauffe ; 1650.
le premier préſident ſe plaint qu'il n'y a plus d'ordre, que tous veulent parler à la fois, & pour leur faire honte à eux-mêmes de la licence où ils ſe laiſſent emporter, il ajoute malicieuſement qu'*ils ont tort de parler avec tant de déſordre, attendu que, par la grace de Dieu, ils ſont en pouvoir de dire leur avis ſur les plus importantes affaires de l'état.* Cette raillerie a ſon effet, & ramene un peu aux ſentimens de modération ; les formes l'emportent ; des Roches eſt renvoyé au parquet, préſente ſa lettre aux gens du Roi, en aſſure la validité, quoiqu'elle fût plus que problématique, & prétend qu'il la tient d'un cavalier des troupes qui ont conduit les princes de Marcouſſy au Havre, & auquel Condé l'a remiſe. Après cette déclaration, des Roches eſt introduit, & préſente ſa lettre ; les gens du Roi appellés concluent à ce qu'elle ait le même ſort que les deux requêtes :

1650. dix heures sonnent alors, & la délibération est remise au sur-lendemain.

On l'avoit à peine commencée, que Santot entra, chargé d'une lettre de cachet, par laquelle on ordonnoit à la compagnie de surseoir à toutes délibérations, & cependant d'envoyer à la Reine des députés, en petit nombre à cause de son indisposition. Les clameurs des enquêtes s'éleverent à ce nom de lettre de cachet, & elles ne vouloient point en entendre la lecture. Cependant les députés furent nommés ; & la Reine, qui les reçut dans son lit, leur dit qu'elle desiroit qu'on suspendît toutes les délibérations, au moins pendant huit jours, temps où elle espéroit se mieux porter & s'occuper de ce qui faisoit la matiere de ces délibérations ; c'est qu'elle attendoit tout du bénéfice du temps & des opérations du ministre sur la frontiere. Mais tout ce qu'on crut

Le 10. Déc. devoir accorder au fâcheux état où elle étoit, furent quatre jours de surséance:

conduite un peu dure, puiſque la compagnie n'ignoroit pas que la princeſſe étoit réellement mal, ayant eu déja vingt accès de fiévre, & ayant ſubi huit ſaignées. 1650. Talon.

L'arrêté n'en eut pas moins tout ſon effet, & on n'eut aucun égard à une nouvelle lettre de cachet qui défendoit les délibérations. Les avis même furent violens ; Coulon dans le ſien conclut à ce que le duc d'Orléans fût averti publiquement des vices du gouvernement & de la mauvaiſe adminiſtration du cardinal ; qui fut appellé *oppreſſeur du public* : d'autres le ménagerent encore moins, & prétendirent que le cardinal achetoit des places frontieres de la Champagne pour s'y former un établiſſement. Enfin le Nain, un des membres, ayant dans ſon opinion inſiſté à ce que le duc d'Orléans vînt prendre ſéance dans la compagnie & aſſiſtât aux délibérations, il ſe vit unanimement ſuivi, & l'on députa deux conſeillers Le 14.

1650. pour aller faire au duc cette proposition.

Retz. Mais il n'étoit pas encore de l'intérêt du parti que Gaston se déclarât, parce que du jour au lendemain la cour pouvoit prendre ses mesures, & se donner tout le mérite de la liberté des princes. Aussi le duc fit-il une réponse vigoureuse, suggérée par les frondeurs, quoiqu'il eût eu l'art de persuader à la Reine qu'il ne la faisoit qu'à son instigation. Il dit aux députés qu'il ne se trouveroit point à l'assemblée, que c'étoit une cohue où l'on ne s'entendoit point; qu'il ne concevoit pas les intentions de la compagnie, qu'elle s'occupoit d'affaires qui lui étoient absolument étrangeres, & que tout ce qu'elle avoit à faire dans le moment, étoit de renvoyer les requêtes à la Reine.

Quoique ces avances parussent durement rebutées, la délibération ne fut pas moins continuée les jours suivans, & Deslandes ainsi que Broussel se signa-

lerent principalement contre le cardinal : mais la nouvelle de ses triomphes apporta bientôt du changement dans les esprits. Le parti des princes en fut atteré, Gaston trembla, le coadjuteur frémit, & ne se vit long-temps entouré que de gens désespérés. Il s'apperçut bien le lendemain en allant au palais, de la consternation générale : le peuple, morne & abattu, étoit à la vérité répandu dans les salles, comme à l'ordinaire, mais on n'entendoit plus ces cris, ces éclats qui marquoient l'arrivée de Gondy ; on eût dit que la patrie venoit d'éprouver les plus affreux désastres. La compagnie parut aussi douloureusement affectée ; il n'y eut que quinze ou seize avis ce jour-là, & tous conclurent aux remontrances pour la liberté des princes, mais timidement, sans chaleur, sans aigreur contre le cardinal : Ménardeau-Champré, le seul qui nommât le ministre, fit même son éloge ; il lui donna tout l'honneur de la victoire,

1650. Le 18.

Le 19.

1650. protestant que la compagnie ne pouvoit mieux faire que de supplier la Reine de mettre les princes dans les bonnes graces de son bon & sage ministre, lequel auroit d'eux le même soin qu'il avoit eu jusqu'alors de l'état. Ce qu'il y eut d'étonnant, fut que cet avis, auquel les précédens avoient si peu accoutumé, n'excita pas le moindre murmure.

Gondy, jugeant par-là de la profondeur de la consternation, crut qu'il étoit à propos de relever les esprits par quelque chose de hardi, & qui fit sensation; rien ne lui parut plus propre à cet effet que de se déclarer lui-même contre le cardinal, tandis que tout le monde sembloit secrétement s'accorder à plier devant lui. Ses amis tenterent envain de le dissuader d'une démarche qui leur paroissoit au moins imprudente.
Le 20. Dès le lendemain, sans avoir aucun égard à leur conseil, il effectue son projet, en déclarant à la compagnie,

» Que Dieu ayant béni les armes du » Roi, & éloigné les ennemis de la » frontiere par la victoire de M. le ma- » réchal Dupleſſis, il leur offroit le » moyen de penſer ſérieuſement aux » maladies intérieures de l'état, qui » étoient les plus dangereuſes; il ſe » croyoit obligé d'ouvrir la bouche ſur » l'oppreſſion des peuples, dans un mo- » ment où les plaintes ne pouvoient » plus donner d'eſpoir aux Eſpagnols » écraſés par leur dernier revers: l'une » des reſſources de l'état étoit la con- » ſervation des membres de la maiſon » royale; il ne pouvoit voir ſans alar- » mes en même temps & ſans douleur » les princes dans un air auſſi mauvais » que celui du Havre, & il étoit d'avis » qu'on fît à la Reine de très humbles » remontrances pour les en tirer, & les » mettre en un lieu où leur ſanté n'eût » du moins rien à craindre. » 1650.

Cet avis, prononcé avec l'audace ordinaire à l'opinant, eut un effet le

1650.
Hist. de la prison des princes.

plus prodigieux, & tel que Gondy l'avoit espéré. Les courages se ranimerent, & l'on crut qu'on pouvoit encore lutter contre le ministre. Le coadjuteur ne contribua pas peu à ce changement par la maniere artificieuse dont il s'y prit pour décrier les triomphes du cardinal; il lui donna tout l'honneur de la derniere bataille, avouant qu'elle n'avoit été qu'une suite de ses ordres; « mais » ces ordres avoient été donnés avec » la derniere imprudence : pouvoit-il » tomber dans l'esprit d'un homme qui » auroit un peu aimé l'état, de risquer » une bataille dans une plaine contre » une armée de moitié plus forte de » cavalerie que l'armée françoise? A » quoi n'exposoit-il point le royaume » s'il n'eût pas réussi? Qui auroit pu » empêcher les progrès de Turenne? » arrêter sa marche, si ce général eût » voulu venir jusqu'au milieu de Paris, » ou si, tournant du côté du Havre, il » lui eût plû d'en arracher les princes,

» de leur mettre les armes à la main, 1650.
» de faciliter leur vengeance, & de
» plonger ainſi le royaume & la famille
» royale dans le bouleverſement & la
» déſolation ? »

Les objets préſentés ſous cette face, ne parurent plus tant à l'avantage du cardinal ; on auroit volontiers accuſé de trahiſon un homme, qui avoit remporté une victoire éclatante au commencement d'un hiver déja rigoureux, qui avoit pris une ville, maſſacré une foule d'ennemis, chargé de fers un plus grand nombre, & détruit enfin ſi complétement une armée formidable, que toute la frontiere, où deux jours auparavant ils parloient en maîtres, en étoit abſolument nettoyée : étranges effets de la dépravation du cœur humain, toujours diſpoſé à méconnoître les plus brillans ſervices, & à recevoir avec avidité les poiſons de la plus abſurde calomnie !

Gondy ne ſe borna point à cette manœuvre ; il s'efforça encore de perdre

le cardinal par les mêmes voies dans
1650. l'esprit de la Reine. La duchesse de Che-
Ibid. vreuse alla trouver cette princesse, & sous les apparences d'un feint intérêt à tout ce qui la touchoit, elle porta secrétement les coups les plus cruels qu'un ennemi pût frapper contre le cardinal. » Une des plus fortes preuves, dit-elle, » avec des feintes marques de douleur, » qu'on avoit de l'aversion des peuples » contre le ministre, étoit la maniere » dont ils avoient reçu la nouvelle du » gain de la bataille. Soit que la misere » les eût tellement abattus qu'ils fussent » incapables d'aucuns sentimens de joie, » soit qu'une haine aveugle contre M. » le cardinal les empêchât de sentir les » véritables avantages de l'état, jamais » on n'avoit vu un tel déchaînement, » ou plutôt un acharnement plus cruel. » Il sembloit qu'on prît plaisir après » cette victoire, à redoubler de plaintes sur sa mauvaise administration, & » de mépris pour sa personne. Certes,

» le ministre étoit bien malheureux de » travailler pour des ingrats, qui reconnoissoient si mal le mérite, & dont » l'insolente audace se portoit à de si » coupables excès. Pour elle, elle le » disoit en pleurant, mais il falloit le » dire, & ce n'étoit pas le temps de dissimuler, il n'y avoit point de jour qui » ne fût marqué par ses alarmes pour » S. M. & elle craignoit sans cesse de » voir arriver le moment où elle seroit » forcée d'abandonner le cardinal; moment terrible, où l'autorité royale ne » pouvoit que déchoir, si l'on attendoit » les dernieres extrémités, & qu'il falloit peut-être prévenir, si l'on ne vouloit y être forcé par un peuple furieux » & mutiné. » 1650.

Anne d'Autriche, qui comprit la duchesse, ne lui répondit que par ces mots: *hé quoi, madame, vous êtes si peu de ses amies!* Celle-ci se voyant trahie, sans espoir de réussir dans son dessein, se hâta du moins de tirer une partie des

1650. fruits qu'elle en avoit attendus. Tant pour commettre le cardinal avec la Reine & la prévenir, que pour conserver quelque correspondance avec le cardinal, sous les apparences de l'amitié, elle lui écrivit que depuis sa victoire, la mauvaise volonté des peuples augmentoit; qu'elle avoit même remarqué quelqu'altération dans les sentimens de la Reine pour lui; qu'elle s'étoit efforcée de dissiper tous les nuages, de rappeller le cœur de la princesse à sa premiere bienveillance, & qu'elle y avoit réussi; qu'ayant eu le bonheur de conjurer l'orage, le succès l'encourageoit à lui rendre les mêmes services dans l'occasion avec autant de zele & d'amitié. La Reine de son côté avoit écrit au cardinal, de sorte qu'ayant reçu les deux lettres en même temps, il ne fut pas médiocrement étonné d'une disparate si étonnante: mais il n'eut pas bien des réflexions à faire pour reconnoître d'où venoit la trahison. Furieux de se sentir

aussi indignement joué, il jetta la lettre de la duchesse au feu, en l'accablant d'imprécations : mais ce fut tout ce qu'il permit à son courroux. Envain ses amis, le maréchal Duplessis le premier, lui représenterent-ils qu'il falloit profiter de sa victoire pour attérer ses ennemis, marcher avec l'armée triomphante à la capitale, en tirer secrétement toute la cour, se faire livrer & le coadjuteur & Beaufort & les autres chefs, & les punir enfin de leur révolte par un châtiment si effrayant, que les peuples en fussent corrigés pour jamais : ce parti, peu convenable à la trempe de son caractere, plus doux que sanguinaire, plus timide qu'audacieux, lui parut & trop violent & trop peu sûr ; le souvenir des barricades & du dernier siége qui avoit si mal réussi, lui fit perdre l'idée de toute entreprise pareille ; il s'imagina que, sans recourir à ces extrémités, sa présence seule calmeroit tout, dès qu'il se montreroit dans Paris.

1650.

Ibid.

1650. Mais il avoit à faire à un ennemi qu'il falloit impitoyablement immoler dès qu'il étoit terrassé, & qui ne reparoissoit que plus vigoureux & plus terrible lorsqu'on lui laissoit le temps de se relever : le cardinal ne tarda pas à l'éprouver. Gondy, continuant de verser le fiel de ses calomnies dans les esprits, & d'ourdir le tissu de ses manœuvres, n'oublioit rien de ce qui pouvoit échauffer les courages, qu'il avoit su rappeller. Avec ses amis du parlement il s'écrioit : « Que de nouveaux » succès alloient enfanter de nouvelles » insolences ; pour peu qu'on mollît, » le cardinal, selon sa coutume, alloit » devenir plus entreprenant, plus au- » dacieux ; le seul moyen d'éviter les » terribles effets de sa vengeance, étoit » de l'imiter & de redoubler d'audace » contre lui ; mais ce qu'il falloit sur- » tout éviter, étoit de lui laisser le mé- » rite de la liberté des princes ; si ja- » mais il avoit pardevers lui un pareil

» événement, il ne falloit plus eſpérer 1650.
» de bornes à ſa tyrannie, & on alloit
» tomber dans une dépendance d'au-
» tant plus ſervile, qu'on avoit cherché
» plus long-temps à s'y ſouſtraire. »
Parmi le peuple il ſemoit d'autres craintes; il faiſoit redouter les approches d'un ſiége, il faiſoit entrevoir les plus cruelles & les plus inſatiables vengeances; il ne parloit que de corps étrangers à la ſolde du cardinal, commandés par ſes créatures, échauffés par ſes ſatellites, & diſpoſés à remplir ſes plus rigoureuſes volontés.

Ces différentes manœuvres produiſirent tout ce qu'il deſiroit, & bientôt la fermentation contre le cardinal fut plus violente que jamais dans tous les eſprits. Les acclamations à la vue de Gondy recommencerent à ſon entrée & à ſa ſortie du palais, & l'archevêché fut aſſiégé d'une foule de carroſſes. L'arrêt, qui intervint après des délibérations ſi long-temps prolongées, aſſura le

Le 30 Déc. Talon. Retz. Mottev.

1650. succès des intrigues du prélat. Il ordonnoit de très humbles remontrances à la Reine pour demander la liberté des princes & le séjour de mademoiselle de Longueville à Paris, & une députation au duc d'Orléans d'un président & de deux conseillers, pour prier S. A. d'interposer à cet effet son autorité.

Cette piece, le prélude de l'humiliation de Mazarin, quoiqu'il n'y fût pas nommé, ne s'étoit pas fabriquée sans qu'il y eût eu de grands traits lancés contre lui, & même contre le gouvernement. Le cardinal fut traité publi-
Talon. quement dans les séances, de *faquin*, de *méchant ministre*, d'*italien perfide & ingrat envers Condé, auquel il devoit tant, & qui seul l'avoit maintenu dans le poste glissant d'où tant de mains tendoient à le précipiter.* Il y eut vingt-cinq voix à faire des remontrances par écrit, non-seulement sur la prison des princes, mais encore sur les désordres du gouvernement. D'autres allerent plus

loin, & ne craignirent point d'attirer ſur eux les foudres de l'autorité royale, en ſoutenant que non-ſeulement elle étoit au-deſſous de la loi, mais que cette loi ne devoit trouver de ſanction que dans le parlement, & qu'il appartenoit ſeul à cette compagnie, & excluſivement à toute autre, de prendre connoiſſance des affaires publiques, & de veiller aux vices du gouvernement. 1650.

Ce qu'il y eut de plus cruel pour le miniſtre, fut que cet arrêt parut préciſément la veille de ſon retour. Il l'avoit différé autant qu'il lui avoit été poſſible, attendant à Amiens quelle tournure prendroient les délibérations. Comme il apprit qu'elles ne lui étoient pas favorables, il craignit ou feignit de craindre des obſtacles à ſon entrée dans la capitale, & demanda à Gaſton, pour lui ſervir de ſauve-garde, une lettre, que ce prince n'avoit garde de

Le 31 Déc.

Hiſt. de la priſon des princes.

lui accorder. Enfin, pressé par la Reine, sollicité plus encore par le sentiment de son propre intérêt, qui lui faisoit craindre qu'en temporisant trop long-temps, il n'empirât ses affaires, il revint escorté de cinq cens chevaux, & entra comme en triomphe dans la capitale, au milieu d'une foule de courtisans qui s'étoient empressés d'aller à sa rencontre. Il ne manqua à la réception glorieuse que lui fit la Reine au palais royal, que d'en avoir Gaston pour témoin. Mais ce prince refusa obstinément de s'y trouver, sur des avis presque certains, disoit-il, qu'on vouloit l'y arrêter. La Reine, instruite de ces terreurs, sans doute simulées, à moins qu'elles ne fussent suggérées par le coadjuteur, ce qui est très possible, n'oublia rien pour lever les soupçons injurieux du prince, & lui fit donner parole de sûreté. Enfin, il se rendit à ces avances, & étant allé voir

1650.

Motteville.

voir la princesse, le ministre s'avança au-devant de lui jusque dans l'antichambre : ils s'embrasserent, mais comme deux ennemis qui dissimulent ; ils se dirent quelques paroles obligeantes, mais froides, & le prince ne voulut point aller chez le ministre. Ainsi finit une année qui avoit été si fertile en événemens : celle où nous allons entrer n'en vit point éclore de moins intéressans.

1650.



CHAPITRE VI.

Suite des assemblées du parlement & des intrigues du coadjuteur ; la cour envoie contre lui un mémoire à la compagnie. Gaston se déclare ouvertement contre le ministre.

1651. SI le coadjuteur en eût été cru, les remontrances, que le parlement venoit d'ordonner, auroient été faites sur le champ ; mais il étoit de l'intérêt de la cour de gagner du temps & d'en reculer le moment. La maladie de la Reine fournissant un prétexte plausible, lorsque les gens du Roi allerent demander le jour à la princesse, elle les remit à la huitaine, qui se prolongea encore de huit ou dix jours, alléguant les remédes que ses médecins lui ordonnoient, & qui ne lui permettoient pas de s'occuper d'affaires sérieuses. Le

Montglat.

duc d'Orléans, qui ne vouloit pas encore se déclarer positivement, ne se pressa pas non plus de donner une réponse favorable, & répondit aux députés en termes ambigus : « La Reine, » depuis la prison des princes, avoit » fait tous ses efforts pour remettre le » calme dans le royaume ; les choses » étoient déja bien avancées, mais il » restoit encore des esprits inquiets & » mal-intentionnés ; lorsqu'ils seroient » appaisés, & le royaume entiérement » paisible, il s'emploieroit volontiers » pour la liberté des princes. » Telle fut la réponse que rapporta le président de Novion, qui lui avoit été député, au moment même qu'on recevoit M. d'Irval, à la place du président de Mesmes, son frere, lequel étoit mort le dernier jour de l'année précédente, de douleur, selon quelques-uns, de pressentir que le coadjuteur étoit raccommodé avec le prince de Condé.

1650. Talon. Montglat. Le 7 Janv. Retz.

Malgré les lenteurs de la cour, il

1651. fallut enfin qu'elle se décidât, & qu'elle marquât un jour pour recevoir les remontrances; elle le fixa au 20. Avant de recevoir celles-ci, elle en essuya d'autres, qui ne lui furent pas plus agréables : elles venoient de la part du clergé, qui étant pour lors assemblé, crut, à l'instigation des mécontens, qu'il devoit aussi se mêler de la délivrance des princes. L'archevêque d'Embrun, qui portoit la parole, insista principalement sur la liberté du prince de Conty, alléguant le mauvais état de sa santé qui ne pouvoit qu'empirer dans les incommodités d'une prison malsaine; & ajoutant, pour justifier la démarche inconsidérée de son corps, que le clergé ne pouvoit s'empêcher de s'intéresser en faveur d'un prince qui jouissoit de toutes les immunités ecclésiastiques par la possession de plusieurs bénéfices & principalement de l'abbaye de Cluni. La Reine répondit en termes généraux, mais d'une maniere plus

douce & plus polie que les députés n'avoient peut-être droit de s'y attendre. Mazarin, toujours saltimbanque, comme on l'appelloit, renchérit encore sur cette facilité; il assura les députés qu'on mettroit bientôt les princes en liberté; qu'il y travailloit de tout son pouvoir; qu'il étoit en particulier bien-aise que le clergé lui recommandât le prince de Conty, s'honorant d'être son serviteur en qualité de prince du sang, & son confrere en qualité d'ecclésiastique. 1651.

Si cette mollesse lui réussit auprès d'un corps dont il faut croire qu'alors il avoit besoin, elle n'étoit point praticable avec le parlement, peu disposé à se contenter de simples paroles; ses remontrances le prouverent. Molé, qui les prononça, étonna par une vigueur Le 20. qui ne lui étoit pas ordinaire quand il Talon. parloit contre la cour. Après avoir pris plaisir à rappeller la prospérité de l'état, lorsque Condé étoit à la tête des armées, il s'appesantit sur le contraste qui se fai-

1651. ſoit ſentir, depuis que, par *une politique infortunée*, on avoit jetté la diviſion dans la famille royale, & privé les François de leur principal appui. Tout ſon diſcours ne rouloit que ſur ces deux tableaux ſi différens, & ſur la néceſſité où ſe trouvoit ſa compagnie *de veiller à ce que la république ne reçût aucuns dommages*; de temps en temps il y jettoit des traits ſourds, mais piquans, qui alloient frapper directement le miniſtre, & des peintures fortes & énergiques des vices de l'adminiſtration, qui bleſſerent toute la cour. La Reine fut indignée de toute la piece; le cardinal fut outré de la phraſe où ſa *politique* étoit traitée d'*infortunée*, & de quelques autres ſemblables; Gaſton même ne ſentit pas moins vivement, quoique ſecrétement, le peu de cas qu'on ſembloit faire de lui, en élevant ſi haut Condé, & en paroiſſant ne le compter, lui, pour rien; ſa fille, mademoiſelle, qui ne ſavoit rien des négociations de

Ibid. Motrev.

son pere avec les princes, en rougit de colere, & dit tout haut que *la Reine auroit bien fait de faire jetter le premier président par les fenêtres*; enfin le jeune Roi lui-même en fut étonné au point qu'il avoua à la princesse sa mere, *que s'il n'eût craint de lui déplaire, il auroit fait taire le premier président, & l'auroit chassé honteusement* (1). Cependant tous ces sentimens d'indignation n'éclaterent point devant les députés; la Reine se contenta de leur dire qu'elle donneroit sa réponse dans peu de jours. 1651.

Son intention étoit de la retarder aussi long-temps qu'il lui feroit possible; mais l'impatience du parlement la força d'en venir bientôt à des paroles

(1) Gui-Patin attribue ce propos à la Reine elle-même, & prétend que lorsque la députation fut sortie, elle s'écria : *Voilà un homme qui a parlé bien insolemment ; j'ai pensé le faire taire.*

1651. Le 30. Talon. Motteville. Hist. de la prison des princes.

positives. Elle répondit donc par la bouche du garde des sceaux, lequel avoit suggéré la réponse, mais qui la fit si bas, qu'à peine fut-elle entendue; » Qu'il étoit inoui qu'un parlement se » fût jamais mêlé de traverser les vo- » lontés des Rois; ils n'étoient que ju- » ges des différens des particuliers; ils » ne pouvoient connoître des intentions » de leurs souverains, & moins encore » des raisons qui les décidoient dans » les affaires de l'état; la Reine seule, » comme régente, possédoit la suprême » autorité; elle n'en devoit compte » qu'à Dieu seul, & au Roi son fils » quand il seroit majeur; pour eux, ils » n'avoient rien à voir dans les secrets » de l'état; quoique la prison des prin- » ces en fût un aussi respectable pour » eux que les autres, elle vouloit bien » songer à leur liberté; mais aupara- » vant, il falloit que le maréchal de » Turenne & la duchesse de Longue- » ville, qui s'étoient liés avec les enne-

» mis de la monarchie, fussent rentrés » dans le devoir, & que Stenai repassât » entre les mains du Roi : pour en pro- » curer les moyens, on enverroit une » déclaration portant amnistie pour tous » ceux qui mettroient bas les armes : » aussi-tôt qu'elles auroient été dépo- » sées, les princes seroient libres. » 1651.

Avant de dire l'effet qu'eut cette réponse au parlement, il faut voir en quel état étoient le coadjuteur & le duc d'Orléans. Tous leurs traités avec les princes étoient signés; car, bien que j'aie raconté de suite tout ce qui a trait à ces négociations, pour ne point couper le fil du récit, elles avoient traîné en longueur, & les paroles données depuis long-temps ne furent signées que le 18 Janvier par le coadjuteur, & par Gaston le 25. Malgré des engagemens si solemnellement pris, le dernier hésitoit & tergiversoit toujours, jusque-là que le coadjuteur ayant été averti que Mazarin se disposoit à faire sortir le Roi

1651. hors de Paris, parce qu'il n'y étoit pas aussi maître qu'il se l'étoit persuadé à son retour de l'armée, il ne put jamais résoudre Gaston à prendre des mesures pour empêcher cette évasion. Cependant une conversation, que le prince eut avec Mazarin, & dont son favori fut l'objet, fit plus que n'avoient fait jusqu'alors les remontrances du prélat.

Le cardinal, s'appercevant chaque jour que Gaston s'échappoit de ses mains, & ne pouvant méconnoître le génie qui le lui enlevoit, crut que le vrai moyen de rappeller à lui le prince étoit de jouer auprès de lui, à l'égard de Gondy, le même rôle que Gondy jouoit auprès du prince à son égard. Saisissant donc un moment où Gaston se trouvoit dans la chambre grise de la Reine, il s'efforça de décrier le coadjuteur dans son esprit, & de lui montrer la profondeur de l'abîme où les conseils de l'ambitieux prélat l'entraînoient : mais celui-ci avoit fait trop de progrès dans le

Le 31 Janv.

Motteville. Retz. Talon. Montglat. Hist. de la prison des princes.

cœur de son maître, pour en être arra- 1651.
ché à la premiere attaque; Gaston soutint son choix avec fermeté, & repoussant les traits lancés par le ministre & la Reine, fit entendre hautement qu'on prenoit des peines inutiles, que rien n'étoit capable de le détacher d'un serviteur dont il connoissoit & tout l'attachement & tout le mérite. La contradiction, comme c'est l'ordinaire, rend bientôt le dialogue plus vif, le débat plus animé; Mazarin s'échauffe, & voulant prouver ce qu'il a avancé, il sort de sa dissimulation ordinaire, il s'échappe, & comparant tout ce qui se passoit en France avec ce qui s'étoit passé en Angleterre, il assimile le parlement de Paris à la chambre basse de Londres, & Gondy ainsi que Beaufort, à Cromwel & à Fairfax. La comparaison pouvoit être odieuse, mais elle n'étoit peut-être pas moins juste, & si c'étoit une imprudence de l'imaginer, l'imprudence étoit pardonnable; dans

1651. tout autre temps Gaſton ne l'auroit point relevée ; mais, ſoit qu'alors il fût bien-aiſe de ſaiſir cette occaſion pour rompre avec le miniſtre, ſoit qu'il fût ſecrétement bleſſé de la part qu'il pouvoit avoir indirectement à ce reproche, il s'éleva avec beaucoup de vivacité contre l'injurieuſe dénomination du cardinal : « Sa comparaiſon étoit affreuſe » & le fruit de la plus déteſtable calom» nie ; les frondeurs étoient gens d'hon» neur, & le Roi n'avoit pas de plus » fidéles ſujets ; peut-être à la vérité » étoient-ils ſes ennemis particuliers, » mais falloit-il de ſa querelle faire celle » de l'état ? Qu'y avoit-il de commun » entre lui & le ſervice du Roi ?

A cette apologie accablante, le cardinal ſort de ſon caractere, devient plus hardi, & s'emporte juſqu'à l'exclamation, en s'adreſſant au Roi ; la Reine bientôt vient à ſa défenſe, & fait ſa cauſe de celle du miniſtre ; elle éclate, elle s'emporte, & Gaſton craignant d'en

avoir trop dit, craignant encore plus qu'on ne l'en puniſſe en l'arrêtant, s'enfuit épouvanté & en déſordre, proteſtant qu'il ne ſe remettra jamais entre les mains de la Reine, (en ſe ſervant d'une expreſſion peu reſpectueuſe) dont les propos & les geſtes lui avoient cauſé plus d'effroi que les déclamations du cardinal. 1651. Retz.

Gondy, averti de cette ſcene, croit le prince monté au ton où il le demande, & s'empreſſe de profiter du moment. Il lui repréſente qu'après tout ce qui s'eſt paſſé, il n'y a plus aucune sûreté pour lui en diſſimulant : « Si le Roi » ſort de Paris, on retombe dans la » guerre civile, & néceſſairement il en » va être le chef ; car, qu'il ne s'ima- » gine pas que le cardinal ſoit aſſez in- » ſenſé pour ne pas faire auſſi-tôt ſa Ibid. » paix avec les princes. Son alteſſe ſait » mieux que perſonne, que juſqu'alors » on l'a plutôt retenue qu'échauffée ; » tant qu'on a cru pouvoir amuſer le

» ministre, on s'est empressé de modé-
1651. » rer les éclats de son ressentiment : mais
» les choses sont à un point de matu-
» rité, que ce seroit trahir ses vérita-
» bles intérêts, si on ne lui conseilloit
» point de se déclarer dès le lendemain
» au parlement. Il n'y a plus de temps
» à perdre, à moins que S. A. ne soit
» résolue de se rendre absolument sus-
» pecte aux partisans des princes, qui
» commencent déja à concevoir d'é-
» tranges soupçons de son inaction. Il
» faut que le cardinal soit le plus aveu-
» gle & le plus imprudent des hommes,
» pour n'avoir pas déja négocié avec
» eux, & ne s'être pas donné le mé-
» rite de leur délivrance. Mais qui peut
» répondre que les yeux du ministre ne
» s'ouvriront point d'un moment à l'au-
» tre ? Peut-être travaille-t-on à l'heure
» même à les lui dessiller : peut-être a-
» t-il déja entamé avec les princes la
» négociation la plus favorable pour lui
» dans les circonstances présentes, &

» la plus funeste à la gloire & au repos 1651.
» de S. A. c'est du moins ce qu'on peut
» présumer de la réponse captieuse de
» la cour ; elle est du politique le plus
» consommé ; elle ouvre la porte aux
» négociations les plus insidieuses, avec
» la liberté de la fermer selon qu'elles
» seront plus ou moins favorables à la
» cour, selon que Gaston sera lui-même
» plus ou moins pressant. Ne va-t-il pas
» désormais devenir également hon-
» teux & périlleux à S. A. ou d'oublier
» ses cousins dans les fers, après avoir
» traité avec eux, ou de laisser au car-
» dinal l'honneur de leur délivrance ?
» L'alternative est inévitable, pour peu
» que S. A. temporise encore. Il n'y a
» qu'un moment décisif, & il faut le
» saisir ; il faut se déclarer dès le lende-
» main au parlement. Dans l'absence
» de S. A. la compagnie peut s'en tenir
» à la réponse de la Reine ; dans sa pré-
» sence, acceptée ou rejettée, cette ré-
» ponse n'en devient pas moins favo-

1651. » rable à S. A. qui s'assure l'honneur de » la liberté, en assistant à la délibé- » ration. »

Telles furent les raisons par lesquelles Gondy, Beaufort & Madame, femme de Gaston, s'efforcerent, pendant une grande partie de la nuit, d'amener le duc à leurs sentimens; elles glisserent sur son cœur timide & incertain, & ils ne réussirent qu'en partie : Gaston ne voulut se déclarer qu'après l'événement. Tout ce que son conseil put obtenir, fut la permission qu'il accorda à Gondy de dire de sa part à la compagnie ce qu'ils auroient voulu qu'il eût déclaré lui-même, le prince étant secrétement persuadé que le parlement ne pouvoit que se contenter de la réponse de la Reine, & voulant dans ce cas se réserver la liberté de pouvoir désavouer honnêtement Gondy. Dans le cas contraire, il espéroit avoir également tout l'honneur & tout le fruit de ce que diroit le prélat, comme s'il l'eût déclaré

lui-même. Ce fut par une suite du même raisonnement qu'il ne voulut jamais permettre que le coadjuteur fît mention de la comparaison dont s'étoit servi le cardinal. 1651.

Ce n'étoit pas sans raison que Gondy étoit allarmé sur la maniere dont le parlement recevroit la réponse de la Reine. Le 31. Elle n'avoit trouvé ce jour même, lorsque le premier président fit sa relation, aucun contradicteur, quoiqu'il ne fallût pas être bien versé dans la politique pour s'appercevoir qu'elle ne tendoit qu'à gagner du temps & à déconcerter le projet de la délivrance. Gondy employa tout le reste de la nuit à préparer ses amis, & à leur montrer le danger. Le lendemain, il eut lieu de s'applaudir de ses soins. Le 1 Fév. A peine la séance étoit-elle formée, qu'il s'éleve un murmure sourd des enquêtes, sur le retard de la déclaration promise par la réponse, laquelle n'étoit pas encore expédiée ; bientôt Viole s'explique plus

clairement, & s'écrie que cette décla-
1651. ration n'est qu'un appât dressé pour don-
Ibid. ner le change à la compagnie : « Avant » qu'on pût avoir la réponse du maré- » chal de Turenne & de la duchesse de » Longueville, le terme de la majorité » du Roi, fixé, disoit-on, au 12 de » Mars suivant, seroit arrivé ; & lors- » que la cour seroit hors de Paris, com- » me on en étoit menacé, on se ri- » roit des paroles données à la com- » pagnie.

A ces mots, l'ancienne & la nouvelle fronde applaudissent ; Gondy se leve & dit : *Messieurs, j'ai ordre de S. A. R. d'assurer la compagnie que la considération qu'elle a pour vos sentimens, se joignant à la tendresse qui lui a toujours parlé en faveur de messieurs ses cousins, elle est résolue de concourir avec vous à leur liberté, & d'y travailler de tout son pouvoir.* Ces mots eurent un effet incroyable sur tous les esprits ; l'approbation générale qu'ils reçurent,

contribua à raffermir Gaston, dès qu'il en eût eu la premiere nouvelle. Ce ne fut point Gondy qui la porta ; quand il se rendit chez lui, il trouva le prince dans sa galerie, entouré de trente ou quarante conseillers, qui le remercioient de ce qu'il vouloit bien se joindre à eux. La joie éclatoit sur son visage, & dès qu'il apperçut Gondy, il vint à lui, & se jettant à son cou, il l'embrassa cinq ou six fois avec transport, tant il étoit étonné lui-même qu'on pût lui supposer une fois un acte de vigueur. Le Tellier étant venu presqu'aussi-tôt lui demander, de la part de la Reine, s'il avouoit ce que le coadjuteur avoit dit au parlement : *Oui*, répondit-il avec une assurance qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'il puisoit à peine dans le succès, *oui je l'avoue ; & je l'avouerai toujours de tout ce qu'il fera & de tout ce qu'il dira pour moi.*

Il semble qu'après de pareilles déclarations, on pouvoit tout se promettre

1651.

Retz.

1651. Hist. de la prison des princes.

de Gaston; cependant on ne put jamais le résoudre à prendre des mesures pour empêcher l'évasion du Roi. La nature & le caractere national parloient encore avec trop d'énergie à son cœur, & *il se faisoit un scrupule*, disoit-il, *de tenir son roi prisonnier*. Cependant, pour rassurer le parti des princes, que cette modération jettoit dans de perpétuelles

Le 2 Fév.

défiances, il fait un acte de vigueur, d'autant plus étonnant qu'il ne lui étoit suggéré par personne. Il mande Châteauneuf, le Tellier & le maréchal de Villeroi; il charge les premiers d'annoncer à la Reine qu'il n'ira jamais au palais royal, ni à aucun conseil, tant que le cardinal sera dans le ministere, & qu'il ne peut en conscience avoir aucune communication avec un homme dont toutes les paroles & toutes les actions tendent à la ruine de l'état; puis se tournant vers le maréchal, *je vous charge*, ajoute-t-il, *de la personne du Roi; vous m'en répondrez*.

La ſcene fut encore plus terrible le lendemain au parlement, quoique Gaſton ne voulût point encore ſe hazarder d'y aller, ſoit qu'il voulût que la compagnie s'avançât juſqu'où elle pouvoit aller, avant de paroître dans ſes ſéances, ſoit qu'il fût retenu par les négociations ſecrettes de la cour, qui n'oublioit rien pour le ramener. Quoi qu'il en ſoit, le coadjuteur y alla de ſa part avec ordre de déclarer la funeſte comparaiſon du cardinal : elle étoit entre les mains d'un peintre bien propre à y jetter les couleurs néceſſaires ; Gondy ne les épargna point, & elles furent ſi vives, que, depuis les troubles, on n'avoit jamais vu une commotion pareille à celle qui s'éleva dans tous les eſprits : tous les avis furent, non pas violens, mais extravagans ; les uns alloient à décréter le cardinal d'ajournement perſonnel ; les autres à le mander à l'heure même pour rendre compte de ſon adminiſtration ; les plus modérés,

1651. Le 3.

Motteville.

1651. à faire des remontrances à la Reine pour son éloignement. L'heure ayant sonné avant que toutes les opinions eussent été recueillies, il n'y eut rien de décidé; c'étoit au lendemain qu'étoit réservé le grand spectacle, & que Gondy alloit avoir besoin de tous ses talens.

Ibid. Ce n'étoit pas le seul signe d'existence qu'eût donné Gaston dans cette journée ; il avoit mandé les quarteniers de la ville pour leur ordonner de tenir leurs armes prêtes pour le service du Roi, leur défendant absolument de recevoir d'autres ordres que les siens ; il avoit en même temps interdit au garde des sceaux & à le Tellier toute expédition qui se feroit sans sa participation. La cour alarmée commença à voir toute l'étendue du danger ; Mazarin sur-tout étoit dans un effroi qui se décéloit par ses propos & ses actions, & qui tenoit du délire. Jamais crise ne fut plus violente pour lui que celle qu'il éprouva dans ce court intervalle ; il ne prit pas

même le ſoin de diſſimuler ; on voyoit ſans ceſſe des négociateurs courir infructueuſement du palais royal au Luxembourg, du Luxembourg au palais royal. Châteauneuf, Villeroy, le Tellier, les ducs de Vendôme & d'Elbeuf, ſans être découragés par leurs mauvais ſuccès, venoient inceſſamment faire des repréſentations à Gaſton. La Reine l'envoyoit prier de permettre qu'elle lui menât le cardinal, afin qu'il ſe juſtifiât par lui-même & devant lui, de toutes les imputations odieuſes dont on s'efforçoit de le noircir dans ſon eſprit : tantôt elle le faiſoit prier de venir lui rendre viſite, ſa maladie l'empêchant de l'aller voir elle-même ; tantôt elle lui faiſoit repréſenter que, par ſon abſence, tout languiſſoit dans le conſeil, qu'il y étoit néceſſaire, qu'elle le ſupplioit de l'honorer de ſa préſence : un inſtant après c'étoient d'autres offres, elle ne lui demandoit que de la recevoir, elle iroit le trouver ſeule & avec

1651.

1651. un ſeul écuyer. Gaſton, toujours inébranlable, & affermi par les conſeils du coadjuteur qui, connoiſſant l'aſcendant de la Reine ſur ſon eſprit, craignoit leur entrevue comme l'écueil le plus dangereux de tous ſes ſoins, de tous ſes projets; Gaſton répondit tantôt avec reſpect, tantôt avec dureté, mais toujours ſur le ton du refus, & toujours proteſtant de ne pas mettre le pied au palais royal juſqu'à ce que le cardinal fût éloigné. Envain la cour, pour le ſatisfaire en apparence, fit-elle partir le maréchal de Grammont, & de Lionne pour aller négocier au Havre la liberté des princes; envain Gaſton envoya-t-il avec eux Goulas, ſecrétaire de ſes commandemens, il ne s'en rendit pas plus facile, n'ignorant pas que Grammont & de Lionne étoient partis ſans les propoſitions qu'on devoit faire, & avec une ſimple aſſurance qu'on les leur enverroit par un courier qui ſuivroit de près.

Toutes

Toutes ces négociations étoient publiques, on en employa de secrettes, qui furent également infructueuses. On fit offrir à Gaston le mariage d'une de ses filles avec le Roi ; mais il n'y avoit rien de tentant dans une proposition qui ne pouvoit être qu'illusoire, puisque ces filles étoient ou trop âgées ou trop jeunes ; Mademoiselle elle-même, que l'offre regardoit plus particuliérement, & qui étoit dévorée du desir de la réaliser, ne s'y laissa point tromper cette fois : mademoiselle de Neuillant, depuis la duchesse de Navailles, détachée auprès d'elle pour l'engager à retenir le prince son pere dans le parti du ministre, fit en vain briller à ses yeux l'éclat de la couronne fermée ; la princesse ne répondit à ces promesses éblouissantes que par des ris immodérés, soit qu'elle commençât réellement à se faire justice, soit que, bercée si souvent des paroles illusoires du cardinal, elle s'accoutumât à ne les compter que

1651.

Ibid.

1651. pour ce qu'elles valoient. Gaston, à toutes les attaques qu'on tenta de son côté, ne répondit que par d'autres actes d'autorité, en faisant porter aux maréchaux de France des défenses de reconnoître d'autres ordres que les siens, & au prévôt des marchands, de faire prendre les armes sans sa participation.

Le 4 Fév. Retz. Talon. Montglat. Motteville. Hist. de la prison des princes.

Enfin parut ce jour qui devoit éclairer les plus grands débats au parlement. Gondy avoit décidé Gaston à s'y trouver; & ce prince y parut de grand matin, accompagné de son favori, du maréchal de la Mothe, des ducs de Joyeuse, de Beaufort, & de Brissac. A peine il avoit assuré la compagnie qu'il venoit travailler avec elle au bien de l'état, à la liberté des princes, & à l'éloignement du ministre, qu'on annonça de Rhodes, maître des cérémonies; il apportoit une lettre de cachet. A ce mot de lettre de cachet, Gaston s'écrie qu'il est étonnant que dans une minorité, on oublie sa qualité de lieu-

tenant-général de l'état, & qu'on fasse
écrire le Roi à son parlement sans sa 1651.
participation. Cette exclamation arrête
d'abord l'entrée de Rhodes, & on balance quelque temps si on l'introduira :
cependant Gaston ayant ajouté presque
en même temps qu'il étoit d'avis de
recevoir la lettre de cachet, il fit loi ;
de Rhodes entra, & son paquet fut ouvert. Il ordonnoit aux membres de la
compagnie de cesser sur le champ la
délibération, & de se rendre en plus
grand nombre qu'ils pourroient au palais royal, pour y apprendre les intentions de S. M. A cette lecture, la plus
grande partie des enquêtes s'indigne &
se récrie ; ils prétendent que c'est une
ruse pour faire cesser la délibération,
& qu'il suffit d'envoyer les gens du Roi
au palais royal. Cependant, sur l'avis
de Gaston, on députe, mais avec cette
clause, que la compagnie ne désemparera point, & restera en corps de cour
jusqu'au retour des quatre présidens &

1651. de deux conſeillers de chaque chambre, qu'on députoit.

Ils ſont à peine partis, que le coadjuteur apprend, par un billet de mad. de Leſdiguieres, que la piece qu'on va jouer au palais royal a été concertée la veille entre Châteauneuf, Servien & Molé; qu'elle en ignore le détail, mais qu'il s'y prépare; qu'elle eſt entiérement dreſſée contre lui. C'étoit preſque ne rien apprendre à Gondy : comment ſe précautionner contre des dangers dont il ne connoît pas la nature ? Il ſe contente de dire un mot à Gaſton, & de lui communiquer le billet, réſolu de tout braver & d'employer toutes les reſſources de ſon génie & de ſon courage dans une occaſion auſſi eſſentielle. Il auroit peut-être eu moins de fermeté, s'il eût ſu tout ce qu'on aveit médité contre lui; c'eſt une intrigue dont il faut développer le tiſſu au lecteur, pour ne lui rien faire perdre de l'intérêt de cette aventure, qui ne feroit qu'obſ-

cure pour lui, si l'on en retardoit l'explication. 1651.

La cour avoit su la veille que Gaston devoit se rendre au parlement, & pour détourner l'orage qui grondoit sur le cardinal, elle pensa à le faire crever sur la tête du coadjuteur, en l'inculpant lui-même devant la compagnie, & en le mettant, pour ainsi dire, sur la sellette à la face de tout le parlement, dans l'espoir que cette heureuse diversion tourneroit contre Gondy tout ce qu'il y avoit dans les esprits d'effervescence contre le cardinal. Servien, Châteauneuf & Molé se réunirent en conséquence pour dresser un écrit empoisonné de tout ce que la médisance & la calomnie même ont de plus âcre. Servien, dans cette manœuvre, n'avoit d'intérêt que celui de la cour; Molé ne s'y mêloit que pour devoir la liberté de Condé à la Reine & au cardinal : il craignoit, en bon citoyen, de voir le héros lié par la reconnoissance, au sortir de

1651. sa prison, avec Gaston & les frondeurs; & dans la puissance par conséquent, ainsi que dans la volonté, de faire beaucoup de mal. L'intérêt du garde des sceaux étoit un peu moins honnête; outre qu'il espéroit éloigner la délibération sur la liberté des princes, qui ne lui plaisoit point, il se figuroit, par ce moyen, tirer une délibération si publique contre le cardinalat du coadjuteur, que son exclusion, dont par la suite il espéroit profiter, fût marquée du sceau même de la parole royale; ses espérances à cet égard étoient d'autant mieux fondées, que Ménardeau-Champré, le même qui précédemment avoit fait un si pompeux éloge du ministre, & qu'on avoit mis du complot, promit de demander dans son avis *que le procureur-général eût commission d'informer contre Gondy*, afin de le décréditer par une procédure qui le mettroit *in reatu*.

Telle étoit la trame secrette ourdie contre le coadjuteur, & voici comment

on travailla à la rendre indestructible. 1651.
Les députés trouverent la Reine dans sa petite galerie, avec toutes les apparences d'une personne malade, & ayant le cardinal & le garde des sceaux auprès d'elle. Le premier président lui ayant dit que la compagnie étoit sensiblement affligée de voir que, malgré les paroles données pour la liberté des princes, on n'envoyoit pas la déclaration promise; la princesse répondit que le maréchal de Grammont étoit parti pour ouvrir les portes de leur prison, & que ce n'étoit pas sur ce sujet qu'elle les avoit mandés, puisqu'on pouvoit regarder cette affaire comme consommée; mais qu'il y en avoit une autre que le garde des sceaux alloit leur expliquer. Aussi tôt Châteauneuf, prenant la parole, feignit en effet d'expliquer ce sujet si intéressant, mais ce fut d'un ton si bas, sous prétexte d'un rhume, qu'il fallut que le sécrétaire d'état Duplessis-Guénégaud prît un papier où il

1651. lut tout ce qu'avoit voulu dire le garde des sceaux. C'étoit l'écrit dont nous avons parlé ; manifeste sanglant contre le coadjuteur. Comme Guénégaud avoit de la peine à le déchiffrer, la Reine le soulageoit de temps en temps, mais d'un ton où perçoit toute sa haine contre Gondy. On y faisoit l'apologie la plus complette de Mazarin ; on prétendoit qu'il n'avoit pas fait la comparaison odieuse dont le parlement se plaignoit ; qu'il avoit tout au plus voulu parler du coadjuteur lui-même ; on y disoit que tous les rapports, que celui-ci avoit faits au parlement, étoient faux & controuvés par la plus détestable calomnie ; & à la lecture de cet article, la Reine ajouta par apostille *qu'il en avoit menti.* « Le coadjuteur étoit un » méchant & dangereux esprit, qui » donnoit des conseils pernicieux à » Monsieur, & vouloit perdre l'état » parce qu'on lui refusoit le chapeau ; » il s'étoit vanté publiquement de met-

» tre le feu aux quatre coins du royaume, 1651.
» & de se tenir auprès avec cent mille » hommes à ses ordres, pour casser la » tête à quiconque se présenteroit pour » l'éteindre. » Il en faut croire le coadjuteur, lorsqu'il assure qu'il n'avoit jamais été assez extravagant pour tenir d'aussi absurdes propos.

Ce fut avec ce violent *factum* que les députés retournerent au parlement. Molé affecta de commencer sa relation par un étalage pompeux des ducs & pairs, des maréchaux de France, des officiers de la couronne, & de toute la noblesse, dont la foule, disoit-il, ainsi que celle des carrosses, leur avoit à peine permis de pénétrer jusqu'au trône; ensuite, passant à l'écrit contre le coadjuteur, sa lecture opéra ce qu'il avoit espéré; jamais la surprise ne se peignit d'une maniere plus marquée sur les visages: puis, sans donner le temps de se reconnoître, & voulant se jetter sur le champ dans la délibération: *Votre*

1651. *avis, M. le doyen*, dit froidement Molé, en se tournant vers le plus ancien. On peut aisément se figurer l'étonnement & le trouble du coadjuteur, qui mesura dans un moment toute l'étendue de l'abîme qu'on creusoit sous ses pas. Mais il eut le temps de se remettre, & de réfléchir au plan de sa défense, pendant les délibérations, qui ne furent pas telles que la cour l'avoit espéré.

En effet, Ménardeau épouvanté par le bruit que le peuple faisoit dans les salles, par ses imprécations contre Mazarin, par ses acclamations en faveur de la fronde, craignit d'être déchiré en sortant du palais, s'il tenoit ce qu'il avoit promis, & se contenta de déplorer pathétiquement la division qui déchiroit l'état, & plus particuliérement encore celle qui troubloit la maison royale. Les autres ne donnerent pas des avis mieux motivés, leur trouble leur permettant à peine de savoir ce qu'ils

disoient. Les uns proposerent de faire des prieres de quarante heures, les autres de supplier le duc d'Orléans de prendre soin *de la chose publique* ; ceux-ci enfin, comme Broussel, se perdirent en déclamations contre le gouvernement. Le coadjuteur étoit dans des anxiétés déchirantes, en voyant que la délibération changeoit de face, & n'avoit plus pour objet Mazarin, comme il l'avoit espéré ; il s'étoit recueilli, & ramassant tous ses talens, il avoit formé un avis, inventé un passage, soi-disant ancien, d'un latin le plus pur qu'il l'avoit pu imaginer, & attendoit avec impatience le moment de réveiller les attentions & de faire prendre à la délibération le tour qui lui convenoit. Enfin parut cet instant si desiré, & se levant avec audace, il prononça l'avis suivant, avec ce ton éloquent & fier qui faisoit taire tous les autres devant lui.

1651.

Retz. Joly. Hist. de la prison des princes.

» Si le respect, que j'ai pour messieurs

1651. » les pré-opinans, ne me fermoit la bou-
» che, je ne pourrois m'empêcher de
» me plaindre de ce qu'ils n'ont pas re-
» levé l'indignité de cette paperasse,
» que l'on vient de lire contre toutes
» les formes dans cette compagnie, &
» que l'on voit marquée au même coin
» que ces pieces scandaleuses, qui ont
» déja profané le sacré nom du Roi,
» pour animer contre moi les infâmes
» témoins à brevet. Je m'imagine que
» ces messieurs ont cru que ce libelle,
» saillie de la fureur de M. le cardinal
» Mazarin, étoit trop au-dessous d'eux
» & de moi. Je n'y répondrai, mes-
» sieurs, pour m'accommoder à leurs
» sentimens, que par un passage d'un
» ancien, qui me vient dans l'esprit:
» *In difficillimis reipublicæ temporibus,*
» *urbem non deserui; in prosperis nihil*
» *de publico delibavi; in desperatis nihil*
» *timui.* Ce n'est pas que je ne ressente
» un déplaisir extrême des impressions
» qu'on s'est efforcé de donner au Roi

» & à la Reine contre moi ; mais ce » qui me console, c'est d'être calomnié » par un homme dont les gens de bien » méprisent jusqu'aux louanges ; & il » me suffit, pour ma justification, des » témoignages que me fait l'honneur » de me rendre M. le duc d'Orléans. » Pour revenir donc à ce qui fait le » sujet de la délibération, mon avis » est, messieurs, qu'on fasse de très » humbles remontrances au Roi, & » qu'on le supplie d'envoyer incessam- » ment une lettre de cachet pour la » liberté de messieurs les princes, ainsi » qu'une déclaration en leur faveur, & » d'éloigner de sa personne & de ses » conseils le cardinal Mazarin. Mon » sentiment est aussi, messieurs, que » la compagnie arrête dès aujourd'hui » de s'assembler lundi, pour recevoir la » réponse qu'il aura plû à S. M. de » faire à messieurs les députés. »

1651.

Le ton d'assurance dont le coadjuteur prononça ce petit discours, la sortie

1651. qu'il se permit contre le ministre, le passage latin qu'on crut d'un ancien, & qui étoit réellement si bien adapté à sa situation passée & actuelle, tout contribua à y jetter un air de singularité qui piqua, & le fit recevoir avec acclamation, des indifférens même, comme de l'ancienne & de la nouvelle fronde. Mais avant de parler de l'arrêt, rendu en conformité de cette opinion, il faut s'occuper de quelques scenes qui se passerent durant la séance, laquelle dura jusqu'à cinq heures.

La cour, d'abord après le départ des députés, les avoit fait suivre du comte de Brienne, secrétaire d'état, pour prier Gaston de se rendre au palais royal, & de venir conférer avec elle sur des affaires importantes. C'étoit un coup à atterrer le coadjuteur, & il étoit perdu, si Gaston se fût rendu à cette priere; la Reine dans ce court intervalle ne pouvant manquer de reprendre sur l'esprit du prince, par ses larmes & ses

careſſes, tout l'empire qu'elle ſavoit ſe procurer ſur ſon ame. Gaſton répondit d'abord qu'il falloit achever la délibération commencée ſur le rapport du premier préſident, & s'excuſa enſuite ſur le peu de ſûreté qu'il y auroit pour lui au palais royal. Cette défaite lui étoit ſuggérée par le coadjuteur, & le prélat avoit eu l'art de lui faire craindre un coup de déſeſpoir de la part de la Reine & du miniſtre, quoique dans la vérité il craignît plus la foibleſſe du prince, que tout autre danger réel. 1651.

Molé, qui dans ſon avis avoit conclu plus vigoureuſement que perſonne à l'éloignement du cardinal, ſe ſervit habilement de cette feinte condeſcendance, pour l'alléguer au duc comme un motif de ne pas refuſer l'entrevue demandée. « C'étoit mettre la confuſion » & le déſordre dans le royaume, s'il » réſiſtoit à des avances ſi honorables » pour lui; cette entrevue étoit auſſi » juſte que néceſſaire; tout dans un

» instant pouvoit s'accommoder au gré
1651. » des desirs de S. A. Si elle n'en sor-
» toit pas satisfaite, la compagnie fe-
» roit tout ce qu'elle ordonneroit : il
» avoit témoigné dans tant d'occasions
» son amour pour l'état & son attache-
» ment pour la Reine ! voudroit-il au-
» jourd'hui en manquer pour la pre-
» miere fois ? Il étoit si bon ! son cœur
» brûloit d'un zele si vif & si pur pour
» la patrie ! sa résistance alloit la jetter
» dans de si horribles bouleversemens ! »
En cet endroit l'éloquent orateur, qui jusqu'alors avoit parlé avec force & avec véhémence, s'arrêtant tout-à-coup comme un homme anéanti par la douleur & qui ne peut retrouver le fil de son discours, passe une main sur ses yeux comme pour cacher ses larmes, & s'écrie d'un ton pathétique : « Ah ! Mon-
» sieur, ne perdez pas le royaume !
» vous avez toujours aimé le Roi. »

Gaston ému alloit céder ; un coup-d'œil de Gondy le rend à sa premiere

fermeté. Le prince répond qu'il est prêt de déférer à tout ce que lui conseillera le parlement; qu'il sait tout ce qu'il doit de respect à la Reine, mais qu'il n'ignore pas non plus qu'il y a peu de sûreté pour lui au palais royal. Le premier président insiste: le duc de Beaufort, qui ne parloit jamais que lorsqu'il étoit échauffé par les débats des interlocuteurs, se montre alors & s'écrie: *où est la sûreté de Monsieur?* Molé réplique avec un geste persuasif de la tête & des mains; *ah! monsieur, elle est toute entiere!* Gondy, qui vit Gaston prêt une seconde fois à lui échapper, se hâte de prévenir cette défection: *Son altesse*, s'écrie-t-il avec véhémence au premier président, *son altesse vous a déja déclaré qu'elle s'en rapportoit à l'avis de la compagnie; l'avis de la compagnie n'est pas celui de deux ou trois; il ne s'agit pas de savoir si Monsieur ira ou n'ira pas au palais royal, mais de la maniere dont il s'excusera envers la* 1651.

Reine ; il faut délibérer. Gaſton, com-
1651. prenant alors qu'il s'eſt trop avancé, avoue l'explication de ſon favori ; auſſitôt mille cris d'applaudiſſemens s'élevent, & on n'entend que ces mots, *il faut délibérer.* Le duc, revenu tout entier à lui-même, renvoie le comte de Brienne, en le chargeant d'aſſurer la Reine qu'il ira lui rendre ſes devoirs auſſi-tôt que meſſieurs les princes ſeront en liberté, & le cardinal Mazarin éloigné de la perſonne & des conſeils du Roi ; puis ſe tournant vers la compagnie, il lui fait ſans préparation l'apologie la plus vive & la plus éloquente de ſa conduite, reprenant celle de Mazarin depuis deux ans, & la peignant des couleurs les plus énergiques & les plus vigoureuſes. Il prononça ce diſcours avec tant de facilité, de majeſté, & même d'une certaine hauteur convenable à ſa naiſſance, qu'il eut tous les applaudiſſemens, & que les enquêtes dans leur effervefcence recommencerent

à crier avec plus de furie que jamais, *il faut délibérer.* 1651.

Molé, obligé de ſuivre le torrent, fait venir les gens du Roi pour avoir leurs concluſions. Talon, qui portoit la parole, ſe ſurpaſſa lui-même dans cette occaſion : quoiqu'il eût commencé ſon diſcours par une comparaiſon un peu ridicule, en diſant que *l'éclipſe des corps céleſtes n'arrive jamais que par l'interpoſition des corps étrangers*, début qui ſembloit promettre qu'il alloit donner des concluſions ſanglantes contre le miniſtre, il ſe releva bientôt quand il ſe fut échauffé. Il pria Gaſton de conſentir à l'entrevue, il l'en conjura par tout ce qu'il avoit de plus cher, il pleura, il gémit, il ſupplia, il invoqua les mânes de Henri le grand, il mit un genou en terre, & jettant un regard affectueux vers le ciel, il recommanda la France à St. Louis. Jamais on ne vit une ſcene auſſi pathétique,

Joly.

Retz.

1651. aussi touchante; elle le fut au point que les enquêtes même en furent émues & leurs clameurs affoiblies. Molé, à ce moment, croit qu'il est temps de porter les derniers coups, & relevant l'avocat-général : *Ah! Monsieur*, s'écria-t-il en se tournant affectueusement vers Gaston, *toute la compagnie voit manifestement que votre cœur est ému; cédez, Monsieur, cédez au sentimentqui vous parle; au nom de Dieu, au nom du Roi, au nom d'une nation qui vous aime & que vous aimez, ne préférez point les voies extrêmes; vous ferez plus, par vos raisons, sur la Reine, que toutes ces assemblées; demandez-vous qu'elle aille vous trouver? elle ira; voudriez-vous, pour un jour, pour un demi-jour, pour un instant, précipiter les choses, & tout réduire à la derniere extrémité? Oui, Monsieur, j'ose vous répondre de la liberté de messieurs les princes; hélas! au moment où je parle,*

peut être ils sont déja libres : la Reine m'a commandé d'en assurer la compagnie ; monsieur le maréchal de Grammont est parti pour faire tomber les fers. 1651.

Ces derniers mots de la harangue de Molé détruisirent tout l'effet des précédens ; Gaston étoit vaincu, & il se releva : *Monsieur le premier président*, lui dit-il d'un ton inquiet & jaloux, *vous en savez donc plus que moi ? car tout ce que je sais, c'est que le maréchal est parti en effet, mais sans ordre de délivrer messieurs mes cousins, & simplement pour négocier.* Envain Molé répliqua que Gaston verroit, au retour du maréchal, s'il lui en imposoit, qu'il y avoit cinq relais qui attendoient le maréchal, qu'on venoit de lui dépêcher des couriers ; le moment décisif étoit passé. Gaston redevint inébranlable, & il fallut continuer la délibération. L'avis du coadjuteur régla

Hist. de la prison des princes.

1651. celui du duc, lequel en rejetta quelques autres, qui alloient à informer contre le cardinal, à le décréter & à lui faire son procès. Gaston, sans s'éloigner absolument de ces violentes opinions, dit simplement que ce n'étoit pas encore le moment. Son avis eut cent quarante voix, & forma l'arrêt. Ainsi le coadjuteur, après s'être vu sur le point d'être la victime de la manœuvre la plus déliée, eut la gloire de tourner à son gré toute une compagnie, au moment que la cour le croyoit anéanti.



CHAPITRE VII.

Assemblée de la noblesse, qui demande la liberté des princes. Le cardinal est obligé de quitter la cour.

L'ARREST, qui venoit d'être rendu, après ce que la cour s'étoit promis, étoit aussi surprenant qu'accablant. Toute la batterie dressée contre le coadjuteur n'avoit été imaginée que pour donner le change à l'effervescence des chambres; les promesses réitérées au premier président n'avoient été risquées que pour lever tous les obstacles que pourroit opposer Gaston à l'entrevue demandée. Quand la cour vit que de tout ce qu'elle avoit espéré, rien ne succédoit selon ses vœux, elle crut devoir désavouer les paroles données au premier président, dans l'espoir que les amis des princes, qui avoient opiné

1651.

Ibid. Joly.

pour l'éloignement du cardinal, se dé-
1651. sisteroient de cet avis aussi-tôt qu'ils croiroient ne pouvoir réussir en sollicitant cet éloignement. On députa donc
Le 5. les négociateurs ordinaires, Châteauneuf, Villeroy & le Tellier, pour déclarer à Gaston que Molé s'étoit trop avancé; qu'on n'avoit rien résolu au conseil sur la liberté des princes depuis ce qu'on en avoit agité en sa présence; & pour lui protester que du reste s'il vouloit consentir à une entrevue avec la Reine, il seroit facile de s'accorder sur cette délivrance. Gaston répondit à l'ordinaire, qu'il n'entendroit à aucune proposition jusqu'à ce que cette délivrance fût effectuée.

Pendant ce temps-là, il n'oublioit rien pour renforcer son parti, & le légitimer du moins par le nombre & le rang de ses partisans. Il fit renouveller, entre autres moyens, cette assemblée de la noblesse qui avoit été dissipée l'an-
Retz. née précédente, quoique le coadjuteur,

si on

si on l'en croit, s'y fût opposé comme à une inutilité préjudiciable à ses intérêts ; puisqu'ayant Gaston, le parlement & le peuple, rien ne lui parut plus dangereux que de mêler dans une faction ce qui en avoit l'air, sans en avoir la force. Mais Annecy, qui devoit être secrétaire de cette assemblée, & auquel Gondy avoit des obligations de plus d'un genre, le fit résoudre à la soutenir. 1651.

Cette noblesse, à la tête de laquelle étoient les marquis de la Vieuville & de Sourdis, Fiesque, Béthune, Montrésor, & d'autres mécontens, prit pour prétexte de ses assemblées le rétablissement de ses priviléges, blessés, disoit-elle, par ce qui s'étoit passé l'année précédente au sujet des tabourets. A ce prétexte, elle ajoutoit la vengeance de quelques insultes faites par les officiers des fermes à quelques gentilshommes du Vexin, qui avoient fait passer du sel en contrebande dans les bagages des Montglat.

1651. troupes qui avoient défilé de ce côté. Ils prétendoient encore que Mazarin avoit voulu comprendre la nobleſſe dans la comparaiſon de la chambre baſſe de Londres, des Fairfax & des Cromwel, & vouloient en conſéquence avoir raiſon d'un outrage plus ſenſible encore à la nobleſſe françoiſe qu'à toute autre. Leur véritable motif étoit, dans la Vieuville, le dépit de n'être point à la tête des finances; dans les autres, leur eſprit factieux & turbulent; dans quelques-uns, l'envie de parvenir aux dignités par l'intrigue & la cabale, incapables, comme ils étoient, de s'y élever par leur mérite & leurs talens militaires; dans tous, l'amour des nouveautés.

Cependant comme ils craignoient, s'ils ne ſe procuroient un appui, de ſe voir diſſiper auſſi promptement qu'ils l'avoient été l'année précédente, ils s'étayerent de Gaſton; & après avoir pris ſecrétement leurs meſures avec lui,

Hiſt. de la priſon des princes.

ils lui firent une députation solemnelle pour implorer sa protection. Le duc, non-seulement la leur accorda, mais signa même un écrit, par lequel il permettoit leurs assemblées, à condition qu'ils mettroient leurs cahiers entre ses mains, qu'ils n'y inséreroient rien de contraire aux ordonnances & aux états-généraux, & qu'après avoir été satisfaits sur le sujet de leurs plaintes, ils se sépareroient dès qu'il l'ordonneroit. 1651.

Munis de cette piece, ils retournent audacieusement chez la Vieuville, &, la foule grossissant, chez le duc de Nemours, & ensuite dans la grand'salle des cordeliers, où ils passent entr'eux un acte bien plus fort que celui de l'année précédente, signé des princes comme des simples gentilshommes, sans préséance & sans distinction de titre, de rang ou de dignité. Cet acte portoit : » Qu'assemblés sous le bon plaisir du » Roi & de la Reine, ainsi que de S. » A. R. le duc d'Orléans, ils s'unis- Le s.

1651. » ſoient pour venger l'honneur & les » priviléges de la nobleſſe, bleſſés de- » puis long-temps, & pour joindre » leurs ſupplications à celles du cler- » gé, afin d'obtenir la délivrance des » princes, promettant de ſe ſoutenir » envers & contre tous, de n'aban- » donner jamais aucun de ceux qui » pourroient être inquiétés ſur ces aſ- » ſemblées, d'employer toutes les voies » juſtes & raiſonnables pour procurer » leur liberté, s'ils étoient arrêtés; » contenir toutes les violences, ſi l'on » s'en permettoit contr'eux, & faire » réparer tous les dommages, ſi on leur » en cauſoit; déclarant enfin, ſans foi, » ſans honneur & indigne du nom de » gentilhomme, quiconque d'entr'eux » feroit aſſez lâche pour trahir le ſer- » ment qu'ils faiſoient de reſter tou- » jours unis.

La Reine, alarmée d'un procédé ſi violent, crut qu'il cachoit des vues encore plus profondes que celles qu'il

annonçoit. Elle craignit que le coadjuteur, avec un pareil appui & après l'humiliation qu'on avoit voulu lui faire essuyer, ne s'emportât jusqu'à soulever le peuple, fondre sur le palais royal, l'en arracher elle & son ministre pour les confiner, l'une dans un couvent, l'autre dans une prison, si toutefois il ne le livroit pas à la rage de la populace. Dans ces alarmes, elle crut nécessaire de renforcer la garde ordinaire de six compagnies. Gaston, effrayé à son tour, envoie avertir le duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie françoise, & le duc de Schomberg, colonel général des suisses, qu'il est lieutenant-général de l'état & des armées du Roi, & qu'ils ne doivent recevoir d'ordres que de lui. Ils répondent comme de concert, qu'ils savent tout le respect qu'ils doivent à S. A. R. mais qu'ils en doivent encore plus à leur souverain & à celui qui le représente. Les maréchaux de France, auxquels Gaston envoie

1651. Ibid. Motter. Retz.

1651. signifier le même ordre, répondent à peu près dans les mêmes termes; le duc de Mercœur dans le même temps, comme pour montrer qu'il brave & Gaston & tous ceux qu'il protége, envoie un cartel au duc de Beaufort, son frere; mais celui-ci, dirigé par Gondy, a assez de prudence pour ne point l'accepter.

Tels furent les événemens qui précéderent la séance indiquée dans le dernier arrêt. Elle ne fut guere moins tumultueuse que l'avoient été les précédentes. Le duc d'Orléans la commença par des plaintes très vives sur le désaveu de la cour, au sujet des paroles portées par le premier président. A cette nouvelle, les enquêtes s'élevent avec fureur contre Molé, devenu ainsi l'innocente victime des variations du ministere; on s'écrie qu'il ne doit point rapporter des faussetés dans des affaires de cette conséquence. Il a beau, pour sa défense, répliquer qu'il ne lui appartient pas de condamner ce que ses maîtres jugent

Le 6.

Hist. de la prison des princes.

à propos de dire, qu'il lui ſemble avoir oui ce qu'il a rapporté ; on lui répond par des menaces, des injures & des outrages. La ſcene s'échauffe bien davantage, lorſqu'on lui demande compte des remontrances ordonnées par le dernier arrêt. Il s'étoit déchargé de ce ſoin ſur les gens du Roi ; & Talon, qui la veille avoit porté la parole, l'avoit fait avec une force & une éloquence reſpectueuſe, qui valoit bien celle que Molé auroit pu employer. Mais la compagnie ne s'en ſatisfit point, le motif de Molé ne lui ayant point échappé ; il n'avoit envoyé les gens du Roi que pour procurer à la Reine le moyen de retarder ſa réponſe ; ce qui lui auroit été moins poſſible à l'égard d'une députation ſolemnelle, & étoit néanmoins très néceſſaire au cardinal : un jour pour lui étoit beaucoup, en ce qu'il retardoit l'arrêt que la compagnie brûloit de rendre contre lui.

1651.

Mottev.

Le coadjuteur & ſes amis n'avoient

1651. pas manqué de faire faire cette remarque aux enquêtes ; ainsi, sur la réponse de Molé, leurs frémissemens, leurs murmures, leurs injures recommencent ; on s'écrie qu'il faut relire les dispositions de l'arrêt, on le cherche, on y trouve par adjonction, que la demande de la lettre & le reste se feront par les gens du Roi. A ces mots, la fureur redouble ; on crie de toutes parts à Molé qu'il est l'auteur de cette adjonction ; qu'il ne lui convient point de toucher à ce qui est consacré par les avis de la compagnie ; qu'on ne le rend point garant des paroles de la Reine, mais qu'au moins il doit respecter les arrêtés de son corps. Les gens du Roi, qui entrent alors pour faire leur relation, loin d'appaiser le tumulte, ne font que l'augmenter. La Reine les avoit remis au même jour, sur le soir, pour sa réponse. On s'éleve de nouveau contre ces remises, on veut forcer Molé à aller sur le champ demander audience

Talon.

pour l'après-dînée ; enfin, il obtient un délai jusqu'au lendemain. 1651.

Gaston alors se plaint que la Reine défend aux officiers d'obéir à ses ordres ; qu'elle veut donner des soupçons de sa fidélité ; qu'elle le traite en criminel d'état ; qu'il a mandé la veille le prévôt des marchands, pour lui ordonner de ne recevoir que ses commandemens ; que la Reine de son côté, foulant aux pieds ses droits, a fait venir le prévôt au palais-royal, pour lui défendre d'obéir à d'autres ordres que les siens, d'aller même au Luxembourg sans être accompagné du gouverneur de Paris, sans une lettre d'un secrétaire d'état en commandement, & sans en avoir conféré avec le garde des sceaux ; « on fait » même, ajouta Gaston, chez Palluau » des assemblées nombreuses d'officiers, » qu'on attache à la cour par l'espoir » des plus brillantes récompenses, & » auxquels on fait signer un écrit par

1651. » lequel ils s'engagent au service du » Roi, comme si tout François n'y étoit » pas engagé de droit : le cardinal fait » venir dans la capitale les régimens de » Lillebonne & de Ruvigny ; ce n'est » pas sans doute sans des vues profon- » des; enfin, on défend le Luxembourg » aux domestiques du Roi, on le dé- » fend aux officiers, comme vous pou- » vez l'apprendre de M. le prévôt des » marchands. »

A ces mots, on s'écrie qu'il faut mander le dernier ; il vient, il fait son rapport en conformité de celui de Gaston : aussi-tôt on rend un arrêt, par lequel il est ordonné aux maréchaux de France, & à tous les officiers, d'obéir à S. A. R. comme au lieutenant général de l'état; on y ajoute que l'arrêt précédent sera exécuté, & Gaston remercié de la protection qu'il accorde à la compagnie : Molé exécute sur le champ ce dernier article, Gaston l'ayant dispensé de venir chez lui.

1651.
Hist. de la prison des princes.

A peine le duc eſt-il rentré au Luxembourg, que le garde des ſceaux vient de nouveau le ſolliciter de conſentir à l'entrevue avec la Reine; ſur ſon refus, il le prie du moins de n'entrer au palais, le lendemain, qu'à neuf heures, promettant que dans cet intervalle, on cherchera quelque voie pour le ſatiſfaire. Ce moyen, qu'on méditoit, étoit étonnant; & c'étoit un coup de théâtre auquel tous les acteurs étoient loin d'être préparés.

Il ne s'agiſſoit de rien moins que du départ du cardinal. Au premier coup-d'œil cet abandon étoit une foibleſſe; à des regards plus attentifs, c'étoit un coup de la plus fine politique. Mazarin ne penſoit point à laiſſer le champ libre à ſes ennemis, & s'il conſentoit à s'éloigner, c'étoit pour revenir bientôt plus triomphant. Il eſpéroit qu'après ſon départ, « le duc d'Orléans, dénué de tous » les prétextes dont juſqu'alors il s'étoit » ſervi pour ne point voir la Reine, ſe

1651. » résoudroit enfin à une entrevue où la
» princesse reprendroit sur lui tout son
» ascendant, ou du moins le captive-
» roit assez pour le faire consentir à son
» retour; il n'étoit pas même impossi-
» ble que par ses larmes, ses caresses,
» ses flatteries, elle ne parvînt à dé-
» truire le coadjuteur dans son estime;
Mottev. » que si ces suppositions ne s'effectuoient
» pas, ne lui restoit-il pas encore un
» recours? Qui l'empêcheroit de tirer
» les princes hors de leur prison & le
» Roi hors de Paris; de faire avec eux
» une paix, dont la reconnoissance ap-
» planiroit infailliblement toutes les
» difficultés, & d'engager Condé à le
» protéger contre tous les mécontens,
» dût-il, pour les réduire, mettre le
» prince à la tête d'une armée? »

Telles furent les réflexions qui engagerent le ministre à une démarche qui paroissoit d'abord une bévue en politique; il est vrai que la duchesse de Chevreuse ne contribua pas peu à le raffer-

Nemours.

mir dans ces idées. Tous ses engagemens étoient encore secrets, & le cardinal n'avoit par conséquent que des soupçons vagues, détruits le plus souvent par ses feintes caresses. La duchesse ne cessoit de lui répéter que la Reine seule pouvoit ramener Gaston; mais que ce prince ayant promis de ne pas remettre le pied au palais royal tant qu'il y seroit lui-même, elle ne voyoit pas ce qu'il risquoit en feignant de le contenter; qu'il pouvoit aller pour quelques jours à St. Germain, & que si le prince donnoit une fois dans ce filet, il y seroit embarrassé pour jamais, & toutes les ruses du coadjuteur ne pourroient l'en tirer.

1651.

Joly.

Bercé par ces illusions, Mazarin ne voulut pas croire au conseil de quelques amis plus sages & plus véridiques, qui lui répétoient alors les avis qu'ils lui avoient donnés après la bataille de Rhétel. D'Estrées, Duplessis-Prâlin, Senneterre, la Reine elle-même, bien plus

1651. digne que son ministre de commander, & regardant ce départ comme un affront fait à l'autorité royale, s'efforçoient de lui inspirer plus de fermeté, & de le rappeller à son véritable intérêt. « Il y » avoit de la folie à céder aussi facile- » ment à ses ennemis, & à laisser un » libre cours à toutes leurs témérités; » quelques esprits pénétrans pourroient » trouver de l'adresse dans son départ, » mais le gros de la nation n'y verroit » que de la foiblesse; peut-être en effet » y en avoit-il à ne point seconder les » dispositions fermes & vigoureuses de » la Reine; les grandes armées, les » places de guerre, tout étoit au Roi » & par conséquent au ministre : s'il » vouloit quitter Paris, il ne falloit » pas l'abandonner en fugitif, mais » emmener avec lui & le monarque & » la régente; forcer les princes & leurs » partisans, en leur rendant la liberté, » de s'unir avec lui, & se rire alors des » vaines foudres du parlement, des

» irréſolutions de Gaſton, & de la hai- 1651.
» ne impuiſſante de Gondy.

Mazarin, pour réponſe à ces raiſons, Ibid.
en oppoſoit d'autres qui n'étoient pas moins plauſibles; il objectoit & les précautions que prenoient ſes ennemis en faiſant venir dans Paris une foule de gens de guerre, décidés à ſervir toutes leurs fureurs, prêts à monter à cheval au premier ſignal, y montant même toutes les nuits, & faiſant des rondes perpétuelles autour du palais royal; & les défiances de Gaſton, qui autoriſoit toutes ces précautions; & la bravoure chevalereſque des ducs de Beaufort & de Nemours, qui étoient eux-mêmes ſans ceſſe à cheval, toujours diſpoſés à diſputer le Roi à quiconque voudroit l'enlever; & les eſpions du coadjuteur, auquel on ne pouvoit cacher le myſtere de l'évaſion; & la haine du peuple, toujours éveillée, & qui, à la premiere alarme, ne reſpecteroit rien; & la juſte méfiance où l'on devoit être du prévôt

1651. des marchands, ainsi que du reste de l'hôtel-de-ville, qui paroissoient vendus à Gaston, aux princes, à la fronde, à toutes les menées du coadjuteur.

Le résultat de ces diverses considérations fut la résolution que prit le cardinal de partir seul, dans les ténébres & le plus secrétement qu'il lui seroit possible. Il choisit la nuit du 6 au 7, & entre onze heures & minuit; après s'être déguisé en cavalier, & avoir endossé un habit gris avec un chapeau chargé de plumes, il sortit du palais royal accompagné de deux gentilshommes & de Navailles, depuis duc, lequel lui étoit extrêmement attaché. Il avoit eu la précaution, en partant, de faire une convention avec la Reine: quelque chose qui arrivât, les princes ne devoient être mis en liberté que de leur mutuel consentement; il fit même signer à la princesse un billet adressé à de Bar, par lequel il lui étoit ordonné de suivre aveuglément les intentions du cardinal sur

Mottev. Navailles. Nemours.

l'élargissement des princes, sans avoir aucun égard à tout autre ordre du Roi ou de la Reine, postérieur & contraire à celui-ci. 1651.

Le cardinal avoit d'abord intention de sortir par la porte de la Conférence, mais il en fut empêché par une aventure arrivée à ses gens, & qui lui fit craindre pour lui-même. Il avoit donné ordre à ses gardes & à ses domestiques de se rendre à la file de ce côté sous différens prétextes, & de l'attendre au bout des tuileries, persuadé que la porte étant sans gardes, & le quartier peu peuplé, il lui seroit facile de s'échapper sans être apperçu. Mais tant de monde ne put s'assembler sans faire beaucoup de bruit, & sans donner des soupçons sur l'évasion même du Roi; la lune d'ailleurs étoit très claire, & par conséquent peu favorable au secret. Les bateliers, ayant apperçu des cavaliers postés près d'une barriere, du côté de l'eau, prirent dispute avec eux. Les vio- Montpens.

1651. lons & les domestiques de Mademoiselle, étant sortis au bruit, se doutent à peu près de l'aventure, prennent le parti des bateliers, fondent sur les gardes & les gens du cardinal, en blessent quelques-uns, & font même un prisonnier considérable, le marquis de Roncherolles, gouverneur de Bellegarde. Celui-ci ne se voit pas plutôt arrêté, qu'il envoie avertir le ministre de prendre un autre chemin. D'Estrades, gouverneur de Dunkerque, a bientôt le même malheur que Roncherolles; il est conduit à Mademoiselle, qui le garde assez long-temps, & qui enfin le relâche, sur l'ordre de Gaston, ce prince s'étant résolu à ne point troubler la fuite du ministre.

Celui-ci, averti par Castelnau-Mauvissiere, & honteux sans doute de son imprudence à faire assembler si tumultueusement ses gens, la payoit alors bien chérement par les inquiétudes dont il étoit déchiré à la vue de la foule du

peuple qui commençoit à remplir la rue St. Honoré & celle de St. Thomas-du-Louvre, près de l'hôtel de Chevreuse. Renfermé dans sa chambre avec le comte de Broglie, & Chamfleuri, son capitaine des gardes, il ne savoit à quel parti se déterminer; enfin, le comte le tire de ses perplexités, en lui conseillant de tenter son évasion par la porte de Richelieu. Il prend lui-même les devans pour corrompre le portier, le cardinal le suit en tremblant, & enfin l'or ayant eu son effet ordinaire, il s'élance hors des murs, & gagne un corps de deux cens chevaux, commandés par le comte d'Harcourt, qui le conduit avant la fin de la nuit à St. Germain. Le cardinal y passe trois ou quatre heures bien désagréables, auprès du feu d'une hôtellerie, en attendant qu'on lui eût préparé un logement au château. 1651.

Il faut croire que la duchesse de Chevreuse, qui avoit conseillé sa fuite, ne vouloit pas le perdre entiérement; rien

1651. n'eût été plus facile, si elle eût instruit le parti. A quoi auroit-il tenu que cette foule d'officiers qui étoit dans Paris au service de l'ancienne & de la nouvelle fronde, n'eût formé un corps de chevaux assez considérable pour disputer le cardinal avec avantage au comte d'Harcourt ? Cela paroissoit si facile, que
T. 2. p. 339. l'auteur des mémoires secrets de la fronde, déja cité pour ses bévues, n'a pas craint de tourner en réalité ce qui ne peut être tout au plus que la conjecture d'un historien qui raisonne d'après les faits. Selon lui, le coadjuteur fut averti par le duc d'Orléans, qui l'avoit été lui-même par le maréchal de Villeroy & le duc de Beaufort. Gondy voulut engager Tavannes & St. Chamant à courir après le cardinal avec quatre ou cinq cens chevaux ; ceux-ci, par une prudence rare, n'en voulurent rien faire, dans la crainte de rendre Beaufort & Gondy trop puissans, & de retarder la délivrance des princes, ces deux chefs

ne pouvant manquer, quand ils auroient une fois le cardinal entre leurs mains, de vouloir être seuls à la tête des affaires; comme si les partisans des princes, quand ils auroient été maîtres du cardinal, n'auroient pas été eux-mêmes maîtres de tout. Il est malheureux pour l'anonyme, qui a imaginé ce récit, que ni Tavannes ni Retz, sans qu'on voie en cela leurs intérêts, ne disent pas un mot de l'anecdote. 1651.

On voit au contraire, par les mémoires du dernier, qu'il n'apprit cette évasion que par le bruit public, de très grand matin, il est vrai, & que lui & Gaston étoient trop satisfaits que le cardinal leur quittât ainsi la partie, pour songer à troubler sa retraite. Gondy seulement, qui perçoit au travers des motifs du ministre, auroit voulu qu'on eût pris des précautions pour empêcher l'évasion du Roi; mais le duc n'y voulut jamais consentir, quelque plausi-

1651. bles que paruſſent & les raiſons & les craintes de ſon favori.

Le 7. Joly. Retz. Mottev. Montglat. Hiſt. de la priſon des princes.

Le prince ſe montra plus docile ſur un autre point. La Reine, dès les huit heures du matin, ne manqua pas de lui mander, par l'organe du comte de Brienne, que, pour lui complaire, elle avoit renvoyé le cardinal Mazarin, qu'elle eſpéroit enfin qu'il n'y auroit plus déſormais d'obſtacles à l'entrevue ſi long-temps ſollicitée. Gaſton, ſans donner un refus formel, répondit qu'il feroit ſavoir ſes diſpoſitions après la ſéance du parlement, où il ſe rendit en effet; mais il fit bien voir que Gondy ne l'avoit pas diſpoſé à ſe prêter aux deſirs de la Reine. Il donna à entendre qu'il ne lui paroiſſoit pas encore sûr de s'aboucher avec la Reine, le cardinal n'étant qu'à St. Germain; & beaucoup de gens de la cour l'y ayant ſuivi, il étoit probable que ſon abſence ne ſeroit pas longue.

1651. Retz.

A cette déclaration du prince, toutes les enquêtes applaudiſſent en tumulte ; & avec des éclats qu'on auroit plutôt attendus d'une halle que du temple de Thémis ; le reſpect, qu'on avoit pour Gaſton, ne parvint pas même de longtemps à les contenir : enfin, il obtint du ſilence, mais ce fut pour entendre recommencer le bruit un inſtant après, ſur les inſtances que fit Molé à Gaſton de condeſcendre aux deſirs de la Reine, après qu'elle avoit ſatisfait aux ſiens en éloignant le miniſtre. On s'écrie que c'eſt une ruſe d'italien ; que le cardinal n'eſt parti que pour attirer Monſieur au palais royal ; qu'il faut bien ſe garder de donner dans ces piéges ; que l'unique ſoin au contraire, dont on doit actuellement s'occuper, eſt de pouſſer le miniſtre entiérement hors du royaume ; qu'il faut envoyer des troupes ſur ſes traces, le déclarer ennemi de l'état, empêcher par toutes les voies poſſibles qu'il ne revienne à la cour ; enfin qu'il

faut délibérer. D'autres ajoutent que
1651. l'unique arrêt à rendre est de renouveller celui de 1617 contre le maréchal d'Ancre ; qu'il faut sur le champ ôter au cardinal toute espece d'autorité ; qu'autrement, il va aller au Havre s'opposer à la liberté des princes ; qu'il a des places, des troupes, de l'argent, & que, si on ne le prévient, il peut exciter une guerre civile.

Enfin, on vient aux opinions ; toutes furent plus ou moins modérées selon l'âge, les sentimens, les passions, les partis ; mais Gaston, dans la sienne, persista toujours à refuser l'entrevue, jusqu'à ce que les princes fussent en liberté, & le cardinal entiérement éloigné : on n'a point d'idée de la fureur dont les enquêtes lui applaudirent. On rendit arrêt en conformité de son opinion, & il fut ordonné que la Reine seroit remerciée de l'éloignement du cardinal Mazarin, & suppliée de l'expulser absolument, de donner en outre

sur

sur le champ des ordres pour la liberté des princes, & d'envoyer au parlement une déclaration qui exclût des conseils tous les étrangers, même naturalisés. 1651.

La Reine répondit au premier président, chargé de porter ces paroles dans l'après-midi, qu'elle ne pouvoit faire réponse sur de pareilles matieres qu'elle n'en eût conféré avec le duc d'Orléans. En conséquence elle envoya de nouveau le garde des sceaux prier Gaston de consentir à l'entrevue; tentative aussi inutile que les précédentes. Elle ne gagna pas davantage à lui écrire de sa main pour l'en presser. Il s'obstina toujours à répondre qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui, que les arrêts du parlement ne fussent exécutés, les princes en liberté, & le cardinal hors du royaume. La nuit ne calma pas les inquiétudes & les mouvemens; comme on craignoit toujours la sortie du Roi, le prévôt des marchands eut ordre de faire fermer les portes de bonne-heure. Mouvem.

1651. Beaufort, avec une grande quantité de noblesse, fut toute la nuit à cheval autour du palais royal, & d'autres partis allerent battre l'estrade dans la campagne.

Le 8. La séance du lendemain fût encore plus terrible pour le cardinal, que ne l'avoit été la précédente. La réponse ambiguë de la Reine, rapportée par

Les mêmes. Molé, alluma la fureur des enquêtes. » On voyoit bien quelles étoient les in» tentions de la princesse & de son mi» nistre ; il ne falloit pas que S. A. se » laissât attirer dans le piége qu'on lui » tendoit en proposant une entrevue ; » il n'y avoit point de temps à perdre, » car la cour ne cherchoit qu'à en ga» gner, pour faire avancer des troupes ; » on ne voyoit qu'une foule de couriers » allant & venant du palais royal à St. » Germain, & de St. Germain au pa» lais royal ; on envoyoit toutes les dé» pêches au cardinal, rien ne se faisoit » sans son ordre, & il étoit plus puis-

» ſant que jamais. On ne devoit plus
» compter ſur la liberté des princes, 1651.
» après une réponſe auſſi captieuſe ; il
» falloit les déclarer innocens, prier
» Monſieur de faire ſa charge, & dé-
» fendre aux gens de guerre de recon-
» noître d'autres ordres que les ſiens.

Le diſcours de Gaſton ne contribua point à appaiſer les déclamations ; elles devinrent plus vives, lorſqu'il eut donné les raiſons de ſon éloignement pour une entrevue. Toutes les voies de conciliation furent fermées, toutes les opinions modérées furent appellées mazarines ; quiconque les embraſſoit, étoit ſifflé dès qu'il ouvroit la bouche ; on ne vouloit écouter que les plus emportés ; on n'entendoit que les Brouſſel, les Coulon, & les autres chefs du parti ; on repouſſoit mutuellement ſes opinions par les railleries les plus piquantes, les injures les plus groſſieres. On en vint à ce point d'emportement, qu'il y eut des voix pour ordonner qu'il n'y eût

1651. plus de favoris en France ; Retz, Retz lui-même est obligé d'avouer à cette occasion qu'il ne croiroit pas, s'il ne l'eût oui, que l'extravagance des hommes pût se porter à cette extrémité. En vain le premier président demandoit du silence ; si c'étoit avec autorité, on l'accabloit d'outrages ; s'il prenoit la voix des prieres, on les rejettoit avec mépris. Enfin, entraîné par les clameurs, par les emportemens, par les menaces, les injures, la furie des enquêtes, il fut forcé de céder, & de recueillir les avis. Gaston fit encore ce troisieme arrêt ; & malgré l'espece de rage à laquelle étoit livrée la plus grande partie de la compagnie, on revint aux voix de la modération que le duc conseilla. On ordonna que les gens du Roi iroient de nouveau supplier la Reine de faire sortir les princes, & de chasser absolument
Talon. hors du royaume le cardinal, & avec lui ses parens, ses domestiques étrangers ; de la France, dans la huitaine ;

de la capitale, dès le lendemain.

Le même jour, sur les quatre heures après-midi, la Reine ayant assemblé les ducs de Vendôme, d'Elbœuf, de Schomberg & d'Epernon, ainsi que les maréchaux d'Estrées, de l'Hôpital, de Villeroy, du Plessis, d'Hocquincourt, & l'archevêque d'Embrun, les envoya à Gaston pour lui déclarer, par l'organe du duc de Vendôme, qui portoit la parole, qu'elle avoit résolu d'assembler tous les grands de l'état, pour savoir leurs avis sur les affaires présentes; qu'ils venoient le supplier d'honorer cette assemblée de sa présence, & apprendre de lui s'il n'avoit rien à leur ordonner pour son service. Gaston leur répondit poliment, mais toujours sur le ton du refus; & le duc d'Elbœuf ayant insisté plus que les autres, Gaston, piqué de ce qu'après avoir été un des plus ardens frondeurs durant la guerre de Paris, il s'étoit vendu depuis au cardinal, s'emporta contre lui aux plus vio-

1651.

Retz. Joly. Montpens. Montglat. Hist. de la prison des princes.

lens excès ; & saisissant une parole du
1651. duc, qui s'offroit d'être sa sûreté : *il vous sied bien, Mazarin fieffé*, lui cria-t-il d'un ton de fureur, *de vous offrir pour ma caution ! Vous êtes un plaisant gage ! Je vous trouve bien hardi de vous présenter devant moi, vous qui vous êtes vendu au cardinal, & qu'on devroit voir tous les jours à mon lever ! Mais on sait les raisons de votre changement ; sans l'argent & les domaines que vous avez extorqués, vous ne seriez pas l'esclave du ministre ! Rendez graces à ces messieurs qui vous accompagnent ; sans leur considération, je vous apprendrois le respect que vous me devez ; sortez de ma présence, & n'ayez jamais l'audace de vous présenter devant moi : je vous défends ma maison.*

Il falloit que l'ame de Gaston eût été singuliérement exaltée par les suggestions de Gondy, pour sortir jusque-là des bornes de sa bonté ordinaire : aussi depuis que le coadjuteur s'en fut em-

paré, & l'eut totalement décidé, il parut un autre homme. La Reine, qui ne pouvoit se persuader cet étrange changement, fit encore une tentative, & envoya proposer au prince de conférer du moins avec le garde des sceaux, & de concerter avec lui tout ce qui concernoit la liberté des princes; Gondy n'avoit garde de refuser une pareille proposition, Châteauneuf desirant plus que personne l'éloignement du ministre. Quoiqu'en public, le garde des sceaux parut tout entier à Mazarin; dans le particulier, il n'en travailloit pas moins à rendre cet éloignement irrévocable. Il s'étoit même hazardé déja trois fois à presser la Reine de s'expliquer positivement à cet égard. La princesse n'avoit rien répondu; & Châteauneuf, d'autant plus alarmé de ce silence, que ce qu'il avoit dit dévoiloit peut-être trop ses sentimens, se servit du ministere des gens du Roi, lorsqu'ils vinrent exécuter l'arrêt rendu le

1651.

Talon.

1651. matin, pour obtenir, sans se compromettre, ce qu'il desiroit. Il conseilla en même temps à la Reine de suivre dans cette occasion l'avis des gens du Roi, comme de magistrats affectionnés à son service, & dont les conseils devoient être plus salutaires, puisqu'ils voyoient les choses de plus près. Leur avis donc, concerté avec Châteauneuf, fut que la Reine devoit donner des paroles positives de l'exclusion irrévocable du cardinal, sans aucun espoir de retour; laissant, quant à la liberté, à Gaston & au garde des sceaux à en conférer ensemble. Ce ne fut pas sans répugnance qu'Anne d'Autriche se résolut à des promesses si solemnelles, & on voyoit sur son visage les combats qui se livroient à cette occasion dans son cœur. Mais si elle céda sur ce point, elle fut plus inébranlable sur un autre, qu'exigeoient les gens du Roi; ils auroient voulu qu'elle leur eût donné un écrit en conformité de ce qu'elle venoit

de promettre, ſigné de l'un des ſecrétaires d'état, mais on ne put jamais arracher d'elle cette piece importante. 1651.

Talon, le lendemain dans ſon rapport, ſe garda bien de dévoiler tout le manege de la veille; il en dit ſimplement ce qu'il n'en falloit point cacher; & Gaſton, qui après lui prit la parole, ayant aſſuré que la Reine lui avoit fait faire les mêmes promeſſes ſur l'éloignement irrévocable du cardinal, la cohue des enquêtes ne tarda point à s'élever. On s'écrie qu'il faut donner arrêt; que ce terme d'éloignement, dont ſe ſert la Reine, ne ſignifie pas que le cardinal ſortira du royaume. Envain Molé inſiſte ſur la néceſſité d'attendre le ſuccès de la conférence de Monſieur avec le garde des ſceaux; il n'eſt point écouté; & ſur ce que les gens du Roi ajoutent qu'ils ont oublié de dire dans leur rapport, que la Reine les a aſſurés qu'elle ignore abſolument de quel côté ſe retire le cardinal; qu'il eſt parti ſi

Le 9.

Hiſt. de la priſon des princes.

précipitamment, qu'il n'a pu se fixer
1651. un lieu de retraite ; que ne devant se promettre aucune sûreté à Rome sous le pontificat actuel, on ne doit pas être étonné s'il reste encore quelque temps à délibérer sur le séjour qu'il adoptera : cette apostille ne fit qu'exciter les railleries & les éclats de rire les plus amers. Coulon s'écrie qu'on voit dans tout cela les effets de la bonne conduite du ministre, puisqu'il n'a pas su seulement se ménager un lieu pour se retirer : Gaston ajoute que le cardinal étant d'ordinaire un peu long dans ses délibérations, il ne seroit point mal de les hâter ; & le coadjuteur répliquant qu'il ne voit pas d'inconvénient à donner arrêt, & que c'est le vrai moyen de le pousser plus vîte, un cri général s'éleve, & ce cri étoit *arrêt*, *arrêt*.

Il fallut que le premier président se rendît ; les gens du Roi, mandés, conclurent à ce que le cardinal, pour le bien général, fût contraint de sortir du

royaume, ſans eſpoir d'y rentrer jamais; d'autres, dans leurs avis, allerent plus loin, & ajouterent, pas même ſous prétexte d'emploi, nonciature, légation, &c.; quelques-uns opinerent à mettre ſa tête à prix; quelques autres à l'envoyer en Eſpagne, ſon pays natal, avec le vœu qu'il pût gouverner ce royaume comme il avoit gouverné la France; ceux-ci, à ſe ſervir du revenu de ſes bénéfices pour le diſtribuer aux pauvres de Picardie & de Champagne, que ſa mauvaiſe adminiſtration avoit tant fait ſouffrir des invaſions étrangeres; ceux-là, à informer contre lui comme coupable de péculat, & à procéder contre tous ceux qui étoient auprès de ſa perſonne, ſi dans huit jours ils ne ſe rendoient auprès du duc d'Orléans. Enfin, après une ſéance, où, comme dans les précédentes, les opinans avoient ſi peu reſpecté le Roi, l'état, le public, Gaſton & eux-mêmes, il paſſa à la pluralité; que, vu la dé-

1651.

1651. claration de la Reine, le cardinal ſortiroit, dans quinze jours, du royaume & de toutes les terres de l'obéiſſance du Roi, avec tous ſes parens & domeſtiques; *à faute de quoi, il ſeroit procédé contre eux extraordinairement, & permis à tout le monde de leur courre ſus;* on ajouta que l'arrêt ſeroit publié, & envoyé à tous les autres parlemens; que la conférence pour la liberté des princes auroit lieu; & qu'enfin, la compagnie demeureroit aſſemblée juſqu'à leur élargiſſement plein & effectif.

Retz. Talon.



CHAPITRE VIII.

La Reine veut fuir avec le Roi ; le duc d'Orléans les retient prisonniers dans le palais royal. Les princes sont élargis, & reviennent à Paris.

UNE partie de l'arrêt, que le parlement venoit de rendre, commença à être exécutée dès le même jour. Les niéces du cardinal, qui étoient au palais royal, allerent se cacher pendant quelque temps dans la chambre de mademoiselle de Neuillant, alors duchesse de Navailles, mais dont le mariage ni la dignité n'étoient point encore déclarés. Leur oncle, quelques jours après, les ayant envoyé redemander à la Reine, Ondedei les conduisit à la maréchale d'Hocquincourt, qui les mena à Péronne. La conférence, indiquée par l'arrêt, eut lieu aussi dès l'a-

1651.
Motteville.

1651.

Joly. Montglat. Hist. de la prison des princes.

près-dînée. Outre le garde des sceaux, dont la Reine ne soupçonnoit pas la fidélité, Villeroy & le Tellier y furent admis de la part de la princesse; Arnaud, Viole & la Rochefoucaut de la part des princes; Beaufort & Gondy, comme chefs de la fronde. La duchesse de Chevreuse se trouva aussi au Luxembourg, comme amie intime du garde des sceaux. On peut juger si les intérêts de la cour alloient être bien ménagés, puisque de tant de négociateurs, le Tellier seul étoit fidele, mais avec un caractere à se prêter à tout, pourvu qu'il crût avancer d'un pas dans la faveur. Les arrangemens furent donc bientôt pris, & après de très légeres contestations, pour la forme seulement, on signa les conditions de la liberté des princes, & l'on conclut que, dès le lendemain, le secrétaire d'état la Vrilliere, Viole, Arnaud & la Rochefoucaut partiroient pour le Havre avec une lettre signée de la Reine & de

Gaſton, par laquelle il étoit ordonné à de Bar de mettre les princes en liberté. 1651.

Cette facilité auroit été étonnante dans la Reine, ſi elle s'y fût prêtée de bonne-foi ; mais elle vouloit ſimplement donner le change à la paſſion de ſes ennemis, & profiter de la nuit même pour ſe tirer de leurs mains. La premiere partie de ſon projet avec le cardinal ayant échoué, il falloit néceſſairement recourir à l'exécution de la ſeconde, & promptement, ſi l'on ne vouloit pas qu'elle eût le ſort de la premiere : mais, malgré ſa célérité, la princeſſe ne fut pas plus heureuſe ; elle trouva des traîtres parmi ceux même qui lui paroiſſoient les plus attachés. Le maréchal d'Aumont, capitaine des gardes en quartier, & le maréchal d'Albret, par la conſidération des maux que cette évaſion pouvoit cauſer en allumant une nouvelle guerre civile, en firent avertir Gaſton par madame de Retz.

1650. Chevreuse. Villeroy & le garde des sceaux, par un motif moins excusable, en confirmerent la nouvelle, & c'est sans doute de ces deux derniers que Navailles, dans ses mémoires, veut parler, lorsqu'il dit : *J'allai trouver la Reine, & je lui dis que cette résolution* (de délivrer les princes) *surprendroit beaucoup M. le cardinal. Je fis suspendre pendant quatre jours l'envoi de l'ordre; la Reine me disoit : mais, Navailles, il m'a recommandé d'avoir créance en ****; ce sont eux qui m'en sollicitent incessamment, & qui m'ont engagée avec le duc d'Orléans.*

Montglat. Quoi qu'on doive croire de ce récit, il est certain que la nouvelle de l'évasion annoncée étoit très vraie. Depuis plusieurs jours, Palluau, Navailles, Castelnau-Mauvisiere & d'autres créatures du cardinal, avoient avec la Reine des conférences nocturnes & secrettes, dans lesquelles ils l'engageoient à fuir de Paris avec le Roi, & à se mettre à la tête

d'une armée ; & elle y étoit enfin décidée. 1651.

Le coadjuteur étoit au lit, lorſqu'un gentilhomme ordinaire de Gaſton vint lui annoncer que ce prince le demandoit. Il ſe leve, il court en hâte au Luxembourg, il y trouve mademoiſelle de Chevreuſe aſſiſe ſur un coffre dans une antichambre, ſa mere l'ayant envoyée annoncer la nouvelle de l'évaſion, prête à s'effectuer. Il entre avec elle dans la chambre de Gaſton, lequel, encore à moitié endormi, ne ſait à quelle réſolution ſe fixer. Gondy lui propoſe de ſe ſaiſir des portes ; il s'y refuſe, & il ne peut obtenir du prince qu'un ordre à de Souche, capitaine de ſes gardes ſuiſſes, pour aller voir ce qui ſe paſſoit au palais royal, & ſupplier la Reine de refléchir ſur les ſuites funeſtes que pouvoit avoir l'évaſion du Roi. Madame, qui avoit toute la fierté de la maiſon de Lorraine, ne peut ſe contenter d'un pareil expédient : elle ſigne un billet, Ibid. Retz.

1651. qui ordonne au coadjuteur de faire prendre les armes aux bourgeois, & d'empêcher que les créatures du cardinal Mazarin, condamnées par un arrêt du parlement, n'enlevassent le Roi. Le coadjuteur veut fuir avec cette piece, Gaston s'en saisit & la déchire, & Gondy sort, résolu à tout, dût-il être chargé seul de l'événement.

Il fait avertir Beaufort, qui monte à cheval en diligence, & se rend à l'hôtel de Montbâson. Le maréchal de la Mothe en fait autant, avec tout ce qu'il peut ramasser de serviteurs des princes; Laigues, Coligny, Tavannes, Nemours imitent leur exemple : Epinai avec sa compagnie va se saisir de la porte de Richelieu. La femme de Martineau, sœur de la présidente de Pomereuil, la même qui en 1648 avoit commencé les barricades, se jette de nouveau en jupe dans la rue, fait battre la caisse, & met en alarme toute la rue S. Honoré. Bientôt cinq ou six compagnies

ſont ſur pied, & ſe ſaiſiſſent des portes de la ville les plus proches du palais royal. Beaufort, la Mothe & Tavannes ſe répandent dans différens quartiers & font des patrouilles exactes, tandis que Chamboi, retiré avec environ cent maîtres à l'hôtel de Longueville, en détache de temps en temps quelques partis pour battre la campagne, & qu'une multitude de gentilshommes aſſemblés chez le comte de Fieſque, n'attend que le ſignal pour monter à cheval; le duc d'Orléans lui-même, juſqu'à quatre heures du matin, ſe tient prêt à marcher, réſolu de courir après le Roi, & de le ramener par force, ſi on l'emmene.

1651. Tavannes.

Cependant le comte de St. Aignan, premier gentilhomme de la chambre, & Montglat, qui ſe trouvoient par hazard dans un bal à la rue de Tournon, ayant entendu cette rumeur, ſe hâtent d'en porter la nouvelle au Palais royal; ils rencontrent en chemin

Hiſtoire de la priſon des princes. Monglat.

1651. Nemours, qui, avec trente maîtres, se rend au Luxembourg, & plus loin, sur le pont-neuf, Beaufort, qui avec quarante autres maîtres prend le même chemin. A cette vue, ils précipitent leurs pas, & montent à la chambre de la Reine. Madame de Beauvais, premiere femme-de-chambre, vient leur ouvrir en chemise; la Reine, qui s'éveille ou qui feint de s'éveiller, permet qu'on les introduise: ils racontent ce qu'ils ont vu; aussi tôt on donne ordre aux maréchaux d'Aumont & de Villeroy de faire lever tout le monde, & pour la défense, de faire tenir sous les armes les gardes-du-corps & les compagnies des gardes françoises & suisses qui sont de service. La princesse craignoit ou feignoit de craindre que Gaston ne vînt fondre sur le palais royal, enlever de ses bras le Roi & le duc d'Anjou, la releguer au Val-de grace, & se mettre à la tête des affaires. On

Motteville. prétend que c'étoit du moins le con-

ſeil que lui donnoit journellement Gondy, qui en effet auroit peut-être aſſez goûté la maxime de Machiavel, qu'il ne faut pas être tyran à demi. 1651.

Pendant que tout le palais royal eſt en armes, de Souche ſe préſente pour s'acquitter de ſa commiſſion. La Reine répond que les frayeurs de Gaſton ſont mal fondées; que jamais elle n'a eu la penſée d'emmener le Roi, ainſi qu'elle en a donné les plus fortes aſſurances; que l'état où il la voit dans ſon lit lui prouve qu'elle ne penſe nullement à un pareil voyage; que le Roi & ſon frere le duc d'Anjou n'y ſont pas plus diſpoſés, puiſque tous deux dorment alors très tranquillement. De Souche proteſte qu'il a ordre de voir le Roi, & de s'aſſurer par lui-même s'il eſt encore dans Paris; la Reine y réſiſte, dans la crainte qu'en l'éveillant, ſa ſanté n'en ſoit altérée : le capitaine inſiſte; il ne retournera pas ſans l'avoir vu; il faut qu'il exécute ſes ordres. La Reine, outrée de

Ibid. Montglat.

1651. cette violence, laisse échapper sa douleur par ses larmes & par ses gestes, & ordonne enfin à Villeroy de contenter de Souche, puisqu'on ne peut s'en dispenser. Le maréchal le conduit à la chambre du Roi, leve les rideaux, approche la bougie, & de Souche, après l'avoir contemplé assez long-temps, retourne rendre compte de sa mission.

En allant au Luxembourg, il trouve une foule de peuple, qui s'empresse autour de lui, & à laquelle il tâche de persuader qu'il vient de voir le Roi, que le monarque dort, & qu'il n'y a nulle apparence qu'on songe à l'enlever. Cette audacieuse populace s'écrie qu'elle veut aussi le voir, & s'assurer par elle-même qu'il est encore dans Paris. Chose étonnante & qu'on ne croiroit point si l'on ne tenoit ce récit d'un témoin oculaire, ce ne fut point un vain desir de leur part. Quelques-uns, bravant les gardes, franchissent les portes du palais, & demandent à

Mottev.

grands cris qu'on leur montre le Roi. La Reine, étonnée & tremblante, ordonne qu'on leur ouvre toutes les portes, & ils sont introduits jusques dans la chambre du monarque. On leve les rideaux de son lit, on les laisse se rassasier de la vue de leur jeune Roi, que tant de tumulte ne semble pas avoir éveillé. Lorsque leur curiosité est satisfaite, ils se retirent tranquillement, comblant de bénédictions & le Roi & sa mere, & faisant éclater des transports, qui ne peuvent être bien sentis que par des François. 1651.

La Reine, voyant que cette complaisance avoit réussi, envoie ensuite chercher deux officiers de la garde bourgeoise, placée par les factieux près du palais royal : elle leur fait voir le Roi, elle leur proteste que son intention n'a jamais été de les quitter, & les renvoie à deux fois pour dissiper le peuple par cette assurance : elle réussit par-là en partie, & après les avoir gardés trois

1651. heures, & s'être entretenus familièrement avec eux de leurs affaires, de leur famille, de leur ménage, elle les renvoie comblés de joie, *& tout glorieux*, disoient-ils, *de pouvoir se vanter d'avoir été nécessaires durant trois heures à la plus grande Reine du monde.*

Il semble que par l'état de tranquillité où de Souche avoit trouvé le Roi & la Reine au palais royal, on avoit prêté à cette princesse un dessein qu'elle n'avoit pas; mais il faut croire que toute cette tranquillité étoit factice, & que le dessein de l'évasion étoit réellement pris. Tous les auteurs s'accordent sur ce point; mais ce qui est formel dans une pareille occasion est l'aveu tacite que madame de Motteville arracha à la princesse de cette résolution. La Reine étoit profondément affligée de l'espece de prison où on la tenoit, & sa favorite ayant profité d'un de ces instans où elle paroissoit plus douloureusement affectée, pour lui demander si elle

ſi elle avoit eu réellement deſſein de ſortir le jour qu'on l'en avoit ſoupçonnée : *Ah ! madame de Motteville*, s'écria-t-elle en levant les yeux au ciel, *& où ne ſerois-je pas mieux ? A votre avis, quel moyen de ne pas ſe ſouhaiter ailleurs ?* Puis, s'humiliant devant Dieu: *vous le voulez*, s'écria-t-elle, *Seigneur, il faut vous obéir !* Le témoignage de Montglat, plus inſtruit que perſonne, eſt encore plus poſitif, comme on va le voir. 1651.

Malgré les aſſurances de la Reine, les précautions de la fronde ne ceſſerent pas. Les bourgeois (& il fallut que la régente y conſentît) reſterent continuellement armés durant huit jours pour la garde des portes. Beaufort, Nemours, la Mothe & Tavannes continuerent leurs patrouilles pendant la nuit, s'approchant très ſouvent du palais royal, & repouſſant même quelquefois la garde du Roi, lorſqu'à leur gré elle s'avançoit trop. Vannes, lieu- Tavannes. Joly. Mottev.

1651. tenant-colonel des gardes, voulant même une nuit les charger, la Reine l'en empêcha, & lui ordonna de tout souffrir, puisqu'elle n'étoit pas la plus forte. Sur de nouvelles alarmes que prit Gaston, & qu'il lui envoya déclarer, elle fut obligée de répondre que, pour calmer toutes ses craintes, il pouvoit envoyer de ses propres gardes coucher dans la chambre du Roi. Cependant les perquisitions sur tous ceux qui sortoient de Paris continuoient; tous les carrosses étoient visités; toutes les femmes, qui dans ce temps là portoient encore des masques, obligées de les ôter, pour montrer qu'elles n'étoient point la Reine; tous les charriots de bagage, tous les coffres étoient ouverts, pour examiner si le Roi ou la princesse sa mere n'y étoient pas cachés. Quelques courtisans, ayant voulu se moquer de ces précautions, faillirent à payer chérement leurs bons mots, & coururent risque de la vie. Le peuple étoit si animé

contre le ministre, que ne pouvant se venger sur lui, il se dédommageoit sur ses créatures, & le carrosse du duc d'Epernon, qui tomba èntre ses mains, fut pillé & mis en pieces. 1651. Montglat.

Tant de violences ne faisoient que redoubler dans la Reine le desir de s'y soustraire. Elle voulut se sauver par la riviere; Gaston averti, la fit couvrir de bateaux pleins de gens armés. Ce qui redoubloit le chagrin de la princesse, étoit de voir qu'elle seule & quelques autres créatures du cardinal, approuvoient le projet de son évasion, tout le reste condamnant ce dessein. Enfin, elle commença à former des soupçons sur la fidélité du maréchal de Villeroy; & dans la résolution qu'elle avoit prise de se sauver pendant une nuit, elle se proposa de lui en faire un mystere, & de l'enfermer dans sa chambre, lui & tous les autres officiers qui étoient dans les mêmes sentimens, afin qu'ils ne pussent ni suivre le Roi, ni laisser trans- Ibid.

1651. pirer son secret. Mais le maréchal & les autres, instruits, soit par le hazard, soit par la trahison, se tinrent toute la nuit sur pied, après avoir sonné l'alarme parmi les frondeurs. Ce qui put leur donner des soupçons furent & les nouvelles conférences des créatures de Mazarin avec la Reine, & l'ordre imprudent donné, contre la coutume, au marquis de Montglat, grand-maître de la garderobe, de laisser pendant la nuit un des habits du Roi dans la chambre de S. M.

Mais revenons au parlement, & voyons de quel œil cette compagnie envisagea les premieres précautions prises pour s'opposer au départ de la Reine. Gondy étoit dans des inquiétudes cruelles, ne doutant presque point que les gens du Roi n'éclatassent avec fureur contre des mesures qui tenoient la maison royale assiégée. « Le premier président alloit tonner contre lui; Longueil, qui, après avoir tiré de la fronde

Le 10.

Retz.

» tout ce qu'il desiroit, & avoir porté 1651.
» son frere à la surintendance, s'étoit
» détaché du parti, & en étoit devenu
» un des plus dangereux adversaires,
» Longueil alloit tourner ses redouta-
» bles talens contre lui : pour peu que
» le reste de la compagnie se laissât
» entraîner par le suffrage de ces deux
» impitoyables ennemis, Gaston imman-
» quablement le désavoueroit. Il n'avoit
» qu'une seule égide à opposer à tous
» leurs coups ; il falloit entraîner Ga-
» ston au parlement ; il falloit lui faire
» adopter toutes les précautions de la
» nuit. » Gondy en vint à bout.

Il se rend au parlement avec Beaufort, la Mothe & une foule de noblesse : il avoit acheté auparavant les acclamations de la populace, & il en reçoit d'innombrables à son arrivée. Rassuré par ce prélude, il détache une partie des colonels & des officiers attachés à la faction, pour offrir à Gaston leurs services dans une conjoncture aussi pé-

rilleuse. Il y envoie en même temps
1651. Nemours, Coligny, Laigues, Tavannes & les autres chefs du parti des princes, pour dire au duc que c'est à ce coup que messieurs ses cousins lui doivent la liberté, & qu'ils le supplient de venir consommer son ouvrage au palais.

Pendant ce temps, Gondy & les autres étoient entrés dans la grand'chambre à sept heures, considérant attentivement la contenance du premier président. La tristesse de son ame étoit peinte sur son visage; mais il ne la décéla par aucune parole, attendant pour se découvrir & pour assembler les chambres, le parti que prendroit Gaston. Enfin celui-ci, rassuré par sa nombreuse suite, s'étoit déterminé à se rendre au palais; les acclamations, qu'il reçut dans les rues & dans les salles, le raffermirent entiérement, ainsi que la précaution qu'eut Coulon de lui glisser à l'oreille, en allant le recevoir, qu'il alloit être bien applaudi par les enquêtes.

Il arrive donc, décidé de se faire un mérite de tout, & ouvre la séance en avertissant la compagnie qu'il a conféré la veille avec le garde des sceaux, & que dans deux heures la lettre de cachet pour la liberté des princes sera expédiée. A ce mot de liberté, Molé, poussant un profond soupir, s'écrie d'un ton sombre & douloureux : *Monsieur le prince est libre ! monsieur le prince est libre, & le Roi notre maître est prisonnier !* 1651.

Dans tout autre temps, Gaston eût été épouvanté de ce tragique début ; mais il avoit pris son parti : les enquêtes lui paroissoient favorables, Gondy l'animoit de ses regards fixés avec avidité sur lui ; il réplique donc avec fermeté : *il étoit entre les mains de Mazarin ; mais, Dieu merci, il n'y est plus.* A ces mots, les enquêtes applaudissent en fureur, & répétent par écho, *il n'y est plus, il n'y est plus.* Gaston saisit ce moment pour avouer & les avis qu'il avoit eus de l'évasion du Roi, & les

1651. précautions qu'il avoit prises pour l'empêcher. Envain Molé réplique par une invective aigre contre ceux qui ont supposé à la Reine d'aussi mauvaises intentions, Gondy sourit, Gaston, sans nommer ses garants, proteste qu'il est bien informé ; & les gens du Roi ayant été mandés, on leur ordonne d'aller trouver la Reine, de lui représenter les conséquences de l'évasion méditée, & de la supplier de donner des paroles positives qu'elle ne quittera point Paris. On n'a pas besoin de dire que la Reine désavoua le projet, & promit tout ce qu'on voulut.

Histoire de la prison des princes.

Cependant ceux qui devoient aller mettre les princes en liberté n'étoient pas encore partis ; il s'étoit élevé une dispute entre la Vrilliere & le Tellier à qui porteroit l'ordre de la délivrance : celui-ci desiroit cette commission pour s'en faire un mérite auprès de Condé ; celui là la prétendoit comme ayant le département de la Normandie. Enfin,

la dispute ayant été terminée à l'avantage du premier, tous les députés partirent avec les ordres nécessaires. La Reine crut qu'alors Gaston ne se défendroit plus d'aller au palais royal ; le duc même la fit avertir à deux fois qu'il s'y rendroit ; mais Gondy, craignant toujours quelque changement, ne lui permit pas de tenir sa promesse. Il lui suscita de nouvelles alarmes, lorsqu'il étoit sur le point de partir ; il lui fit entendre qu'il avoit vu entrer au palais royal des gens avec des armes sous le manteau ; que le Roi étoit dans le jardin, à cheval, accompagné d'une foule de gentilshommes, ayant tous des pistolets à l'arçon de leur selle, & il persuada à Gaston que tous ces préparatifs, qui peut-être n'étoient point vrais, regardoient sa personne. Cependant il fit proposer à la Reine de se rencontrer chez la reine d'Angleterre, sa sœur ; mais la régente s'en excusa, sous prétexte de sa mauvaise santé. Ils ne se

1651. Le 1.

1651. virent donc que le quinzieme jour, où l'on eut des nouvelles positives de la liberté des princes ; leur entrevue fut courte, froide, telle qu'elle devoit être entre des ennemis à peine réconciliés, l'un humilié, l'autre orgueilleux de sa victoire.

Il étoit vrai que les princes étoient en liberté, mais ce n'étoient ni la Vrilliere, ni la Rochefoucaut, ni les autres députés qui avoient ouvert les portes de leur prison ; c'étoit au cardinal lui-même qu'ils devoient ce bienfait. Cette démarche étonnante, & à laquelle on avoit si peu droit de s'attendre, avoit ses motifs. Le ministre s'étoit peu éloigné de Paris tant qu'il avoit espéré ou le consentement de Gaston à l'entrevue, ou l'évasion de la Reine : voyant ces deux projets également échoués, & la capitale en armes, il avoit pris le chemin de la Normandie, & s'étoit retiré au Pont-de-l'arche. Son intention étoit de se rapprocher du Havre, afin

d'être toujours maître de la perſonne
1651.
des princes, non pour leur procurer la liberté, mais pour les transférer ailleurs: car le conſentement que la Reine avoit donné à leur délivrance n'avoit d'abord été qu'apparent, & il ne devint effectif que par les menées du garde des ſceaux. Le cardinal n'y avoit point adhéré, & il eſt aiſé d'en juger par les paroles de Navailles, que nous avons citées: ſa véritable intention étoit de s'emparer des princes, de les embarquer ſur le vaiſſeau la Sainte-Anne, qu'il avoit fait trouver au Havre, & de les conduire à Breſt, dont le gouverneur étoit à ſa diſpoſition. Il ſe ſentoit d'autant plus porté à accomplir ce projet, qu'il ſe croyoit ſeul capable de le ſoutenir, même à la cour. La Reine, à laquelle il falloit toujours quelqu'un ſur qui elle pût ſe repoſer des détails de l'adminiſtration qui lui peſoient, commençoit à avoir preſqu'autant de confiance aux miniſtres qui lui étoient reſtés, qu'elle en avoit

Nemours.

eu en lui-même. Le grand concert, qui
1651. avoit toujours subsisté entre elle & lui, disparoissoit par degrés, & elle agissoit moins d'après ses impulsions. Elle lui écrivit, dans cette occasion, de maniere à lui faire sentir bien désagréablement ce changement : elle lui mandoit qu'il falloit céder aux circonstances, mettre les princes en liberté, & oublier tous les arrangemens pris ensemble, si, comme on l'en menaçoit & comme les autres ministres le lui faisoient craindre, il ne vouloit pas qu'on lui enlevât ses deux fils, & qu'on la confinât au Val-de-grace. Ces nouvelles dispositions furent un coup de poignard pour le ministre ; il voyoit déja la Reine, après avoir oublié les engagemens précédens pris avec elle, parvenant à l'oublier lui-même, & à regarder ses services comme inutiles.

Ces considérations affligeantes le déterminerent à se hâter & à prendre le chemin du Havre, dans le dessein de

prévenir les députés, & de se rendre maître des princes, ou de se donner le mérite de leur liberté. Il ne lui paroissoit pas impossible que, malgré les traités des prisonniers avec les frondeurs, ils ne se tinssent très obligés s'il les faisoit sortir sans conditions, leurs amis, malgré leur bonne volonté, n'ayant pu leur en sauver une très désagréable, celle de ne rentrer dans leurs gouvernemens qu'à la majorité du Roi. 1651.

Avec ces vues, le cardinal s'approche du Havre, & y arrive de très grand matin. Il étoit escorté de deux cens chevaux; mais il fut obligé de les laisser dans des villages autour de la place, de Bar, qui y commandoit, quelqu'attaché qu'il fût à la cour, comme il la tenoit au nom de la duchesse d'Aiguillon, & qu'il vouloit la lui conserver, refusa de le recevoir avec une suite qui auroit pu le rendre maître. Cette précaution sauva peut-être les princes, sur lesquels le cardinal, s'il se fût trouvé le

Le 13. Mottev. Tavannes. Montglat. La Rochef. Nemours. Hist. de la pris. des pr.

1651. plus fort, auroit exécuté sa premiere résolution. Quel que fût son chagrin, il le dissimula ; & ayant été introduit avec Palluau & un autre au bruit du canon & de la mousqueterie : dès qu'il se voit dans la citadelle, il montre ses ordres à de Bar, monte en bottes & en manteau à l'appartement des princes, & leur annonce d'un air gracieux qu'ils sont libres. Son apparition surprend d'abord & embarrasse Condé, qui le reçoit cependant avec politesse & l'embrasse. Après les premieres civilités, le cardinal lui répéte qu'il peut partir ; que la Reine le prie seulement d'oublier le passé, & de servir le Roi comme il a toujours fait ; que de son côté, il le supplie lui-même de l'honorer de son amitié, ajoutant cependant avec fierté, qu'il est le maître de la lui accorder ou de la lui refuser. Condé réplique qu'il est sensible à la justice que lui fait la Reine, qu'il sera toujours bon serviteur du Roi & de la prin-

cesse, *& de vous aussi, monsieur*, en s'adressant au cardinal, d'un ton où perçoit l'ironie. 1651.

Ensuite, se voyant libre, & certain que les portes de sa prison ne peuvent plus se fermer, il demande à dîner, & mange avec le cardinal d'un air aussi aisé que s'il n'eût conservé dans son cœur aucun ressentiment contre lui. Cette facilité fit croire au ministre qu'il ne lui seroit pas difficile de la regagner entiérement, & ayant obtenu de lui un entretien d'une heure après le dîner, il s'efforça de lui faire valoir la grandeur du service qu'il lui rendoit en le mettant en liberté sans condition, & sur-tout de lui rendre suspects le coadjuteur & Gaston, qui tous deux, à l'en croire, l'avoient forcé à consentir à sa prison. Condé, quoique peu sensible à un service, le fruit de la nécessité plutôt que de la bienveillance, dissimula cependant, & feignit de se laisser persuader. Mais quand les carrosses furent

1651. prêts, ils se contraignit moins : le cardinal le conduisit jusqu'à sa voiture, & là, en présence du prince de Conty & du duc de Longueville, les larmes aux yeux & oubliant la fierté qu'il avoit d'abord fait paroître, il se jetta à ses genoux, en lui demandant humblement sa protection. Condé, étonné de tant de bassesse, n'y répondit que par un sourire amer, & se jettant dans son carrosse, il fit marcher brusquement, en poussant de grands éclats de rire. Le cardinal, honteux d'un avilissement où il étoit si inutilement descendu, quitta le lendemain le Havre, se rendit à Dieppe, de-là à Abbeville, dont on lui refusa les portes, ensuite à Dourlans, puis à Rhétel, & enfin se confina à Bruel, sur les terres de l'électeur de Cologne, qui lui avoit offert une retraite.

Navailles. Tavannes.

Quant aux princes, le jour même de leur départ ils allerent coucher à Grosménil, où ils trouverent la Vrilliere,

la Rochefoucaut & les autres députés. Ils ſe rendirent enſuite à Rouen, où, ſelon quelques-uns, le parlement rendit un arrêt en conformité de celui de Paris, pour obliger le cardinal à ſortir du royaume. De Rouen, en deux jours ils ſe rendirent à Paris, où ils étoient attendus avec une grande impatience, & où leur retour faiſoit naître des penſées bien différentes. D'un côté, les frondeurs craignoient que le cardinal n'eût gagné Condé par ſes inſinuations, & que, délivré ſans conditions, ce prince n'eût aſſez de reconnoiſſance pour devenir une ſeconde fois ſon protecteur, & oublier tout ce que ſes amis avoient promis en ſon nom. Mais ils furent bientôt raſſurés, par une lettre que Condé écrivit à Gaſton ſur la route, par laquelle, en lui témoignant toute ſa reconnoiſſance & en avouant qu'il ne ſe reconnoiſſoit redevable qu'à lui de ſa liberté, il l'aſſuroit qu'il ne vouloit ſuivre que ſes conſeils, & qu'il les at-

1651.
Le 14.

1651. tendoit pour se décider s'il descendroit d'abord au palais royal ou au Luxembourg. D'un autre côté, les amis des princes faisoient éclater une joie extravagante : ils dévoroient déja en idée toutes les places, tous les titres, toutes les dignités; ils espéroient trouver comme un second Roi dans Condé, tandis que la cour, dans les alarmes & la consternation, ne sachant où se borneroient les prétentions du prince, redoutoit de sa part un esclavage plus dur que celui dont elle avoit voulu se délivrer par sa prison; son effroi étoit encore augmenté par les bruits que quelques mal-intentionnés faisoient courir : « Le

Nemours. » prince revenoit le desir & la vengeance dans le cœur, & prétendoit la » commencer par la mort du vieux » Guitaut, qui avoit eu l'audace de l'arrêter; il vouloit mettre la Reine dans » un couvent, se faire déclarer régent » conjointement avec Gaston, dans » l'espérance d'envahir peu à peu tout

» le pouvoir, & d'éternifer la mi- 1651.
» norité, ou du moins de la reculer
» jufqu'à l'âge de dix-fept ans, comme
» elle y avoit été autrefois.

L'entrée triomphante qu'on fit au prince auroit pu le difpofer à réalifer ces bruits, fi fes principes ne l'euffent fauvé. Une multitude de gentilshommes alla à fa rencontre à cheval ou en carroffe jufqu'à Pontoife; Gafton, ayant dans fa voiture Beaufort & Gondy, s'avança jufqu'à St. Denis : cette ville, ainfi que fes environs, étoit remplie d'une foule innombrable de peuple; les uns fe tenoient fur le toit des maifons, les autres fur les arbres plantés dans la plaine, ou fur les carroffes & les autres voitures dont elle étoit couverte. Dès que les deux princes s'apperçurent, ils defcendirent, & fe précipitant dans les bras l'un de l'autre, Gafton dit qu'il n'avoit jamais goûté un moment plus délicieux dans fa vie; Condé, qu'il n'en trouvoit point de com-

Le 16. Retz. Nemours. Talon. Tavannes. Joly. Motteville. Montglat. Hift. de la prifon des princes.

1651. parable à celui d'embrasser son libérateur. Le duc, ayant ensuite embrassé le prince de Conty & le duc de Longueville, présenta à Condé Beaufort & Gondy, auxquels le prince fit une infinité de caresses, après les avoir de même embrassés. Puis étant tous remontés dans la voiture de Gaston, avec le maréchal de la Mothe & le prince de Guéméné, ils se rendirent au palais royal, où la Reine tremblante les attendoit.
Nemours. Elle avoit craint qu'ils ne se portassent à quelque entreprise contre sa personne, & avoit en conséquence fait doubler la garde, & rempli les appartemens d'une multitude d'officiers réformés, que lui avoit fourni le maréchal d'Aumont. Ainsi le palais regorgeoit de monde, mais sans qu'on pût soupçonner autre chose, en voyant cette foule de gens inconnus, sinon qu'ils avoient été attirés par la curiosité.

Rien de ce que craignoit la princesse n'arriva; l'entrevue seulement fut courte,

froide, triste; & quoique les frondeurs n'y assistassent point, les princes & la Reine avoient une égale envie qu'elle finît. Ils sortirent donc promptement, & ayant rejoint les frondeurs à la croix du Trahoir, ils allerent avec eux souper chez Gaston, qui avoit préparé une espece de fête. Il ne se trouva pas moins de monde au Luxembourg qu'il y en avoit eu au palais royal; toutes les salles étoient pleines, chacun vouloit voir Condé, chacun s'empressoit de l'approcher; les uns embrassoient ses genoux, les autres baisoient sa main, les plus éloignés lui demandoient sa bénédiction. Le prince fit à tous ceux qui l'entouroient, des libéralités prodigieuses, en se dépouillant de tous les bijoux qu'il avoit sur soi. Il ne lui restoit plus que son épée; & un jeune officier s'étant écrié dans la foule qu'il s'estimeroit bien heureux s'il étoit en possession d'une arme qui avoit gagné tant de batailles: *La voici*, lui dit le prince en

1651.

Histoire du gr. Condé par M. Désormeaux.

s'avançant promptement vers lui; *puiſſe-*
1651. *t-elle vous conduire au bâton de maréchal de France.* La fortune trahit ſes vœux ; l'officier, tué à Senef, au commencement de ſa carriere, ne put parvenir qu'au grade de brigadier.

Le repas, qui ſuivit cette ſcene ſinguliere, ne fut pas moins agréable pour tous les convives : comme ils ne reſpiroient que le mépris & la haine contre Mazarin, le cardinal n'y fut point ménagé : on but ſouvent à la ſanté du Roi, avec le refrein ordinaire, *point de Mazarin* ; & le maréchal de Grammont, reconnu pour ſon ami intime, fut obligé d'imiter les autres. On remarqua que Condé ſe montra le plus modéré, &, ſoit qu'il fût bien-aiſe que le cardinal lui en tînt compte, ſoit par pur principe de généroſité, il chercha ſouvent à détourner les traits qu'on prodiguoit contre le miniſtre, en diſant qu'il falloit épargner les abſens.

Pendant ce temps, le peuple de la

capitale prouvoit cette inconſtance ſi ſouvent & peut-être trop juſtement reprochée à toute la nation. Treize mois auparavant, une joie brutale avoit amené des fêtes & fait élever des feux pour célébrer la détention des princes : alors ces feux, ces fêtes ſe renouvelloient pour leur liberté avec les mêmes tranſports de joie, les mêmes acclamations, la même fureur. Les villages par où avoit paſſé Condé à ſon retour, avoient prévénu le peuple de Paris à cet égard; on alluma des feux de joie dans la plupart, & entr'autres un où l'on voyoit une figure de paille, couverte d'une vieille jupe rouge, repréſentant le cardinal que l'on brûloit. Cette hiſtoire ne finira pas ſans nous fournir encore des traits d'une inconſtance plus marquée, plus étonnante, & peut-être plus honteuſe.

1651.

Gourville.

L'extravagance du peuple ne ſe diſſipa point avec la nuit, elle éclata encore

1651. Le 17.

les jours ſuivans, & Condé eut la ſatisfaction de voir, le lendemain en allant au parlement, tous les tranſports qu'inſpiroit ſa préſence. Il ne parvint à la grand'chambre qu'au bruit des plus vives acclamations : la réception, que lui fit la compagnie, ne fut pas moins honorable. Gaſton préſenta d'abord ſes deux couſins, en faiſant un compliment à l'aſſemblée ; puis Condé & Conty, reprenant la parole, firent à leur tour leur remercîment, proteſtant d'une éternelle reconnoiſſance, & offrant de la prouver par tous les ſervices dont ils ſeroient capables. Molé, qui leur répondit, en leur témoignant toute la joie que la compagnie reſſentoit de leur retour, ne manqua pas cette occaſion de les exhorter à une union parfaite avec la Reine, pour concourir au rétabliſſement de l'état & de l'autorité royale, & ſur-tout à éloigner d'eux ces eſprits ſéditieux, qui, ſous prétexte du bien

bien du royaume, ne cherchoient que leur propre agrandissement, & pouvoient par leurs mauvais conseils semer entr'eux la désunion. Il n'est pas besoin de dire à qui en vouloit Molé, & sur qui tomboit le trait. On parla ensuite d'une déclaration d'innocence en faveur des princes ; mais comme elle n'étoit pas encore dressée, & qu'il falloit la concerter avec eux, on ne l'apporta que le 27 au parlement, & elle fut enregistrée le lendemain.

1651.

Ainsi finit la prison des princes, & Condé vit rompre ses fers par les mêmes mains qui les avoient forgés. On est donc bien étonné, lorsqu'on sait la maniere dont s'est opérée sa délivrance, d'une anecdote qu'on trouve à ce sujet dans le voyage de M. de la Lande en Italie : elle me paroît assez piquante pour mériter de trouver sa place ici. » On y voit, (à Lorette) dit ce savant, « entr'autres une citadelle, qui

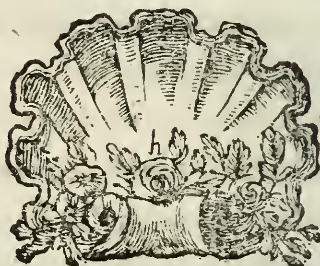
Voyage d'un François en Italie, t. 7, p. 380.

1651. » paroît être celle du Havre, donnée » par le grand Condé, lors de sa déli» vrance. » Il est un peu difficile de comprendre comment le grand Condé a pu lui-même envoyer cet *ex voto*, lui que dans le temps on ne soupçonnoit pas d'être extrêmement religieux, lui qui n'ignoroit pas qu'il devoit sa liberté aux intrigues du coadjuteur & aux menées de ses partisans, plutôt qu'à toute autre cause. Si l'on cherche dans sa maison quelqu'un qui ait pu faire ce présent, on ne peut pas former des conjectures plus certaines. Si la princesse douairiere eût vécu, on auroit pu l'en soupçonner; mais il y avoit plus de deux mois que sa carriere étoit finie. Seroit-ce à la princesse sa femme qu'il faudroit recourir? ou plutôt ne seroit-ce pas à Condé lui-même, qui, sur la fin de sa vie, revenu de tous ses égaremens, & attaché de plus en plus aux vérités de la

religion, se plût à en pratiquer avec austérité les devoirs, & à effacer, par ses actes pieux, tout ce que sa vie mondaine avoit présenté de répréhensible ? Alors, quoiqu'il tînt le fil des événemens, il aura bien pu remonter à celui qui les dirige, & témoigner sa gratitude au créateur, d'une grace qu'il lui avoit procurée par le moyen de ses créatures. Cette explication paroît assez naturelle, & l'anecdote n'en seroit que plus curieuse & plus digne de l'attention du philosophe, qui aime à voir les diverses vicissitudes des hommes dans leurs idées comme dans leurs fortunes. Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que si Condé conserva pour le ciel de la reconnoissance de sa délivrance, il n'en eut guere pour les hommes qui avoient été les instrumens du ciel. Nous allons voir s'écrouler l'édifice sur lequel s'étoient bâtis tant de projets de for- 1651.

1651. tune, & les mêmes perſonnages, avec les mêmes paſſions, les mêmes vues, la même marche, changer encore la face du théâtre, en changeant de nouveau d'intérêt.

Fin du dixieme livre.





L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE ONZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Commencemens de mésintelligence entre les princes & les frondeurs. Déclaration contre les cardinaux françois.

APRÈS le retour des princes dans la capitale, & leur union avec un parti formidable, qui jusqu'alors avoit fait trembler l'autorité royale, il ne paroissoit pas possible que cette même autorité pût résister long-temps contre leurs 1651.

1651. efforts réunis. Le principal ministre expulsé ; étoit obligé d'aller mendier un asyle dans les pays étrangers ; la Reine seule, au milieu des flots qui battoient sans cesse les pieds du trône, ne paroissoit pas capable de calmer l'agitation, mal secondée, comme elle l'étoit, par des serviteurs ou perfides ou foibles, prêts à abandonner le vaisseau du gouvernement à toutes les fureurs de la tempête, pourvu qu'ils pussent eux-mêmes se sauver à la faveur de quelques-uns de ses débris. Le bouleversement total de l'état ne paroissoit plus dépendre que de la seule volonté de Condé ; & l'on devoit craindre qu'il ne l'eût, cette volonté, obsédé comme il l'étoit d'une foule de créatures, qui l'avoient servi moins par attachement que par intérêt ; lié avec Gaston, totalement métamorphosé depuis qu'un autre homme avoit trouvé l'art de monter les ressorts de son ame ; ulcéré enfin par les rigueurs d'une prison dure & longue,

dont le souvenir de long-temps ne devoit pas s'effacer d'un cœur aussi altier que sensible, qui jusqu'alors n'avoit connu aucune espece de frein. 1651.

Mais Condé étoit françois, le sang des Bourbons couloit dans ses veines; c'en étoit assez pour que Condé ne voulût pas tout ce qu'il pouvoit : d'ailleurs ce qui sembloit devoir précipiter la ruine de l'état, étoit précisément ce qui devoit le sauver. Tous ces hommes avides, qui s'étoient réunis pour la perte d'un seul, devoient nécessairement tomber bientôt dans la plus aveugle discorde; ils dévoroient des yeux la place qu'ils venoient de rendre vacante; chacun d'eux prétendoit s'y asseoir, &, tendant tous au même but, il étoit impossible qu'ils ne se rencontrassent dans la carriere, qu'ils ne se heurtassent, & que de l'effort réciproque, ils ne se renversassent mutuellement. Animés tous du même desir, tous leurs intérêts étoient différens; quoiqu'à l'extérieur ils affec-

taſſent d'être unis entr'eux ; ils étoient
1651. peut-être encore moins ennemis de la cour qu'ils ne l'étoient les uns des autres ; la cour même n'étoit pas dans un accord plus parfait, quoique cet accord lui fût pourtant ſi néceſſaire.

La Reine, toujours priſonniere dans ſon palais, ne ſe ſentoit entourée que d'amis ſuſpects ; elle voyoit avec une eſpece de déſeſpoir, que ſeule elle ſoupiroit après le retour de ſon miniſtre ; que ce qui dans ſon cœur ne paſſoit que pour un ſentiment de fermeté néceſſaire au maintien de l'autorité royale, étoit traité publiquement, & par ſes propres ſerviteurs même, d'un aveuglement opiniâtre, d'une complaiſance condamnable pour un choix auſſi funeſte à ſon propre repos qu'à l'état. Elle n'en ſoupiroit pas moins après le retour du cardinal, tant pour ſe décharger ſur lui d'une adminiſtration dont le poids la fatiguoit, que pour réparer par ce retour l'énorme brêche faite par ſon évaſion, à l'autorité royale.

Châteauneuf auroit pu la consoler de cette perte ; il avoit dans le cœur & dans l'esprit assez de fermeté, de vigueur & d'élévation pour maintenir l'autorité royale ; une politique assez déliée pour déconcerter tous les projets des ambitieux, & malgré les glaces de l'âge, assez de goût pour l'intrigue & de penchant pour les femmes, pour ourdir ou couper les trames les plus subtiles, dans un temps & dans une cour où l'intrigue & les femmes faisoient tout : car, comme on l'a déja pu remarquer par une infinité de traits de cette histoire, jamais ces dernieres n'ont eu dans les affaires du gouvernement une influence pareille à celles qu'elles usurperent à ce période ; & comme l'a philosophiquement observé M. Thomas dans son éloquent *Essai sur les femmes* : *Une femme*, dans ce temps de trouble & d'agitation, *au lit ou sur sa chaise longue, étoit l'ame des conseils ; l'amour présidoit à toutes les intrigues ; les foi-* 1651.

1651. *blesses secrettes préparoient les plus grands événemens ; une révolution dans le cœur d'une femme annonçoit presque toujours une révolution dans les affaires.*

Avec tant de qualités, qui le rendoient propre à remplacer Mazarin, Châteauneuf n'étoit pas cependant l'homme qui convenoit à la Reine. Il étoit lui-même attaché aux factieux : quoiqu'il parût en public desirer le retour du cardinal, personne en secret n'avoit plus travaillé à son exclusion, & ne s'efforçoit plus alors même de la rendre irrévocable : la Reine n'ignoroit pas ces menées, & c'en étoit assez pour le rendre non-seulement suspect, mais encore odieux. Le Tellier, aussi ambitieux, mais marchant par des routes plus droites, peut-être parce qu'il se sentoit plus de temps pour arriver où il aspiroit, étoit d'une humeur si foible & si complaisante, avoit un caractere si peu prononcé, que la régente ne pouvoit faire aucun fonds sur sa

fidélité, toujours dépendante du parti de la faveur. Les autres ministres offroient encore des secours plus précaires, une soumission plus vénale; de sorte que, réduite presque à elle seule, & ayant à lutter contre tout le monde, la princesse ne voyoit de tous côtés que des sujets d'inquiétudes, de troubles, de chagrins, & dans le lointain une perspective encore plus affreuse. 1651.

La situation de la faction, plus brillante en apparence, n'étoit dans le fond guère moins déplorable. Gaston vouloit avoir une existence, & il sentoit, avec tout le désespoir de la jalousie, que Condé lui enlevoit celle qu'il auroit pu tirer de sa naissance & du rang qu'il occupoit dans l'état. Le coadjuteur, qui n'avoit rien fait que pour lui-même, considéroit avec chagrin que peut-être, par l'événement, il n'auroit travaillé que pour les autres: Châteauneuf étoit un dangereux rival; Condé ne vouloit qu'un ministre foible; ses

1651. créatures, ou ambitionnoient eux-mêmes la place, ou ne vouloient point y asseoir le chef des frondeurs : comment espérer de s'y porter à travers tant d'obstacles ? Beaufort, fatigué d'une faction où il n'étoit rien, en butte aux mépris des uns, aux railleries des autres, flottoit entre tous les partis, attendant que sa maîtresse déterminât ses volontés. Condé, qui se trouvoit à la tête de cette faction qu'il avoit haïe & persécutée, ignoroit lui-même la route où il devoit se jetter, doutant ou s'il lui falloit abandonner de nouveaux amis, mais intéressés, ou se lier à d'anciens ennemis, mais puissans, & qui seuls pouvoient lui communiquer une émanation légitime de leur autorité. Il ne pouvoit encore s'accorder avec lui-même que sur un point; c'étoit d'augmenter son pouvoir, & de le cimenter si bien, que, quel que fût le ministre, ou Mazarin, ou Gondy, ou Châteauneuf, il n'eût plus à redouter le sort auquel il venoit d'échapper.

Tel fut, durant quelques jours, l'état de la cour & de la faction ; mais il ne tarda pas à prendre une autre forme. La Reine commença à respirer, en voyant qu'on ne tentoit pas tout ce qu'elle avoit cru possible, & elle espéra bientôt de sortir de ses perplexités par le secours de Condé. Gaston lui paroissoit trop foible, pour qu'elle osât prendre quelque confiance en lui, & trop subjugué par le coadjuteur, pour espérer le retour du ministre par son moyen. Condé, plus intrépide, plus ferme, plus puissant même, pouvoit se laisser éblouir par ses propositions, consentir à revoir le ministre ; & si une fois on obtenoit cet aveu, qui oseroit susciter des obstacles ? qui pourroit lutter contre Condé ? Dans ces espérances, la régente fut servie par la princesse palatine elle-même, quoique tout ce qu'elle avoit fait pour la délivrance des princes parût ne rien annoncer de pareil ; mais elle vouloit être quelque chose à la

1651.

Motteville.

La Rochef.

cour ; & comment y parvenir si elle ne
1651. faisoit sa paix avec la Reine ? Elle se procure donc avec la princesse un entretien secret, elle tâche de justifier toutes ses démarches précédentes, elle s'offre à les effacer par des services ; ses offres sont acceptées, ses mesures adoptées ; & sur le champ, passant à leur exécution, elle va trouver Condé, elle tâche de jetter dans son cœur des soupçons sur les desseins de la fronde, & de lui rendre odieux un parti qu'il n'a jamais aimé. Ils parloient de s'emparer du Roi & de releguer la Reine dans un couvent ; elle lui fait sentir que, secondé du génie puissant & des intrigues du coadjuteur, Gaston gagnera peut-être seul à de si dangereux changemens. Ensuite elle lui fait les propositions les plus éblouissantes ; gouvernemens pour lui & pour le prince de Conty, emplois pour ses amis, fortune, crédit, puissance pour tout ce qui l'entoure, elle fait tout passer sous ses yeux,

elle lui promet tout de la part de la Reine. Condé, séduit par une si brillante perspective, alloit céder; mais quelques réflexions l'arrêterent : d'un côté, il craignoit que ce ne fût un artifice de la Reine, pour renouveller contre lui l'aigreur générale, & le rendre suspect à Gaston, au parlement, au peuple, en découvrant ses négociations, & en le laissant seul ensuite à la merci de ses ennemis; de l'autre, il étoit retenu par la honte de rompre sitôt avec de nouveaux amis, sans lesquels il auroit encore langui peut-être jusqu'à la majorité dans les fers. Il répondit donc aux avances de la Reine par des civilités qui ne l'engageoient à rien, & pria sa négociatrice de considérer tout ce qui s'étoit passé avant & après sa délivrance, dont elle avoit plus de connoissance que personne : « Il devoit, & elle n'en pouvoit douter, sa liberté aux frondeurs, & au coadjuteur en particulier; en se brouillant

1651.

Motteville, Nemours.

1651. » avec eux, il falloit rompre auſſi avec
» Châteauneuf, ami intime de la du-
» cheſſe de Chevreuſe, avec laquelle
» il étoit engagé pour le mariage de
» ſon frere avec ſa fille : cet engage-
» ment n'étoit pas de ces pactes qu'on
» ſe permît ſans ſcrupule de violer ; il
» le regardoit comme d'autant plus ſa-
» cré, qu'il l'avoit renouvellé dès qu'il
» s'étoit vu libre, ſans qu'on l'y eût
» forcé, ſans qu'on lui en eût demandé
» aucune eſpece d'aſſurance. »

En effet, dès le lendemain de ſon arrivée à Paris, le prince avoit été rendre une viſite à la ducheſſe de Chevreuſe ; il lui avoit fait les remercîmens les plus vifs, & peut-être alors les plus ſinceres, ſur ſa liberté, dont il reconnoiſſoit lui être entiérement redevable ; il lui avoit enſuite fait la demande de ſa fille pour le prince de Conty, qui, ſe trouvant avec lui, avoit joint ſes prieres aux ſiennes. La ducheſſe, qui étoit bien-aiſe de ſe procurer une sû-

reté plus solide que celle d'un traité signé en prison, lui répondit « que quelqu'honorable que fût à sa maison » cette recherche, elle étoit loin de se » prévaloir de sa promesse, pour peu » qu'il y eût la répugnance qu'on lui » supposoit ; elle savoit le prix d'une » parole donnée en prison ; elle lui re- » mettoit volontiers la sienne, pour » peu qu'il desirât la retirer ; elle ne » s'en trouveroit pas moins heureuse » d'avoir pu être utile à une personne » de son rang & de son mérite, ni moins » disposée à servir ses intérêts quand » l'occasion s'en présenteroit. » Ce discours étoit bien adroit avec un homme tel que Condé, qui auroit cru se deshonorer s'il se fût laissé vaincre en générosité ; aussi ne s'en montra-t-il que plus ardent à renouveller ses promesses & ses protestations, & elles furent si fortes, que, sans le plus honteux procédé, il ne paroissoit pas pouvoir retirer sa parole : c'étoit précisément ce

1651.

1651. qu'avoit desiré la duchesse. Que la conduite de Condé, dans cette occasion, fut une suite de la noblesse de son cœur, c'est ce qui est plus probable que ce qu'ajoute l'un des auteurs d'où nous tirons cette anecdote : à l'en croire, Condé ne témoignoit tant de passion pour cette alliance, que parce qu'il savoit qu'elle étoit extrêmement redoutable à la cour, & qu'il espéroit en faire acheter chérement la rupture.

Nemours.

S'il ne faut point ajouter de foi à ce récit, il n'en est pas moins certain qu'après les avances de la cour, il commença à envisager les choses d'un autre œil, & ne chercha plus que des prétextes pour se déguiser à lui-même la honte de son changement. Ses dispositions n'échapperent point au coadjuteur, lequel s'en apperçut bien plus clairement encore à la premiere assemblée, indiquée pour l'enregistrement de la déclaration demandée contre le ministre. Dès qu'on en eut fait la lecture,

Joly.

Le 20 Fév.

les enquêtes la rejetterent avec fureur, 1651.
s'écriant que c'étoit un panégyrique plutôt qu'une satyre du cardinal; que la cause de son éloignement n'y étoit pas dévoilée; que le Roi ne devoit pas l'y traiter de *notre très cher & bien-amé*. Retz.
On demanda que tous ces points fussent réformés; & Broussel, suggéré par Longueil, ouvrit l'avis d'ajouter à la clause, que tous ceux qui auroient fait serment à un autre prince, seroient exclus du ministere, *même les cardinaux françois*. Longueil, en imaginant cette opinion absurde, n'avoit eu en vue que de porter un coup au coadjuteur; Broussel l'avoit saisie sans en prévoir les conséquences pour Gondy; & les amis des princes, qui ne demandoient pas mieux que d'écarter cet ambitieux, y applaudirent avec des transports de joie inexprimables. Molé se signala parmi eux, & se plût à exalter devant toute la compagnie le bon sens de Broussel; le reste de l'assemblée, les amis même du

1651. coadjuteur, ne voyant dans cette clause que Mazarin, furent du même sentiment, & Condé, étonné de cette unanimité, s'écria avec un air de satisfaction qui fut remarqué, *voilà un bel écho* ! On pouvoit croire que le prince avoit été entraîné par le torrent; mais il étoit un peu singulier que le lendemain d'un traité où Gaston s'étoit déclaré pour le cardinalat de Gondy, Condé se plût à appuyer une proposition qui alloit à dégrader la dignité de cardinal.

Gondy sentoit tout ce que cette approbation lui présageoit, mais il ne s'abandonna point, non plus que Châteauneuf. Comme ils avoient tous deux les mêmes prétentions, ils s'accorderent du moins en ce point, comme ils s'étoient accordés pour l'expulsion de Talon. Mazarin. Le garde des sceaux, lorsque les gens du Roi allerent porter la déclaration pour la réformer, répondit avec fermeté qu'il n'y changeroit pas

un mot. Le coadjuteur de ſon côté travailla encore plus efficacement. L'aſſemblée du clergé ſubſiſtoit toujours, & il n'eut pas de peine à faire comprendre aux prélats dont elle étoit compoſée, que la clauſe qu'on vouloit inſérer dans la déclaration étoit injurieuſe à l'égliſe gallicane. Le clergé fit en conſéquence à la Reine une députation, où l'archevêque d'Embrun, qui portoit la parole, après avoir remercié S. M. de la liberté accordée aux princes, lui repréſenta combien jettoit d'opprobre ſur tout l'ordre eccléſiaſtique une clauſe qui excluoit de ſes conſeils, le premier, le plus éclatant & même le plus éclairé de tous les ordres du royaume. « Depuis l'établiſſement de la monarchie, » on n'avoit pas imaginé une pareille » propoſition; le ſerment, que les cardinaux faiſoient au pape, étoit poſtérieur & ſubordonné à celui qu'ils » avoient fait au Roi & à la patrie; ils » étoient citoyens avant d'être princes

1651.

Le 23.

Motteville.

1651. » de l'églife ; enfin il étoit bien cruel
» de vouloir enfouir leurs talens, &
» leur ôter la fatisfaction de fervir
» l'état.

Ces raifons n'auroient probablement pas fait une grande impreffion fur la Reine ; elle étoit ravie en cette occafion de contenter le parlement pour défefpérer Gondy ; d'ailleurs le premier préfident l'engageoit fous main à être inébranlable, lui promettant de la foutenir de tout fon pouvoir : mais Châteauneuf, qui n'oublioit nulle intrigue pour écarter cette claufe, & Gafton qui, à l'inftigation du coadjuteur, fe déclara publiquement contre cette innovation, agirent fi puiffamment, que la déclaration fut renvoyée avec tous les changemens defirés, à l'exception de celui qui concernoit les cardinaux françois. Gafton, lorfqu'il fallut l'enregiftrer, s'expliqua vivement à cet égard, & parlant avec fon éloquence ordinaire de l'injure que tout le clergé, affemblé

Le 1 Mars.

aux Augustins, recevoit de la proposition, il n'oublia rien pour persuader qu'il n'y falloit plus penser. Mais Molé, tenant sa parole à la Reine, fit tant avec sa cabale, (car dans ces temps malheureux les citoyens les plus vertueux étoient obligés d'en former) qu'il passa au plus grand nombre de voix de faire instance pour obtenir la clause desirée. Le premier président fut puissamment secondé par les gens du Roi; & lorsque Talon retourna vers la Reine, il parla avec une véhémence & une énergie singulieres contre les cardinaux, & l'abus de leur dignité dans un royaume. « Quoique ce soit au Roi, disoit-il, » que les cardinaux aient toute l'obligation de leur promotion, & non au » pape, qui ne les nomme point; aussitôt cependant qu'ils sont revêtus de » ce titre, non-seulement ils se croient » les conseillers, les sénateurs, les assesseurs, les coadjuteurs de la puissance » pontificale; mais, qui plus est, ils

1651.

Talon.

Ibid.

» s'imaginent être une portion de sa
1651. » substance, & posséder une partie de
» son autorité. » Le reste du discours étoit sur le même ton, & auroit eu son effet sur le champ, si le garde des sceaux n'eût long-temps tergiversé, & si la crainte du duc d'Orléans n'eût engagé la Reine à traîner l'affaire en longueur. Le clergé contribua aussi à ce retard; non content de la députation qu'il avoit faite, il forma au sceau opposition à l'expédition de la déclaration, telle que la demandoit le parlement, comme tendante directement à renverser les trois ordres du royaume, & contraire à l'honneur de l'église, au service du Roi, au bien de l'état. On n'a pas de peine à croire que le parlement se montra très-offensé de ces odieuses qualifications; mais nous reprendrons la suite de cette affaire, lorsque nous nous serons occupés d'une autre, qui n'étoit pas alors moins intéressante.

Montglat. Joly. L'assemblée de la noblesse subsistoit toujours,

toujours, d'autant plus formidable qu'elle étoit devenue plus nombreuſe. Il s'y étoit rendu des députés de toutes les provinces ; & , trois fois la ſemaine , ſept ou huit cens gentilshommes des meilleures maiſons du royaume ſe réuniſſoient aux cordeliers pour y traiter de leurs prérogatives en apparence , & dans la vérité , de tout ce qui avoit trait aux affaires préſentes. La cour voyoit ce nuage ſe former avec d'autant plus d'effroi , que ces aſſemblées étoient bien mieux réglées que celles du parlement : tout s'y paſſoit avec une décence , un ordre , bien dangereux quand ils ſont le fruit de la réflexion : deux ſecrétaires (car outre Annery, ils avoient encore le marquis de Chaulôt, ſerviteur des princes) avoient aſſez de peine à rédiger toutes leurs délibérations : de quinze en quinze jours , on choiſiſſoit deux nouveaux préſidens pour expoſer les matieres & recueillir les avis ; tout ſe paſſoit ſans confuſion , &

1651.

dans les contestations les plus vives, on
1651. ne se permettoit jamais d'interrompre
celui qui parloit.

La cour avoit d'autant plus d'envie de conjurer cet orage, qu'elle s'imaginoit que Gondy faisoit un grand fonds & bâtissoit de vastes projets sur ces assemblées. Il prétend qu'il n'en étoit rien ; & il paroît en effet assez naturel que, ne pouvant se promettre aucun pouvoir sur un si grand corps, dont le plus grand nombre n'étoit ni de rang ni d'humeur à se laisser gouverner, il ne les vit pas sans peine s'immiscer dans des matieres où il risquoit de se trouver en concurrence avec eux. Quoi qu'il en soit, de jour en jour leurs prétentions s'étendoient & devenoient plus terribles. Ils ne s'étoient d'abord assemblés que pour la liberté des princes & l'expulsion du cardinal : quand ces deux motifs leur manquerent, ils en trouverent un dans les vices du gouvernement & l'anéantissement de leurs pri-

viléges, & ils demanderent les états-généraux. L'aſſemblée du clergé leur députa l'évêque de Cominges, pour les aſſurer qu'elle étoit dans les mêmes ſentimens ſur la néceſſité de la convocation ; alors, comme il ne manquoit plus que le conſentement du tiers-état, ils ſe propoſerent de l'aller demander à l'hôtel-de-ville, & d'écrire à ce ſujet dans les provinces. 1651.

La cour, effrayée, crut trouver un appui dans le parlement, toujours ſuppoſé craindre autant les états-généraux que peuvent les craindre les miniſtres même. En effet, le premier préſident & ſa compagnie ſe déclarerent vivement contre la continuation de ces aſſemblées, & ils les auroient foudroyées par des arrêts, ſi elles n'euſſent été ſoutenues par Gaſton & Condé. Le premier les regardoit comme ſon ouvrage ; dans le principe, elles avoient eu ſon attache, & alors ſa timidité naturelle étoit échauffée par les marquis de Sour-

dis & de la Vieuville, secondés de
1651. Montrésor, qui lui avoient assez inspiré de hardiesse pour déclarer au parlement qu'il alloit se mettre à la tête de l'assemblée pour recevoir les huissiers qui viendroient signifier l'arrêt. Condé, qui, vingt fois avant sa prison, s'étoit expliqué contre les états-généraux, & avoit dit que ni le Roi ni les princes du sang n'en devoient jamais souffrir, s'étoit pourtant laissé persuader de soutenir les prétentions de la noblesse à cet égard, dans l'espérance qu'elles pourroient servir à de plus grands desseins; qu'il seroit absolument maître des délibérations, & qu'on pourroit faire revivre les anciennes loix sur la majorité.

Retz.

Ibid. Motteville.

La Reine, voyant qu'avec le secours du parlement, elle ne pourroit lutter contre Gaston & Condé réunis, feignit de vouloir les satisfaire. Elle envoya le maréchal de l'Hôpital déclarer à l'assemblée qu'elle pouvoit se séparer, & que

Ibid

le Roi lui engageoit ſa foi & ſa parole 1651.
de convoquer les états pour le premier jour d'Octobre. Quoique la cour n'eut aucune intention de tenir cette promeſſe, c'étoit tout ce que pouvoit raiſonnablement eſpérer l'aſſemblée ; cependant elle ne s'en contenta point : elle inſiſta pour qu'on fixât la convocation au mois d'Août, ou du moins au 1er de Septembre, dans l'eſpérance que les états-généraux pourroient encore régler le temps de la majorité à leur volonté. La réſolution de ne les tenir qu'au mois d'Octobre avoit été priſe dans un conſeil où aſſiſtoient Condé & Gaſton ; cependant ce dernier, toujours guidé par les impreſſions de Montréſor & des autres, envoya le P. Paulin, jéſuite & ami du coadjuteur, duquel même il avoit été précepteur, déclarer à la Reine que la convocation des états, après la majorité du Roi, ne plaiſoit à perſonne ; que la nobleſſe ne vouloit pas ceſſer ſes aſſemblées ; que ſi ; comme

Talon.

Le 19.

1651. on en menaçoit, on faisoit agir le parlement, cette démarche alloit renouveller les bouleversemens; que dans deux ou trois jours, il ne répondoit pas qu'on ne vît de nouvelles barricades; que le parlement lui-même ne seroit peut-être pas épargné; qu'infailliblement, si les mouvemens renaissoient, on verroit le premier président & son fils Champlatreux précipités dans la riviere, & peut-être le palais royal assiégé.

La Reine, sans s'effrayer de ces menaces, se montra inébranlable; mais elle eut la politique de ne pas laisser ignorer à Molé les projets violens, médités contre lui, pour jetter dans les esprits des germes de dissentions dont elle pût profiter. Le premier président
Le 23. ne manqua pas, le lendemain, de se plaindre avec amertume à sa compagnie: Gaston se défendit en récriminant, & en se plaignant à son tour que la Reine n'étoit entourée que des créa-

tures du ministre de Bruhl ; (c'étoit ainsi qu'il appelloit Mazarin, par allusion au lieu de sa retraite); que ses émissaires, Servien, Lionne, le Tellier & madame de Navailles, étoient seuls puissans auprès d'elle, & qu'avec de si mauvais conseils, il n'y avoit pas à douter qu'on ne retombât bientôt dans les abus de l'ancienne administration. Les déclamations de Gaston furent inutiles; le parlement ne prit point le change; & la Reine ayant toujours insisté sur la dissolution de l'assemblée, il fallut s'y résoudre : les créatures de Condé furent même les premieres à l'y disposer, en lui représentant que ses intérêts auroient peut-être à souffrir dans cette convocation si ardemment sollicitée; que Gaston, par son titre de lieutenant-général, pourroit attirer à lui tout l'honneur & le pouvoir. Il fallut donc que les deux princes se contentassent de ce que la Reine voulut bien céder : au lieu du 1 Octobre, terme fixé pour

1651.

Joly.

1651. la convocation, on la promit pour le 8 de Septembre : c'est que la princesse espéroit que, dût-on même remplir cette promesse, le Roi déclarant sa majorité le 7, tous les projets des mécontens s'évanouiroient.

Les princes eux-mêmes allerent porter cette parole, d'abord à l'assemblée du clergé, où ils furent reçus sans cérémonies, parce qu'on ne les attendoit pas; ensuite à l'assemblée de la noblesse, qui fut ainsi obligée de se séparer, mais avec la permission d'écrire aux bailliages, afin qu'ils s'assemblassent pour l'élection des députés, en leur laissant la liberté de confirmer ceux qui avoient été nommés en 1649.

Le 25. Talon. Cette affaire ayant été terminée à la satisfaction du parlement, il revint à sa déclaration contre les cardinaux françois. Envain elle étoit sans cesse sollicitée, envain on envoyoit chaque jour les gens du Roi en presser l'exécution; Châteauneuf d'un côté, Gaston de l'au-

tre, la retardoient toujours; toujours ils trouvoient des prétextes : le garde des sceaux sur-tout protestoit obstinément qu'il ne la scelleroit point, qu'il ne commettroit jamais une telle lâcheté; que si une telle loi étoit absolument nécessaire, il falloit attendre la majorité du Roi pour la porter. Il se battit ainsi long-temps en retraite; mais enfin, voyant Gaston céder, & la Reine disposée à satisfaire le parlement, il alloit se rendre aussi lui-même, & n'étoit plus embarrassé que sur le choix des moyens propres à sauver son honneur, en scellant la déclaration, pour que ses actions ne fussent point en contradiction avec ses maximes : mais il fut tiré de cet embarras par une de ces révolutions qui, quoique communes dans les cours, ne sont jamais des exemples pour l'ambition. Les sceaux, le jour même, lui furent ôtés; c'étoit le résultat d'une foule d'intrigues, dont il faut démêler le tissu.

1651.

Le 3 Avril.

1651. Les défiances, les soupçons, les jalousies s'étoient glissés plus que jamais entre l'ancienne & la nouvelle fronde; celle-là ne pouvoit presque pas douter que celle-ci ne fût disposée à l'abandonner; chaque jour voyoit éclore de nouvelles semences de discorde, & chaque jour Condé, travaillant à se tromper lui même, devenoit plus hardi, & commençoit à envisager le changement sans rougir. Madame de Montbâson en fit la premiere l'épreuve. La

Nemours.

princesse palatine, sous prétexte de la faire payer promptement des cent mille écus qui lui étoient promis, lui en demanda le billet, pour en poursuivre, disoit-elle, le paiement auprès de Condé. La duchesse, plus avide que sage, livre inconsidérément son effet; & des mains de la princesse, il passe dans celles de Condé, qui ne s'empresse pas de l'acquitter. La duchesse, redoutant ce qui n'étoit déja que trop véritable, parle au prince, parle à la princesse,

les importune, les fatigue de ses demandes; mais de celle-ci, elle ne peut tirer d'autre réponse, sinon qu'elle n'est pas la maîtresse; de celui-là, elle ne reçoit pour paiement que des sarcasmes & des railleries qui insultent à sa crédulité. Ce qu'il y eut de plus cruel pour elle dans cette aventure, c'est qu'elle n'osa se plaindre, craignant de trouver par-tout, comme dans Condé, l'ironie au lieu de la pitié, & ne sachant que trop que les loix ne s'étoient pas chargées de faire acquitter de pareilles dettes. 1651.

Cette aventure, avec la déclaration contre les cardinaux françois, ouvroit les yeux à Gondy. Noirmoutiers contribua à les lui désiller; il n'étoit entré Ibid. dans aucun des traités faits avec les princes, mais il avoit mandé aux frondeurs, ses ennemis, qu'il les félicitoit de tous les projets de grandeur formés sur leur raccommodement; que, pour lui, il n'y prétendoit aucune part, sa-

1651. chant combien Condé étoit peu scrupuleux sur ses promesses, & qu'il devoit l'être encore moins sur des promesses données en prison; qu'il leur conseilloit de n'y pas prendre trop de confiance; que du reste, ils le trouveroient dans l'occasion. Cet avis, joint aux lenteurs qu'on voyoit de la part de la maison de Condé à demander une dispense pour le mariage du prince de Conty, décéloit assez les intentions: le retour de la duchesse de Longueville ne laissa presqu'aucun doute à cet égard.

Elle avoit quitté Sténay, & étoit revenue à Paris, non en suppliante & en femme coupable, mais de l'air assuré d'une de ces aventurieres qui ont su se faire un front à ne rougir jamais, croyant réparer toute l'irrégularité de sa conduite, en travaillant à la paix générale: c'étoit un des articles de son traité avec les Espagnols, sur lequel elle étoit bien-aise de les satisfaire, du

1651.

moins en apparence, ſoit par amour-propre, ſoit pour qu'ils n'euſſent pas à lui reprocher ſa mauvaiſe-foi. Turenne & elle ſe concerterent en conſéquence là deſſus à Sténay, & elle partit la premiere pour Paris, après avoir tenté tous ſes efforts pour l'engager de nouveau à ſuivre invariablement la fortune de ſon frere. Mais le maréchal, fatigué du rôle odieux de rebelle, qu'il n'avoit pris qu'à regret, & que rien déſormais (puiſque Condé étoit libre) ne pouvoit légitimer; fatigué peut-être encore plus, quoiqu'il n'en diſe rien, des caprices & des coquetteries de la ducheſſe, laquelle répondoit ſouvent à ſa paſſion par des mépris ou des railleries, & le trahiſſoit preſque ouvertement, refuſa abſolument de ſe lier par de nouveaux engagemens. Depuis long-temps il ſoupiroit après le moment de rejetter le joug qu'il s'étoit impoſé; dès qu'il avoit pu prévoir cet inſtant deſiré, il n'avoit plus cherché qu'un

Mém. de Turenne.

1651. prétexte honnête pour rompre avec les Espagnols ; & il leur avoit annoncé sa défection, lorsque s'étant retiré à Montmédi, après la défaite de Rhétel, il refusa de toucher cent mille livres qu'ils lui envoyoient, à compte des trois cens mille stipulées par leur traité.

Il entra donc facilement dans tout ce que lui proposa la duchesse pour la paix générale, comme le moyen le plus honnête de se dégager d'avec ses alliés ; mais il la laissa partir seule. Dès qu'elle fut à Paris, elle fit entendre que l'archiduc étoit disposé à traiter de cette paix générale, si l'on vouloit entamer une négociation. Le parlement, à la sollicitation de Condé qui savoit bien à quoi aboutiroient ces démarches, mais qui étoit bien-aise d'en donner le mérite à sa sœur ; le parlement, du consentement de la Reine, s'assembla à ce sujet, & nomma Croissy-Fouquet, grand frondeur, pour député, avec l'approbation aussi de la régente. Croissy

Montglat.

se rendit à Sténay, où il trouva un négociateur espagnol, mais qui, de même que lui, n'avoit aucun plein-pouvoir, les ennemis étant bien éloignés de desirer la paix dans de pareilles circonstances, & avec l'espérance que les choses alloient se brouiller plus que jamais, & qu'ils pourroient en profiter. Ils envoyerent cependant à Paris D. Gabriel de Toléde, lequel eut de grandes conférences avec Gaston & Condé, mais sans terminer davantage que les négociateurs de Sténay. Comme il n'y avoit que de la mauvaise-foi des deux parts, tous ces projets s'évanouirent; & Turenne, après avoir attendu deux mois une réponse positive des Espagnols, & en avoir assez fait pour qu'ils n'eussent rien à lui reprocher, revint à Paris, mais un jour plutôt qu'on ne l'y attendoit, dans la crainte que les princes & beaucoup de noblesse ne vinssent au-devant de lui, comme ils se le proposoient. C'étoit la conduite modeste

1651.

d'Agricola, à son retour des isles britanniques ; mais elle avoit un autre principe : il n'aimoit point ces sortes d'honneurs, *qui sont assurément de mauvaise grace*, dit-il, *quand on vient d'avec les Espagnols, & qu'on entre en un lieu où le Roi & la Reine demeurent.*

1651. Mém. de Turenne.

Cependant la duchesse de Longueville n'oublioit rien pour se donner une existence dans Paris, & reprendre sur son frere l'ascendant qu'elle y avoit eu précédemment : projet dont l'exécution étoit facile, après les services qu'elle venoit de lui rendre. Loin d'être humiliée par sa révolte, elle sembloit y puiser un nouveau degré d'audace ; elle ne vit la Reine que comme si elle eût été son égale, & après s'être fait annoncer au palais royal avant de s'y rendre. Elle n'affecta pas moins de hauteur dans le public, & on vit se renouveller ces scenes orgueilleuses qui avoient tant aliéné les esprits avant la prison des

Nemours.

princes. Elle n'étoit pas cependant ſans inquiétudes ; le mariage de ſon frere, projetté avec mademoiſelle de Chevreuſe, lui donnoit les plus vives alarmes, moins par principe d'amour que de politique. Elle craignoit l'eſprit intriguant de la mere : elle ne ſeroit pas plutôt entrée dans la maiſon de Condé, qu'elle y ſubjugueroit tous les eſprits : elle craignoit les charmes de la fille ; avec plus de beauté, elle auroit plus de moyens pour captiver ſon époux, & pour lui ravir l'empire qu'elle avoit juſqu'alors conſervé autant ſur ſon eſprit que ſur ſon cœur. Il lui paroiſſoit donc extrêmement important d'empêcher cette union. 1651.

Pour y réuſſir, elle commença à affecter avec la ducheſſe de Chevreuſe une profonde ignorance ſur cet article ; & au lieu de lui faire à ſon retour un compliment ſur le mariage projetté, comme on s'y attendoit, elle garda un ſilence d'autant plus accablant, qu'il

1651. Motteville. paroiſſoit tenir encore plus du mépris que de l'indifférence. Enſuite elle entreprit d'amener Condé à ſes ſentimens par la conſidération de ſon intérêt, en lui montrant que cet établiſſement alloit le forcer à un partage de biens auſſi funeſte à ſa fortune qu'à ſa puiſſance. Elle fut puiſſamment ſecondée par la Rochefoucault : outre ſa haine implacable contre les frondeurs, & ſon amour pour la ducheſſe, il avoit encore un fonds de mécontentement contre mad. de Chevreuſe, qu'il prétendoit n'avoir pas été aſſez reconnoiſſante des ſervices qu'il lui avoit rendus durant ſes diſgraces, ſous le miniſtere de Richelieu.

La cour de ſon côté étoit dans des inquiétudes auſſi vives ſur cette alliance que pouvoit y être la ducheſſe : outre les alarmes naturelles à concevoir d'une union qui alloit réunir plus ſolidement que jamais deux partis ſi dangereux, la connoiſſance du caractere de mad. de Chevreuſe en inſpiroit encore de plus

cruelles : après avoir été si redoutable par sa dangereuse habileté, combien n'alloit-elle pas le devenir davantage, lorsque ses talens seroient étayés de l'appui d'une maison puissante ? On n'oublia donc rien pour renouer la négociation que Condé avoit d'abord rejettée : attaqué de tous côtés par la Reine, par ses parens, par ses amis ; sollicité par son propre intérêt, ébloui par les offres les plus séduisantes, il se montra moins difficile à Servien & à Lionne, chargés de la négociation, & qui le virent chez la princesse palatine. Les choses changerent de face à ses yeux ; ce qui d'abord lui avoit paru une perfidie, lui parut une conduite nécessaire, justifiée autant par son devoir, que par les coupables projets du parti auquel il s'étoit lié. 1651.

Le premier projet du traité proposé par la princesse palatine, contenoit divers articles, plus ou moins favorables au prince. On devoit lui donner le gou- Retz. La Rochef. Joly.

1651. vernement de Guienne en échange de celui de Bourgogne, avec la lieutenance-générale pour celui de ses amis qu'il indiqueroit ; au prince de Conty, le gouvernement de Provence ; à ses serviteurs, des gratifications : pour tout cela, on exigeoit simplement de lui qu'il se retirât dans son gouvernement avec le corps de ses troupes qu'il voudroit choisir pour sa sûreté ; que là, il ne favoriseroit ni ne contrarieroit le retour du cardinal ; mais qu'il laisseroit le Roi agir à sa volonté ; qu'il seroit même libre d'être son ami ou son ennemi, selon que la conduite du ministre lui paroîtroit mériter ou son attachement ou sa haine.

Dans ces nouvelles conférences, où se trouva la Rochefoucault, le prince demanda pour ce duc le gouvernement de Blayes, avec la lieutenance-générale de Guienne qu'il lui destinoit. Les négociateurs, sans donner des paroles positives, promirent tout ce qu'on de-

ſiroit, ſe retranchant ſeulement ſur le temps qu'il falloit pour prendre des arrangemens avec le duc d'Angoulême, gouverneur de Provence, & pour diſpoſer la Reine à l'article de Blayes. La vérité eſt qu'ils vouloient conſulter le cardinal, ſans l'ordre duquel rien ne ſe faiſoit ; mais le cardinal n'étoit nullement diſpoſé à accorder des articles ſi exorbitans. La facilité même que trouvoit Condé dans les négociateurs, auroit dû lui donner des ſoupçons ſur leur bonne-foi. Quoiqu'ils aient prétendu qu'ils agiſſoient avec ſincérité, quoique Retz lui-même ſoit d'une opinion contraire à ceux qui prétendent que la cour ne vouloit qu'amuſer Condé, il eſt clair qu'elle ne pouvoit avoir d'autres vues.

1651.

Le premier article ſeul le prouve, & devoit ouvrir les yeux au prince. En lui accordant l'échange du gouvernement de Bourgogne pour celui de Guienne, que lui accordoit-on, ſinon

1651. le droit de se rendre indépendant dans une province, où la guerre qu'on venoit de terminer, prouvoit assez que tout lui étoit dévoué ? car bien qu'en apparence Condé parût perdre à cet échange, il lui étoit dans le fonds extrêmement favorable. Les politiques du temps se demandoient « comment il

Millotet. » pouvoit se résoudre à abandonner un » gouvernement plus lucratif que celui » qu'il desiroit, rempli d'une foule im» mense de ses créatures, dont les peu» ples lui étoient extrêmement attachés, » comme de tout temps ils l'ont été à » la maison de Condé, & où il avoit » un parti tout formé ? Que pouvoit-il » espérer dans la Guienne, où il n'a» voit ni habitudes, ni places fortes, » où il ne se trouveroit étayé que de » deux appuis très frêles & très chan» celans ; celui du peuple, toujours » porté au changement ; celui du par» lement, poussé encore davantage » par son intérêt, à rentrer dans le de-

» voir ? Sa position étoit bien plus fa- 1651.
» vorable en Bourgogne : s'il avoit en-
» vie de faire la guerre, comme toute
» sa conduite donnoit lieu de le soup-
» çonner, quelle facilité ne trouveroit-
» il pas dans cette province à l'exécu-
» tion de ses projets ? Maître de la
» capitale, par le château qui lui ap-
» partenoit en propre, il la feroit agir
» au premier signal : là, il se trouvoit
» à la porte de cinq souverainetés, qui
» pouvoient lui fournir des troupes &
» des munitions de toute espece ; maî-
» tre de la Saone, la nourrice de Lyon,
» il obligeroit peut-être cette ville à se
» déclarer en sa faveur ; trois autres
» rivieres, la Seine & l'Yonne, qui se
» trouvoient dans son gouvernement,
» la Marne, dans celui du prince de
» Conty, lui offroient encore de gran-
» des facilités. Les fréquentes inonda-
» tions garantissoient d'un siége, du-
» rant les trois-quarts de l'année, Bel-
» legarde, St. Jean-de-Lône & Ver-

1651. » dun. Les régimens de Meille, de » Persan, de Condé, de Conty, d'Albret, infanterie & cavalerie, répandus dans la province, pouvoient dans » un instant lui former une petite armée, d'autant plus formidable qu'elle » étoit composée des plus vaillans hommes, accoutumés à la guerre civile, » puisqu'elles avoient servi au siége de » Paris.

Tout cela étoit bien vu ; mais Condé ou son conseil voyoit mieux encore, du moins relativement aux circonstances. Sûr de la Bourgogne, par les places fortes qui lui restoient, même en se dépouillant de son gouvernement, par les lieutenans auxquels il en confieroit la défense, par cette foule de créatures, qui obéiroient toujours aveuglément à ses volontés, il étoit bien-aise de s'assurer encore de la Guienne, & d'avoir ainsi deux provinces qui, dans l'occasion, seroient prêtes à tout entreprendre pour le servir.

Ces

Ces considérations ne pouvoient échapper au cardinal ; l'homme le moins consommé dans les affaires de l'état ne s'y seroit point trompé. Dans ce cas, il faut conclure des offres qu'il faisoit au prince, ou qu'il ne cherchoit qu'à lui fasciner les yeux, ou que, par la politique la plus détestable, il sacrifioit à ses intérêts les intérêts de la nation, ne craignant point ainsi, par une passion effrénée pour son retour, de prêter des alimens aux feux de la sédition. 1651.

Peut être cependant, dans les commencemens de la négociation, le cardinal n'y mit-il point de mauvaise foi ; il étoit en effet si éloigné, qu'il ne pouvoit avoir alors de sentiment fixe : ses conseils, ses ordres varioient à chaque instant, & se trouvoient souvent en contradiction, parce que les nouvelles intrigues, qui se nouoient & se dénouoient tous les jours, ne pouvoient lui laisser aucune résolution déterminée; La Rochef.

1651. & l'on s'apperçoit facilement de cette indécision par la lenteur de ses réponses, & la confusion qui régnoit autant dans les affaires que dans son esprit. Mais il n'en reste pas moins vrai que, lorsque le ministre commença à voir jour au travers de ces obscurités, lorsqu'il vit le prince ébloui des brillantes chimeres qu'il faisoit passer sous ses yeux, il songea à profiter de sa facilité pour remettrè les choses sur le pied où elles étoient avant sa prison, pour le perdre, puisqu'il ne pouvoit le gagner totalement par ses menées & par ses intrigues, pour le brouiller de nouveau avec les frondeurs, se raccommoder lui-même avec eux, anéantir l'un des partis par l'autre, revenir plus triomphant à la faveur de cette division, reprendre le timon de l'état, & régner sur leurs débris. Les détails, qui vont suivre, développeront encore plus clairement tout le systême du ministre.



CHAPITRE II.

Rupture entre l'ancienne & la nouvelle fronde. Le coadjuteur ſeint de ſe retirer des intrigues ; la cour l'y rappelle, &, après avoir voulu le perdre, recherche ſon amitié.

LE réfroidiſſement de Condé & de ſes amis pour la fronde étoit déja ſi public, qu'on ne pouvoit plus ſe le diſſimuler, & qu'il falloit ou rompre entiérement ou renouer des liens mal tiſſus. Le coadjuteur, dans cette criſe, ne trouva point de moyen plus glorieux & plus facile en même temps que de piquer la généroſité de Condé, en feignant de s'en piquer lui-même, & en laiſſant le champ libre à toutes ſes volontés. Il s'adreſſe donc à mademoiſelle de Chevreuſe, & s'efforce de lui déguiſer l'amertume du changement qu'il 1651. Retz.

1651. prévoit. « Il est disposé à tout pour la
» servir ; mais le réfroidissement de
» Condé lui donne lieu de craindre
» qu'il ne soit pas dans la disposition
» d'accomplir le mariage projetté ; jus-
» qu'alors, elle n'a point été compro-
» mise, puisqu'elle a été recherchée,
» même avec passion : le prince de
» Conty paroît l'idolâtrer ; pour lui
» faire une cour plus assidue, il vient
» tous les soirs souper à l'hôtel de Che-
» vreuse ; on ne peut mettre plus d'em-
» pressement, plus de publicité dans
» une recherche qu'il y en met : il faut
» donc toujours parler de cette alliance
» comme d'une chose qui l'honore
» beaucoup, mais qui n'est point au-
» dessus d'elle : pour ne point s'expo-
» ser à la honte d'un refus, il faut le
» prévenir, en donnant au prince de
» Condé la liberté toute entiere d'ac-
» complir ou de retirer sa parole. Si le
» prince est dans de bonnes intentions
» pour le parti, ce procédé ne l'y atta-

» chera que davantage : dans le cas » contraire, cette générosité peut allu- » mer la sienne, ou du moins l'empê- » cher de les accabler dans le temps » qu'ils agissent avec lui si respectueu- » sement, si franchement. 1651.

Ce dessein est approuvé de toute la faction, & Gondy court sur le champ l'accomplir. Il demande un entretien à Condé ; il lui annonce qu'il est chargé de la part de madame & de mademoiselle de Chevreuse d'une commission dont il s'acquitte avec joie, parce qu'elle peut être favorable à ses projets : « Ces » deux dames ne prétendent en aucune » maniere le gêner sur les engagemens » qu'il a pris avec elles ; elles n'y ont » consenti, que pour avoir le plaisir » de lui rendre sa parole ; elles n'igno- » rent pas que cette alliance déplaît à » la cour, ou que du moins elle feint » de la répugnance à la voir s'accom- » plir : pour peu qu'en effet sa promesse » pût nuire aux engagemens qu'il vou-

1651. » loit prendre avec la cour, elles la lui
» rendoient avec la plus grande satis-
» faction, ne se réservant pas moins
» le plaisir d'être toujours de ses amis,
» & de le servir de tout leur pouvoir
» en tout ce qu'il desireroit. En son
» particulier, il étoit dans les mêmes
» sentimens; il remettoit de même à
» sa volonté la promesse du chapeau; il
» n'en feroit que ce qu'il voudroit, &
» il étoit disposé à ce sacrifice, pour
» peu que ses bons offices, qu'il avoit
» promis à cet égard auprès de la cour,
» pussent déranger ses vues & contra-
» rier ses intérêts.

Ce que le coadjuteur avoit prévu arriva. Ce langage extraordinaire, mais noble, frappa Condé; & ne voulant point céder en générosité, quelque favorable que fût l'occasion pour retirer sa parole, il se fâcha presque contre Gondy d'avoir soupçonné qu'il pût y manquer, & par sa réponse, se rengagea plus que jamais à l'accomplisse-

ment de toutes ſes promeſſes. On ne pouvoit pas même dire que ce fût une faute en politique, & que l'amour-propre eût en lui trahi l'ambition, puiſque ſon traité n'étoit encore qu'ébauché, & qu'il ignoroit où aboutiroient toutes ſes négociations ; d'ailleurs il eſpéroit un changement, qu'il avoit demandé, dans le conſeil, où il vouloit introduire ſes amis, Chavigny & Molé, en expulſant Châteauneuf & les autres créatures du miniſtre. La Reine paroiſſoit diſpoſée à le ſatisfaire ; mais il attendoit l'événement pour ſe déclarer, & rompre ou accomplir l'union projettée. Pour montrer davantage encore qu'il agiſſoit avec ſincérité, il fit partir dans le même temps un courier, qui alloit en apparence chercher une diſpenſe à Rome.

1651.

La Rochef.

Selon madame de Nemours, le changement que la Reine méditoit dans ſon conſeil étoit inconnu à Condé. Ses deux négociateurs, Lionne & Servien, lui

1651. avoient ſeulement laiſſé entrevoir que la régente avoit tant d'envie de gagner ſon amitié, qu'elle vouloit lui donner non des paroles, mais des effets, & qu'il ne tarderoit pas à voir tous les égards qu'on avoit non-ſeulement pour lui, mais encore pour ſes créatures. Ce récit n'eſt pas croyable, démenti comme il l'eſt par la Rochefoucault, qui aſſure préciſément tout le contraire, & ſe trouve appuyé d'une foule d'autres hiſtoriens, qui ne laiſſent pas à douter que Condé, voulant ſavoir juſqu'à quel point il pouvoit compter ſur la cour, avoit demandé le ſacrifice de Châteauneuf, odieux à toute ſa maiſon, pour avoir préſidé à la condamnation de Montmorency : le prince avoit de plus exigé que le garde des ſceaux fût remplacé par une de ſes créatures.

Montglat. Motteville. Joly. Talon. Retz.

Le 3 Avril. Du moins la choſe ſe paſſa-t-elle comme ſi elle eût été concertée avec le prince. La Reine annonça les changemens, en déclarant qu'elle faiſoit reve-

nir Chavigny de Touraine où il étoit relégué, pour prendre sa place au conseil. Il paroissoit bien étonnant que la régente se fût décidée à ce rappel, après avoir toujours montré une haine si implacable contre ce ministre : mais alors elle haïssoit encore plus le garde des sceaux, à cause de son éloignement au retour du ministre, & voulant cependant faire croire qu'elle ne songeoit plus elle-même à ce retour ; rien ne pouvoit mieux le prouver que l'espece de faveur d'un homme, ennemi déclaré du ministre. Ce dernier y consentit sans peine, parce qu'il crut qu'il valoit encore mieux pour lui avoir dans le conseil Chavigny que Châteauneuf, dont il vouloit se venger, & qui lui paroissoit bien plus redoutable, & par ses talens, & par la faction à laquelle il étoit lié.

1651.

Gaston & Condé étoient présens lorsque la Reine déclara le retour de Chavigny ; le premier, qui portoit contre

1651. Retz. Mottev. lui dans son cœur une haine invétérée depuis le ministere de Richelieu, fut aussi surpris que mécontent de ce changement inattendu. Il témoigna avec amertume à la Reine qu'il étoit étonné d'une pareille démarche faite sans son consentement; mais la princesse lui répondit, avec autant de fierté que de sécheresse, *qu'il en avoit bien fait d'autres sans elle.* A ces mots, Gaston furieux sort, sans vouloir entrer au conseil. Condé jusqu'alors ne s'étoit pas découvert, il n'avoit pas dit un seul mot pendant toute l'altercation du duc & de la Reine, & ne s'étoit décélé que par quelques souris amers, qui n'échapperent point à la malignité des courtisans. Pour achever son rôle, il sort avec le duc, en protestant d'un air qu'on auroit cru chagrin, *qu'il ne peut être satisfait que Gaston ne le soit.* Il fait plus; il se rend chez la duchesse de Chevreuse, où il s'emporte aux sermens les plus forts pour se justifier de la part qu'on

Nemours.

peut lui ſuppoſer à ce changement : ſes ſermens furent d'autant moins crus, qu'il venoit les faire ſans qu'on lui eût témoigné aucun ſoupçon. 1651.

Bientôt la fureur de Gaſton parvint à ſon dernier période, lorſque la Tivoliere, lieutenant des gardes de la Reine, vint lui donner, ſur les dix ou onze heures du ſoir, avis des nouveaux changemens que la princeſſe avoit exécutés. Au ſortir du conſeil, elle avoit envoyé demander les ſceaux à Châteauneuf, & les avoit remis à Molé, à condition qu'il les garderoit avec ſa place de premier préſident (1). Elle avoit en même

(1) A peine Molé eût-il été nommé à la place de Châteauneuf, que cette nouvelle réveilla l'envie contre lui. Il parut un libelle intitulé, *la Généalogie du premier préſident.* Jamais homme ne fut déchiré auſſi impitoyablement qu'il l'eſt dans cette piece : on l'y peint comme le pere le plus foible, le miniſtre le plus inepte, le magiſtrat le plus inique qui ſe ſoit jamais

temps fait partir le duc de Sully, gen-
1651. dre de Séguier, pour aller lui ordonner de revenir au conseil exercer les fonctions de chancelier.

Rien n'est comparable au désespoir ou plutôt à la rage dont Gaston fut saisi à cette nouvelle, que celle de l'ambitieux Châteauneuf, lorsqu'on vint lui annoncer sa disgrace. Il faut éprouver soi-même la passion effrénée dont il étoit dévoré, pour se former une idée des sentimens tumultueux & violens qui

assis sur les fleurs de lys. Il seroit difficile à la calomnie de prendre un langage plus audacieux en même temps & plus atroce. Les deux fils de Molé, & Champlatreux sur-tout, ne sont pas plus épargnés. La piece, adressée en forme de requête au Roi, finit en suppliant S. M. de confiner le pere dans une prison pour y faire pénitence de ses crimes, de faire fouetter en sa présence & marquer des fleurs de lys Champlatreux, & de releguer son cadet dans la solitude d'un cloître, après avoir exigé la démission de son évêché.

l'aſſaillirent alors. Il fut ſur le point de s'enfuir au Luxembourg, d'y porter les ſceaux; & là, ſous la protection de Gaſton, de ne les rendre qu'avec la vie. S'il fut détourné de ces penſées criminelles, ce fut moins par défaut d'audace, que par la connoiſſance qu'il avoit du caractere du duc, trop foible pour ſoutenir une pareille témérité. 1651. Mottev.

Quant au duc, il aſſemble dans ſon palais Condé, Conty, Beaufort, Nemours, Briſſac, la Rochefoucault, Tavannes, Vitry, la Mothe, Etampes, Fieſque & Montréſor; il leur expoſe, avec ſon éloquence naturelle, toujours plus pathétique, plus elle étoit échauffée par un grand intérêt, & les entrepriſes de la Reine, & les dangers de ſon changement, & le mépris qu'elle fait de ſa perſonne, & ſes prérogatives violées; enfin tout ce qu'un ſentiment vif lui repréſente alors de ſes droits violés. Il finit par leur demander leur avis ſur la maniere de repouſſer ces outrages, ne Retz.

1651. voyant point ou ne voulant point voir la part secrette que la plupart d'entre eux avoient au procédé injurieux dont il se plaignoit.

Montrésor, nourri dans la faction, s'écrie qu'il faut aller demander les sceaux au premier président de la part de S. A. R. & les avoir de gré ou de force. Chaulnes, Brissac, Vitry applaudissent à cette opinion violente; Gondy, feignant de vouloir l'adoucir, la rend encore plus terrible, en ajoutant qu'il ne faut pas se servir du peuple, comme quelqu'un vient de le proposer, mais envoyer à Molé le capitaine des gardes de S. A. tandis que lui-même & Beaufort se tiendront aux deux côtés du palais pour faire agir le peuple, le soulever ou le réprimer selon les circonstances. *Pourquoi m'alléguer*, dit alors Beaufort, en interrompant le prélat? *je parlerai, monsieur, pour moi, quand ce sera à mon tour d'opiner.* Ce fut dans cette occasion que Gondy re-

connut, pour la premiere fois, que le duc ne pouvoit lui pardonner le mépris où il tomboit journellement dans la faction, & les secrets dont on lui avoit fait mystere : se croyant assez de talens pour se donner une existence par lui-même, il ne vouloit plus la devoir au coadjuteur. 1651.

Si l'incartade du duc surprit le prélat, le parti que prirent les princes & leurs amis lui parut moins étonnant, après ce qu'il savoit déja de leurs dispositions. La Rochefoucault, Nemours & les autres s'écrierent que toutes ces opinions ne tendoient qu'au meurtre, au carnage, aux atrocités les plus révoltantes; Condé ajouta *qu'il n'entendoit rien à la guerre des cailloux & des pots-de-chambre; qu'il se sentoit poltron pour tout ce qui avoit l'air de sédition & de tumulte populaire; que du reste, si Gaston se croyoit outragé, il étoit prêt de commencer la guerre civile, de se retirer en Bourgogne, &*

Ibid. Nemours.

de faire des levées pour son service.

1651. De tous ces traits, il n'y en avoit aucun qui ne portât sur celui auquel ils étoient adressés, & qui n'y fît une profonde blessure. Mais ce qui combla le désespoir du coadjuteur, ce fut de voir le courage factice de Gaston se glacer tout-à-coup à la défection de Beaufort : envain il veut le réchauffer, en promettant au duc que dans deux heures, sans le secours de Beaufort, il va le rendre maître de Paris & le mettre à la tête du peuple. Ces promesses lui parurent autant de chimeres brillantes, qu'il ne fut point tenté de réaliser ; envain Madame, dans l'appartement de laquelle il étoit passé, tandis que Condé & ses amis, restés dans le cabinet des livres, se railloient & des conseils que leur demandoit Gaston, & de ceux que lui donnoient ses turbulens amis ; envain Madame s'efforça-t-elle, avec mademoiselle de Chevreuse, de redonner de la vigueur à son

mari ; il craignit toujours que le peuple ne se partageât entre Beaufort & lui ; *& puis*, ajouta-t-il, *il faudroit arrêter les princes, & à ce moment même. Ah ! s'il ne tient qu'à cela*, répond précipitamment mademoiselle de Chevreuse, *j'en fais mon affaire ; ils sont dans le cabinet des livres, où ils attendent votre altesse ; il n'y a qu'à donner un tour à la clef pour les enfermer. J'y cours : j'envie cet honneur au vicomte d'Autel ; ce sera une belle chose qu'une fille arrête un gagneur de batailles.* A ces mots, elle se précipite du côté du cabinet ; mais Gaston, à qui sa frayeur naturelle peint dans un instant tous les dangers d'une semblable entreprise, l'arrête, siffle, (c'étoit sa maniere ordinaire de témoigner plus que de l'indécision) se place à une croisée, rêve un instant, remet au lendemain pour prendre un parti, retourne au cabinet, & congédie la compagnie, qui, sans soupçonner le danger qu'elle vient de

1651.
Retz.

1651. courir, s'égaie en sortant à ses dépens, & sur les degrés de son palais, se moque publiquement de la guerre des *pots-de-chambre*, & de ceux qui la conseillent.

Il est à croire que Condé ne s'étoit trouvé à cette conférence que pour voir le parti qu'on y prendroit, & préparer les esprits à une rupture, qui se fit dès le lendemain avec éclat. Il avoit à peu près tout ce qu'il vouloit de la cour, & l'accomplissement des sacrifices qu'il avoit exigés ne lui laissoit aucun soupçon sur la bonne foi de la négociation: d'ailleurs il étoit temps de rompre les fers du prince de Conty, qui se laissoit chaque jour captiver davantage par mademoiselle de Chevreuse, soit que ce fût l'ouvrage de ses seuls attraits, soit que le penchant du prince à la nouveauté leur prêtât de nouveaux charmes. Mais sa maîtresse seule savoit les impressions profondes qu'elle faisoit sur son cœur, & il se gardoit bien de les

La Rochef.

déclarer à ſon frere & moins encore à mad. de Longueville, pour ne point faire gronder autour de lui les orages de la jalouſie, & ne point totalement ruiner ſes eſpérances auprès d'elle. Viole ſeul, qui devoit dreſſer le contrat de mariage, fut inſtruit des progrès que faiſoit la paſſion du prince, Conty l'ayant ſecrétement prié d'accorder tous les articles qu'on voudroit conteſter, & de ſurmonter toutes les difficultés. Mademoiſelle de Chevreuſe avoit tellement mis en uſage avec lui tous les reſſorts de la coquetterie, qu'elle l'avoit comme enchanté. Décidé pour elle à tous les ſacrifices, il avoit des fréquentes, mais ſecrettes converſations avec Laigues & Noirmoutiers, & l'on prétend même qu'il étoit diſpoſé, pour peu qu'il trouvât d'obſtacles, à une union clandeſtine, ſans diſpenſe de Rome, ſans la participation d'aucun de ſes parens. Ce fut du moins le prétexte dont ſe ſervit le préſident de Némond auprès 1651.

1651. Le 5 Avril.

de Condé pour le presser de hâter la rupture. Aussi-tôt le héros court chez son frere, il l'accable des plus sanglantes railleries sur son aveugle passion pour sa commode maîtresse ; il lui fait compliment sur la bonté qu'il a de se contenter des restes du coadjuteur, de Noirmoutiers, de Caumartin. La matiere étoit assez riche, à n'en juger même que d'après les mémoires de Retz : aussi le prince n'épargna-t-il pas les tableaux ; il étala avec complaisance toutes les aventures vraies ou fausses de mademoiselle de Chevreuse, &, les brodant à sa maniere, il apprend à son frere tant de choses capables de dégoûter ou un amant ou un mari, que le jeune prince, soit qu'il les crût véritables, soit qu'il n'osât contredire son frere, qui étoit toujours pour lui son maître, soit plutôt que, comme il aimoit, la jalousie lui fît sentir ses poisons, il s'écrie dans son dégoût, *que c'en est assez ; qu'il ne veut plus d'une*

pareille alliance ; qu'il est étonnant que ses amis lui aient jusqu'alors caché la conduite de sa maîtresse ; que s'il l'eût connue plutôt, il se seroit bien gardé de descendre jusqu'à elle. Condé ne laisse pas réfroidir ce sentiment d'indignation ; il envoie sur le champ Viole déclarer à mad. de Chevreuse, qu'il ne faut plus penser de long-temps à l'alliance projettée ; que la Reine la défend ; mais que ce n'est qu'une partie remise & non rompue, & qu'ils comptent le lendemain lui rendre une visite, lui & son frere, & s'excuser plus amplement. Viole s'acquitta de sa commission en homme qui en sentoit toute la difficulté & toute la honte ; il balbutia la moitié de son compliment, & tout ce qu'on put deviner du reste, c'est qu'il parloit de rupture. Mademoiselle de Chevreuse feignit d'en rire, & n'en resta pas moins courroucée, ainsi que tout le parti. On le fut bien davantage, lorsqu'on vit que tous les procédés hon-

1651.

Nemours. Retz.

1651. nêtes des deux princes se bornoient à ce compliment, car ils n'effectuerent pas la visite promise : Condé vouloit que ce fût son frere, comme le plus intéressé, qui allât retirer sa parole ; Conty vouloit que ce fût lui au contraire, comme l'aîné, qui fît cette démarche : ils finirent par ne la faire ni l'un ni l'autre, & aggraverent la honte de leur procédé par des railleries piquantes, sans garder aucune mesure, sans sauver la moindre apparence. Cette conduite révolta tout le monde, jusqu'aux indifférens, & elle parut inexcusable, même aux amis des princes. Quoique la fronde s'y fût attendue, elle n'avoit pas cru qu'on en vînt à cette maniere outrageante, & elle en garda un ressentiment d'autant plus terrible, qu'il se cachoit sous les apparences de l'indifférence & de la modération. A ce courroux concentré se joignoient dans madame & mademoiselle de Chevreuse des alarmes bien vives sur le sort que

leur préſageoient & cette rupture & la diſgrace de Châteauneuf : elles craignoient d'être exilées, & paſſerent même une nuit ſans ſe déshabiller, prêtes à partir, & la fille tenant ſous ſon bras, dans une caſſette, leurs bijoux les plus précieux. Le coadjuteur & quelques autres frondeurs, qui leur tenoient compagnie, attendoient à chaque inſtant la lettre de cachet qui devoit les éloigner de Paris; mais elle ne vint point; la cour cependant, ſi elle eût profité de cet inſtant d'abattement, eût infailliblement triomphé du parti; peut-être le cardinal auroit-il pu s'y réſoudre, s'il eût connu toute la profondeur de la conſternation, & ſur-tout s'il n'avoit pas craint davantage encore Condé que la fronde. Il étoit bien éloigné de vouloir anéantir totalement cette faction; il ſeroit tombé dans un eſclavage plus dur que le précédent.

1651. Joly.

Cependant Gondy, qui ignoroit ſes projets, étoit dans une ſituation bien

1651. terrible, & telle qu'il n'en avoit pas éprouvé de pareille depuis qu'il s'étoit abandonné à tout l'eſſor de ſon génie intriguant. Brouillé, raccommodé alternativement avec la cour & les princes, vingt fois il avoit changé de parti; comme un Protée, il avoit pris mille formes; il avoit affecté toutes les vertus, & quelquefois même tous les vices; nul ſacrifice ne lui avoit coûté; richeſſes, honneur, tranquillité, il n'avoit rien épargné pour ſe rendre redoutable, pour ſaiſir ce chapeau, objet éternel & ſecret de ſes vœux les plus ardens, pour s'établir peu à-peu à la cour, & régner ſur les débris de ſes antagoniſtes. De tant de projets conçus & avortés, de tant d'intrigues tiſſues & denouées, de tant de manœuvres préparées & déconcertées, de tant de témérités hazardées & réprimées, alors il ne lui reſtoit plus que la honte, ſans l'ombre même du pouvoir. Odieux à la cour, il y étoit regardé comme l'en-

Retz.

nemi

nemi le plus implacable, après Cromvel, qu'eût jamais eu l'autorité royale; méprisé & abandonné des princes, il se voyoit en butte à tous leurs sarcasmes, & aux vengeances qu'ils préparoient sans doute pour faire oublier leur ingratitude : délaissé du peuple, il n'avoit plus rien à espérer d'une multitude qui s'étoit crue trahie par son union, quoique passagere, avec le ministre; négligé de ses propres amis, il n'étoit plus à leurs yeux qu'un intrigant subalterne, dont les vues bornées avoient trompé leur avidité; & inutile désormais, comme ils le croyoient, à leurs intérêts, il commençoit à leur peser : dans une crise aussi violente, l'appui du duc d'Orléans auroit pu lui laisser quelque espoir, & voilà que ce prince mollissoit, dans le temps où sa fermeté auroit pu lui être plus utile. La cour faisoit faire à Gaston les plus terribles menaces s'il n'abandonnoit pas son dangereux favori. Les créatures du 1651.

1651. duc, gagnées par la cour, & plus encore par leur propre jalousie, profitoient de ce moment d'anéantissement pour achever de le perdre dans l'esprit de leur maître : tout enfin présageoit que Gondy alloit être abandonné.

Dans ces accablantes circonstances, le coadjuteur se résout au plus singulier parti qui pût tomber dans la tête d'un ambitieux. Après avoir consulté ses amis, il va trouver Gaston ; il lui dit d'un ton affectueux qu'après l'honneur qu'il a eu de le servir dans les deux choses que S. A. avoit le plus desiré, l'éloignement du cardinal & la liberté des princes, il se sent obligé de rentrer purement dans les exercices de sa profession ; « il ne peut pas choisir » une circonstance plus favorable pour » effectuer avec décence cette retraite ; » il seroit le plus imprudent de tous les » hommes, s'il manquoit une occasion » où non-seulement ses services ne » sont plus utiles à son altesse, mais

» même où la protection qu'elle daigne
» lui accorder peut la jetter dans de 1651.
» grands embarras ; il n'ignore pas
» toutes les instances, toutes les im-
» portunités dont la cour l'accable à son
» sujet, & il le conjure de les faire
» cesser, en lui permettant de se retirer
» dans son cloître.

Ce discours ne produisit pas sur Gaston l'effet qu'en avoit attendu l'artificieux orateur ; ce prince ne se piquoit pas de générosité autant que Condé, & abandonnoit volontiers ses créatures : Gondy vit briller dans ses yeux toute sa joie, & le duc ne fit que de foibles efforts pour le retenir. Quelque dissimulé qu'il fût dans certains momens, il ne put ici couvrir le sentiment dont il étoit affecté, que par des paroles. « Ja-
» mais il ne l'abandonneroit ; la Reine
» l'en pressoit vivement, il étoit dis-
» posé à ne lui donner de sa vie aucune
» satisfaction à cet égard : si l'union de
» la régente & des princes le forçoit à

1651. » diſſimuler, il n'en conſerveroit pas » moins un profond reſſentiment de » l'affront dont on venoit de le cou- » vrir. Si Beaufort ne leur eût pas man- » qué ainſi à l'improviſte, s'il n'avoit » pas craint que ſa défection ne parta- » geât le peuple, Gondy auroit vu s'il » n'eût pas parlé plus haut ; qu'il atten- » dît, & il lui montreroit qu'il ſavoit » choiſir ſon temps pour faire rentrer » certaines gens dans le devoir ; qu'il » ne l'oubliât pas, comme de ſon côté » il promettoit de ne pas l'oublier, & » de le porter toute ſa vie dans ſon » cœur. Du reſte il vouloit toujours » conſerver un commerce ſecret avec » lui, par le moyen de Jouy.

Alors il lui demande un conſeil ſur la maniere qu'il croit la plus avanta- geuſe pour ſe conduire avec la cour ; Gondy lui conſeille de ne point faire d'accord que les ſceaux ne fuſſent ôtés à Molé, ajoutant qu'il eſt bon de con- ſerver Chavigny dans le conſeil : la

Reine hait mortellement Chavigny ; celui ci n'a pas des ſentimens moins implacables contre le cardinal : avec ces diſpoſitions, il y en a aſſez pour brouiller toute la cour, & produire une foule de noirceurs & de diſſentions, dont il lui ſera facile de profiter. 1651.

Gondy ne s'en tint point à cette viſite ; en quittant le Luxembourg, il ſe rend à l'hôtel de Condé, comme s'il eût été dans la meilleure intelligence avec le maître : il le trouve avec mad. de Longueville, la princeſſe palatine, & Conty. Il leur annonce ſon projet: Conty reçoit en riant cette nouvelle, & l'appelle *ſon pere hermite* ; Condé ſeul parut ſentir ce qu'elle avoit de ſurprenant & y réfléchit. Après cette démarche, que le coadjuteur lui-même appelle *un pas de ballet*, il court s'enfoncer dans l'obſcurité du cloître de Notre-Dame ; & là, pour aſſurer ſa retraite affectée, Annery, ſon ami, avec la nobleſſe du Vexin, vient ſe

1651. loger aux environs : Châteaubriant, Châteaurenaut, Lamet, Argenteuil, Humieres se placent dans le cloître ; cinquante officiers écossois, qui étoient venus en France à la suite de Montrose, après le parricide de Charles I, sont distribués dans les maisons de la rue neuve les plus affectionnées au coadjuteur ; les colonels & les capitaines de quartier, qui étoient dans ses intérêts, ont leur ordre, leur mot de ralliement, & sont préparés à marcher au premier signal : enfin rien n'est oublié de ce qui peut rendre un état de défense, respectable.

Cependant Gondy affecte de ne plus paroître en public, & paroît absolument détaché de toute intrigue ; il semble n'avoir plus de relation qu'avec des chanoines & des curés. Il va administrer en grand appareil la confirmation dans plusieurs paroisses de la ville ; mais en secret il entretient toujours un commerce très intime avec Gaston par le

Joly.

moyen de Jouy ; il en entretient un autre avec Châteauneuf, qui, retiré à Mont-rouge, lui faisoit part d'avis très fidéles qu'il recevoit par le canal du maréchal de Villeroy & du commandeur de Jars ; il va toutes les nuits à l'hôtel de Chevreuse, guidé autant par la politique que par l'amour ; il n'oublie rien pour rendre odieux aux curés, aux bourgeois, au peuple, & même aux mendians (1), les négociations du prince, & les noircir de ces couleurs dont il entendoit si bien le mêlange : dans le même temps enfin, il mine la faveur du duc de Beaufort, sans que celui-ci s'apperçoive des coups qu'il lui porte, ou ait l'adresse de les parer.

1651.

Une conduite si extraordinaire, si étonnante dans le coadjuteur, étoit

(1) Il faut peut-être entendre ici les religieux mendians ; mais Retz ne l'explique pas, en mettant, comme il le fait, *les curés, les habitans, les mendians*, &c.

1651. une énigme, dont personne n'avoit le mot. Au palais royal, à l'hôtel de Condé, on s'en vengeoit par des railleries (1), mais on n'étoit pas moins curieux d'en savoir le motif. On se doute bien que le coadjuteur ne vouloit ôter à personne le plaisir de deviner; il semble même qu'il ait voulu le tenir caché à ses lecteurs, car il ne s'explique pas bien clairement à cet égard dans ses mémoires; mais on perce facilement à travers le voile dont il s'est enveloppé. Il n'avoit imaginé le discours tenu à Gaston, que pour tâcher de réchauffer ce prince sur ses intérêts, & pressentir quel fonds il pouvoit faire sur sa faveur. La mollesse du prince l'abandonnant à ses seules ressources, ne lui permettoit pas de jouer publiquement le rôle de rebelle; aucun nom respec-

(1) Il fit faire dans ce temps-là une voliere pour élever des serins; ce qui fit dire à Nogent que le *coadjuteur siffloit ses linottes.*

table n'en auroit couvert l'odieux. Il falloit donc bien se résoudre en apparence à faire divorce avec l'intrigue, en se tenant cependant toujours sur ses gardes, en veillant sur les événemens, pour saisir avec avidité l'instant favorable dès qu'il se présenteroit. Si le succès justifioit toujours les projets, & en prouvoit l'excellence, on ne pourroit se dispenser de convenir que celui-ci étoit le fruit de la politique la plus consommée.

1651.

En effet, le cardinal, qui n'avoit tant accordé à Condé que pour lui ravir tout dans un moment, ne le vit pas plutôt s'embarrasser dans ses piéges, & en se brouillant plus irréconciliablement que jamais avec les frondeurs, se réduire à se suffire seul à lui même, qu'il sentit toute la supériorité dont il alloit jouir désormais sur lui ; Condé lui-même sembla prendre plaisir à servir ses projets, en faisant dans cette occasion la plus grande faute qu'il pût faire contre

Montg'at.

ſes intérêts, & en ſe détachant des
1651. frondeurs ſans ſe raccommoder totalement avec la cour : ce fut à Chavigny qu'il dut cette conduite imprudente. Celui-ci ne s'étoit pas vu plutôt rappellé au conſeil, qu'il avoit pris la réſolution de s'attacher entiérement à la Reine, & de rompre toute autre correſpondance, dans l'eſpoir qu'un dévouement ſi complet le porteroit à la place du cardinal : mais s'étant apperçu,
La Rochef. dès les premiers jours, qu'il contraindroit envain ſon inclination, & que toutes les penſées de la princeſſe alloient au retour du miniſtre, il changea de ſentiment, & ſe rapprochant de Condé, il eut avec lui des entretiens ſecrets où l'intérêt de la Reine & celui de l'état furent ceux dont le perfide miniſtre s'occupa le moins : ce fut dans un de ces entretiens qu'il perſuada au prince de bruſquer ſon accommodement, & de prendre toujours le gouvernement de Guienne en échange de celui de

Bourgogne ; ce que le prince accepta en effet, se réservant de faire valoir ses autres demandes pour son frere & pour la Rochefoucaut, lorsque les difficultés que la cour opposoit seroient applanies. Cette premiere faute fut bientôt suivie d'une autre, qui ne devint pas moins fatale à Condé. 1651.

Gaston, selon le conseil du coadjuteur, avoit feint de se raccommoder avec Chavigny, mais en persistant à demander le sacrifice de Molé, sous prétexte de l'incompatibilité de ses deux emplois, & en prétendant que c'étoit une nouveauté aussi étrange, que préjudiciable au bien des affaires. La Reine résista quelque temps, mais elle fut mal secondée par celui qui auroit dû naturellement soutenir Molé avec plus de vigueur. Condé ne vouloit pas rompre entiérement avec Gaston ; trompé d'ailleurs par la retraite du coadjuteur, & croyant qu'elle alloit lui laisser le champ libre pour gagner la confiance

1651. de Gaston, il ne voulut point par son opiniâtreté aigrir le prince, dans le temps sur-tout que Gaston lui disoit qu'il lui avoit bien lui-même sacrifié Gondy. Il se rendit donc, & abandonna le premier président, auquel il avoit les plus grandes obligations. La Reine se montra plus généreuse que lui : ayant fait venir ce magistrat pour lui redemander les sceaux, elle tâcha d'adoucir tout ce qu'avoit de dur ce changement, en lui protestant qu'elle cédoit à la nécessité, & que, si elle eût pu suivre son inclination, elle les lui auroit laissés toute sa vie : elle ajouta qu'aussi-tôt que le Roi seroit déclaré majeur, elle n'auroit rien de plus empressé que de les lui remettre. Si Molé avoit un peu terni sa gloire par l'ambitieuse recherche qu'il avoit faite de cette dignité, il répara bien cette légere tache par la maniere noble dont il s'en dépouilla. *Madame*, dit-il à la Reine, en lui remettant la clef qu'il portoit à son cou, *je me trouve*

Mottev.

Talon.

Le 13 Avril.

bien heureux de connoître en ce moment l'estime que vous faites de ma fidélité, & plus heureux encore de pouvoir contribuer à votre repos. La Reine lui ayant ensuite proposé en dédommagement, ou sa nomination au cardinalat, ou la création d'une cinquieme charge de secrétaire d'état pour Champlatreux son fils, ou la survivance de sa charge pour le même Champlatreux, ou enfin un présent de cent mille écus, il refusa toutes ces propositions éblouissantes avec une générosité sans exemple, & qui, pour être affectée, n'en étoit pas moins louable, puisqu'il falloit encore bien de la vertu pour affecter de la générosité dans une pareille occasion. Mais sa modération ne s'étendit pas plus loin; & s'il pardonna à la Reine, il étoit homme, & ne put pardonner à Condé une ingratitude, dans la vérité, d'autant plus révoltante, que, pour le servir & briser ses fers, Molé étoit peut-être quelquefois sorti des bornes

1651.

1651. que la rigide vertu, dont il se piquoit, lui défendoit de franchir.

Ce fut après lui avoir procuré un pareil ennemi, que le cardinal résolut d'attaquer le héros. Ne perdons aucun pas de sa marche; elle est trop intéressante pour que les détails puissent fatiguer : le coadjuteur l'avoit saisie, & la suivoit de loin; mais il ne s'imaginoit pas que le moment d'en profiter fût si proche, & qu'il pût si promptement satisfaire les deux passions qui régnoient alors impérieusement dans son cœur, l'ambition & la vengeance. Il réfléchissoit encore à quoi pourroient aboutir les combats que Condé & Mazarin, d'après ce qu'il savoit, ne pouvoient manquer de se livrer mutuellement, lorsqu'une nuit, entre minuit & une heure, il voit entrer le vicomte d'Autel, frere du maréchal Duplessis, par le moyen duquel, quelque temps auparavant, la Reine avoit voulu entamer avec lui une négociation qu'il avoit

rejettée, parce qu'alors il se croyoit sûr de Gaston & de Condé. Le vicomte lui annonce le maréchal, qui entre en effet un instant après, & se jette au cou du prélat, en lui disant, *je vous salue comme notre ministre.* La nouvelle étoit assez étonnante, pour que le coadjuteur témoignât sa surprise, au moins par un souris. *Non*, poursuit le maréchal, en s'appercevant de ses défiances, *je ne plaisante point ; il ne tiendra qu'à vous que vous le soyez. La Reine me vient de commander de vous dire qu'elle remet entre vos mains la personne du Roi & sa couronne. Ecoutez-moi.* 1651.

Alors il lui explique le traité de Lionne & de Servien avec Condé, & l'opposition que le cardinal apportoit à la conclusion. Il tire une lettre, par laquelle le ministre déclaroit à la Reine que si elle ajoutoit le gouvernement de Provence à celui de Guienne, elle étoit déshonorée à jamais : « le Roi son » fils, quand il seroit en âge, lui de-

1651. » manderoit un compte rigoureux de » l'autorité, qui se perdoit ainsi entre » ses mains. Elle pouvoit reconnoître » le zéle dont il étoit animé pour son » service, en lui donnant un avis aussi » contraire à ses intérêts, puisque le » traité portoit son rétablissement : mais » il aimoit mieux être toute sa vie men- » diant de porte en porte, que de con- » sentir à ce que la Reine laissât ainsi » tomber l'autorité royale à sa considé- » ration. » *Enfin*, ajoutoit-il, *vous savez, madame, que mon plus capital ennemi c'est le coadjuteur ; servez-vous-en plutôt, que de traiter avec M. le prince aux conditions qu'il demande ; faites-le cardinal ; donnez-lui ma place, mettez-le dans mon appartement ; il sera peut-être plus à Monsieur qu'à votre majesté ; mais Monsieur ne veut pas la perte de l'état ; ses intentions dans le fond ne sont pas mauvaises : enfin tout, madame, plutôt que d'accorder à M. le prince ce qu'il demande : s'il l'obtenoit, il*

n'y auroit plus qu'à le conduire à Reims. 1651.

Je ne me souviens pas d'avoir vu dans ma vie uue si belle lettre, ajoute le coadjuteur. Il est du moins certain qu'il y en a peu où la politique, sous les dehors de la franchise, ait tenu un langage plus artificieux; car on né s'imaginera pas sans doute qu'il y eût aucune sincérité dans les propositions de Mazarin. Son espoir étoit que le coadjuteur, en se laissant tromper par d'aussi belles apparences, & en acceptant le ministere avec l'espérance de la pourpre, ne jouît un instant de l'un que pour ne posséder jamais l'autre. Il jugeoit bien que tant que son rival ne seroit point cardinal, au milieu de tant d'orages qui grondoient autour du trône, il ne pourroit s'y soutenir, & en seroit bientôt précipité. Son intention étant de réduire Condé à un tel état d'abandon, qu'il fût obligé ou de se perdre entiérement, ou de recourir à lui, le fantôme du coadjuteur dans le

1651. ministere favorisoit ses vues pour le moment, avec la certitude qu'il le feroit évanouir dès qu'il le jugeroit à propos. Mais il s'adressoit à un homme aussi rompu que lui dans les ruses de la politique, & auquel il n'étoit pas facile de faire faire un faux pas dans ce genre. *Je pris*, dit Retz, *pour bon la moitié de ce qui venoit de la cour, & je me résolus sans balancer d'en user de même de mon côté, de ne point accepter le ministere, & d'en tirer si je pouvois la pourpre.* C'est qu'il avoit la même pensée que le ministre ; il croyoit qu'une fois en possession du chapeau, il pourroit également & se pousser à sa place & s'y maintenir.

Il fait donc entendre au maréchal qu'il ne peut accepter le ministere, qu'il n'est pas même de la dignité de la Reine d'y placer un homme encore tout fumant des feux de la sédition. *Mais*, reprend le maréchal, *il faut quelqu'un pour remplir la niche ; tant qu'elle sera*

vuide, M. le prince dira toujours qu'on la garde pour le cardinal, & c'est ce qui lui donnera des forces. Le premier président ne seroit pas agréable aux frondeurs; Chavigny ne le sera jamais ni à la Reine, ni à Monsieur. Gondy alors propose Châteauneuf. *Eh quoi!* interrompt le maréchal, *vous ne savez donc pas que vous n'avez pas de plus cruel ennemi? Vous ne savez pas que c'est lui qui s'opposa à votre promotion dans le conseil de Fontainebleau, lui qui écrivit ce fameux mémoire lu contre vous au parlement, lui qui y en a envoyé d'autres depuis, plus remplis encore de calomnies & de noirceurs? Si nous vous les remettions entre les mains! En ce cas,* réplique le prélat, *j'abandonnerois le traître.* 1651.

Ce n'est pas que Gondy ne sût une partie de ce qu'on croyoit lui apprendre; aussi n'étoit-ce point par attachement qu'il proposoit Châteauneuf; le ministere devoit être si orageux, qu'en

1651. lui faisant ce présent, c'étoit tirer la plus cruelle vengeance de ses sourdes menées : d'ailleurs Châteauneuf étoit vieux, il étoit également odieux & à la Reine & à Condé, présages assurés de la chûte la plus prochaine : ses liaisons avec madame de Chevreuse faisoient en outre espérer qu'il se montreroit favorable à tout ce qui regarderoit directement la faction. En le proposant, Gondy croyoit donc ne rien risquer, & ne laisser au garde des sceaux que l'usufruit d'une puissance dont il se réservoit en secret la propriété, pour en jouir dans l'occasion.

Après cette conversation, le maréchal lui proposa de s'aboucher lui-même avec la Reine ; Gondy, craignant que cette entrevue ne fût un piége dressé à sa vie ou à sa liberté, feignit de n'avoir pas entendu le maréchal ; mais celui-ci revenant à la charge ; *tenez*, dit-il en jettant un papier sur sa table, *lisez ; vous fiez-vous à çela* ? C'étoit un billet

de la Reine, qui lui promettoit toute sûreté s'il vouloit se rendre au palais royal. Gondy, après avoir lu le papier, le baise avec un profond respect, & le jette au feu en s'écriant : *Quand voulez-vous me mener chez la Reine* ? Ils prennent jour pour le lendemain à minuit, & conviennent que le prélat se trouvera dans le cloître de St. Honoré, d'où le maréchal le conduira auprès de la princesse par un escalier dérobé. 1651.



CHAPITRE III.

Entrevues nocturnes de la Reine & du coadjuteur. La perte de Condé est résolue.

1651. CE n'étoit pas sans avoir surmonté des dégoûts bien invincibles, que la Reine s'étoit résolue à traiter avec le coadjuteur, & à s'enfermer tête à tête avec lui. Elle avoit pour lui une haine, qui se déployoit dans toutes les occasions, & qui étoit bien justifiée par les alarmes que lui donnoit depuis quatre ans l'ambitieux prélat : elle s'en étoit déja plusieurs fois expliquée hautement, & un jour entr'autres que la duchesse d'Aiguillon la sollicitoit de renouer avec lui:
Mottev. *Je vois bien*, dit-elle, *que vous avez raison ; la politique le voudroit ainsi ; mais j'ai une horreur si invincible pour cet homme, que je ne puis m'y résoudre.*

Il falloit tout l'ascendant du cardinal sur son esprit, & la nécessité des circonstances, pour la déterminer à ce douloureux sacrifice. Gondy ne vit rien de toute cette répugnance, lorsque le lendemain, à l'heure convenue, le maréchal le conduisit au petit oratoire de la Reine, où il le laissa seul avec elle. La conversation qu'ils eurent ensemble est peut-être la plus étonnante de toutes les aventures de cette histoire : on ne sauroit se figurer jusqu'où Gondy porta son audacieuse sincérité, & la Reine sa molle complaisance à applaudir à tous ses projets. Elle lui avoit d'abord offert le ministere, mais foiblement, & du ton d'une femme qui avoit toujours dans le cœur & dans l'esprit le retour du cardinal; elle se rabattit ensuite sur la promesse du chapeau, qu'il n'eut garde de refuser : il lui promit en reconnoissance tous les services qu'il pourroit lui rendre, excusant sa conduite passée sur la nécessité des circonstances,

1651.

Le 31 Mai.

& promettant déformais une fidélité à
1651. toute épreuve. Il ne mit qu'une feule clause à son traité, & elle étoit bien bizarre dans un homme qui parloit à sa souveraine ; il se réserva le droit de déchirer toujours impitoyablement le cardinal. *Mais vraiment*, lui disoit la Reine, *je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une chose aussi étrange que celle-la ; il faut que, pour me servir, vous deveniez ennemi de celui qui a ma confiance* ! Gondy insista ; & afin de lui prouver que, pour lui être utile, il falloit absolument qu'il gardât le caractere d'ennemi du ministre, il prétendit que Gaston, principal appui qu'il se flattoit de lui rendre, étoit si irréconciliable avec Mazarin, que, pour peu qu'on lui parlât en sa faveur, il se jetteroit infailliblement sur le champ dans les bras de Condé. La Reine, que ce prétexte ne trompoit point, l'interrompit alors en s'écriant : *Ah ! si vous vouliez !... Revenez à moi ; je me moquerai de votre Monsieur*,

Monſieur, qui eſt le dernier des hommes. Gondy ayant continué à proteſter, par ce qu'il y a de plus ſacré, qu'il ne pouvoit agir autrement, il fallut que la princeſſe cédât. *Mais enfin*, reprit-elle, *j'ai fait tout pour vous; je vous ai offert une place dans le conſeil; je vous offre la nomination au cardinalat: que ferez-vous pour moi? J'obligerai, madame*, réplique l'audacieux Gondy, *M. le prince de ſortir de Paris avant qu'il ſoit huit jours, & je lui enleverai Monſieur dès demain. Touchez-là*, lui dit la Reine transportée & en lui tendant la main; *vous êtes après-demain cardinal, & de plus le ſecond de mes amis.* 1651.

Le coadjuteur lui explique enſuite les moyens qu'il veut mettre en œuvre; & la preſſant de remplir la place de premier miniſtre, il lui parle en faveur de Châteauneuf. *J'admire votre folie*, lui dit la Reine; *vous vous faites un point de rétablir cet homme là; attendez, vous allez voir comme il vous aime.*

1651. A ces mots, elle tire l'original du mémoire envoyé contre lui au parlement, brouillé & raturé, mais écrit de la main de Châteauneuf. Le coadjuteur auroit voulu garder cette piece ; la Reine ne le permit pas, prétendant qu'il falloit en agir mieux que jamais avec Châteauneuf, parce qu'il étoit bon pour ce qu'ils en vouloient faire. Ensuite elle lui ordonne de voir la princesse palatine, laquelle, comme nous l'avons insinué précédemment, s'attachoit à elle depuis la délivrance des princes, qui ne lui en avoient pas à son gré témoigné assez de reconnoissance. Enfin elle ne le quitte point sans lui bien recommander de se souvenir qu'il doit sa nomination au cardinal : il lui promet tout, excepté de se déclarer son ami, & elle le congédie en lui disant : *allez, vous êtes un vrai démon ; voyez la palatine. Bon soir : que je sache, la veille, le jour que vous irez au parlement.* Gaboury, qui attendoit le prélat,

le conduisit, par mille détours, jusqu'à la porte des cuisines. 1651.

Dès le lendemain, le coadjuteur court annoncer à Gaston sa nouvelle faveur. A peine le prince en pouvoit-il croire son récit, tant l'étonnoient les avantages qu'il espéroit tirer pour lui-même de ces nouvelles liaisons. Il blâma beaucoup le refus que son favori avoit fait du ministere & de l'appartement de Mazarin; il prétendoit que la Reine étoit une femme d'habitude, & que Gondy auroit pu s'insinuer peu à peu dans son esprit, & y prendre de si fortes racines, que le cardinal lui-même n'auroit pu l'en arracher. Après avoir donné à Gaston des motifs de sa conduite, qui lui fermerent la bouche, le prélat courut, la même nuit, s'aboucher avec la princesse palatine, & prendre des mesures pour satisfaire leurs prétentions mutuelles. Elle aimoit le fils de la Vieuville, & vouloit faire rendre au pere la surintendance, qu'il

1651. avoit déja exercée ; c'étoit en partie la raiſon qui l'avoit brouillée avec Condé, lequel ne s'étoit pas aſſez empreſſé de ſervir ſes deſirs. Ils ſe donnent donc leur parole de ne s'abandonner jamais ſur leurs prétentions reſpectives, & ils écrivent ſur le champ au cardinal une lettre en chiffres, où ils tâchent de lui déguiſer l'amertume du refus que fait le coadjuteur de ſe prêter à ſon retour, & de lui préſenter ce refus comme la choſe du monde la plus avantageuſe pour lui.

Après avoir arrangé ces préalables, & pris ſes meſures du côté de Rome, Gondy ſonge à tenir ſa parole à la Reine. Il commence à exagérer dans le public l'importance des gouvernemens de Guienne & de Provence ; il déclame contre les fréquens voyages que des négociateurs ſecrets font en Eſpagne, & ſur-tout contre l'inexécution des traités, qui laiſſent les ennemis encore maîtres de la ville de Sténai, quoique

les troupes de Gaſton gardaſſent la citadelle. Enſuite, s'ouvrant peu à peu aux particuliers, il feint d'être au déſeſpoir que l'état des affaires l'oblige à ſortir de la retraite volontaire à laquelle il s'eſt conſacré. « Il avoit eſpéré qu'a- 1651.
» près tant de troubles, tant d'agita-
» tions, on pourroit enfin jouir de
» quelque calme & d'une honnête tran-
» quillité ; mais on retomboit dans une
» commotion plus fatale que celle dont
» on venoit d'être délivré. Les négo-
» ciations continuelles avec Mazarin
» faiſoient plus de mal à l'état que ſon
» miniſtere : elles entretenoient la Rei-
» ne dans l'eſpérance de ſon rétabliſ-
» ſement, & rien ne ſe faiſoit toujours
» que par lui. Les prétentions de M. le
» prince étoient ſi énormes, qu'on al-
» loit infailliblement retomber dans la
» guerre civile. La ſuite naturelle en
» ſeroit probablement l'accommode-
» ment le plus favorable pour lui &
» le ſacrifice des intérêts de Gaſton ;

» mais du moins le rang de ce prince
1651. » le sauveroit d'une partie des désa-
» stres, & il n'y auroit que les mal-
» heureux frondeurs qui resteroient en
» butte aux injures, aux outrages, aux
» vengeances publiques ou secretes,
» à tous les excès que peuvent se per-
» mettre des ennemis, d'autant plus
» implacables qu'ils avoient quelque
» temps porté le nom d'amis.

Gondy ne se borna pas à des discours, il écrivit. Les partisans des princes avoient à leur service un certain Moutardet (1), l'un de ces écrivains

---

(1) Son véritable nom étoit du Bozé-Montandré. Parmi ses libelles, le plus original est celui qui est intitulé : *l'Exorcisme de la Reine, faisant voir que la Reine est possédée par le Mazarin, & que ses inclinations sont esclaves sous la tyrannie de ce lutin de cour.* De tout ce fatras, c'est le titre qui est le plus plaisant; le reste ne mérite pas un coup-d'œil. Cet impitoyable libelliste mourut, comme il avoit

lâches & mercénaires, qui n'ont pour génie que la faim, & pour Apollon que la main la plus libérale. Il vomissoit tous les jours réguliérement un libelle contre le coadjuteur; celui-ci, craignant de se déshonorer en lui répondant, garda long-temps le silence; mais enfin, comme il pouvoit être interprêté malignement & pris pour un signe d'impuissance, il mit la main à la plume, & produisit la *Défense de l'ancienne & légitime fronde*; écrit sanglant contre le ministre, & satyre plus véhémente encore contre ceux qui se servoient du prétexte de son retour pour abattre l'autorité royale. Il fit crier & débiter cette apologie par cinquante colporteurs, qui parurent en même temps dans les dif- 1651.

vécu, obscur, pauvre, vieux, & barbouillant toujours du papier, mais dans un genre un peu différent de celui qui l'avoit occupé durant la fronde; il composoit des sermons, qu'il vendoit pour subsister.

1651. férentes rues de Paris, soutenus de gens armés pour les défendre de toute espece d'insultes.

Cette piece fut comme un signal à la presse de se déborder en écrits tous plus méchans les uns que les autres. La guerre de plume se fit pendant quatre mois avec un acharnement qui n'avoit point eu d'exemple jusque-là ; mais comme dans ces escarmouches les champions des princes n'étoient ni les plus forts ni les plus exercés ; que leurs adversaires, sans une meilleure cause à défendre, avoient ou plus de talens ou plus de malignité, Condé crut à propos de faire cesser des combats où il avoit toujours le dessous ; & Gondy ayant pris le même parti, les deux factions, sans être en meilleure intelligence, se respecterent mutuellement, & ne firent plus tomber leurs traits que sur l'ennemi commun (1).

(1) Ce fut à peu près dans ce temps qu'on

Ce fut précisément le jour qu'on distribuoit son apologie, que Gondy, 1651.

---

vit éclore la *Défense du coadjuteur*, par Portail, avocat au parlement; la *Lettre du marguillier au curé*, qui seroit bien obscur, s'il n'avoit pour lui que cette piece, quelque belle qu'elle soit au jugement du coadjuteur; la *Réponse du curé au marguillier*, par Patru; moins connue avec raison que ses Plaidoyers; *Le vrai & le faux du prince de Condé & du coadjuteur de Paris*, par Gondy lui-même, ainsi que *le Vraisemblable; le Solitaire*; *les Intérêts du temps*; le *Manifeste de M. de Beaufort, en son jargon*; les *Contretemps du Sr. de Chavigny*, dont nous parlerons plus amplement dans la suite; enfin *les Intrigues de la paix*, par Joly. Quand on a lu ce répertoire d'injures, de calomnies, d'absurdités révoltantes, on est obligé d'avouer, avec le coadjuteur, que de plus de soixante volumes de pieces composées dans le cours de la guerre civile, il n'y a pas cent feuillets qui méritent d'être lus par un honnête homme. Nous aurons soin de citer, dans la suite, ceux qui seront les moins indignes de nous occuper.

1651. Talon. croyant avoir suffisamment préparé les esprits, se rendit au parlement, où depuis long-temps il n'avoit point paru. Durant son absence, le palais avoit été le théâtre de bien des événemens. Séguier n'avoit pas été plutôt rétabli, qu'il avoit scellé la déclaration contre les cardinaux françois, & elle avoit été sur le
Le 19 Avril. champ enregistrée. Condé, qui depuis son retour assistoit fréquemment aux séances, se plaisoit à aigrir la compagnie contre le cardinal, d'abord pour se rendre formidable à la cour, ensuite pour se venger, quand il vit la Reine prendre le parti de désavouer ses négociateurs, & de nier qu'elle eût jamais promis autre chose que l'échange du gouvernement de Bourgogne. Son acharnement contre le ministre produisoit sans cesse de nouvelles scenes : tantôt on envoyoit des députés pour informer contre lui dans les provinces; tantôt on faisoit la recherche de ses effets dans
Ibid. Retz. Paris; aujourd'hui on discutoit les vices

de ſon adminiſtration, & l'on croyoit trouver par les regiſtres de Contarini, ſon banquier, qu'il avoit diverti à ſon profit neuf millions des coffres du Roi; le lendemain, on déclamoit contre les fréquens couriers qui alloient & revenoient ſans ceſſe de la cour d'Allemagne. Condé pouſſa plus loin la perſécution, & dans ſon acharnement contre le miniſtre, oubliant les premieres loix de la sûreté publique, il oſa violer un dépôt ſacré, en arrêtant un courier du cardinal, qui apportoit diverſes lettres à la cour. Le courier fut empriſonné dans la conciergerie, & ſes lettres préſentées au parlement; mais la compagnie ne voulut point partager l'odieux d'un procédé ſi révoltant; elle renvoya les lettres à leur adreſſe, ſans les ouvrir: quelque temps après, le courier fut élargi, mais par ordre exprès de la Reine.

1651.

Montpenſ.

Le jour que le coadjuteur ſe préſenta au parlement, c'étoit encore Mazarin

1651. que Condé attaquoit dans la personne de Contarini, déclamant avec beaucoup de chaleur contre ce banquier & tous ceux qui aidoient le ministre à transporter les especes hors du royaume. Gondy & toute l'ancienne fronde se piquerent de renchérir sur le zele ardent du prince, qui ne fut pas, ainsi que ses partisans, médiocrement déconcerté de cet emportement factice ; car jusqu'alors il s'étoit efforcé de faire regarder l'absence du coadjuteur comme une connivence du prélat avec le cardinal, & un prétexte spécieux pour ne point se déclarer contre le ministre. Les discours de Gondy faisoient tomber totalement cette accusation, & ne laissoient plus aucune prise contre lui, pour l'attaquer dans cette séance : ainsi les choses se passerent civilement ce jour-là. Mais quoique les deux partis ne se fussent pas expliqués, quoiqu'ils parussent même s'être réunis pour accabler le ministre, la Reine fut si contente

de voir que Gondy ne lui eût pas fait de vaines promesses, qu'elle voulut l'entretenir le lendemain, à l'heure & à la maniere accoutumée. Cette conférence étoit extrêmement intéressante ; il ne s'agissoit de rien moins que de ravir la liberté, & même, selon quelques-uns, la vie à Condé.

1651.

Le 25 Juin.

Le coadjuteur proposa de faire arrêter le prince, par l'autorité de Gaston : la Reine n'y voulut pas consentir, soit qu'elle craignît que la mollesse & l'indécision du duc ne fissent avorter l'entreprise, soit, ce qui est plus vraisemblable, qu'elle redoutât d'inspirer trop de hardiesse à Gaston, & qu'après un coup de cet éclat, il ne prît envie d'en tenter un semblable contre elle. Un moyen, que lui avoit proposé d'Hocquincourt, lui parut & plus sûr & plus expéditif. Il offroit de se rendre maître, à la petite pointe du jour, du pavillon de l'hôtel de Condé, & de surprendre le prince dans son lit. Un pareil parti

1651. ne pouvoit être que très meurtrier, & un homme tel que Condé ne se seroit pas laissé arrêter de cette maniere, sans qu'il y eût eu bien du sang répandu, au risque même de perdre le sien. Aussi le coadjuteur prétend qu'il eut horreur de la proposition, & qu'il la regarda comme celle d'un véritable assassinat : il ajoute que la Reine n'en eut pas la même idée, & il insinue malignement qu'elle n'étoit point effrayée de ce meurtre : mais c'est une calomnie atroce ; & quand il seroit vrai qu'elle eût applaudi à la proposition du maréchal d'Hocquincourt, cela prouveroit simplement qu'elle n'en voyoit pas tout le danger. Gondy lui-même n'a pas été plus respecté à cet égard, & l'on a écrit que c'étoit lui qui avoit conseillé l'assassinat, & que la Reine avoit fait consulter un casuiste, dont la morale fut assez horrible pour l'approuver. Ce seroit déja une très grande faute dans la Reine d'avoir douté de la nature

Motteville.

d'une pareille action, & il n'est pas croyable qu'elle ait hésité un instant. Quant à Gondy, il est encore plus incroyable qu'il ait osé concevoir un tel attentat, seulement comme possible; il est vrai qu'il étoit disposé à tout sacrifier à son ambition; mais il avoit de la grandeur dans l'ame, & l'on auroit pu lui appliquer la maxime de Machiavel, que *la plupart des hommes ne périssent que parce qu'ils ne sont méchans qu'à demi*; d'ailleurs comment un homme, qui se sentoit aussi coupable, pouvoit-il proposer contre Condé un moyen dont on auroit pu se servir avec tant d'avantage contre lui? N'étoit-ce pas mettre le poignard à la main de quiconque auroit voulu acheter de sa tête la faveur de la cour? Et peut-on penser qu'un homme qui ne donnoit jamais d'avis sans en avoir bien vu toutes les conséquences, se seroit étourdi sur celui-ci au point de ne pas appercevoir tout ce qu'il se seroit préparé à lui-

1651.

1651. Nemours. Montglat.

même. Il paroît donc, d'après d'autres historiens même qui s'accordent à laver le coadjuteur de ces imputations, que toute la honte de ces affreuses propositions doit rester au comte d'Harcourt & au maréchal d'Hocquincourt, qui, selon Montglat, s'offrirent de tuer Condé, même en plein jour & en pleine rue ; & que si Gondy est coupable, c'est d'avoir cru ou du moins d'avoir voulu faire croire que la Reine avoit adhéré à leurs propositions.

Quoi qu'il en soit, ce qui est sûr, c'est que ni les offres de Gondy, ni celles d'Hocquincourt ne furent acceptées, & tout ce que ce dernier obtint de ses longues conférences avec la Reine, fut sa nomination en bonne forme au cardinalat. La princesse la lui donna avec un air de satisfaction qui prouvoit toute sa joie sur tout ce qui s'étoit

Retz.

passé & ce qu'elle attendoit encore de lui ; & cette satisfaction étoit sincère, car elle étoit trompée la premiere par

le miniſtre, lequel vouloit que la Reine le crût de bonne-foi dans cette occaſion : il craignoit que s'il lui déclaroit ſon ſecret, la ducheſſe de Chevreuſe ne le pénétrât, & que tous ſes projets ne fuſſent déconcertés ; & l'on ſait aſſez que ſes projets étoient de commettre Gondy avec le prince, de détruire l'un par l'autre, de ſuſciter cependant à Rome des obſtacles ſecrets à la promotion de Gondy, jusqu'à ce que les circonſtances lui permiſſent de changer ſa marche.

1651.

Le coadjuteur, sûr que déſormais il n'auroit plus que les mines ſourdes du miniſtre à détruire, en prit de nouvelles forces pour braver Condé, lorſqu'il vit qu'on ne penſoit plus au projet ſi avidement reçu de l'arrêter, puis abandonné bientôt : ni lui, ni les autres hiſtoriens n'en ont ſoupçonné la raiſon ; il faut peut-être la chercher dans la piété de la Reine, qui s'alarma des dangers de l'exécution, lorſqu'elle en

1651. eut apperçu toutes les affreuses conséquences ; ou dans sa fierté, qui s'alarma du danger aussi réel de trop devoir à la fronde & à Gaston. Gondy, pour détruire tous les soupçons que Servien avoit jettés dans l'esprit de la régente, d'une prétendue correspondance entre Condé & lui, affecta de ne manquer aucune des séances du parlement, & d'y paroître toujours avec un cortége imposant, également redoutable à Mazarin, sur lequel il décochoit sans cesse des traits, à l'exemple de Condé, & au prince lui même, dont il éclairoit la conduite, décriant toutes ses démarches, & traitant par-tout sa haine & son mépris pour le ministre, de sentimens factices, qui disparoîtroient aussitôt que le cardinal voudroit en payer chérement le sacrifice. Ce fut dans cet état de guerre que ces deux rivaux passerent près de trois mois, sans cesse se mesurant, se bravant, luttant l'un contre l'autre, sans que la victoire se

déclarât pour l'un d'eux. Enfin le coadjuteur l'emporta, & Condé fut obligé de lui céder le champ de bataille. 1651.

Ce prince étoit alors dans une situation peu différente de celle où il s'étoit trouvé avant sa prison. Ses liaisons avec Chavigny l'avoient brouillé avec ses meilleurs amis, & il ne vivoit plus que froidement avec mad. de Longueville & les ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. La premiere avoit cependant un grand intérêt à rester en bonne intelligence avec lui, & à le pousser à une rupture ouverte avec la cour, tant pour se venger du cardinal, qui, par ses médisances, l'avoit brouillée irréconciliablement avec son mari, que pour sauver sa liberté & peut-être même sa vie, des attentats de ce mari outragé & irrité, lequel, retiré dans son gouvernement, la rappelloit sans cesse à lui : ses instances étoient si pressantes, qu'il ne lui restoit plus d'autres moyens de s'y dérober, que d'engager

La Rochef.

1651. son frére à commencer la guerre civile. Le prince de Conty, qui n'avoit de volonté que par l'instigation de la duchesse, ne desiroit pas moins vivement la guerre, pour se soustraire au joug d'un état qui lui pesoit. Le duc de Nemours, par un autre sentiment, celui de la jalousie, ne respiroit aussi que la discorde, dans l'espoir qu'elle le délivreroit d'un rival incommode, & que Condé, obligé d'aller combattre dans les provinces, lui laisseroit sans partage le cœur de la duchesse de Châtillon. La Rochefoucault & Bouillon, qui venoient d'éprouver tous les dangers d'une guerre civile, & voyoient que la reconnoissance de Condé ne les en payoit pas libéralement, étoient moins disposés que les autres à en courir de nouveaux. Le premier, dont le génie étoit plus porté à la négociation qu'aux entreprises militaires, étoit cependant forcé de dissimuler son penchant, pour complaire à mad. de Longueville, &

Retz.

tout ce qu'il pouvoit se permettre avec Condé, étoit de lui peindre la paix sous des couleurs séduisantes pour son intérêt. L'autre, libre de tout lien, étoit moins contraint dans ses sentimens; mais s'il inspiroit à Condé des pensées pacifiques, c'étoit moins par attachement pour lui, & par principes, que pour se faire un mérite auprès de la Reine de ses efforts à retenir Condé dans le devoir.

1651.

Tandis que tout le conseil du prince étoit ainsi partagé, il voulut voir ce qu'il avoit à se promettre des Espagnols, & si, avec leur secours, il pourroit en croire à ceux qui lui conseilloient la guerre. Il envoya en conséquence le marquis de Sillery en Flandres, sous prétexte de dégager Turenne & mad. de Longueville des traités qu'ils avoient faits avec les Espagnols pour sa liberté, mais réellement pour renouer les négociations ébauchées par Lusignan & le même Sillery, lorsqu'ils étoient pas- La Rochef.

sés dans les Pays-bas après la paix de
1651. Bordeaux, & les entreprises concertées entr'eux, Lénet & les frondeurs de Guienne. On se doute bien que les avances de Condé furent reçues avec joie; Fuensaldagne promit des monts d'or, & beaucoup plus qu'on ne pouvoit raisonnablement demander.

Cette négociation ne se fit pas si secrétement, que la Reine n'en fût informée presqu'aussi-tôt qu'elle eût été entamée. (Retz.) Elle ne vit point alors d'autre parti à prendre que de s'assurer de la personne du prince, & revint au premier avis de sa prison. Lionne & le coadjuteur eurent une nouvelle conférence chez Montrésor pour en concerter l'exécution (Le 27 Juin.): mais ils ne purent s'accorder sur les moyens, Lionne revenant toujours à celui du maréchal d'Hocquincourt, & le coadjuteur, si on l'en croit, s'y opposant de toutes ses forces, & prétendant que c'étoit un assassinat déguisé. Outre les raisons que nous

avons données pour le laver de l'accusation, & qui doivent engager à s'en tenir à son récit, il avoit un intérêt présent à ne point concourir à cet assassinat ; la mort du prince ne pouvoit pas lui être utile comme sa prison : dès que la cour en auroit été délivrée, elle l'auroit négligé lui-même ; & le cardinal, revenu plus triomphant que jamais, n'auroit pas eu de peine à l'anéantir : c'est un motif qui n'a pas été assez senti par ceux qui prétendent que Gondy applaudit à l'assassinat. 1651.

En convenant de la nécessité de la détention, on n'étoit convenu ni du temps ni des moyens. Mais à peine Lionne avoit-il quitté le coadjuteur, que, par une trahison bizarre, & qu'on ne peut expliquer, il rapporta au maréchal de Grammont toute la conférence, mais sans parler du maréchal d'Hocquincourt, & insinuant simplement que la Reine prenoit des mesures avec le coadjuteur pour faire arrêter de nou-

Retz. La Rochef. Joly. Montglat.

1651. veau le prince. Le maréchal de Grammont, auquel on avoit demandé un ſecret que probablement on n'étoit pas fâché de lui voir rompre, n'eut rien de plus preſſé que d'en faire part à Chavigny, mais avec des précautions encore plus myſtérieuſes, & en lui faiſant jurer par les ſermens les plus horribles, même ſur la Bible, qu'il ne découvriroit à perſonne ce qu'il alloit lui confier : ce n'étoit que chercher à rendre Chavigny plus coupable par un parjure; car il ne fut pas plutôt inſtruit, qu'il courut avertir Condé du danger. Ce ſecret ainſi découvert, exerça beaucoup les politiques dans le temps, & eſt encore un myſtere pour nous. Lionne trahiſſoit-il réellement la cour ? agiſſoit-il de concert avec elle ? c'eſt ce qui eſt impénétrable ; & l'on a dû s'appercevoir depuis quelque temps que cette hiſtoire ſe remplit ainſi de faits contradictoires & obſcurs, dont les acteurs eux-mêmes n'ont pu rendre raiſon, & qui

qui prouvent que c'eſt bien à tort quelquefois que la poſtérité penſe avoir trouvé la vérité, lorſque les contemporains eux-mêmes ont bien de la peine à percer les nuages qui l'entourent. 1651.

Envain ici on voudroit arracher le voile ; ceux qui ont cru l'avoir ſoulevé, ſe contrediſent. Les uns ont cru que Lionne avoit d'abord voulu perdre le prince ; mais que les meſures ne tendant qu'à ſa priſon, il craignit que, par une révolution, elle ne s'effectuât point, ou que le prince n'en ſortît plus puiſſant que jamais, ce qui le détermina à ſe faire un mérite de ſon avis auprès de lui ; les autres, qu'il étoit d'intelligence avec Condé, & qu'il n'avoit tant preſſé l'exécution par la voie du maréchal d'Hocquincourt, que pour ſurprendre tous les ſecrets du coadjuteur, & les dévoiler au prince ; ceux-ci, qu'il craignit les ſuites de cette violence pour la tranquillité de l'état ; ceux-là, que ne voulant point

le retour du cardinal, il lui parut que
1651. la liberté du prince étoit le plus grand obstacle qu'on y pût apporter ; quelques-uns enfin n'y trouverent que l'indiscrétion d'un homme à qui un secret pese, & qui se soulage en le déposant dans le sein d'un ami : mais une circonstance à laquelle tous n'ont fait aucune attention, c'est que la trahison de Lionne fut aussi-tôt publique ; que les frondeurs, que la Reine même en furent avertis sur le champ, & que cependant ce négociateur infidéle ne fut point disgracié. Seroit-ce trop abuser des conjectures de soupçonner, d'après une conduite si extraordinaire, que Lionne n'avoit agi que par ordre de la cour, soit pour perdre le coadjuteur par le moyen de Condé, soit pour obliger ce prince à quitter Paris, & à laisser le champ libre au Roi & à ses ministres ?

La Rochef. C'est du moins comme en jugea Condé ; il crut qu'on ne vouloit que lui inspirer des alarmes, qu'il y auroit de

la foiblesse d'en concevoir, & de donner à ses ennemis la satisfaction de lui voir abandonner la partie. Il n'étoit pas dans son caractere de s'épouvanter facilement, & le cortége nombreux d'officiers & de ses amis particuliers, qui ne l'abandonnoient jamais, contribuoit encore à le rassurer : ainsi la seule précaution qu'il prit fut de ne plus aller au palais royal, & de rester dans Paris sans voir le Roi. Cette conduite peu respectueuse, mais prudente dans l'occasion, faillit à lui devenir un crime, par une circonstance qu'il n'avoit pas prévue, & que ses ennemis noircirent.

1651.

Le Roi, revenant de Surênes, où il s'étoit baigné, entra dans le cours, accompagné des officiers & des exempts de ses gardes, mais sans cortége, parce qu'il avoit fait passer les gendarmes, les chevaux-légers & les gardes du corps sur le pavé du côté de la riviere, dans la crainte qu'en entrant dans l'allée, ils n'incommodassent les dames par la

Ibid. Monglat.

1651. poussiere. Il y étoit à peine, qu'il apperçut le carrosse du prince de Condé, lequel ne fut pas médiocrement surpris de se trouver sans défense si près du Roi. Le monarque, de son côté, dit en riant qu'il étoit fâché d'avoir renvoyé ses gardes, & qu'il auroit fait une grande peur au prince de Condé. Cependant les carrosses s'approchent; Condé & Nemours, qui sont à la portiere, font une profonde inclination au Roi, qui leur rend leur civilité en leur ôtant son chapeau. Le prince aussitôt se hâte de se dérober à un danger qu'il n'avoit pu prévoir, & qui auroit peut-être été réel, si le maréchal de Villeroy eût été entreprenant. On le blâma beaucoup de n'avoir pas profité du moment : mais outre qu'il ne croyoit pas qu'on pût rien tenter contre le prince avant la majorité, le Roi étoit mal accompagné, & il eût peut-être été pour le maréchal bien dangereux de se charger de toutes les suites d'une

telle hardiesse, qui pouvoit être desavouée. On ne fit pas à Condé des reproches moins vifs & moins injustes; on prétendit qu'il s'étoit trouvé exprès au cours, pour y témoigner publiquement le mépris qu'il faisoit de l'autorité royale, & braver le Roi: accusation absurde, bien victorieusement combattue, & par sa prompte retraite aussi-tôt qu'il apperçut le Roi, & par sa joie, lorsqu'il se vit en sûreté dans son hôtel, où il avoua qu'il venoit d'échapper au plus grand péril qu'il eût couru de sa vie.

1651.

Montglat.



CHAPITRE IV.

Fausses alarmes données à Condé ; il se retire à Saint-Maur ; il demande l'éloignement de trois ministres : la Reine est forcée de l'accorder.

1651. LA rencontre du cours fit faire à Condé de sérieuses réflexions sur la facilité que ses ennemis pouvoient trouver ; même au milieu de Paris, à renouveller la violence qui lui avoit coûté la liberté l'année précédente. La protection des frondeurs avoit inspiré de la hardiesse à la cour ; les mêmes circonstances pouvoient amener les mêmes résultats. Ses avances ou ses menaces, il le sentoit, glissoient également sur le cœur d'une princesse fiere de son naturel, qui ne cédoit jamais de l'autorité royale que ce qu'elle n'en pouvoit défendre, & d'autant moins

facile alors à épouvanter, qu'elle se sentoit soutenue d'un parti formidable. Le ministre étoit foible, mais il étoit éloigné ; & quelqu'effrayant qu'on pût rendre le danger, on ne pouvoit que lui en faire concevoir de foibles idées dans le lointain. Il n'ignoroit pas d'ailleurs que le prince n'étoit pas, à beaucoup près, tout-puissant dans Paris ; que le peuple, rendu en partie aux impressions du coadjuteur, commençoit à croire que Mazarin n'étoit qu'un prétexte, & que le prince, s'embarrassant peu ou de son retour ou de son éloignement, ne se soucioit que d'être le maître. D'après toutes ces considérations, Condé étoit intérieurement obligé de s'avouer sa foiblesse, & il n'est pas étonnant qu'avec les avis de Lionne & de pareils sentimens, il fût disposé à concevoir des alarmes sur sa liberté.

1651.

Retz.

Ce ne fut donc pas un effet de timidité qui le détermina à se soustraire au danger, mais la prudence qui lui

1651. peignoit tout comme possible ; & il étoit très naturel que celui qui avoit tant de fois bravé la mort au milieu des batailles, quittât Paris au milieu d'une nuit comme un fugitif, au premier avis que lui donna ou l'effroi, ou peut-être la politique de ses amis. On prétend en effet que celle-ci y entra encore plus que l'autre, & que ses plus zélés serviteurs ne cherchoient que le moyen de le compromettre avec la cour, de l'aigrir contre elle, & de le décider à lever l'étendart de la révolte, pour laquelle il montroit la plus grande aversion. L'avis qu'on lui donna étoit effrayant, & il n'étoit presque pas douteux, par les circonstances qu'on lui rapportoit, qu'on n'en voulût à sa liberté, ou même à sa vie.

La nuit du 6 au 7 Juill.

Chavagnac

Ibid.

Ricousse, gentilhomme attaché à mad. de Châtillon, en passant, entre minuit & une heure, dans la rue des Boucheries, apperçoit une troupe de soldats du régiment des gardes, qui

escortoient quelques tonneaux de vin qu'on avoit trouvé le moyen de faire passer en fraude aux barrieres. L'imagination frappée de l'attentat qu'on formoit, disoit-on publiquement, contre le prince, il croit que ce détachement est destiné contre Condé, & qu'il vient investir son hôtel : rempli de cette idée, il court en diligence avertir le prince du danger qui le menace. Condé, qui s'entretenoit alors dans son lit avec Vigneuil, ne fit pas d'abord grande attention à un avis qu'il regardoit comme tous ceux qu'on lui avoit donnés depuis quatre ou cinq jours : mais dans l'instant, du Bouchet, autre gentilhomme, envoie un billet à Vigneuil, par lequel il le conjure d'avertir sur le champ Condé que deux compagnies des gardes ont pris les armes, & qu'elles s'avancent du côté du fauxbourg St Germain.

1651.

La Rochef. Motteville.

Ces deux avis reçus coup sur coup, ébranlent le héros ; il s'habille à la

1651. hâte, il monte à cheval avec cinq ou six gentilshommes; & tandis qu'il sort par la porte de St. Michel, il envoie avertir de sa retraite le prince de Conty. Il l'attendoit du côté des chartreux, lorsqu'une nouvelle alarme lui fait précipiter sa fuite : il entend le pas d'une troupe de chevaux qui marchent au trot de son côté; il s'imagine que ce sont quelques escadrons envoyés à sa poursuite; & pour s'y dérober, il se jette dans le chemin de Fleury, auprès de Meudon, & de là se rend à St. Maur, l'une de ses maisons. C'étoit un spectacle bien digne de l'attention d'un philosophe, que Condé pressé par la terreur, courant, au milieu de la nuit, à travers les champs, & consolant un peu la foiblesse humaine, dont il se rapprochoit en devenant la proie des peurs les plus ridicules. Ces prétendus escadrons, qui lui avoient causé tant d'alarmes, étoient une troupe de paysans & de coquettiers, qui venoient

vendre leurs denrées à Paris. Si le prince fut un peu humilié, en reconnoissant qu'il avoit été la dupe d'une aventure aussi risible & fort semblable à celle que Michel Cervantes a pu prêter à son héros, il dût se consoler par la foule nombreuse & brillante qui vint partager sa retraite à St. Maur. Au premier bruit de sa fuite, il vit accourir à lui Conty, Nemours, Turenne, la Rochefoucault, Richelieu, la Mothe & la duchesse de Longueville, qui, bien que malade, s'empressa de le joindre ; moins peut-être par attachement que par politique, pour s'en faire un mérite auprès de lui, & jetter dans le public une grande idée de sa bonne intelligence avec son frere.

1651.

Nemours.

Le premier soin de Condé, quand il eut tenu conseil avec ses amis, fut de dépêcher la Rochefoucault à Gaston, pour l'informer des raisons de sa retraite & le mettre dans ses intérêts, & le prince de Conty au parlement, pour

Le 7.

1651. Retz. La Rochef. colorer de même devant la compagnie une démarche si extraordinaire. Gaston, quoique la Reine eût pris les devants auprès de lui, traita la Rochefoucault avec politesse, & parut aussi surpris qu'affligé de la retraite de son cousin. Il alla trouver la Reine, qui lui protesta que Condé avoit pris l'alarme sans sujet, & ils convinrent qu'on lui dépêcheroit le maréchal de Grammont, pour l'assurer qu'on n'avoit formé aucun dessein contre sa personne. Gaston même, s'imaginant que Condé ne reviendroit plus à Paris, crut ne rien risquer en lui faisant donner en particulier par le maréchal toutes les assurances qu'il pouvoit desirer de sa part.

Cependant la compagnie se formoit au parlement, & Conty, Gaston, ainsi que toute la fronde, s'y rendoient; mais le premier n'y trouva pas les esprits aussi favorablement disposés qu'il l'avoit espéré. Gondy n'avoit pas plutôt appris la retraite du prince, que,

recourant à ses armes ordinaires, il songea à donner à cette évasion les couleurs les plus odieuses que les circonstances pussent prêter. 1651.

» Le prétexte des alarmes du prince » étoit ridicule & absurde; il ne les avoit » feintes que pour en donner lui-même » à la cour, & arracher les graces que » son insatiable avidité lui faisoit sans » cesse solliciter. C'étoit bien envain » aussi qu'il avoit toujours le nom de » Mazarin à la bouche, & qu'il affi» choit tant de craintes de son retour; » il ne vouloit qu'éblouir le peuple, » pour parvenir peu à peu à remplir ses » immenses desirs; sa démarche mar» quoit les plus sinistres intentions, & » l'on pouvoit la prendre pour la dé» claration d'une guerre, à laquelle il » falloit se préparer, non par des fic» tions & de vains artifices, comme » lui, mais en levant une armée & en » l'attaquant à force ouverte. Joly.

1651. Retz. Talon.

Après avoir ainſi préparé ſourdement les eſprits, le coadjuteur s'étoit rendu comme les autres au parlement. Le prince de Conty y tâcha de colorer ce que les frondeurs appelloient *l'eſcapade* de ſon frere : mais comme il ne parla qu'en général, ſans rien ſpécifier des avis qu'avoit reçus le prince, ſon diſcours n'eut pas un grand effet. Il fut écouté plus attentivement, lorſqu'il dit que ſon frere ne pouvoit prendre aucune sûreté à la cour, tant que le cardinal y régneroit, comme il faiſoit, ou par lui, ou par ſes miniſtres; qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à venir au conſeil, tant que la Reine auroit d'auſſi pernicieux conſeillers que meſſieurs le Tellier, Servien & Lionne, & qu'enfin le cardinal étoit ſi peu éloigné pour toujours, qu'il oſoit agir à Brulh comme il l'auroit fait au milieu de Paris; que le duc de Mercœur étoit allé le joindre ſur la frontiere, pour effectuer

le mariage projetté avec sa niece (1); qu'enfin le cardinal avoit voulu se rendre maître de Brissac & de Sédan. 1651.

Le premier président répondit en peu de mots à toutes ces déclamations, que M. le prince auroit mieux fait de venir prendre sa place dans la compagnie,

(1) Gui-Patin donne un singulier nom à cette niéce de Mazarin. « Le mariage de M. » de Mercœur, dit-il dans une de ses lettres, » avec l'aînée *Maroquine*, n'est ni fait ni con- » clu : il pourra pourtant bien se faire, *si* » *principes nostri, in tantâ quâ hactenùs vixe-* » *runt socordiâ, firmiter perseverent.* » Dans un autre endroit il lui donne encore un nom plus plaisant. « On dit que la Mancini, femme » du duc de Mercœur, est ici quelque part ca- » chée dans un monastere, & le petit Manci- » ni, son frere, chez le comte d'Harcourt. » S'il est vrai, il faut avouer que ces petits » *bilboquets de la fortune* sont bien malheu- » reux, & qu'ils se mettent en grand danger » d'être assommés, vu la haine publique des » grands & des petits contre leur oncle & sa » race.

1651. pour lui exposer ses griefs ; & aussi-tôt on introduisit un gentilhomme, chargé d'une lettre du prince. On la lut, & elle se trouva en conformité du discours du prince de Conty, mais avec encore plus de marques de déférence pour le pouvoir du parlement. Les enquêtes demandoient déja à délibérer sur cette piece, lorsque Molé, reprenant la parole, fit entendre que la Reine lui avoit envoyé, à cinq heures du matin, un gentilhomme pour l'avertir que cette lettre devoit être présentée à la compagnie, avec ordre d'arrêter toute délibération à ce sujet, jusqu'à ce qu'elle eût fait savoir sa volonté.

Cette défense paroissoit trop positive pour qu'on osât passer outre ; on y fut encore moins disposé, lorsqu'on entendit Gaston protester qu'il ne croyoit pas qu'on eût formé aucune entreprise contre la liberté de son cousin, que la Reine lui en avoit donné les plus fortes assurances, & qu'il étoit obligé de

la croire. Il fut donc arrêté que les gens du Roi iroient porter à S. M. la lettre du prince, & lui demander ses volontés. 1651.

Dans cet intervalle, le maréchal de Grammont alloit s'acquitter de sa commission à St. Maur. Il comptoit entretenir Condé en particulier, & entamer avec lui une négociation, peut-être même en avoit-il l'ordre secret de la Reine : ainsi il fut bien surpris, lorsqu'en entrant à St. Maur, le président Viole vint à lui, & lui déclara que le prince vouloit qu'on lui parlât en public, refusant absolument toute entrevue particuliere. En effet, Condé le reçut dans sa cour, au milieu de tous ses serviteurs, & ne répondit à son compliment que par des plaintes ameres sur le peu de confiance qu'il pouvoit prendre aux promesses dont il étoit chargé, après en avoir vu d'autres trahies tant de fois, & sur les dangers qu'il couroit tant que le cardinal seroit

Talon. Mottev. Montglat. La Rochef.

1651. tout-puissant comme il l'étoit ; protestant en outre qu'il ne mettroit le pied ni au palais royal ni au conseil, tant que le Tellier, Lionne & Servien ne seroient point éloignés. Ce que lui dit ensuite le maréchal de la part de Gaston, fut mieux reçu ; Condé affecta, après lui avoir parlé avec tant de fierté & de rudesse relativement à la Reine, de changer entiérement de langage pour Gaston, recevant ses offres avec le plus profond respect, & témoignant la plus forte passion de vivre en bonne intelligence avec S. A. R. Comme il auroit été difficile au maréchal d'appuyer sur les paroles de sûreté qu'il apportoit de la part de la Reine, lui qui avoit fait passer au prince les premiers avis de l'attentat médité contre sa liberté, il n'osa pas insister, & se retira très mécontent d'un emploi qu'il avoit d'abord accepté avec joie, dans l'espérance qu'il y auroit une négociation, & que cette négociation passeroit

par ſes mains. Dès qu'il eut rendu compte de ſa commiſſion à la Reine, à laquelle, dans ſon chagrin, il repréſenta la compagnie qu'il avoit trouvée à St. Maur, comme *l'aſſemblée des états de la ligue*, il alla enſévelir ſa mauvaiſe humeur dans ſon gouvernement de Béarn. 1651. Retz.

Le récit du maréchal ne contribua point à tranquilliſer Anne d'Autriche. La retraite de Condé ne l'avoit point effrayée d'abord, quoiqu'elle ſentît que cette démarche pouvoit conduire à une guerre civile; mais ce qui l'épouvantoit alors, étoient la molleſſe & les tergiverſations de Gaſton, lequel, après s'être déclaré pour elle, ſembloit pencher enſuite pour Condé, & par ſes indéciſions, la jettoit elle même dans les perplexités les plus cruelles: elle avoit cru les finir, en entamant de ſon côté une négociation; mais ſes avances ayant été rebutées, elle retomboit dans de nouvelles inquiétudes; & le coad-

jutcur, qui la vit la même nuit, la
1651. trouva dans un trouble & une agitation
peu ordinaires. Il ne lui avoit demandé
une audience, que pour tâcher de la
décider à abandonner absolument &
Condé & le cardinal : il tâcha de lui
faire entendre que par ces deux sacrifices entiers, absolus, elle alloit s'attacher invariablement Gaston : « en prenant elle-même les rênes du gouvernement, elle seroit plus puissante que tous les partis ; tous les intérêts alloient se taire devant la voix de l'autorité royale ; elle pourroit alors faire à chacun sa part comme elle l'entendroit, distribuer les graces à son gré, sacrifier les prétentions qui ne lui conviendroient point, & jusqu'à son chapeau, dont il étoit prêt de lui remettre la nomination. » Toute son éloquence fut inutile ; il eut beau la flatter sur ce rétablissement de l'autorité royale, qui étoit sa plus forte passion ; il eut beau lui peindre, de la maniere

a plus énergique & la plus effrayante, & les dangers d'une guerre civile, & la ituation déſeſpérée où ſe trouvoit l'état, & la crainte où il étoit que Gaſton, our peu qu'il s'apperçût qu'elle négoioit avec Condé, ne fût le premier à e jetter dans ſon parti, & la néceſſité ù il ſeroit peut être lui-même d'imiter on exemple; il ne put la décider; elle 'emporta même contre lui, en lui diant qu'*il ſembloit qu'il fût venu lui délarer la guerre en face; qu'il lui proofoit un plaiſant moyen de rétablir 'autorité royale, que celui de chaſſer le iniſtre du Roi malgré lui.*

1651.

Cet entretien fut long & dura une artie de la nuit. Le coadjuteur avoit 'autant plus de peine à perſuader la leine, qu'outre ſa haine contre lui, ui pour être couverte n'en étoit pas noins active, elle le craignoit, & tremloit toujours qu'il n'y eût quelque piége aché, comme certainement il y en voit ſous ſes artificieuſes paroles. Elle

1651. étoit d'autant plus portée à former des soupçons, que, de tous ceux qui l'entouroient, elle ne voyoit personne en qui elle pût se confier, personne qui la soutînt, qui partageât ou échauffât sa fermeté; & elle le faisoit connoître à Gondy avec une naïveté qui mérite bien sa place ici, parce qu'elle peint autant & la cour de cette Reine malheureuse, & les chagrins dont elle étoit la proie. *Je vous avoue*, disoit-elle douloureusement au prélat, *que je ne sais où j'en suis: M. le cardinal est à cent lieues d'ici; tout le monde me l'explique à sa mode. Lionne est un traître* (il falloit du moins le regarder comme tel); *Servien veut que je sorte demain de Paris, ou que je fasse aujourd'hui tout ce qu'il plaira à M. le prince; le Tellier veut ce que j'ordonnerai; le maréchal de Villeroi attend les volontés de son éminence; cependant M. le prince me met le couteau sous la gorge: & voilà Monsieur qui, pour rafraîchissement,*

dit que c'eſt ma faute, & veut ſe plaindre de moi parce que lui-même m'abandonne. 1651.

Ces paroles prouvent que la Reine ſe trouvoit dans une des ſituations les plus difficiles qu'elle eût encore éprouvée ſur le trône : preſſée ainſi de tous côtés, ſans pouvoir s'appuyer ſur rien, il n'eſt pas étonnant qu'elle craignît une chûte, & déplorât ſon ſort avec tant d'amertume. Mais en le plaignant avec elle, il faut avouer auſſi qu'on eſt ſurpris de ne pas lui voir prendre le parti que lui conſeilloit le coadjuteur, dont indubitablement il eût été lui-même la victime. Elle avoit peut-être aſſez combattu pour ſon miniſtre ; l'honneur de l'autorité royale étoit ſauvé, puiſque le cardinal ſembloit s'être retiré de lui-même; & il paroît que le ſeul parti qu'elle eût à prendre dans cette occaſion, étoit de ſortir de tutelle, & de déployer une autorité qu'on ne lui auroit point conteſtée, ou que du moins on n'eût pas

conteſtée impunément. Quels furent ſes
1651. motifs, pour ſe refuſer à une réſolution ſi favorable à la fois à ſon propre repos & à celui de l'état ? faut-il en accuſer, comme Retz l'inſinue aſſez, un penchant irréſiſtible qui, plus encore que la politique, l'attachoit à ſon miniſtre ? Mais c'eſt ici ſans doute plutôt le langage de la calomnie que de la vérité, & l'on ne pouvoit s'y tromper que dans le délire de la fronde. La Reine ne fut-elle entraînée que par un principe pur d'opiniâtreté, comme quelques autres le prétendent ? L'opiniatreté dans une femme ne va point d'ordinaire juſque-là ; l'idée de la foibleſſe de ſon ſexe eſt trop bien imprimée dans ſon eſprit. Talon a peut-être trouvé la véritable raiſon, quand il lui échappe de dire que *la Reine étoit une bonne femme, mais ſans adreſſe pour le gouvernement* ; elle pouvoit ſentir l'inſuffiſance de ſes talens, & croyant avoir trouvé dans le cardinal de quoi les ſuppléer, elle

elle n'aura pas voulu se priver d'un secours, dont la perte, en l'humiliant & montrant trop à découvert son incapacité, pouvoit devenir fatale à l'état. 1651.

Quoi qu'il en soit de cette conversation qu'elle eut avec Gondy, tout ce que celui-ci put obtenir fut une promesse qu'elle ne conclûroit aucun accommodement avec Condé que Gaston n'en fût informé & n'y fût compris. Si une telle parole n'avoit pas dequoi satisfaire le coadjuteur, Gaston en parut tout aussi mécontent. Il auroit voulu que la Reine eût entraîné son indécision naturelle, en lui marquant précisément s'il falloit rompre avec Condé. S'il l'eût vue résolue à ce parti par une déclaration solemnelle, peut être que la jalousie, la haine même, l'eût emporté sur sa mollesse ordinaire, & l'eût décidé à un parti extrême, pour humilier ou abattre celui qu'il eût voulu regarder comme son rival, mais dont en secret il ne pouvoit se déguiser la supé-

1651. riorité. La parole de la princesse ne lui paroissant qu'un faux-fuyant où il pouvoit se perdre lui même, il retomba dans ses irrésolutions. Jamais Gondy ne put le déterminer, quelque instance qu'il lui fit, de prendre un parti avant de se rendre au parlement, & de résoudre ce qu'il y diroit. *Eh ! quel diable*, s'écria-t-il avec une espece de fureur, *le peut savoir ? qui peut le prévoir ? Il n'y a ni rime ni raison avec tous ces gens-ci. Allons, allons, & quand nous serons à la grand'chambre, nous trouverons peut-être que ce n'est pas aujourd'hui samedi.*

Ce fut dans ces sentimens, ou plutôt ce fut sans en avoir aucun, qu'il se rendit ainsi au parlement avec le coadjuteur. La mêlée devoit y être plus vive que la veille, parce que chacun avoit eu le temps de préparer ses armes. Les gens du Roi ouvrirent la séance par le rapport qu'ils firent de leur députation vers la Reine, laquelle, dirent-ils,

Le 8.

Talon. Joly. Mott. v. Retz.

avoit fort agréé le procédé de la compagnie, & leur avoit témoigné sa satisfaction pour la déférence qu'on lui avoit faite de la lettre de M. le prince; ils présenterent ensuite une réponse plus ample dans un écrit que leur avoit remis le chancelier : voici ce qu'il portoit en substance. 1651.

» Sa majesté étoit fort étonnée qu'a-
» près tant d'assurances données à M.
» le prince, qu'on n'avoit formé au-
» cune entreprise contre sa personne,
» il prît plaisir à en douter, & à jetter
» dans le public des soupçons odieux
» sur la bonne-foi de la cour. S. M.
» n'étoit pas moins surprise des défian-
» ces qu'il affectoit sur le prochain re-
» tour du cardinal, après la promesse
» solemnelle qu'elle avoit donnée d'une
» retraite irrévocable; promesse qu'elle
» vouloit bien renouveller aujourd'hui,
» mais sans s'astreindre à suivre tous
» les caprices de M. le prince, & à
» priver le Roi, pour lui complaire, de

1651. » serviteurs fidéles, en qui on ne re-
» connoissoit d'autre crime que de s'ê-
» tre attiré sa haine. Il n'étoit ni de la
» décence ni de la justice de prétendre
» gêner le Roi sur le choix de ses mi-
» nistres, sur-tout lorsque de ces mini-
» stres dont on demandoit l'éloigne-
» ment, il n'y en avoit pas un qui eût
» tenté de contribuer ni directement
» ni indirectement au rétablissement
» du cardinal. Quant au mariage du duc
» de Mercœur, aux négociations de
» Sédan & de Brissac, S. M. n'en avoit
» aucune connoissance. Au reste, après
» de telles assurances, après celles que
» S. M. avoit fait donner à M. le prince
» par M. le maréchal de Grammont,
» il seroit bien étonnant qu'il pût con-
» server des ombrages, & l'on auroit
» tout lieu de croire, s'il continuoit à
» rester dans sa retraite, que ce seroit
» par de toutes autres considérations
» que celles qu'il avoit détaillées, qu'il
» s'éloigneroit ainsi de la personne du

» Roi, ainsi que de l'obéissance & du
» respect qu'il lui devoit. 1651.

La lecture de cet écrit excita des murmures, mais moins sur le fond que sur la forme, & l'on se plaignit, peut-être avec quelque raison, qu'il ne fût pas signé d'un secrétaire d'état. Bientôt la chaleur prit un autre cours. Molé, Ibid. qui, outre son amour pour l'état & son attachement à la cour, avoit encore d'autres raisons de ne point applaudir à la conduite de Condé, ayant dit que la circonstance où l'on se trouvoit étoit d'une plus grande importance qu'on ne pouvoit l'imaginer; que si la retraite de Condé & sa lettre au parlement étoient *de tristes préalables d'une guerre civile* : à ces derniers mots, le prince de Conty ne lui donne pas le temps d'achever sa phrase, il l'interrompt vivement, & s'écrie avec un regard & des gestes où la colere étoit peinte, qu'il n'a point dû se servir de ce terme; que le prince son frere n'a jamais

1651. pensé à exciter *des guerres civiles* ; que ses actions & présentes & passées n'ont pu donner lieu à des soupçons aussi injurieux ; & que si son frere avoit eu des vues criminelles, il ne se seroit point adressé au parlement.

Molé, rendu hardi par la contradiction, réplique avec encore plus de vivacité, qu'il est étonné qu'on ose l'interrompre dans la place qu'il occupe, & blâmer ce qu'il a dit, lorsqu'il n'a fait qu'une supposition : Conty répart qu'il est prince du sang, qu'il n'a pu souffrir de voir outrager ainsi son frere, & que par-tout ailleurs, il apprendoit à quiconque oseroit le blesser, le respect qu'on doit au sang royal. Cette vive apostrophe ne fait qu'échauffer davantage le premier président, lequel réplique avec encore plus d'énergie, qu'on n'a point dû l'interrompre ; que, dans les fonctions dont il est chargé, le Roi seul a ce droit, & que M. le duc d'Orléans lui-même n'ose-

roit se l'arroger. Le silence de toute la compagnie semblant condamner Conty, il descend en rougissant à des excuses, avouant qu'il a pris les choses avec trop de vivacité, mais qu'il n'a eu aucun dessein de manquer à la compagnie. Molé, reprenant avec sang-froid la parole, répéte sa supposition, & acheve le discours commencé. « Il n'étoit que » trop avoué par l'histoire, que la re- » traite des princes du sang & leurs » lettres aux parlemens ont souvent été » le signal des guerres civiles; on en » avoit assez d'exemples, même dans » la famille de M. le prince, pere, aïeul & bisaïeul. Il étoit bien éloigné de » supposer de pareilles vues à M. le » prince; mais, malgré ses bonnes » intentions, il étoit à craindre que les » mêmes commencemens n'eussent les » mêmes issues. Il falloit supplier M. le » duc d'Orléans de s'entremettre d'un » accommodement dont personne n'é- » toit plus capable que lui, & qui de-

1651.

1651. » voit rendre à l'état & à la famille » royale leur appui & leur tranquil- » lité.

Gaston, qui jusqu'alors s'étoit tenu dans le silence, n'étant pas fâché de voir le prince & le magistrat se commettre & commencer une guerre intestine dont il pourroit profiter, se vit alors obligé de s'expliquer ; mais il le fit comme on devoit s'y attendre, dans la situation d'esprit où il étoit, en faisant entendre foiblement & sans aigreur qu'il avoit été aussi blessé du terme de guerre civile, & en promettant en général ses bons offices, sans en spécifier la nature. Comme le temps s'étoit écoulé dans ces débats inutiles, on remit au sur-lendemain la délibération, sans avoir rien conclu.

Mais Gaston avoit enfin pris un parti, & s'étoit déterminé sur la maniere de se conduire avec Condé. Comme il ne doutoit pas que ce prince ne fût accommodé ou bien près de l'être, il

lui envoya faire des avances à l'occasion des *sous-ministres* ou *ministraux*; c'étoit ainsi que, par dérision, ils appelloient dans leurs conversations le Tellier, Lionne & Servien. Il lui avoit promis de le soutenir & près de la Reine & près du parlement, dans la demande qu'il faisoit de leur éloignement, croyant ne rien hazarder en offrant tout à Condé, dans une conjoncture où il ne doutoit pas que Condé n'obtînt tout de la cour. Cependant il étoit si peu d'accord avec lui-même à cet égard, & cette démarche étoit si honteuse à ses propres yeux, qu'il n'osa l'avouer au coadjuteur. Il s'efforça seulement de l'engager, sur de très mauvaises raisons, à déclarer à la Reine, par le canal de la princesse palatine, qu'il falloit nécessairement qu'il se déclarât contre les sous-ministres, promettant que c'étoit pour la derniere fois qu'il soutenoit les prétentions de Condé, & que si ce prince en formoit de nouvelles, il se

1651.

Retz.

déclareroit invariablement contre lui.
1651. Gondy étoit bien loin d'applaudir à un pareil projet, qui pouvoit le brouiller avec la Reine relativement à des gens qu'il n'étoit pas fâché de voir pour le moment dans le miniſtere ; c'étoient autant de fantômes qui ſembloient occuper la place du cardinal, & qu'il ſeroit facile de diſſiper quand on voudroit. D'ailleurs il ſavoit que ce projet de leur éloignement avoit été ſuggéré à Condé par Chavigny, qui croyoit faire en cela un coup de grand politique. Voici comme il raiſonnoit : « Cette démar» che fait prendre le change au cardi» nal, & l'amuſe, en lui perſuadant » qu'on ne ſonge plus à lui, puiſqu'au » lieu de preſſer la déclaration deman» dée contre lui, (elle n'étoit pas en» core expédiée) on ſe contente de dé» clamer contre ſes créatures. Elle chaſſe » du cabinet les ſeules perſonnes qui » m'y faſſent ombrage, les ſeules aux» quelles la Reine daigne s'ouvrir ; &,

» en m'y laiſſant, elle force la princeſſe » à avoir recours à moi. Enfin elle » oblige les frondeurs, ou à paſſer pour » mazarins, en épargnant ſes créatures, » ou à ſe brouiller avec la Reine, en » ſe joignant au prince pour demander » leur éloignement : l'alternative m'eſt » également favorable. 1651.

On voit à préſent d'un coup-d'œil les motifs de Gondy, pour ne point applaudir à la conduite de Gaſton; mais toutes ſes harangues furent inutiles; Gaſton ne pouvoit revenir d'une démarche qu'il avoit faite, & il fallut que la princeſſe palatine ſe chargeât de la dangereuſe commiſſion : heureuſement pour Gondy que la Reine venoit de recevoir, de Brulh, des dépêches, qui lui rendoient un peu de ſa fermeté, & foudroyoient toutes les propoſitions d'accommodement que les négociateurs avoient entamé. La Reine, qui par ſon caractere étoit aſſez portée à rompre ſur ces propoſitions, y fut encore

plus résolue quand elle se vit soutenue
1651. de son ministre. Mais il lui falloit l'appui de Gaston ; & pour se le procurer, en lui promettant de ne s'accommoder jamais avec Condé, elle lui fit offrir carte blanche, s'il vouloit s'unir de bonne-foi avec elle contre le prince.

A cette proposition, le duc montra autant de joie que de surprise ; mais le dernier sentiment l'emporta, lorsqu'il vint à considérer l'immense barriere qu'il avoit mise lui-même entre la princesse & lui. *Il est bien temps*, s'écria-t-il ; *la Reine fait des choses qui obligent les gens à se perdre.* A ces mots, il s'arrête, honteux d'avouer à Gondy ce qu'il a fait : puis après avoir sifflé & rêvé quelque temps, *que diable direz-vous à la Reine*, reprit-il ? *Elle voudra que je lui promette de ne pas pousser les* ministraux ; *& comment le puis-je, après ce que j'ai promis à M. le prince?* Ce fut alors que Gondy lui arracha en partie l'aveu de sa fausse démarche au-

près du prince. La faute étoit faite, mais le coadjuteur ne la trouvoit pas irréparable, & il voyoit mille moyens de la faire retomber sur Condé lui-même. Il proposoit de prendre de là occasion de pousser plus vigoureusement Mazarin, & de soutenir ses créatures; ce qui procureroit à Gaston les deux choses qu'il estimoit le plus, de la considération dans le public, de la considération auprès de la Reine. Mais quoique le coadjuteur eût sur l'esprit du duc plus de pouvoir qu'aucun de ses favoris n'en eût jamais eu, ce pouvoir ne tint jamais un quart-d'heure contre les frayeurs de Gaston, & dans cette occasion encore les frayeurs l'emporterent. Tout ce qu'on en put tirer se réduisit à promettre qu'il s'emploieroit fidélement auprès de Condé pour l'empêcher de poursuivre l'éloignement des sous-ministres; mais que s'il n'y pouvoit réussir, s'il étoit obligé lui-même de parler contr'eux, il déclareroit en même

1651.

1651. temps au prince que c'étoit pour la derniere fois, & que la Reine remplissant fidélement sa parole sur l'éloignement irrévocable du cardinal, désormais il se tiendroit invariablement d'intérêt avec elle. Il promit encore aux instantes prieres de Madame, laquelle entroit dans toutes les vues du coadjuteur, & prenoit quelquefois la liberté de gourmander vivement son mari sur sa foiblesse; il promit de feindre le lendemain une maladie, pour retarder l'assemblée des chambres.

Telles furent les paroles que Gondy
Le 9. alla porter de sa part à la Reine. Il fallut que la princesse s'en contentât, & qu'elle permît même au coadjuteur de se déclarer dans son avis contre les sous ministres, si l'on venoit à en délibérer au parlement : mais il lui promit en même temps de signifier à Gaston que si Condé faisoit encore de nouvelles propositions, & si le duc s'y laissoit entraîner, il n'y entreroit plus

lui-même. Gondy fit en effet cette déclaration à Gaston, lequel ne s'en formalisa point, peut être parce qu'il ne la croyoit pas sincére. Le duc le lendemain alla chez la Reine lui confirmer par serment tout ce que Gondy lui avoit promis de sa part; & pour lui prouver qu'il étoit sincére, il envoya dès l'après-dînée le maréchal d'Etampes prier Condé de se désister de ses instances contre les sous-ministres; mais le prince fut inébranlable, & répondit que son parti étoit pris invariablement à cet égard. Telle étoit la situation des esprits lorsque Gaston se rendit au parlement avec le prince de Conty, la Rochefoucault, Gondy & une foule de ducs.

1651.

Le 10.

Le 11.

Gaston ouvrit la séance par des protestations peu sincéres sur tous les soins qu'il s'étoit donnés pour procurer un accommodement entre la Reine & le prince; il ajouta que dans l'impossibilité où il se voyoit d'y réussir seul, il

Talon. Retz. Joly.

1651. prioit la compagnie de joindre ses bons offices aux siens. Conty prit alors la parole pour instruire la compagnie qu'il y avoit à la porte de la grand'chambre un gentilhomme chargé d'une lettre de M. son frere. Le gentilhomme est introduit & sa lettre lue ; mais comme ce n'étoit proprement qu'une répétition de la précédente, elle ne fit pas grand effet. Molé, qui vouloit empêcher la délibération, s'efforça de laisser écouler le temps dans les instances qu'il fit à Gaston de tenter de nouveaux efforts pour l'accommodement. Le duc s'opiniâtrant à s'en défendre, les enquêtes s'écrierent qu'il falloit délibérer sur les restes du mazarinisme : Molé, obligé de céder, appella les gens du Roi, qui conclurent à ce que la lettre fût portée à la Reine comme la précédente, & S. M. suppliée de continuer sa bonne volonté pour un accommodement. Toute la compagnie en se levant, ayant renouvellé ses instances auprès de Gaston,

pour qu'il s'entremît de l'accommodement, il fut obligé de promettre qu'il y feroit de nouveaux efforts. 1651.

En effet, ayant donné le même jour un rendez-vous à Condé dans le jardin de Rambouillet, hors de la porte de St. Antoine, il s'y rendit avec un grand cortége, & Condé n'y vint que dans un carroſſe ſimple, avec deux pages & quatre valets-de-pied. L'entrevue fut longue, & Gaſton à ſon retour prétendit qu'il avoit plaidé la cauſe de la Reine avec toute l'éloquence dont il étoit capable; mais que Condé, obſtinément attaché à l'éloignement des miniſtres, avoit été inébranlable. Il étoit bien vrai que Gaſton auroit dû employer toute cette éloquence dont il ſe vantoit pour ſubjuguer Condé, parce qu'il étoit perſuadé que tant qu'ils ne feroient pas éloignés, le prince ne reviendroit pas à Paris; mais il n'en fit rien; & la Reine, qui prétendoit être bien informée, dit le lendemain au coadjuteur

1651. que le duc n'avoit combattu que très foiblement, & *tout de même*, ajouta-t-elle avec un souris méchant, *que s'il avoit eu l'épée à la main.*

Le 12. La conduite du duc au parlement justifia ce sarcasme. Après que Talon eut rapporté le succès de sa députation à la Reine, laquelle avoit répondu que

Les mêmes. la lettre de M. le prince n'étant qu'une répétition de la premiere, elle n'avoit rien à ajouter à sa réponse précédente, Gaston prit la parole, & instruisit la compagnie des conférences qu'il avoit eues la veille avec Condé & la Reine, déclarant qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur l'autre. Ensuite il affecta, d'un côté, de ne pas laisser échapper un mot qui eût trait aux sous-ministres, croyant par cette espece de modération satisfaire la Reine; & de l'autre, d'exagérer les sujets de défiance que Condé prétendoit avoir, croyant que le prince lui tiendroit compte de ses hyperboles : mais cette politique lui

réussit mal ; il n'avoit pas assez d'intrigue pour assembler tant de contradictions, & se démêler d'une marche si embarrassée. La Reine crut qu'il l'avoit jouée, & Condé, dès le jour même, se plaignit de sa mollesse. 1651.

Molé auroit bien voulu renouveller le manége des séances précédentes pour éloigner la délibération ; mais tous ses artifices, toutes ses lenteurs étudiées devinrent inutiles contre l'empressement des enquêtes ; il fallut opiner. Les gens du Roi mandés pour donner leurs conclusions, Talon, qui portoit la parole, proposa de remercier la Reine sur les nouvelles assurances qu'elle avoit données de l'éloignement irrévocable du ministre, & de prier en même temps S. M de montrer quelqu'égard pour les desirs de M. le prince. Ces conclusions, qu'il plaît au coadjuteur d'appeller du galimatias, parce qu'apparemment elles ne favorisoient pas assez ses vues, furent d'abord appuyées d'un

1651. grand nombre de voix, jusqu'à ce que Deslandes-Payen, quoique proche parent de Lionne, déclamât avec une espece d'acharnement contre les sous-ministres, & opinât à demander en forme leur éloignement. L'attention réveillée par ses violentes apostrophes, se tourna bientôt d'un autre côté. On étoit curieux d'entendre le coadjuteur, dont on ignoroit les véritables sentimens, qui ne pouvoit pas même les déclarer formellement, & se trouvoit dans une situation bien délicate; cependant comme il avoit eu le temps de préparer son avis, & de le concerter avec Joly & Caumartin, ce fut la piece la plus insidieuse qu'il eût peut-être imaginée. Si elle n'étoit pas si longue, nous la mettrions ici entiérement sous les yeux du lecteur; mais il suffit de savoir qu'en se déclarant contre le cardinal & les sous-ministres, il eut soin de lancer certains traits qui le distinguerent de la foule, laquelle opinoit à l'aveugle

Joly. Retz. Voyez les recueils du temps.

contre Mazarin, & qui, tombant directement ſur la conduite de Condé, 1651.
tendoient à relever l'autorité royale, anéantie, comme il le laiſſoit entrevoir, par les prétentions immenſes du prince. Il s'étendit auſſi avec complaiſance ſur les louanges de Gaſton, montrant, quoique d'une maniere fine & éloignée, la prodigieuſe différence qui ſe trouvoit entre ſa conduite ſage & ſoumiſe, & celle de Condé. Par ces différens biais, il ſatisfaiſoit en même temps & la haine du public contre le miniſtre, & la vanité de Gaſton, & la paſſion de la Reine pour le maintien de l'autorité royale, & les ſentimens des membres de la compagnie, qui n'approuvoient pas la conduite de Condé : ils étoient en grand nombre ; & Laîné, conſeiller de grand'chambre, lequel opinoit toujours le plus vigoureuſement contre le miniſtre, ne put s'empêcher d'applaudir hautement à l'avis du coadjuteur, & de ſe déclarer contre les pré-

tentions du prince, comme injurieuses
1651. à l'autorité royale.

Ces exemples ne frapperent point Gaston, & il ne put prendre sur lui, dans son avis, de sortir de son indécision. Il parla comme un homme qui ne vouloit se brouiller ni avec la Reine, ni avec Condé, & qui attendoit, pour se déclarer, à voir qui seroit le plus fort : aussi la régente étoit-elle contre lui dans un courroux qui tenoit de la fureur ; le coadjuteur, qui la vit la même nuit, s'en ressentit, & eut beaucoup de peine à faire sa paix pour lui-même. Cependant il parvint à lui faire comprendre que Gaston n'avoit pas promis de se déclarer absolument pour les sous-ministres, & que lui même n'avoit pu s'avancer pour elle davantage qu'il l'avoit fait. Elle le crut, ou feignit de le croire, & lui permit même de faire imprimer son avis, & de le distribuer le lendemain, dans l'espérance dont il la flattoit qu'il désille-

roit les yeux du peuple, & feroit ſur les eſprits l'effet qu'il avoit produit ſur plusieurs membres du parlement. 1651.

Il faudroit paſſer ſous ſilence la ſéance du lendemain, où l'on continua les délibérations, qui furent preſque toutes ſur le même ton, à la réſerve de cinq ou ſix voix, qui alloient à déclarer les ſous-miniſtres perturbateurs du repos public, ſi elle n'eût donné lieu à une ſcene qui mérite d'être rapportée. La ducheſſe de Chevreuſe & ſa fille ſe rendoient chaque jour, avec beaucoup d'autres dames, dans les lanternes du palais, pour y voir par elles mêmes le tour qu'y prenoient les délibérations. Le prince de Conty, trouvant dans cette aſſiduité aux ſéances une eſpece de bravade, ſans ſe ſouvenir qu'il alloit couvrir de boue l'idole qu'il avoit adorée, réſolut d'éloigner du parlement & la mere & la fille par quelque avanie. Il apoſte un nommé Maillard, ſavetier & l'un de ſes criailleurs à gages, lequel

Le 13.

avec vingt ou trente misérables comme
1651. lui, attendent les deux dames dans la grand'salle, & les reçoivent à leur approche avec des huées, des brocards, des injures, où le coadjuteur & ses intrigues n'étoient point oubliés. Les dames se dérobent en rougissant & en pleurant à ces outrages, & vont ensevelir leur honte à l'hôtel de Chevreuse. Le coadjuteur est appellé en tiers à leur vengeance; envain il offre de punir les insolens; des victimes aussi viles sont rebutées, & pour réparer l'outrage fait au sang de Lorraine, on ne demande pas moins que du sang de Bourbon. Sans les sages conseils de Montrésor, Gondy, qui se montroit prêt à tout, excepté à la prison & à l'assassinat, entraîné par les fureurs de la mere & les pleurs de la fille, alloit peut-être sacrifier la politique à l'amour, & son honneur, sa fortune, au dépit de deux femmes: enfin Montrésor parvint à calmer l'impétuosité de la mere, de la fille & de

Retz.

& de l'amant, & leur perſuada le projet d'une vengeance plus éclatante en même temps, & plus douce. 1651.

Elles ſe rendent le lendemain au parlement, accompagnées de plus de quatre cens gentilshommes & de quatre mille des meilleurs bourgeois. Ce cortége impoſant eut bientôt fait céder le terrein à toute la vile populace qui l'occupoit d'ordinaire. Le prince de Conty, qui n'avoit point été averti, & qui ſe trouva preſqu'iſolé à ſon entrée au palais, fut obligé de paſſer modeſtement devant les deux dames, de les ſaluer très reſpectueuſement, & de voir preſque ſous ſes yeux Maillard, qu'on avoit ſaiſi ſur les degrés du palais, puni de la maniere & avec l'arme qui lui convenoit. Le 14.

Les délibérations furent enfin terminées dans cette ſéance, & il paſſa à l'avis de Gaſton, de cent-neuf voix contre ſoixante-deux, que la Reine ſeroit remerciée de la parole qu'elle avoit don- Talon. Retz.

1651. née sur l'irrévocabilité de l'éloignement du ministre ; qu'elle seroit très humblement suppliée d'envoyer à ce sujet une déclaration, pour tranquilliser entiérement le public, & d'y joindre toutes les sûretés nécessaires pour le retour de M. le prince ; & qu'enfin il seroit incessamment informé contre ceux qui entretenoient quelque commerce contre le cardinal.

Gaston, en faisant donner cet arrêt, s'en étoit applaudi, comme d'un coup de la plus fine politique ; il croyoit avoir satisfait en même temps & la Reine & Condé ; la premiere, en empêchant que les sous-ministres fussent nommés dans l'arrêt ; le second, en demandant pour lui des sûretés, qui entraînoient nécessairement l'éloignement des sous-ministres. Mais Gaston avoit mal calculé ; ni la régente ni le prince ne furent satisfaits : ils se plaignirent également de sa duplicité ; de sorte que, retombant dans toutes ses irrésolutions,

le duc descendit bientôt aux plus humbles soumissions envers la Reine, & aux avances les plus gracieuses auprès du prince ; & par cette conduite, peut-être encore plus lâche qu'imprudente, ruina absolument son projet. Anne d'Autriche, forte de ses nouvelles bassesses, ne voulut point entendre à un accommodement avec Condé, accommodement que Gaston auroit pu dicter ; & Condé, enhardi par ses avances, ne craignit plus bientôt de se confier de nouveau dans Paris ; événement que Gaston craignoit le plus. 1651.

Cependant la condescendance du duc pour les sous-ministres, en ne les faisant point nommer dans l'arrêt, ouvrit un vaste champ aux négociations, avant que le premier président allât faire la députation & les remontrances pour leur éloignement. Eux & leurs créatures se persuadoient que l'arrêt pouvoit s'expliquer en leur faveur ; & soutenus comme ils savoient l'être de la Reine,

ils intriguerent puissamment auprès de
1651. Gaston, auprès de Condé, auprès du premier président. Chavigny même se joignit à eux, sans doute de concert
Retz. avec Condé, qui peut-être avoit entamé quelque négociation, & pressa Molé de biaiser un peu à leur sujet dans les remontrances : mais ce digne magistrat lui répondit les paroles mémorables, entre tant d'autres, qui lui ont acquis son immortelle réputation : *Vous avez été, monsieur, l'un de ceux qui ont le plus poussé ces ministres ; vous changez, je n'ai rien à vous dire ; mais la cour ne change pas.*

En effet, après quelques remises, la députation fut reçue, & il prononça ses remontrances avec une force qui étonna & même chagrina la Reine. Elle ne s'attendoit pas à une telle énergie de sa part : cependant elle répondit avec plus de gaieté & d'aisance qu'on ne l'attendoit, en assurant les députés qu'elle enverroit dès le lendemain la

déclaration demandée contre le cardinal Mazarin ; & qu'à l'égard de M. le prince, elle feroit ſavoir ſa volonté à la compagnie, lorſqu'elle en auroit conféré avec M. le duc d'Orléans. Dès le ſoir même, elle eut un entretien avec lui, & lui témoigna qu'elle étoit prête à conſentir à l'éloignement des ſous-miniſtres, pour peu qu'il le deſirât : c'étoit ſe faire près de lui un mérite d'une réſolution à laquelle elle s'étoit fixée dès le matin, ſur une dépêche de Brulh. Mazarin, qu'elle avoit conſulté à l'ordinaire, lui mandoit que cet éloignement ſi deſiré étoit ce qui pouvoit lui arriver de plus heureux ; que ſes ennemis la ſervoient en ne mettant point de bornes à leur fureur, & qu'il ne falloit pas héſiter un inſtant à ſatisfaire Condé, à lui ôter tout ſujet de plainte, pour le mettre abſolument dans ſon tort, & prouver que ſon unique projet étoit de brouiller l'état & de ſe rendre indépendant. Le cardinal, en don-

1651.

Nemours. Retz.

1651. nant ce conſeil, avoit un autre motif, qu'il ne diſoit pas, quoiqu'il fût peut-être le véritable : il vouloit ou feignoit de vouloir punir Servien, pour s'être trop avancé dans les propoſitions qu'il avoit faites à Condé, en conſentant à l'échange du gouvernement, que, ſelon la Reine, on auroit pu ſe diſpenſer d'accorder ; il vouloit punir la trahiſon de Lionne, ou du moins faire croire qu'elle s'étoit faite ſans la participation de la cour ; enfin il vouloit plus réellement punir le Tellier de l'aſcendant qu'il prenoit ſur l'eſprit de la Reine ; c'étoit du moins ce que lui mandoient ſes créatures, & il étoit vrai que, ſans avoir une grande idée de ſes talens, la princeſſe faiſoit un grand fonds ſur ſa fidélité. Elle le lui prouva bien, quand

Le 20. elle leur ordonna à tous trois de ſe retirer dans leurs maiſons avec leurs femmes & leurs enfans ; elle fit entendre à

Motteville. Talon. le Tellier en particulier, que ſon retour n'étoit peut-être pas éloigné, & tâcha

d'adoucir l'amertume de sa disgrace par les espérances les plus flatteuses. Elle ne nomma même personne pour le remplacer, ses commis furent conservés, & le comte de Brienne signa ses expéditions. 1651.

Les deux autres, moins plaints, & sûrement moins à plaindre, eurent à dévorer, avec le désagrément de leur éloignement, la honte d'un affront public qu'on leur fit dans Paris. On afficha des placards, où l'on s'emportoit contre eux à toutes sortes d'outrages & aux plus effrayantes menaces, s'ils ne se retiroient : mais ils se vengerent du moins en laissant à leur départ dans le cœur de la Reine des semences d'animosité contre celui qui avoit précipité leur chûte, & en peignant à la princesse Chavigny comme le plus perfide de tous les hommes, & la cause premiere de tous les chagrins que lui donnoit Condé, & de ses prétentions exorbitantes. Le cœur de la princesse étoit trop

disposé à s'enflammer, pour que ce fussent des alimens inutiles : ils prirent feu dès le lendemain de leur départ.

1651. Chavigny, se voyant seul, crut que le moment étoit venu de s'emparer de la Reine, & qu'il en viendroit facilement à bout dans un éclaircissement où il seroit le maître de montrer le côté qui lui étoit favorable : mais ses espérances furent bien cruellement trompées. La princesse lui déclara nettement qu'elle étoit outrée de ses procédés ; & sur ce qu'il lui répondit qu'après de telles assurances, & le doute où elle étoit de sa fidélité, il n'osoit ni ne vouloit plus revenir au conseil, elle ne lui répondit que par un silence méprisant, mais très énergique, qui laissa long-temps son existence incertaine à la cour, & ne dut pas lui laisser de médiocres remords sur une conduite oblique & des liaisons perfides, qui lui attiroient un si juste châtiment.

Cependant & Gaston & Condé & le

parlement triomphoient également, & l'on s'apperçut de la joie de la compagnie, lorsque, le jour même du départ des sous-ministres, la Reine manda la députation pour lui faire part de sa condescendance. Sa réponse fut aussi ferme, aussi noble qu'elle pouvoit l'être après un tel acte de foiblesse; mais elle n'oublia pas d'en rejetter tout l'odieux sur Condé, & de déclarer en même temps que ses desirs étant aussi pleinement satisfaits, il ne pouvoit plus conserver de défiance, ni rester dans sa retraite, à moins de vouloir faire naître sur lui-même les plus injurieux soupçons. C'étoit lui ordonner de revenir sur le champ à Paris; mais il y étoit déja disposé par bien d'autres raisons que nous allons détailler. 1651.



CHAPITRE V.

Situation de Condé ; il est abandonné de grand nombre de ses serviteurs : il retourne à Paris. Nouvelles prétentions, nouveaux sujets de discorde.

1651.

Condé, sans être décidé à la guerre, se tenoit cependant à St. Maur sur un état de défense qui sembloit la présager. Dès les premiers jours de sa retraite, il avoit eu une cour assez nombreuse; car chacun étoit allé s'offrir au palais royal ou à St. Maur, selon ses inclinations & son intérêt. Ceux qui s'étoient déclarés pour l'un, avoient rompu avec l'autre ; de sorte qu'on ne voyoit au palais royal aucun de ceux qui s'étoient présentés à St. Maur, & réciproquement : mais on remarqua que Condé n'eut que ceux qui ne pouvoient honnêtement s'en dispenser, & le plus

Nemours.

grand nombre étoit composé de ces esprits vains, légers, ambitieux, toujours les plus hardis à encourager un chef de parti, comme les plus lâches à le soutenir, & les plus prompts à l'abandonner, pour peu que l'intérêt leur indiquât une autre route. Leurs dispositions n'échappoient point au prince; mais comme ils faisoient nombre, & qu'il avoit à effrayer la cour, il se garda bien de leur témoigner le mépris que leur inspiroit leur assistance vile & intéressée; il s'efforçoit même de couvrir, sous les apparences de la joie & du plaisir, l'inquiétude secrette que lui causoient de tels défenseurs. Pendant sa retraite, St. Maur devint le centre de la volupté comme de l'intrigue: Condé y faisoit l'accueil le plus magnifique à quiconque se présentoit; c'étoient tous les jours de nouvelles fêtes, de nouveaux festins; le jeu, la chasse, les bals, l'amour, remplissoient tour-à-tour les momens, & formoient autant 1651.

1651. de voiles mystérieux qui cachoient les ressorts de la politique & de la négociation, qui n'en jouoient pas moins secrétement.

Mais au milieu de tant de divertissemens, Condé étoit en proie aux soupçons, aux défiances, aux perplexités. Poussé par son penchant à la paix, par la plupart de ses créatures à la guerre, il flottoit dans des incertitudes d'autant plus cruelles, que, quoi qu'il résolût, il sentoit intérieurement que sa gloire ou sa sûreté avoient un égal danger à courir : ce n'est pas qu'il n'eût pris des mesures qui sembloient devoir le rassurer. Il avoit pourvu à la sûreté

Retz. de ses places, en y établissant des gouverneurs dont l'attachement & la fidélité lui étoient connus, ainsi que leurs talens. Meille avoit été envoyé à Clermont, Persan à Montrond, Marsin à Sténay, Boutteville à Bellegarde, & Arnaud dans le château de Dijon; deux places qu'il avoit conservées, malgré

l'échange du gouvernement. Mais ces précautions, en même temps qu'elles sembloient indiquer des vues criminelles, devenoient encore pour lui une source de disgraces. 1651.

La confiance qu'il marquoit par-là à quelques-uns de ses serviteurs, blessoit l'amour-propre des autres, & lui en faisoit autant d'ennemis : ce fut ainsi qu'il perdit une partie de ses créatures, qui, dans la vérité, avoient peut-être quelque raison de n'être pas entiérement satisfaites de sa reconnoissance. Il sembloit persuader que l'honneur de le servir devoit tenir lieu de récompense; mais l'intérêt raisonnant d'autre sorte, ceux qu'il oublioit étoient indignés de se sacrifier pour un ingrat, qui ne leur tenoit aucun compte & de leur fortune & de leur avancement, & même de leur honneur, perdus à sa défense. Ce furent de pareils motifs qui le priverent de Bassy & de Grandpré, qui jusqu'alors lui avoient été sincérement atta-

Mém. de Bussy, de Tavannes, de Chavagnac.

1651. chés : il ne s'en fallut rien aussi qu'il ne vît échapper Chavagnac & Tavannes, dont les services ne lui avoient pas été jusqu'alors moins utiles. Il ne dut qu'à mad. de Longueville la conservation du premier, & le second alloit se retirer & rompre pour jamais avec lui, lorsque sa retraite à St. Maur ayant changé la face des affaires, & rabaissé un peu de ce génie altier, dont les élans indisposoient souvent les meilleurs amis du prince, Condé lui écrivit une lettre si polie, qu'elle l'engagea à oublier son indifférence passée, à venir le trouver, & à prendre le commandement de ses troupes, rassemblées à Marle en Picardie.

Si la défection de ces officiers & de bien d'autres officiers plus obscurs causoit des alarmes à Condé, des secours plus distingués, qu'il alloit perdre, lui en donnoient de bien plus cruelles. Il en avoit trop mal agi avec Turenne, pour oser désormais se flatter de son

La Rochef.

appui. Ce grand homme se reprochoit intérieurement les fautes qu'une folle passion lui avoit arrachées, & son repentir étoit d'autant plus puissant, qu'elles avoient été presqu'en pure perte; la réception que lui fit Condé à son retour, peut-être à l'instigation de sa sœur, ne contribua pas à lui faire regretter sa guérison. On ne peut affecter une indifférence plus insultante que celle de Condé, pour un homme auquel il devoit tant. Turenne n'avoit exigé d'autres preuves de sa reconnoissance, que de bons quartiers pour ses troupes; il avoit prié le prince de s'y intéresser; mais il le fit si foiblement, que le maréchal, qui étoit le pere de ses soldats, ne put lui pardonner un dédain si marqué, & résolut de ne plus conserver avec lui qu'un commerce de bienséance. Le duc de Bouillon n'étoit pas mieux disposé, & il se détachoit sans éclat des intérêts du prince, moins encore pour ne pas se trouver dans un

1651.

Ibid.

1651. parti contraire à celui de ſon frere, qu'à l'inſtigation de ſa profonde politique, qui lui préſageoit plus de ſûreté pour lui dans une liaiſon avec la cour qu'avec Condé, & preſque la certitude de la récompenſe tant de fois promiſe pour Sédan. Le duc de Longueville, retiré dans ſon gouvernement, ſollicité d'un côté par ſon âge, qui lui conſeilloit le repos, & de l'autre par m^lle^ de Longueville, qui, fatiguée des hauteurs de ſa belle-mere, s'étoit jettée dans le parti de la cour, & y avoit ſecrétement entraîné ſon pere, n'étoit pas diſpoſé à ſe mêler dans des troubles dont il croyoit ſa femme la cauſe principale, ſur-tout lorſque cette femme lui avoit écrit que s'il s'aviſoit de trouver à redire à ſa conduite, elle le rendroit le plus malheureux de tous les hommes.

Nemours.

Le maréchal de la Mothe, attaché au duc de Longueville, ne ſe ſentoit diſpoſé qu'à ſuivre ſon exemple. La Rochefoucault, ayant ſans ceſſe devant

les yeux le malheur des guerres civiles & la démolition de son château de Verteuil, ne pensoit qu'en frémissant à de nouveaux troubles, qui pouvoient achever le délabrement de sa fortune; toutes ses idées se concentroient alors dans l'exécution de deux projets, l'un de sauver à mad. de Longueville le désagrément de retourner vers son mari, l'autre de porter Condé à un accommodement. Il réussit en partie, en persuadant à la duchesse de se retirer à Montrond avec la princesse de Condé & le duc d'Enguien, ou pour n'être point chargée seule de l'odieux de la guerre, si Condé s'y décidoit, ou pour n'être point obligée d'aller en Normandie, s'il s'accommodoit avec la cour. Condé approuva le plan. Quant à l'autre partie du projet, le duc se fit seconder auprès du prince par Nemours, auquel il avoit suggéré d'autres vues, & ils travaillerent de concert à lui inspirer des sentimens pacifiques. Condé, 1651.

1651. pressé ainsi de tous côtés, & par la défection des uns, & par le dégoût des autres, se sentoit assez disposé à rabaisser de ses prétentions, & à vivre en bonne intelligence : mais la cour étoit si partagée, elle avoit si peu & ce qu'elle vouloit & ce qu'elle pouvoit, qu'il étoit impossible qu'elle se résolût de bonne-foi à un parti. On pouvoit la comparer à un thermomètre, qui haussoit & baissoit selon que la force ou la foiblesse dans Gaston ou dans Condé lui donnoit à elle-même plus ou moins d'activité, selon que les dépêches de Brulh s'expliquoient plus ou moins orgueilleusement. Des deux côtés c'étoient chaque jour des négociations entamées & rompues, reprises & abandonnées, & qui, se croisant sans cesse de mille manieres, formoient un labyrinthe inextricable pour les négociateurs eux-mêmes. L'indécision de Gaston jettoit tous les intérêts dans un balancement perpétuel, sans qu'ils pussent trouver

de point fixe ; & au milieu de ces chocs & de tant de contradictions, la puissance, par un flux & un reflux perpétuel, passant sans cesse de main en main, ne se fixoit dans aucune : de sorte que dans ce temps-là on demandoit *ce qu'étoit devenue l'autorité royale, puisqu'étant échappée à la Reine, on ne voyoit pas que personne s'en fût resaisi.* 1651. Nemours.

Telle étoit la situation des affaires, lorsque la Reine, en consentant à l'éloignement des sous-ministres, ôta à Condé tous les prétextes dont il avoit jusqu'alors justifié le sien. Il ne s'étoit pas attendu qu'on se résoudroit, pour lui complaire, à un pareil sacrifice ; & n'ayant jamais raisonné d'après cette supposition, il étoit assez embarrassé sur le parti qu'il prendroit, lorsque les avances imprudentes de Gaston le déterminerent, en lui persuadant qu'avec cette sauve-garde, il ne risquoit rien de se présenter dans Paris. Il y revint La Rochef.

1651. Le 21 Juil Retz; Talon.

donc, & alla descendre droit au parlement au moment qu'on s'y attendoit le moins. Il étoit accompagné de la Rochefoucault & de cinquante ou soixante gentilshommes : il assura la compagnie qu'il venoit se réjouir avec elle du succès qu'avoient eu ses remontrances pour l'éloignement des sous-ministres ; mais qu'il falloit que cet événement fût irrévocable, & en conséquence les comprendre dans la déclaration que S. M. avoit promise contre le cardinal. Cette étonnante proposition révolta tous les esprits, & ce ne fut presque qu'un cri d'applaudissement lorsqu'on entendit Molé répondre au prince, qu'il ne seroit ni de la justice, ni du respect qu'on devoit à la Reine, de la fatiguer ainsi tous les jours par de nouvelles demandes ; que la parole de S. M. suffisoit, sur-tout après la bonté qu'elle avoit eue d'en rendre le parlement dépositaire ; qu'il eût été à souhaiter que lui-même eût témoigné la

même confiance, en allant descendre directement au palais du Roi, plutôt qu'à celui de la justice; & que dans la place qu'il occupoit, il ne pouvoit se défendre de lui témoigner ainsi son étonnement sur la conduite contraire. 1651.

Cette vive apostrophe embarrassa quelque temps Condé, qui n'étoit pas naturellement éloquent, sur tout en public. Il répondit enfin: « depuis la » fâcheuse expérience de sa prison, on » ne devoit point trouver étrange qu'il » ne s'exposât point sans précautions: » il étoit de notoriété publique que le » cardinal régnoit plus despotiquement » que jamais dans le conseil: étoit-il » de la prudence de se confier aux ruses » d'un homme qui l'avoit si souvent & » si cruellement trompé? Au reste, il ne » vouloit rien faire à cet égard sans » l'avis de Monsieur; il alloit conférer » avec lui, & il prioit la compagnie » de ne prendre aucune résolution » & de ne délibérer qu'en présence de » S. A. R.

1651. Il se rendit en effet chez Gaston, lequel fut obligé de dissimuler le chagrin que lui causoit son retour : il lui fallut même feindre que dans une conférence qu'il avoit eue la veille avec Condé à Rambouillet, ce prince lui avoit parlé du projet de ce retour, & que lui Gaston y avoit applaudi ; & par un effet plus bizarre encore de cette même foiblesse, Retz. dès que Condé eut repris le chemin de St. Maur, le duc courut chez la Reine s'excuser sur cette visite. La princesse vit bien qu'il y avoit encore plus de lâcheté que de méchanceté dans sa conduite ; mais s'embarrassant peu de ses intentions, pourvu qu'elle pût compter sur celles du coadjuteur, elle somma le prélat de tenir la parole qu'il lui avoit donnée de se déclarer ouvertement contre Condé, quand même Gaston agiroit autrement, si le prince après l'éloignement des sous-ministres formoit de nouvelles prétentions. Il n'étoit pas de l'intérêt de Gondy de désavouer cette promesse, &

il la renouvella avec sa hardiesse ordinaire, protestant que si Condé venoit accompagné à Paris, il lui disputeroit le pavé avec un cortége aussi nombreux que le sien, *ne pouvant souffrir*, ajouta-t-il de ce ton hypocrite que lui seul savoit si bien feindre; *ne pouvant souffrir que, sous prétexte de Mazarin & de ses créatures, qui étoient éloignés, on continuât, en vue de quelques intérêts particuliers, à vouloir anéantir l'autorité royale.* 1651.

Il tint parole, & quelques jours après, comme il l'avoit promis, il se présenta au parlement avec un cortége qui pouvoit le disputer à celui de Condé, & même l'effrayer. Le prince étoit venu avec l'intention de demander l'assemblée des chambres; mais Molé, qui à son caractere vertueux joignoit encore d'autres motifs pour contrarier ses vues, refusa nettement sa demande, en lui déclarant qu'il ne pouvoit la lui accorder tant qu'il n'auroit pas vu la Reine; ce qui arriva en effet, la séance s'étant Le 24.

1651. Talon. Joly.

passée en altercations & en débats. Condé n'en sortit pas plus disposé à voir la princesse ; il affecta de la braver avec son cortége jusqu'aux portes du palais royal, devant lesquelles il passa & repassa deux fois dans le même jour au scandale de toute la capitale : il restoit la journée à Paris, & retournoit le soir à St. Maur, recevant des visites de tout le monde quand il étoit dans la ville, & en faisant lui-même, mais sans voir le Roi, & se montrant toujours escorté d'une foule de pages & de valets-de-pied, vêtus magnifiquement, quoiqu'il portât le deuil de sa mere. Un grand nombre d'officiers & de personnes de qualité le suivoit aussi en carrosse, tandis qu'il étoit précédé ou entouré d'une multitude de malheureux dont il achetoit les acclamations, & qui faisoient retentir les rues où il passoit des cris de *vive le Roi, vivent les princes ; point de Mazarin !*

Ce fut par une suite d'actions semblables,

blables, actions dont la muse de l'histoire a eu raison de ne pas charger ses fastes dans la galerie de Chantilly, mais que nous ne pouvons taire, dans la résolution que nous avons prise de dire la vérité, quelque dure qu'elle paroisse, quelque respectables que soient d'ailleurs les personnages; ce fut, dis-je, par une suite de pareils triomphes que Condé parvint à porter la terreur dans l'ame de la Reine. Elle en ressentit d'autant plus cruellement les atteintes, qu'elle ne pouvoit faire aucun fonds sur les paroles de Gaston. Ce prince lui avoit promis de nouveau qu'il abandonneroit Condé, & s'étoit en effet retiré à Limours pour y passer quelque temps, laissant le prince se démêler seul du mauvais pas où il s'engageoit insensiblement: mais il ne tint point contre une nouvelle entrevue qu'il eut avec lui. Il retourne à Paris, il veut s'excuser auprès de la Reine, il lui proteste qu'il ne revient que pour la servir

1651.

1651. & modérer les emportemens du prin-
ce ; mais sans s'expliquer sur ce qu'il
Retz. prétend faire le lendemain pour elle au parlement. *Ah* ! dit la princesse indignée, *toujours pour moi à l'avenir ; toujours contre moi pour le présent* ! Désespérée, elle envoie demander du secours & des conseils à Molé. Le premier président répond que le seul parti à prendre est de mander le lendemain le parlement par députés, de leur faire entendre qu'elle rend le parlement dépositaire de la parole royale, par laquelle elle proteste que M. le prince peut demeurer en toute sûreté à Paris ; qu'elle n'a formé aucun dessein sur sa personne ; que le Tellier, Servien & Lionne sont éloignés pour toujours & sans espoir de rappel : *moyennant une déclaration de cette nature*, ajoute Molé, *je promets d'obliger M. le prince à se modérer* : ce furent ses termes.

La Reine suit ce conseil ; la com-
Le 26. pagnie est mandée par députés, mais

l'expédient ne réussit qu'en partie : car bien que Gaston fût retourné à Limours, comme il l'avoit promis, Condé, abandonné à lui-même, ne s'en effraya pas davantage, il parut même en prendre un nouveau degré d'intrépidité ; & au lieu de retourner comme à son ordinaire à St. Maur, il se rendit le même jour à son hôtel, avec une suite nombreuse & une pompe aussi effrayante que magnifique. Gaston ne put tenir contre l'idée que Condé étoit à Paris ; la jalousie le peignoit à son imagination sous l'aspect le plus terrible pour son amour-propre : il le voyoit dans toute sa gloire avec son superbe cortége & sa suite imposante, captivant l'imagination des peuples, s'emparer seul des esprits, & régner en despote sur les débris de l'autorité royale. A cette vue, toutes ses résolutions s'évanouissent, toutes ses promesses sont oubliées ; il se croit anéanti, s'il ne revient prendre part aux déclamations journalieres

1651.

contre le cardinal, & il se remontre au parlement le jour que Molé rendoit compte de la députation qu'il avoit lui-même suggérée.

1651. Le 2 Août

Gondy s'y étoit aussi rendu avec sa formidable escorte. Molé, après avoir fait son rapport, parla avec sa vigueur ordinaire contre la mésintelligence qui séparoit Condé de la cour, & lui demanda avec assez de fierté s'il avoit vu le Roi: Non, répond Condé; & tout de suite il en donne les raisons, & expose les justes sujets de défiance qui l'en ont empêché, étant averti de bonne part, dit-il, qu'il y avoit eu des conférences secrettes pour l'arrêter, & qu'on avoit ouvert des conseils encore plus violens, dont en temps & lieu il nommeroit les auteurs. A ces derniers mots, il jette un regard foudroyant sur le coadjuteur, comme pour le désigner tacitement: on l'entendit; en un instant tous les yeux furent tournés sur Gondy, qui soutint l'examen avec son

Retz. Mottev. Talon. Joly.

ſang-froid & ſon audace ordinaires. Condé, pourſuivant ſes plaintes, ajoute que ſes craintes ſur le retour prochain du cardinal ſont d'autant mieux fondées, que la cour conſerve un commerce perpétuel avec lui; que Bortet, Silhon & Brachet, ſes créatures, ſont ſans ceſſe ſur la route de Paris à Brulh; qu'Ondedei en arrive ce jour même; que le mariage du duc de Mercœur avec la niéce du cardinal eſt avéré; que le maréchal d'Aumont a ordre de tailler en piéces les régimens de Conty & d'Enguien; motif unique qui a empêché ces deux régimens de joindre l'armée du Roi. 1651.

Quelqu'apparence de juſtice que Condé eût cherché à mettre dans ſon apologie, il n'éblouit pas Molé, lequel lui répartit avec beaucoup de vigueur qu'il avoit peine à le voir dans cette place avant qu'il eût ſalué le Roi; *il ſembloit*, ajouta-t-il, *qu'il voulût élever autel contre autel.* Condé, choqué

1651. de l'expreſſion, loin de diſſimuler ſon aigreur, l'exhale en ces termes: *Ceux qui parlent contre moi ne ſont guidés que par leur intérêt.* Molé, avec autant de fierté, réplique qu'il n'a jamais eu d'intérêt, qu'il n'en aura jamais que celui de la patrie; qu'au reſte, il ne doit rendre compte de ſes actions qu'au Roi. Enſuite, peignant avec une énergie qui lui étoit propre, les malheurs dont l'état étoit menacé par la diviſion de la maiſon royale: *ah! monſieur,* s'écrie-t-il en ſe tournant pathétiquement vers le prince, *eſt-il poſſible que vous n'y ayez pas fait réflexion, & que cette vue ne vous ait pas pénétré d'une ſainte horreur?* alors il lui rappelle & l'aventure du cours (1) & les

(1) Retz & quelques autres placent cette aventure après le retour de St Maur; Montglat & la Rochefoucault la placent avant. Le diſcours du premier préſident paroîtroit prouver pour Retz; mais il n'étoit pas impoſſible

bravades journalieres autour du palais royal. Condé se défendit sur ces deux objets ; mais il n'y avoit que le premier qui lui fût favorable, & où il pût prouver qu'il n'étoit pas coupable. 1651.

Cette journée faillit à devenir fatale au coadjuteur, par un incident qui alloit à changer l'état de la question, & à rejetter sur lui personnellement toute la chaleur qui se manifestoit dans l'assemblée. Gaston, s'appercevant que Condé avoit été applaudi dans sa défense de l'aventure du cours, craignit que l'approbation ne s'étendît sur ce qu'il avoit dit des attentats médités con-

---

que rappellant toutes les marques d'indépendance qu'affichoit le prince, il ne fît mention de celle-ci, quoique plus éloignée ; d'ailleurs Montglat assure qu'il étoit présent à l'aventure; il a donc dû en retenir la date. Pour la Rochefoucault, il pouvoit être mieux informé que lui de toutes les circonstances de la vie de Condé dans ce temps-là.

1651. tre sa personne, & que, si les délibérations étoient favorables au prince, celui-ci n'eût à lui reprocher de l'avoir abandonné : pour éviter cet inconvénient, il s'avança à soutenir ce que Condé avoit dit, avouant que ses défiances n'étoient point sans fondement; qu'effectivement le duc de Mercœur étoit marié ; & que rien n'étoit plus véritable que la correspondance entretenue avec le cardinal. Molé, à cette indiscrette déclaration, croyant que le duc abandonne son favori, & n'ayant pas à beaucoup près une haine aussi active contre Condé que contre ce dernier, en profite habilement pour faire tomber quelques traits sur celui-ci, ne doutant pas que dans une délibération où il s'agissoit de la sûreté de Condé, il ne se trouvât beaucoup de membres qui notassent le coadjuteur.

Gondy vit le coup, &, malgré ses alarmes, conserva encore assez d'adresse & d'intrépidité pour le parer. Il parloit

immédiatement après la grand'chambre, & il n'ignoroit pas qu'il avoit peu à craindre de la plupart des vieillards qui la composoient ; il se persuada qu'avec un peu de prudence, il pourroit former l'arrêt : il y réussit. La plupart de ceux qui le précédoient déclamerent beaucoup sans rien dire ; & quand son tour fut venu, voici comment il expliqua son opinion. « Il supplioit messieurs les pré-opinans de le pardonner, s'il s'étonnoit qu'ils n'eussent pas à son sens fait assez de réflexions sur l'importance de la délibération actuelle : il ne s'agissoit de rien moins que de la sûreté de M. le prince, & par contre-coup de celle de l'état. Les défiances à cet égard donnoient des prétextes très fâcheux dans toutes leurs circonstances. Pour prévenir tous les dangers qu'il prévoyoit, il falloit charger le procureur-général d'informer contre tous ceux qui auroient donné des conseils

1651.

Retz.

1651. » contre la liberté de M. le prince. (Ici
» Condé le premier, & toute la com-
» pagnie après lui, jetta les yeux sur
» le prélat, en souriant de son audace.)
» Sur le reste, il étoit de l'avis du pré-
» sident Charton; il falloit faire regi-
» stre des paroles de la Reine; sup-
» plier M. le prince de voir sa majesté;
» mander, le lundi suivant, le duc de
» Mercœur, pour rendre compte de
» son mariage à la compagnie; exécu-
» ter tous les arrêts rendus contre les
» domestiques du cardinal; appréhen-
» der au corps Ondedei; & enfin assi-
» gner pardevant messieurs Meunier &
» Brulé, Bortet, Brachet & Silhon,
» l'abbé Fouquet, pour être ouis sur les
» faits que le procureur-général pour-
» roit proposer contre ces créatures du
» cardinal.

L'audace de Gondy le sauva; son avis fut l'avis général, & fit l'arrêt, sans qu'il eût été nommé, comme l'avoit espéré Molé, lequel ne put s'em-

pêcher de se plaindre au maréchal de Turenne que Condé eût si mal profité de l'occasion qu'il lui avoit fournie. Le prince crut que c'en étoit assez pour sa sûreté, & qu'après un pareil arrêt, il ne pouvoit pas sans crime refuser d'aller au palais royal. Il s'y laissa donc conduire par Gaston dès l'après-dînée: l'entrevue ne pouvoit manquer d'être froide & embarrassée, l'arrêt ayant bien levé les prétextes, mais non les motifs de défiance. 1651.

Gondy, s'applaudissant d'être sorti si heureusement d'un aussi mauvais pas, fut d'autant plus charmé du coup qu'on avoit voulu lui porter, que la Reine lui en parut plus attachée. Elle ne fut cependant pas trop satisfaite que le prélat eût opiné à mander le duc de Mercœur au parlement. Mais si l'arrêt s'exécuta, ce fut à la confusion de ceux qui attiroient à ce duc cette humiliante démarche. Il se rendit en effet au parlement; & là, avouant hautement son Les

1651 Motteville. mariage, il prétendit que cette alliance ne pouvoit être criminelle, puisqu'il l'avoit conclue avant que le cardinal eût été lui-même déclaré criminel par arrêt du parlement : d'ailleurs, ajouta-t-il, il ne voyoit pas quel crime on pouvoit lui faire d'une alliance que Monsieur pendant trois mois l'avoit sollicité de conclure, & à laquelle M. le prince avoit consenti positivement & expressément. La récrimination étoit cruelle pour les deux princes, qui se défendirent assez mal. Outre leurs mauvaises raisons, il paroissoit si difficile de rompre une union faite avec toutes les formes, qu'on aima mieux laisser tomber cette affaire ; il fut simplement ordonné que le duc de Mercœur *justifieroit son dire.*

Le lendemain on renvoya au chancelier la déclaration contre le cardinal, pour y faire quelques additions, & y insérer entr'autres que le cardinal avoit empêché la paix de Munster, & qu'il

avoit conduit le Roi dans la Guienne 1651.
& au ſiége de Bordeaux, contre l'avis du duc d'Orléans.

Cependant la guerre s'échauffoit de plus en plus entre la Reine & Condé. La princeſſe au déſeſpoir, voyant le faſte impoſant que ſon ennemi affichoit, la foibleſſe de Gaſton, l'éloignement de tous ſes miniſtres, tira de ſon impuiſſance même de nouvelles forces & un nouveau courage pour tenter les dernieres extrémités. La conduite molle & inconſéquente de Gaſton lui laiſſoit toujours des ſoupçons ſur la bonne-foi de Gondy : voulant enfin ſavoir à quoi s'en tenir, elle eut recours à un expédient ſingulier. Retz.
Elle mene un jour Madame, femme de Gaſton, aux carmélites ; & là, après avoir toutes deux communié, elle lui fait jurer qu'elle lui dira la vérité ſur ce qu'elle va lui demander ; alors elle la preſſe de lui dire ſi Gondy la ſert fidélement auprès de ſon mari. Madame l'en ayant aſſurée,

1651. la Reine ne crut pas qu'après une si auguste cérémonie, la princesse voulût lui en imposer, connoissant sur-tout sa piété : car Madame en avoit ; & ce n'est pas un des traits de cette histoire le moins digne de l'attention d'un philosophe, que les contrastes qu'allioient alors les femmes dans leurs cœurs ; il n'étoit pas rare de les voir tour-à-tour en proie à la dévotion, à l'amour, à la révolte, & quelquefois des sentimens si disparates éclater chez elles tous en même temps.

Si, après l'aveu solemnel de Madame, il étoit resté quelques défiances à la Reine, à qui ses serviteurs éloignés s'efforçoient de faire suspecter la bonne-foi du coadjuteur, le prélat les eût levées par l'ardeur avec laquelle elle le vit embrasser le parti qu'elle lui proposa, de se déclarer publiquement contre Condé, & de notifier avec courage à Gaston que, quels qu'en fussent les risques, quelque parti qu'il prît lui-

même, il y étoit déterminé. La résolution où se fixa Gaston de ne plus aller au parlement, & de rester neutre, pour ainsi dire, jusqu'à ce que la querelle fût vuidée, contribua encore à rassurer la princesse. Au reste, elle n'eût pas dû avoir besoin de tous ces témoignages : il étoit vrai que Gondy, loin d'être coupable, la servoit alors très fidélement ; ce n'est pas qu'on doive lui en tenir grand compte, ni qu'il faille en faire honneur à son amour pour la patrie & pour le maintien de l'autorité royale : ces deux sentimens n'étoient sans doute point étrangers à son cœur, mais ils ne pouvoient lui parler avec énergie que lorsqu'il se seroit vu lui-même dans le ministere.

1651.

La Reine, sûre de lui, l'envoya donc à Montrouge, pour y concerter avec Châteauneuf un nouveau plan d'attaque qu'elle avoit imaginé contre le prince. On doit se souvenir que, sans être rentré entiérement dans les bonnes

graces de la régente, Châteauneuf avoit
1651. alors quelque pouvoir auprès d'elle par les derniers arrangemens pris avec le coadjuteur, & qui devoient être publics à la majorité. Le nouveau projet consistoit à déclarer Condé criminel à la face de toute la France. Châteauneuf, qui craignoit que le raccommodement du prince avec la cour ne changeât toutes les mesures prises pour son exaltation, avoit, pour éloigner cet accommodement, dressé une piéce où la conduite de Condé étoit présentée sous les couleurs les plus noires, & où la haine se répandoit en flots de bile & de fiel. Gondy prétend qu'avec Bellievre, il adoucit quelques traits de cet écrit; que la Reine, avec ces adoucissemens, le trouva trop doux; que Molé, auquel on le communiqua, y trouva trop de vinaigre, & y mit du sel : ce furent ses expressions. Après avoir passé par tant de mains, voici ce qu'en substance portoit ce factum, non

moins cruel que celui qu'on avoit imaginé quelque temps auparavant contre le coadjuteur dans une occaſion pareille. Il commençoit par une proteſtation ſolemnelle de S. M. de ne rappeller jamais ni le cardinal Mazarin, ni les ſous-miniſtres ; puis, paſſant bientôt à ce qui faiſoit le principal motif de cette piéce, on s'épanchoit en reproches amers ſur toutes les graces que la maiſon de Condé avoit reçues de la cour ; ſur la conduite fiere, audacieuſe, arrogante même que le prince tenoit depuis ſa liberté ; ſur ſon acharnement contre les miniſtres ; ſur ſes cabales à Paris & dans les provinces ; ſur les lettres qu'il avoit écrites durant ſa retraite aux divers parlemens, ainſi qu'à pluſieurs grandes villes ; ſur les ſommes qu'il accumuloit, & les renforts de toute eſpece qu'il envoyoit dans ſes places ; ſur les ravages & les déſordres de ſes troupes, ainſi que ſur le refus qu'elles avoient fait de ſe joindre à celles de ſa

1651.
Motteville.
Retz.

1651. majesté ; sur la retraite de madame la princesse, du jeune duc son fils, & de mad. de Longueville à Montrond ; sur les liaisons avec les Espagnols ; sur leur séjour à Sténai, lequel ne pouvoit être que le fruit d'une intelligence coupable. Toutes ces graves imputations finissoient par une exhortation pathétique aux compagnies souveraines, à l'hôtel-de-ville, à tous les ordres de l'état, de persévérer dans la fidélité qu'ils devoient au Roi, & de se joindre à S. M. pour faire rentrer le prince dans le devoir.

Pour tirer de cette diatribe d'autant plus sanglante qu'elle paroissoit appuyée sur la vérité en bien des points, on fit Le 17 Août. venir le parlement, par députés, au palais royal, & l'après-dînée, la chambre des comptes, la cour des aydes & le corps-de-ville, & on leur lut la foudroyante Philippique, en présence du Roi, de la Reine, & de tout ce qu'il y avoit de grands à la cour. Le prince de Conty, qui s'y trouva lui-même par

hazard, fut obligé d'entendre jufqu'au bout cette cruelle lecture, & n'y répondit qu'en proteftant tout haut que fon frere fauroit détruire cet horrible tiffu de calomnies. 1651. Motteville.

Condé le tenta le lendemain en fe rendant au parlement. Après s'être plaint de cette violente fatyre, il fupplia la compagnie de lui rendre juftice, en le puniffant s'il étoit coupable, ou en tirant un châtiment exemplaire de fes calomniateurs, s'il étoit innocent. Il finit en priant la compagnie de députer fur le champ vers M. le duc d'Orléans pour l'engager à venir prendre fa place. Il efpéroit que le duc ne pourroit réfifter aux inftances d'une députation, mais le foible Gafton trompa pour cette fois fon attente; il répondit qu'il venoit d'être faigné, & qu'il ne favoit même quand il pourroit fe rendre aux affemblées. Condé au défefpoir, croit que fa préfence fera davantage; après la féance, il fe rend au Luxembourg, Le 18.

1651. & là, par sa hauteur respectueuse, il oblige le duc à promettre qu'il se rendra le lendemain au parlement : vaine promesse ; le coadjuteur, un quart-d'heure après, mettant en jeu le ressort de la peur, défait l'ouvrage du prince; il lui fait craindre les dangers du choc pour le lendemain ; Condé revient à la charge par ses émissaires : enfin, sans pouvoir obtenir sa présence, il lui arrache un billet, ou plutôt un certificat, fort long, fort détaillé, où Gaston déclaroit, ce qui n'étoit point vrai, qu'il avoit désapprouvé l'écrit lu aux cours souveraines, principalement en ce qui regardoit les intelligences de Condé avec les Espagnols; il ajoutoit quelques raisons, par lesquelles il sembloit disculper le prince de ce que les ennemis n'avoient pas encore évacué Sténai, & de ce que ses troupes n'avoient pas joint celles du Roi.

Retz. Mottev.

Le 19. Muni de cette piece, Condé court au parlement, avec une apologie très

détaillée de sa conduite, mais trop longue pour trouver ici sa place. Il suffit de savoir que c'étoit une réponse extrêmement adroite à toutes les imputations de la Reine, & qui présentoit sa conduite sous les couleurs, sinon les plus vraies, du-moins les plus favorables. Après avoir modestement parlé de ses services & de ceux du feu prince son pere, il mettoit en parallele ses récompenses, ses établissemens avec ceux du cardinal, & prouvoit victorieusement que toute la différence étoit à l'avantage du dernier. « On lui reprochoit » ses instances contre les sous-ministres; » mais n'étoient-elles pas une suite na- » turelle & nécessaire de l'éloignement » du cardinal ? La retraite de madame » la princesse & de sa sœur inspiroit » des défiances; mais l'une étoit aux » carmélites de Bourges, l'autre retirée » dans celle de ses maisons qu'on lui » avoit ordonnée pour séjour durant sa » prison. Si les Espagnols n'avoient

1651.

» point évacué Sténai, si ses troupes
1651. » n'avoient pas joint l'armée du Roi,
» qui devoit-on en accuser, sinon la
» Reine elle-même, comme le prouvoit
» assez le billet de M. le duc d'Orléans?
» Sa majesté se plaignoit que lui, Con-
» dé, l'eût comme forcée au change-
» ment qui s'étoit fait dans le conseil
» immédiatement après sa prison : mais
» il pouvoit protester qu'il n'avoit eu
» d'autre part à ce changement que de
» s'être opposé à la proposition faite
» par M. le coadjuteur & M. de Mon-
» trésor, d'armer le peuple & d'aller
» arracher les sceaux à M. le premier
» président.

» Au reste, ajouta Condé après la lecture de cet écrit, « je ne doute pas » que la déclaration que la Reine a fait » lire contre moi ne soit encore ici l'ou- » vrage de M. le coadjuteur : du moins » elle est digne d'un homme qui a eu » l'audace d'ouvrir un conseil aussi vio- » lent que celui d'armer tout Paris, &

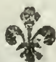
» d'aller arracher les ſceaux au magi- 1651.
» ſtrat auquel la Reine les avoit con-
» fiés. » Gondy, qui ne parloit jamais ſi bien que quand il avoit une mauvaiſe cauſe à défendre, ne laiſſa pas ces outrages ſans réplique, & élevant ſa voix avec une hardieſſe majeſtueuſe : *Je croirois*, dit-il, *manquer au reſpect que je dois à Monſieur, ſi je diſois ſeulement un mot pour me juſtifier d'une action qui s'eſt paſſée en ſa préſence ; je puis proteſter à la compagnie que je n'ai rien fait ni rien dit en cette rencontre qui ne fût d'un homme de bien. Au reſte*, ajouta-t-il avec une fierté dont lui ſeul étoit capable, *malgré les accuſations qu'on intente contre moi, il me reſte un honneur & une ſatisfaction que perſonne ne m'ôtera jamais ; on ne peut du moins m'accuſer d'avoir jamais manqué à ma parole.*

Ce trait étoit décoché directement contre Condé, & il en ſentit l'atteinte : c'étoit lui reprocher les engagemens

qu'il avoit pris & rompus deux fois
1651. avec la fronde. Le prince de Conty, qui étoit à ses côtés, poussa son frere comme pour lui dire de le repousser : mais, soit mépris, soit peut-être cette difficulté qu'avoit le prince de parler en public, & qui le rendoit timide dans une grande assemblée, soit plutôt grandeur d'ame, il laissa tomber le trait sans le relever. Le coadjuteur ne marque pas moins de grandeur d'ame, en avouant qu'il y en avoit dans le procédé de Condé ; & que si le prince eût dit un mot, qu'il y eût eu une épée tirée, il étoit perdu, le cortége du prince étant ce jour-là incomparablement plus nombreux que le sien. La dé-
Joly. libération, qui roula sur deux avis, l'un de prier Gaston de s'entremettre de l'accommodement, l'autre de supprimer tous les écrits de part & d'autre, & d'ensevelir ces récriminations dans l'oubli, ne put être terminée dans cette séance, & fut remise à celle du

sur-lendemain

ſur-lendemain, qui devoit éclairer une ſcene bien plus fameuſe. La fin de celle-ci faillit à être ſanglante pour le coadjuteur, & il dût reſſentir quelqu'eſpece d'effroi, lorſqu'en ſortant du parlement, il entendit une foule de voix confuſes qui crioient, *point de Mazarin, point de coadjuteur*. Ces acclamations, les premieres peut-être de cette eſpece qu'il eût ouies, lui firent faire de ſérieuſes réflexions ſur le dangereux labyrinthe dans lequel il s'engageoit inſenſiblement. Il comprit que Condé pourroit ne pas garder toujours la même modération, & que la Reine ne ſeroit peut-être pas ſérieuſement fâchée qu'il portât enfin dans cette occaſion la peine de tant de témérités. Nous allons voir quelles meſures il prit contre tant d'écueils qu'il étoit déterminé à braver. 1651.



CHAPITRE VI.

Séance fameuse du parlement, où le coadjuteur court risque de la vie ; il se résout à céder à Condé le pavé de Paris, & à ne plus assister aux séances.

1651. GONDY, plus fait pour le tumulte des camps que pour la paix des autels, se trouvoit retombé, pour ainsi dire, dans sa sphere, par les mouvemens où l'avoient jetté l'intérêt, l'ambition & la soif de la vengeance. Rien n'étoit plus enivrant pour son amour-propre que de voir la cour le regarder comme le seul homme propre à lutter contre un prince du sang, le plus grand homme peut-être & sûrement le premier des héros de son siécle. A ce sentiment délicieux pour un cœur tel que le sien, se joignoit la satisfaction de couvrir aux yeux de la

Reine tant de saillies criminelles qui avoient failli à perdre l'état, de regagner peu à peu sa confiance, de mériter son pardon, & d'arracher peut-être par la suite des graces à sa reconnoissance. La Reine, de son côté, se repaissant de la douce idée que Condé ne parviendroit pas à lui donner des loix à son gré, & peut-être aussi secrétement flattée de l'espoir qu'en commettant de plus en plus deux rivaux qu'elle détestoit également, elle se verroit peut-être délivrée de tous deux à la fois; la Reine étoit disposée à fournir à Gondy tous les secours qui pouvoient soutenir son courage, & contribuer, sinon à lui donner la victoire, du moins à la balancer. Elle entra donc, presqu'avec autant de passion que lui, dans les mesures qu'il vouloit prendre pour la prochaine séance. Ils eurent un jour entier pour s'y préparer; & le dimanche, que le prélat auroit dû consacrer aux paisibles & saintes fonctions de son

1651.

Le 20 Août

1651. ministere, fut totalement employé aux apprêts de la guerre, du meurtre & du carnage.

Retz. Joly. la Rochef. Nemours. Motteville. Talon. Montglat. &c.

Le maréchal d'Albret eut ordre de commander trente gendarmes pour être entiérement à la disposition de Gondy; le maréchal de Schomberg fournit quarante chevaux-légers avec les mêmes ordres; Pradel, major du régiment des gardes, lui envoya le chevalier Raray, ami intime du coadjuteur, avec quarante hommes d'élite; Annery, avec la noblesse du Vexin, se prépara à défendre les postes qui lui seroient confiés; Noirmoutiers, Fosseuse, Châteaubriant, Châteaurenaud, Baradas, Montauban, St. Mesme, St. Auban, Laigues, Montaigut, Lamet, Argenteuil, Quérieux, Humieres & Sévigny se disposerent à faire des prodiges dans une journée qui paroissoit devoir être décisive, pour une cause qu'ils avoient soutenue si long-temps, & qui alors sanctifiée, pour ainsi dire, parce qu'elle

étoit devenue celle du Roi, les honoroit à leurs propres yeux. Quérin, brigadier; Lépinai, autre officier dans les troupes de quartier, promirent aussi les secours de leurs bourgeois, qui devoient être armés de pistolets, & de poignards cachés sous le manteau. 1651.

Sûr de tant de défenseurs, Gondy sur le soir va reconnoître le champ de bataille & marquer ses postes. Il fait couler dans les buvettes une partie de ses gens, investissant ainsi presque toute la salle du palais; & pour ne rien oublier de ce qui peut contribuer à sa défense, il jette dans les armoires de ces mêmes buvettes une grande quantité de grenades, prêtes à jouer dans l'occasion: il se réserve de donner ses derniers ordres le lendemain, & de placer le gros de ses amis à la main gauche de la salle, tandis que trente gentilshommes du Vexin, postés dans la chambre des consignations, se trouveront prêts à prendre Condé & ses

1651. amis en flanc, & par derriere, si le combat s'engage. Par ces différentes précautions, il étoit maître de tout le palais, à l'exception cependant du parquet des huissiers & des lanternes de la grand'chambre; & il auroit bien voulu, dès le soir même, s'emparer de ces postes, dont il sentoit toute l'importance; mais tous les gens de qualité qu'il auroit pu y placer devoient être occupés ou ailleurs, ou auprès de lui; & comment y introduire une foule d'artisans & d'ouvriers, tandis que ces places n'étoient destinées qu'à des personnes d'un rang distingué? c'eût été d'ailleurs se trahir, afficher un projet d'attaque, & peut-être indisposer jusqu'à ses amis même du parlement, qu'une pareille témérité pouvoit faire trembler. Gondy sentit l'inconvénient de rester sans défense de ce côté; mais il aima mieux donner quelque chose au hazard, que de tout risquer par trop de prudence.

S'il s'étoit rendu ainsi respectable au dedans, il ne l'étoit pas moins au dehors. Les habitans du pont St. Michel & du pont Notre-Dame, qui lui étoient vendus, eurent ordre de se tenir sous les armes au premier signal : leurs postes, leurs fonctions, tout fut fixé; l'on n'oublia pas même de leur donner un mot de ralliement, ainsi qu'à toutes les autres troupes, & l'on prit celui de *Notre-Dame*. Condé, de son côté, qui fut averti de tous ces mouvemens, & qui se promit bien de paroître avec un cortége non moins effrayant, donna *St. Louis* aux siens pour mot du guet. Gaston, le foible Gaston, toujours incertain, ne prenoit aucune part à ces préparatifs; trop timide pour s'exposer aux risques de cette journée, trop insensible aux malheurs qui en pouvoient résulter pour les prévenir, sa résolution étoit prise de garder la neutralité : mais, voulant se ménager des deux côtés & se faire un mérite d'y avoir pris part,

1651.

1651. du moins par ses serviteurs, il permit à Raray, Beloi & Vallon, qui étoient à son service, d'accompagner Condé, & au vicomte d'Autel, aux marquis de la Sablonniere & de Genlis d'accompagner Gondy.

Le 21. Tout étant ainsi disposé, dès que l'audacieux prélat vit luire les premiers rayons de ce jour, qui faillit à être le dernier pour lui, il alla avec ses amis prendre possession du parlement. Condé ne s'y rendit que sur les sept heures du matin avec un cortége moins nombreux que celui de son rival, mais bien plus respectable, n'étant composé que de noblesse. Dès que le prince eut pris sa place, il commença l'attaque en se plaignant de cette foule de gens armés dont le palais étoit rempli. « Il ne pouvoit » assez s'étonner que le temple de la » justice fût devenu tout-à-coup un » camp, où l'on se préparoit à une san- » glante bataille. Il avoit trouvé des » postes pris, des gens commandés,

» des mots de ralliement; & il ne con- 1651.
» cevoit pas qu'il pût se trouver dans le
» royaume des gens assez insolens pour
» prétendre lui disputer le pavé. » A ces derniers mots qu'il prononça deux fois avec cette fierté qui lui étoit naturelle, Gondy l'interrompt & lui réplique avec un orgueil semblable, mais adouci par la démarche d'une humble révérence : « il ne croit pas qu'il y ait
» dans le royaume personne assez inso-
» lent pour oser lui disputer le pavé ;
» mais il est persuadé qu'il y a telles
» personnes à qui leur dignité ne per-
» met de le céder qu'au Roi. » *Je vous le ferai bien quitter*, répart Condé en fureur : *il ne sera pas aisé*, réplique son rival avec sang-froid.

Ces mots sont comme un signal qui appelle tous les spectateurs au combat. La cohue des enquêtes se leve avec un tumulte effroyable; tous les jeunes conseillers se séparent pour aller se ranger chacun sous le chef de leur parti. Les

Présidens alarmés s'élancent de leurs
1651. siéges, & se précipitent entre les deux rivaux ; ils s'adressent à Condé, ils le prient, ils le conjurent de se souvenir qu'il est dans le temple de la justice ; qu'un mot, un geste, un coup d'œil de sa part peut anéantir toute la capitale ; ils le supplient de trouver bon qu'on fasse disparoître toute la noblesse, & cette foule de gens armés qui assiégent le palais. Condé se rend, & ordonne à la Rochefoucault d'aller prier ses amis de se retirer ; Gondy, affectant une rivalité indécente, ridicule, & dont en secret il rougissoit lui-même, se leve en s'écriant avec impudence qu'il va faire la même priere a ses amis. *Quoi ! vous êtes donc armé*, lui dit le président de Mesme ? *Eh qui en doute*, reprit aussi arrogamment le prélat ? Il est vrai que le doute auroit été assez impertinent dans une occasion où il n'y avoit peut-être pas dix personnes de

toute l'aſſemblée & même des magiſtrats, qui ne fuſſent armés, les uns de poignards, les autres de piſtolets, quelques-uns de cuiraſſes. 1651.

Cependant, tandis que Gondy va auprès de ſes amis, la Rochefoucault, après avoir achevé ſa commiſſion, rentre dans le parquet des huiſſiers. A peine le prélat paroît dans la grand'ſalle, que quelques valets de-pied du prince mettent l'épée à la main, en criant *au Mazarin* : les partiſans de Gondy les imitent ; ceux de Condé, malgré l'ordre que vient de leur donner la Rochefoucault, en font autant : des deux côtés on n'entend qu'un cri, *aux armes* ; ici, *vive le Roi & le coadjuteur* ! là, *vive le Roi, vivent les princes* ! On ſe prépare au combat, on ſe ſépare, on ſe forme, on ſe range ſur deux files, on ne s'éloigne que de la longueur des épées ; le plus léger ſignal va faire rapprocher les deux troupes, qui ſe meſurent des yeux,

1651. & dont tous les traits, tous les gestes annoncent ce que la passion a de plus ardent, de plus effréné. Cependant, par une espece de prodige, tant de guerriers d'une valeur éprouvée, tant d'épées, tant de poignards, de pistolets, restent sans action; on eût dit qu'un bras invisible, veillant au salut de la France, suspendoit les coups, charmoit les deux partis, & les empêchoit de s'avancer l'un contre l'autre. Dans ce moment, le marquis de Crénan, capitaine des gardes du prince de Conty, se trouvant vis-à-vis Laigues, autrefois son ami, lui crie : *que faisons-nous ? faut-il que les plus braves gens s'égorgent, & que le sang le plus noble coule ici pour un coquin tel que Mazarin ? Il n'est pas question de Mazarin*, lui répond Laigues; *il ne s'agit que de crier tous ensemble, vive le Roi ! mais sans rien ajouter. Ah ! volontiers*, répart Crénan; *nous sommes tous bons serviteurs de sa majesté; & s'il ne tient qu'à*

cela, Vive le Roi : ſchelm (1) *qui ne remettra ſon épée dans le fourreau* ! Il n'y avoit point de honte à ſuivre l'exemple d'un homme reconnu auſſi brave que Crénan ; ſon cri, ſon action eſt répétée unanimement par les deux partis ; toutes les épées rentrent dans le fourreau, toute la fureur tombe ; la haine, la vengeance, tant de paſſions brûlantes qui échauffoient les deux partis, ſont éteintes dans le moment, & les deux troupes ſe mêlent & ſe confondent comme auparavant. 1651.

Gondy n'étoit plus préſent à ce ſpectacle ; mais il ne s'étoit dérobé à un danger que pour ſe précipiter dans un plus terrible. Dès qu'il avoit vu les valets-de-pied du prince courir à lui l'épée haute, il avoit rebrouſſé chemin, & regagné le parquet des huiſſiers. La Rochefoucault s'étoit rendu maître de la

(1) Ou *ſchelme*, mot allemand, qui ſignifie *coquin.*

1651. porte : Gondy fait tous ses efforts pour entrer ; la porte entr'ouverte ne lui livre que la moitié du passage : la Rochefoucault, le voyant comme partagé, ayant la tête dans le parquet & le reste du corps dans la salle, saisit ce moment pour rendre sa posture encore plus douloureuse ; & passant la barre de fer contre la porte, il met Gondy dans l'impossibilité d'avancer ni de reculer. Cette action étoit horrible, quelque sujet que le duc eût de se plaindre du coadjuteur, quelques couleurs qu'il ait voulu lui prêter : bientôt il fut plus coupable, car il avoue lui-même qu'il balança s'il ne tueroit pas le prélat ; une telle pensée étoit seule un crime, & à peine tout le mérite qu'a montré ce duc dans la suite peut-il en effacer la tache. Mais, selon Gondy, il ne s'en tint point à la seule volonté, il voulut passer à l'exécution, sinon par lui-même, du moins par ses amis ; & il faut avouer que Gondy dans cette occasion paroît assez croya-

ble, même en ne s'en tenant qu'à l'aveu du duc, & en réfléchissant aux circonstances, à ce moment terrible où les têtes échauffées par le tumulte, par la vue des armes, par les menaces & les cris qui retentissoient de toutes parts, s'exaltoient mutuellement, & ne pouvoient concevoir que des idées de destruction. La Rochefoucault, tenant donc toujours la porte à moitié fermée sur son ennemi, crioit d'une voix effroyable à Coligny, à Ricon, à Chavagnac qu'ils se dépêchassent de le tuer: Coligny eut horreur de la proposition; Ricon & Chavagnac répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre du prince, qu'ils étoient à lui en qualité de serviteurs & non d'assassins, & qu'ils ne lui disputeroient pas la gloire de poignarder un prêtre. 1651.

On peut se figurer la situation terrible de Gondy, qui ne perdoit pas un mot de ce dialogue: elle ne pouvoit être plus déchirante; tous ses organes

1651. étoient dans un état douloureux ; à moitié suffoqué, le cou engagé entre les deux battans, la respiration haute & convulsive, il faisoit de vains efforts pour se dégager, suant, haletant, criant, mais sans pouvoir se faire entendre, ses cris étant également étouffés & par le tumulte & par la contraction que tous ses muscles éprouvoient. Il auroit été encore bien plus effrayé, s'il eût su les dangers qui le menaçoient d'un autre côté. Pech, malheureux de la lie du peuple, criailleur à gages du prince, n'avoit pas plutôt vu le coadjuteur quitter la grand'salle, qu'il l'avoit poursuivi, sa femme à ses côtés & un poignard à la main, en criant comme un forcené, *où est ce coquin de coadjuteur ; que je le tue* ? Gondy étoit déja au pouvoir de la Rochefoucault ; Argenteuil, qui se trouvoit proche de lui, apperçoit Pech, dont le dessein n'étoit point équivoque; il se jette entre Gondy & son assassin ; il lui fait un rempart de son corps, il

le couvre du manteau long d'un prêtre qu'il voit par hazard à ses côtés, & cependant, pour tromper la furie de Pech, il l'interroge & lui demande d'un ton menaçant *s'il seroit bien assez abandonné pour égorger son archevêque*? 1651.

Le tumulte de la salle, le danger du coadjuteur, la rage de Pech, tout cela se déclaroit dans le même temps, & l'on n'étoit pas plus tranquille à la grand'chambre, où tous ces cris, tout ce bruit, qui sembloient annoncer le combat, jettoient dans les uns la consternation, dans les autres la soif du carnage. Condé même dans ce moment, comme il l'avoua depuis au coadjuteur, croyant l'affaire engagée, attendoit le prélat avec impatience, *pour lui sauter à la gorge & le rendre responsable des événemens.* Cependant Champlatreux, fils du premier président, étant sorti pour apprendre la cause de tout ce tumulte, & savoir pourquoi ni Gondy ni la Rochefoucault ne repa-

roissoient, les trouve tous deux dans la
1651. situation où nous les avons laissés, l'un s'efforçant de se dégager, l'autre de l'étouffer au passage. Champlatreux avoit toujours été ennemi de Gondy & ami de Condé ; mais par une générosité aussi louable que l'action de la Rochefoucault étoit infâme, il dépouille dans ce moment tout autre sentiment, pour n'écouter que celui de l'humanité, il vole à la porte avec une sainte horreur, il repousse la Rochefoucault avec toute l'indignation d'un cœur honnête, en lui reprochant la honte de son attentat, & présentant la main à Gondy, il le tire enfin du plus cruel état où il eût été de sa vie. Le prélat recevoit encore d'une main inconnue un service bien plus essentiel ; dans le moment même il échappoit à la mort. Pech, saisissant enfin le moment de porter ses coups, lui lâchoit son poignard dans le corps, lorsque le noble d'Auvilliers, qui vit briller l'arme fatale, détourna

le coup, ſans autre motif que celui de la généroſité, car il ne connoiſſoit le prélat que de vue (1). 1651.

Gondy, rentré dans la grand'chambre, pâle, défait, chancelant, & avec tous les ſymptômes de la frayeur, s'adreſſe au premier préſident, & pénétré de la généroſité de ſon fils, il lui en fait les plus vifs remercîmens, en avouant qu'il doit la vie à Champlatreux, & qu'il n'a pas tenu au duc de la Rochefoucault qu'il n'ait été aſſaſſiné. La Rochefoucault, conſervant tout ſon ſang-froid, lui répond avec tranquillité que la peur ſans doute lui a troublé le jugement; que s'il avoit voulu ſe dé-

(1) On ſera bien-aiſe de ſavoir que le coadjuteur ne fut pas moins généreux; il prit d'Auvilliers dans ſa maiſon, & le garda juſqu'à ſa mort. Sa reconnoiſſance envers Champlatreux éclata dès-lors & dans la ſuite : il voua à toute ſa famille une amitié qui ne ſe démentit jamais.

1651. faire de lui, ce n'eût pas été une chose difficile, après l'avoir tenu si long-temps à la porte; qu'il ne l'a fait que pour la sûreté de M. le prince & de la compagnie, qui sans cela alloient être exposés à la violence de ses partisans, lesquels, à sa vue, avoient excité une sédition : *au reste, traître*, ajoute-t-il d'un ton furieux, *je me souciois assez peu de ce que tu pouvois devenir*. Gondy, remis de ses alarmes, reprend son caractere, & l'apostrophant par le nom de guerre qu'on lui avoit donné à la premiere fronde : *tout beau*, lui crie-t-il, *ami la Franchise, ne vous emportez point. Vous n'êtes qu'un poltron, moi je suis prêtre; le duel nous est défendu, il ne peut rien arriver entre vous & moi.*

Ces paroles piquantes ne restent pas sans réplique. Le duc de Brissac, parent & ami du coadjuteur, prend hautement son parti, & menace la Rochefoucault de coups de bâton : la Roche-

foucault à son tour le menace de coups d'éperons; la querelle s'échauffe ; les ducs sont prêts à s'élancer l'un sur l'autre & à ensanglanter le sanctuaire de la justice : les présidens se précipitent entre eux , & parviennent à faire cesser cette scene scandaleuse : mais l'animosité n'étoit que suspendue; dès qu'ils sont sortis, ils s'envoient un cartel ; & sans doute il auroit eu lieu , si le duc d'Orléans n'eût pris soin de raccommoder les deux ducs. 1651.

Cependant le premier président, qui avoit mandé les gens du Roi, se joint à eux pour exhorter Condé à la modération ; il le prie , il le conjure par les mânes des Bourbons , par le sang de St. Louis , de ne point souiller de carnage le temple de Thémis ; il se retourne vers le coadjuteur , & lui fait les mêmes instances ; il le supplie , par son sacre , de ne point contribuer au massacre général d'un peuple dont Dieu lui a confié la conservation. Condé &

Gondy se rendent ; le premier permet
1651. à deux de ses amis d'aller dans la grand'salle pour faire sortir ses créatures par les degrés de la sainte-chapelle ; le second prie quelques-uns des siens de faire aussi écouler ses partisans par le grand escalier qui est à gauche en sortant de la salle. Cette foule est à peine dissipée, que dix heures sonnent, & que la compagnie se sépare elle-même.

Cette matinée terrible, qui pouvoit abîmer tout Paris, s'il y eût eu une seule goutte de sang versée, offroit encore quelque chose de plus effrayant par les dispositions d'une partie des esprits. De tous les artisans dont la demeure étoit proche du palais, il n'y en avoit pas un qui n'eût dans sa boutique, en travaillant, un mousquet auprès de lui ; toutes les églises étoient remplies d'une foule de femmes & d'enfans, qui alloient au pied des autels déposer leurs vœux pour le parti qu'ils favorisoient. Mais l'idée du danger qu'on venoit

d'éviter, & la crainte d'y retomber le lendemain, se développa l'après-dînée sous une forme plus effrayante. La tristesse parut peinte sur tous les visages, & l'agitation faisant place aux réflexions dans les moteurs même de ces mouvemens, Condé, en considérant quel carnage avoit manqué d'être son ouvrage, ne put s'empêcher de s'écrier : *Paris a failli aujourd'hui à être brûlé, quel feu de joie pour le Mazarin ! Et ce sont ses deux plus grands ennemis qui ont été sur le point de l'allumer* ! 1651.

Le coadjuteur, de son côté, malgré l'audacieuse tranquillité qu'il avoit affectée, n'en étoit pas moins dévoré des plus cruelles inquiétudes, en considérant les suites affreuses que pouvoit avoir sa témérité, non-seulement pour la capitale, mais pour lui-même. « Quel » fruit pouvoit-il espérer de ce choc » entre un simple particulier obscur & » sans pouvoir, & le premier prince » du sang de ses rois, dont les services

1651. » & les grandes qualités avoient tant » de droits à l'estime & à la considé» ration publique ? S'il avoit le dange» reux avantage de faire succomber son » rival dans cette lutte imprudente, il » ne pouvoit le devoir qu'à sa mort ; » alors, quelle honte, quel péril ! Con» damné à rougir éternellement du ti» tre d'assassin, désavoué à coup sûr » par la Reine, où trouveroit-il un » asyle pour se dérober à l'exécration » de l'univers ? N'offriroit-il point par» là au cardinal ce qu'il pouvoit espérer » de plus flatteur ? ne lui donneroit-il pas » entiérement le fruit de tant de soins, » d'intrigues, de veilles, de libéralités, » de crimes même ? Et comment ce» pendant sortir avec honneur du pas » où il s'étoit engagé ? quelle excuse, » quel tempérament apporter auprès » de la Reine ? Comment colorer sa » retraite aux yeux du peuple, égale» ment prêt à condamner son courage » ou sa modération, à traiter l'un de la

» plus audacieuse licence, l'autre de la » plus pusillanime foiblesse ? Qu'alloit » devenir le parti, & tant de projets » formés pour son agrandissement ? 1651.

Tel étoit le labyrinthe où se perdoit Gondy, sans espérer de trouver de voie pour en sortir, lorsque Gaston lui montra une route qu'il n'avoit point apperçue. Le duc, moins effrayé par la terreur générale que par la sienne propre, qui lui faisoit craindre que si les mouvemens se renouvelloient au parlement, l'impression ne s'en communiquât à son palais, sollicita auprès de Condé & de Gondy une promesse de ne se rendre le lendemain au parlement chacun qu'avec six personnes. Gondy s'en défendit, tant par le motif de sa sûreté, que pour ne point paroître lutter directement contre le prince, & vouloir faire comparaison avec lui. La Reine, à laquelle Gaston s'adressa à la suite de ce refus, ne parut pas d'abord plus traitable. Outre qu'elle ne voyoit pas le

1651. danger bien pressant, elle n'auroit peut-être pas été fâchée de certaines extrémités entre deux rivaux également odieux. Elle traita donc les craintes de Gaston de ridicules, & ne se rendit à ses raisons que lorsqu'elles furent appuyées des représentations du chancelier, & de celles de des Bartet & des Brachet, qui, cachés dans les greniers du palais royal, ne s'y estimoient pas tellement en sûreté, qu'ils ne redoutassent d'être égorgés dans une émotion générale. Elle envoya enfin au coadjuteur un ordre de ne point aller le lendemain au parlement. Le premier président, qui, par des raisons de justice autant que de bienséance, l'avoit empêchée d'englober Condé dans cette défense, & qui craignoit que le coadjuteur ne se formalisât de la part qu'il avoit prise à cette défense, fut très surpris d'entendre Gondy l'en remercier comme d'un service essentiel, qui le tiroit d'un très mauvais pas : *il est très sage*, lui répon-

dit Molé, *de le penser, & encore plus honnête de le dire.* Depuis ce moment, ils furent amis. 1651.

Le coadjuteur étoit d'autant plus charmé de l'ordre qui l'empêchoit d'aller au parlement, qu'il avoit un prétexte honnête de s'en dispenser le lendemain : c'étoit le jour de la procession de la grande confrerie, qui devoit aller de la Magdeleine aux cordeliers, à laquelle avoit coutume de se trouver l'archevêque avec tous les curés de Paris, & où il étoit de la bienséance que Gondy remplaçât son oncle, lequel ne pouvoit y assister. Il ne manqua donc point cette cérémonie, qui mettoit à couvert son honneur & sa personne, tandis que Condé se rendroit au parlement, gardé ce jour-là par deux compagnies de bourgeois. Le prince resta dans la quatrieme des enquêtes, tandis qu'on délibéroit sur ses demandes. Après différens avis, il passa à la pluralité, que les écrits tant de la Reine que de Gaston & de Condé, se-

Joly. Retz. La Rochef.

Le 22.

1651. roient portés à S. M. avec des remontrances sur lesdits écrits; que la Reine seroit suppliée de faire étouffer cette affaire, & le duc d'Orléans prié de s'entremettre de l'accommodement.

Condé, après avoir obtenu cet arrêt, sortit, suivi d'une foule de peuple à ses gages, pour se rendre à son hôtel; mais, par une rencontre bizarre, son carrosse se trouva tout-à-coup dans la rue du Paon, vis-à-vis la procession, qui sortoit des cordeliers. Le coadjuteur n'avoit pas cru que, pour une pareille occasion, il eût besoin d'une autre escorte que de celle de ses curés & du peuple qui les suivoit, & il n'avoit auprès de lui que Fosseuse, Lamet, Châteaubriant, Humieres & Sévigny. Dès que le peuple qui accompagnoit Condé, eut apperçu son rival, sans respect pour la sainteté des fonctions qui l'occupoient alors, il s'écrie : *au Mazarin, au Mazarin.* Condé, dont l'indévotion étoit

plus réfléchie, n'avoit garde d'applaudir à des cris aussi scandaleux ; après avoir imposé silence à cette canaille irrévérente, il fait arrêter son carrosse, & en descend avec les ducs de la Rochefoucault & de Rohan, ainsi que le comte de Gaucourt, qui, bien que protestant, crut ne se soumettre qu'à une cérémonie civile en imitant le prince, & en se mettant à genoux avec lui. Gondy, qui avoit toujours les dehors du moment, donne gravement sa bénédiction au prince, le bonnet en tête; puis il l'ôte, s'arrête, lui fait une profonde révérence, & poursuit son chemin. Condé, après avoir eu de nouveau assez de peine à contenir le zele de la populace encore échauffée par ce trait d'édification, remonte dans sa voiture, riant secrétement & du rôle qu'il vient de jouer, & de cette rencontre inopinée, si plaisante en effet, qu'un de nos plus grands poëtes n'a pas hé- 1651.

1651. sité à se l'approprier, & à l'accommoder à sa maniere pour en faire un des plus jolis épisodes d'un de ses meilleurs ouvrages.

CHAPITRE VII.

La Reine mollit ; les prétentions de Condé deviennent plus hautes ; il se retire à Bourges, & de-là à Bordeaux.

Quoique le coadjuteur eût laissé le champ libre à son illustre rival, la justification de celui-ci n'en avançoit pas davantage, &, malgré l'arrêt du parlement, la Reine ne s'expliquoit pas plus favorablement à son égard. Gaston, qui sembloit suivre alors un plan concerté de conduite, selon lequel il marchoit également entre la cour & le prince, se laissant la liberté de se déclarer suivant les circonstances, pour se

débarrasser de toutes les importunités qui pouvoient lui venir des deux parts, se retiroit le plus souvent à Limours, & refusoit également de se trouver aux assemblées du parlement & aux assemblées du palais royal, pour faire voir à la Reine qu'il n'approuvoit pas les entreprises du prince, & au prince qu'il n'entroit point dans les projets vindicatifs de la Reine. Mais il n'en imposoit point à Condé, qui, faisant tous ses efforts auprès du parlement pour qu'il obligeât la Reine, ou à le justifier, ou à prouver ce qu'elle avoit avancé contre lui, étoit d'autant plus indigné de cette mollesse de Gaston, que le premier président profitoit de sa retraite pour empêcher toute délibération à ce sujet en l'absence du duc. Condé, pour enlever à Molé ce prétexte, prit le parti d'aller harceler lui-même Gaston, & de le forcer à venir l'appuyer à Paris. Il se rendit en conséquence à Limours avec le duc de Beaufort, mais inutile-

1651.

Retz. Journal ou Histoire du temps.

Le 29 Août.

ment ; Gaston, contre sa coutume, fut
1651. intraitable, & il fallut que le prince se représentât le lendemain sans lui à la compagnie. Si quelque chose étoit capable de le consoler dans sa mauvaise humeur, ce fut l'étonnante comédie que donna, le même jour, le duc de Vendôme au parlement : soit qu'il crût la ruine de Mazarin certaine, soit qu'il fût gagné par Condé, il ne rougit pas de descendre au plus impudent & plus honteux mensonge, en protestant que le duc de Mercœur s'étoit marié sans sa participation, & en demandant acte de la déclaration qu'il faisoit de n'avoir pas oui parler depuis 1648 de la recherche de mademoiselle Mancini.

Le premier président croyoit que cette burlesque scene emporteroit le temps, & empêcheroit Condé d'exhaler ses plaintes ordinaires sur le retard de la réponse de la Reine ; mais il ne put les éviter, & il fallut rendre compte des députations & des remontrances

qu'il avoit faites à ce ſujet. Malgré ſon indifférence actuelle pour le prince, indifférence qui tenoit un peu de la haine, ces remontrances avoient été énergiques & plus vigoureuſes qu'on n'avoit lieu de s'y attendre : la cour même en fut bleſſée ; & ſur quelques plaintes, qui arriverent juſqu'à Molé, il répondit de cette maniere noble qui lui étoit particuliere : *Au palais royal & en préſence de la Reine, je crois être obligé, pour le bien de l'état, de parler de l'innocence de M. le prince ; mais au parlement, c'eſt toute autre choſe ; c'eſt-là qu'il faut lui faire connoître & ſentir toutes ſes fautes.* 1651. Motteville.

La retraite de Gaſton, dans les circonſtances préſentes, étoit moins favorable à Condé qu'à la Reine, relativement à l'intention où étoit cette princeſſe de traîner les choſes en longueur : auſſi elle en avoit profité dans ſa réponſe aux remontrances de Molé, en déclarant qu'avant d'en donner une po-

1651. sitive, il lui falloit en conférer avec le duc d'Orléans, & qu'elle ne pouvoit se résoudre à rien de précis à ce sujet, qu'à son retour. Condé, à qui le motif de la princesse n'échappoit point, se récria beaucoup contre ces subterfuges; mais toutes ses plaintes auroient été encore long-temps inutiles, si la princesse n'eût presqu'aussi-tôt reçu du cardinal des dépêches qui lui ordonnoient un plan de conduite absolument contraire. *Donnez*, lui mandoit le cardinal, *donnez, madame, à M. le prince toutes les déclarations d'innocence qu'il peut desirer. Tout est bon, pourvu que vous l'amusiez, & que vous l'empêchiez de prendre l'essor.* La Reine d'elle-même étoit assez peu disposée à suivre ce conseil, & elle disoit quelquefois, *qu'elle souhaitoit du meilleur de son cœur que le prince fût déja en Guienne, pourvu*, ajoutoit-elle, *qu'on ne crût pas que ce fût moi qui l'y eût poussé.* Que le conseil du cardinal fût l'effet de quelque

Retz.

négociation ſecrette, ou ſimplement de ſa politique, il n'en paroiſſoit pas moins ſage dans la circonſtance préſente, où il étoit extrêmement important de ne point effaroucher le prince, de le leurrer par de belles apparences juſqu'à la majorité, qui approchoit; de l'empêcher de fuir la cour, & de le mettre dans la néceſſité ou de vivre déſormais avec le Roi majeur, dans cette dépendance dont nul rang ne diſpenſe, ou d'être puni avec toute la plénitude de l'autorité royale. Mais Condé ne prit point le change ſur la réponſe que, d'après ces impreſſions du cardinal, la Reine donna enfin aux remontrances du parlement.

1651.

Le 1 Sept.

Elle avoit dit que les avis qui lui avoient été donnés relativement aux liaiſons du prince avec l'Eſpagne, n'ayant point eu de ſuite, S. M. vouloit bien croire qu'ils n'avoient point de fondement. Condé, trois jours après, ſe récria contre cette eſpece de juſtifi-

Le 4.

cation, qui ne lui parut pas suffisante, & il insista pour avoir un arrêt en forme, qui établît toute son innocence : il parloit avec d'autant plus de chaleur, qu'il se sentoit alors appuyé de Gaston. Ce duc, alarmé du radoucissement de la Reine, & le croyant l'effet de quelque negociation avec le prince, craignit que s'ils se raccommodoient réellement, il n'en devînt la victime, & quitta Limours pour venir étayer Condé, & se faire près de lui un mérite de son appui; il fut si favorable au prince, qu'il n'y eut pas trois voix qui ne conclussent à demander cette déclaration en bonne forme, pour être enregistrée avant la majorité.

1651.

La Reine satisfit sur le champ aux demandes de la compagnie, &, dès le lendemain, elle envoya cette déclaration avec deux autres; l'une contre le cardinal, & que Condé demandoit depuis long-temps; l'autre pour la prorogation du parlement, mais en faveur

des affaires publiques seulement : elles furent enregistrées sur le champ, & les deux dernieres publiées le lendemain dans une audience extraordinaire. On retarda la publication de la premiere, sous prétexte qu'elle se feroit plus solemnellement le lendemain, en présence du Roi, lorsqu'il déclareroit sa majorité. La vérité est qu'on vouloit voir ce que produiroit l'autorité royale dans toute la pompe & tout l'appareil de sa puissance. Il n'est presque pas douteux que pour peu qu'on eût vu le peuple disposé pour la cour par le spectacle magnifique & l'éclat de cette cérémonie, non-seulement la déclaration n'auroit point été publiée, mais que la puissance royale eût peut-être saisi ce premier moment pour atterrer ses ennemis, & principalement Condé, en l'arrêtant sur le champ. 1651.

Mais le prince avoit eu jusqu'alors une conduite, qui devoit ouvrir dans son esprit l'entrée à tous les soupçons,

& l'éclairer sur ce qui étoit possible.
1651. Ainsi, pour déconcerter tous les projets funestes qu'on pouvoit avoir médités contre lui, il forma celui de ne se pas trouver à la majorité, & se rendit à Trie pour y conférer avec le duc de Longueville, dans un rendez-vous qu'il lui avoit donné, & d'où il ne se proposoit pas de le laisser sortir ni meilleur sujet, ni meilleur citoyen.

Le 7 Sept. Cependant le Roi se rendoit au parlement pour y notifier sa majorité, & déclarer que, selon les loix de son royaume, il vouloit désormais le gouverner par lui-même. Cette cérémonie, qu'on s'étoit efforcé de rendre plus éclatante & plus majestueuse que toutes celles du même genre qui l'avoient précédée, se fit en effet avec toute la splendeur qu'on pouvoit desirer, & fut comme un présage du beau siécle où alloit entrer la monarchie. Il n'y manqua que la présence du prince de Condé
Tavannes. pour la rendre complette : il crut y

ſuppléer par une lettre que le prince de Conty préſenta de ſa part au Roi, au moment que le monarque ſe mettoit en marche pour ſe rendre au palais. On remarqua qu'il la prit d'un air froid & négligé, qu'à peine il daigna la parcourir des yeux, & qu'il la remit preſqu'auſſi-tôt dans ſa poche, ſans dire un ſeul mot, & avec l'air d'un prince qui déguiſoit ſon chagrin ſur quelque projet avorté. La cavalcade n'en fut pas moins brillante, quoique, ſi l'on en croit Joly, on n'entendît que rarement ces acclamations fréquentes par leſquelles les François font éclater leur joie à la vue de leur Roi : mais comme Joly eſt le ſeul qui faſſe mention de cette eſpece de triſteſſe & de ce ſilence peu ordinaire, on peut ne regarder ici ſon aſſertion que comme une ſuite de ſon naturel bizarre & grondeur, toujours prêt à fronder le gouvernement. Il n'eſt pas inutile de remarquer que le Roi dans ſa marche, ayant apperçu le coad-

1651.

1651. juteur à une fenêtre, le salua avec beaucoup d'affabilité. Du reste, tout se passa au parlement selon la coutume ; on y apporta les édits contre les duels & contre les blasphémateurs, & l'on publia même, comme on l'avoit promis, la déclaration d'innocence en faveur du prince de Condé.

Mais ce n'étoit qu'une fausse modération qu'on crut devoir affecter dans le public, & la Reine n'en étoit pas moins blessée profondément de l'absence du prince, qui peut-être avoit dérangé ses projets, & des termes même de sa lettre, qui, bien que sage & très mesurée, laissoit entrevoir que ces projets n'avoient point échappés à la pénétration de Condé : car, en suppliant S. M. de lui pardonner si les complots & les calomnies de ses ennemis ne lui permettoient pas de se trouver au parlement, pour lui rendre en cette occasion ce qu'il lui devoit par sa naissance, il ajoutoit que le seul motif du respect dont il étoit pé-

nétré pour S. M. l'empêchoit de se trouver à la cérémonie de la majorité. La Reine, interprêtant ces paroles obscures, se persuada qu'elles signifioient dans le sens du prince, que, s'il l'eût voulu, il se seroit rendu au parlement si bien accompagné, qu'il n'auroit eu rien à craindre : son animosité contre le prince en parut prendre un nouveau degré d'activité, & dans son courroux elle s'écria : *M. le prince périra ou je périrai.*

1651.

Retz.

Cependant Condé, que nous avons laissé conversant à Trie avec le duc de Longueville, s'efforçoit de le mettre dans ses intérêts : mais l'entreprise n'étoit pas facile ; outre que le duc avoit été gagné à la cour, par sa fille, long-temps auparavant, les premiers mouvemens lui avoient si mal réussis, qu'il étoit peu disposé à se laisser entraîner dans d'autres révoltes : comme il ne pouvoit d'ailleurs se déguiser l'infériorité de ses talens, & sentoit intérieure-

Nemours.
Tavannes.

1651. ment qu'il seroit éclipsé par le moindre des chefs, son amour-propre avoit peine à se familiariser avec l'humiliante idée de se jetter dans un parti, pour n'y avoir aucune espece d'existence. Une raison plus décisive encore étoit sa haine pour la duchesse sa femme, dont il se croyoit outragé, & il lui paroissoit aussi dur que ridicule de se rendre, pour ainsi dire, complice de sa propre honte, en embrassant un parti, en servant des projets que la duchesse n'avoit formés que pour se soustraire à lui, & vivre dans toute l'indépendance qui pouvoit favoriser sa conduite, au moins inconsidérée. Ce fut donc envain que Condé employa toutes les ressources que put lui suggérer la nécessité pour gagner son beau-frere : il ne parvint à l'ébranler que par le sentiment, mais ce ne fut que l'émotion d'un moment.

Tavannes. Le prince avoit joué la douleur, l'abattement, la tendresse ; & toute la réponse qu'il put tirer du duc furent ces

mots : *Que voulez-vous que je faſſe pour vous dans l'état où je ſuis ? J'ai dans mon gouvernement, il eſt vrai, quelques places à ma diſpoſition ; mais elles ſont ſans défenſe, ſans munitions, & je ſuis moi-même ſans troupes, ſans argent.... Vous me quittez donc*, reprit le prince d'un ton touchant, *& vous m'abandonnez enfin à la rage de mes ennemis ?* Ces mots, prononcés avec une certaine éloquence plus facile à ſentir qu'à définir, firent pour l'inſtant ſur le duc un effet auquel il fut trompé lui-même : *Non*, s'écria-t-il comme emporté malgré lui hors du cercle de ſes réſolutions, *non, je ne vous abandonnerai point ; je verrois plutôt périr toute ma maiſon, & ma fortune entiérement détruite, que de vous laiſſer lutter ſeul contre le torrent de vos ennemis.* A ces mots, il lui tendit la main, & ils ſe jurerent mutuellement une inviolable fidélité. 1651.

Mais à peine Condé s'étoit-il rendu

1651. à Chantilly, (car il ne pouvoit plus se montrer dans Paris) qu'il reçut de son beau-frere une lettre, qui détruisit toutes ses espérances. Le duc lui mandoit qu'il ne pouvoit rien entreprendre en Normandie, si le prince ne lui faisoit d'abord toucher cent mille écus, dont il lui étoit redevable, & s'il ne lui envoyoit en outre les pierreries de la princesse sa femme, pour en faire une somme avec laquelle il pût commencer les préparatifs de la guerre. Dans les circonstances où Condé se trouvoit, réduit à chercher lui-même des fonds de tous côtés, c'étoit lui demander l'impossible, & il vit bien que c'étoit une défaite du duc, dont il falloit se résoudre à n'espérer aucun secours.

Le chagrin qu'il en ressentit n'étoit pas encore dissipé, lorsqu'il en reçut de la cour un autre, qui blessa son cœur plus profondément. On se souvient des changemens dans le ministere, médités par la Reine, & qui devoient être

déclarés à la majorité : elle les effectua le propre jour que le Roi se rendit au parlement, en donnant la premiere place à Châteauneuf, les sceaux à Molé, & les finances à la Vieuville. Il sembloit que la Reine eût précisément attendu ce moment pour braver le prince, & qu'elle eût encore plus d'envie de le mortifier, que de se satisfaire elle-même en nommant des ministres à sa volonté. Mais ce qui acheva d'atterrer Condé, ce fut ce que lui manda Chavigny, que Gaston, avec la participation duquel s'étoit fait ce changement, n'avoit pu s'empêcher de dire en riant : *celui-ci durera plus que celui du jeudi-saint.* Le trait tomboit directement sur Condé, parce que c'étoit le jeudi-saint que Molé avoit eu, à l'instigation du prince, les sceaux pour la premiere fois. Le prince dissimula cependant sa douleur, & feignant de croire que Gaston étoit aussi offensé que lui de ce changement, il lui écrivit dans cette

1651.

1651. ſuppoſition, en lui mandant les raiſons qui l'obligeoient à s'éloigner de la cour; Gaſton, qui ſaiſiſſoit toujours avidement tout ce qu'il croyoit pouvoir le mettre bien des deux côtés, crut qu'il étoit de la prudence de ne point le détromper, de tenir à lui à tout événement, & de s'employer en apparence à ſon raccommodement avec la cour.

Condé, qui plus il avançoit, plus il ſentoit la profondeur de l'abîme où il ſe plongeoit, deſiroit plus ſincérement que le duc cet accord, & réfléchiſſant à Chantilly ſur la perſpective qui s'offroit à lui dans le lointain, il flottoit dans les plus cruelles incertitudes; aſſailli tour-à-tour par mille ſentimens divers, il avoit peine à ſoutenir le choc de tant de paſſions qui luttoient dans ſon cœur; ſollicité alternativement par l'ambition & la vengeance, par l'amour du devoir & l'eſpérance, par la crainte & cette voix intérieure qui lui crioit ſans ceſſe qu'il étoit un Bourbon, il

éprouvoit tout ce qu'une ame honnête peut éprouver, lorſqu'elle va ſe livrer pour la premiere fois aux impreſſions du vice. De quelque côté que ſe tournaſſent ſes regards, il ne voyoit que des ſujets de honte ou de douleur. « Ira-» t-il ébranler lui-même cette patrie » dont il a été ſi long-temps le ſoutien? » s'abandonner, pour de vaines pré-» tentions, au rôle flétriſſant & dan-» gereux de rebelle? Tant de ſueurs, » tant de veilles, tant de combats, » tant de victoires vont donc en un in-» ſtant perdre tout leur prix, & la ré-» ſolution d'un quart-d'heure va dé-» truire les trophées de dix ans de » triomphes! Il falloit quitter cette » maiſon délicieuſe où il s'étoit promis » des jours ſi tranquilles, & qu'il pre-» noit tant de ſoins d'embellir; il fal-» loit renoncer à la vue d'un objet » adoré, & laiſſer la ducheſſe de Châ-» tillon, ſur ſa bonne-foi, en proie à » la foule d'amans qui l'obſédoient in-

1651.

Tavannes, Joly.

1651. » cessamment. Et quel fruit se promettre de tant de sacrifices ? l'embrâsement & la dévastation d'une partie de la France, toutes les horreurs d'une guerre d'autant plus cruelle, qu'elle se feroit entre des gens qui devoient moins se haïr ; la honte, & sur tout le danger de lutter contre un Roi, qui, en déclarant sa majorité, avoit ôté tout prétexte à la révolte : d'un côté, les fatigues, les travaux, les soucis, tout ce qu'il y a de flétrissant, de pénible, de périlleux, certain & inévitable ; de l'autre, nulle apparence de succès, nulle certitude des événemens ; des trahisons, des perfidies à craindre ; une vie précaire & vagabonde, toujours dépendante de mercénaires prêts à se vendre à tous les complots, ou d'étrangers, dont la pitié est aussi intéressée qu'avilissante. De quel espoir d'ailleurs se flatter ? qu'avoit-il à prétendre au-delà de ce qu'il possédoit, à moins de grossir

» grossir la liste odieuse de ces ambi-
» tieux, qui, par l'emploi coupable de 1651.
» leurs talens, se condamnent pour ja-
» mais, sinon au mépris, du moins à
» l'exécration générale ? Il est vrai qu'il
» avoit tout à craindre : il n'avoit déja
» que trop fait la funeste expérience de
» la perfidie & des noirceurs d'une cour
» où, pour prix de tant de services, on
» ne lui avoit donné que des fers. Se
» livrera-t-il une seconde fois lui-même?
» se confiera-t-il à la foi de sermens &
» de protestations tant de fois violés ?
» n'en a-t-il pas déja assez fait lui-mê-
» me pour légitimer toutes les vio-
» lences ?

Telles furent pendant long-temps à Chantilly les réflexions de Condé, & d'ordinaire elles le décidoient à un accommodement, malgré les instigations contraires de ses amis, qui auroient voulu que du moins il n'eût ménagé sa pacification qu'en affectant les apparences de la guerre. A les entendre, il n'y

Ibid.

1651. paroîtroit pas plutôt déterminé, on ne le sauroit pas plutôt à Bourges, qu'il verroit la cour humiliée, lui envoyer couriers sur couriers pour le rappeller; au pis aller, si la Reine étoit trop fiere pour le rechercher la premiere, il verroit toute la France se soulever en sa faveur, & se ranger sous ses étendarts.

Condé, loin de se laisser aveugler par de si brillantes apparences, & pénétrant le motif de tant de conseils intéressés, voulut, avant de prendre un parti extrême, tenter du moins des voies plus douces, en se servant de la médiation de Gaston, auquel il envoya un nouveau plan de pacification, dont il alla attendre la réponse à Augerville en Gâtinois, maison du président Perraut. Gaston, qui n'étoit pas fâché que Condé s'éloignât davantage, & qui ne vouloit pas cependant montrer ce sentiment à découvert, lui envoya un gentilhomme pour le prier de l'attendre à Augerville; mais ce gentilhomme avoit un

Retz. Tavannes. Joly. Mottev.

ordre ſecret de n'y arriver que lorſqu'il ſauroit que Condé, qui n'y devoit reſter que vingt-quatre heures, en ſeroit parti. Pour mieux couvrir ce manége, que nous nous abſtiendrons de qualifier, parce que Gaſton ne prévoyoit pas tout le mal qui alloit en réſulter, le courier feignit de ſe tromper de nom, & au lieu de ſe rendre à Augerville, prit le chemin d'Angerville en Beauce, & par cette feinte mépriſe, laiſſa l'impatient & bouillant Condé échapper à ſes recherches, ſans qu'on pût accuſer de ſon retard qu'un hazard fatal. 1652.

Quand le courier ſe préſenta, le prince, comme on l'avoit eſpéré, s'étoit rendu à Bourges, dans l'indignation de voir ſes avances rebutées; mais peut-être ne fut-il pas fâché de s'être avancé juſque dans cette ville, lorſqu'il vit toutes les marques de tendreſſe & d'attachement que lui prodiguerent les habitans de Bourges, où il avoit paſſé ſa premiere enfance. Auſſi quand Croiſ- Les mêmes.

ſy-Fouquet, conſeiller au parlement,
1651. envoyé pour réparer en apparence la mépriſe du premier courier, ſe préſenta pour ſuſpendre ſes réſolutions, il le trouva aſſez mal diſpoſé. La Reine lui offroit, par ce nouveau meſſage, la liberté de reſter dans ſon gouvernement juſqu'à ce qu'on eût aſſemblé les états-généraux, pour réformer les abus dont il ſe plaignoit. Le duc d'Orléans y ajoutoit une promeſſe de faire tenir ces états-généraux ou à St. Denys, ou dans tout autre lieu qui ne pourroit lui être ſuſpect, & de faire obtenir à ſes troupes d'excellens quartiers d'hiver, où elles ſeroient en ſûreté & à couvert de toute eſpéce de violence.

Ces offres étoient certainement les plus favorables qu'on pût faire au prince, puiſqu'en lui donnant du temps pour ſe fortifier dans ſon gouvernement, augmenter ſes troupes, y préparer ſa défenſe, elles lui laiſſoient la liberté de ſe déclarer, par la ſuite, ou

pour la paix ou pour la guerre, ſelon que ſon intérêt le demanderoit. Mais outre qu'il étoit continuellement obſédé par ſes amis, qui ne ceſſoient de lui crier, *la guerre, la guerre*, il avoit reçu de Paris des nouvelles, qui lui inſpiroient de nouvelles défiances. Chavigny y étoit reſté, quoique ſans emploi, pour intriguer en ſa faveur. Après l'expulſion des ſous-miniſtres, dont la Reine ne pouvoit douter qu'il avoit été le principal inſtigateur, & la dure explication qu'il avoit eue avec la princeſſe, comme nous l'avons rapportée, elle lui avoit commandé de ſe retirer en Touraine; d'abord il s'en étoit défendu ſous prétexte de maladie, enſuite par la protection de Condé, enfin par la haine même de la Reine, qui, dans un rafinement de vengeance, lui avoit fait dire, le propre jour de la majorité, qu'il pouvoit reſter dans la capitale; *parce que*, diſoit la princeſſe à Retz, *j'aurai du moins le plaiſir de le*

1651.

Retz.

voir sur le pavé, comme un laquais.

1651. Chavigny dans ce moment profitoit de la permission, pour brouiller plus

Tavannes. que jamais le prince avec la cour; il lui mandoit qu'il prît bien garde de se laisser leurrer par les négociations de Croissy: « toutes ses propositions étoient autant de piéges pour le surprendre, & de longueurs étudiées pour laisser refroidir avec le temps l'ardeur de ses amis, & l'opprimer ensuite plus facilement, lorsqu'il seroit sans armes & sans défenses, & au moment qu'il s'y attendroit le moins » Ces avis, avec les exhortations de ses serviteurs, effaroucherent le prince, & il répondit

Joly. à Croissy que s'il fût arrivé plutôt, peut-être ses propositions l'auroient arrêté; mais que *puisqu'il étoit en selle* pour se rendre à Montrond, & si éloigné de Paris, ce n'étoit pas la peine de descendre sur des espérances incertaines; que du reste, il ne pouvoit donner de réponse positive, jusqu'à ce qu'il

eût conféré avec le prince son frere & la duchesse sa sœur, & qu'il alloit leur communiquer ses propositions. 1651.

Condé se rendit en effet à Montrond pour exposer la situation de ses affaires à son conseil ; il étoit composé du prince de Conty, de la duchesse de Longueville, des ducs de Nemours & de la Rochefoucault, & de Viole : tous opinerent pour la guerre, & la duchesse plus vigoureusement que personne ; Tavaenes. elle n'oublia rien de tout ce qui pouvoit en colorer la nécessité : « N'étoit-ce pas » une folie de se laisser encore amuser » par de telles propositions, & ne voyoit-» il pas qu'on ne cherchoit qu'à le sur-» prendre ? Si la Reine ne sentoit pas » sa propre foiblesse, comme elle sen-» toit sa force, descendroit elle à cette » espéce de capitulation ? Et quel ga-» rant en avoit-il qu'on en remplît les » conditions ? Le duc d'Orléans ? Mais » outre que ce duc étoit le plus foible » des mortels, n'étoit-il pas un instru-

1651. » ment passif entre les mains du coadjuteur ? ne pouvoit-il pas à chaque » instant changer de résolution ? la cour » ne pouvoit-elle pas le désavouer quand » elle le croiroit nécessaire ? qui d'ailleurs oseroit répondre que la cour ne » trompoit pas Gaston, ou que Gaston » ne le trompoit pas lui-même ? Ce » n'étoit pas par des négociations qu'il » falloit rien se promettre du cardinal ; » cet art lui étoit trop connu, il savoit » trop bien y prendre ses sûretés, pour » y être jamais vaincu : c'étoit les armes » à la main qu'il falloit traiter avec » l'intrigant italien, si le prince vouloit le voir tomber à ses pieds : eh ! » jamais occasion avoit-elle été plus favorable ? De quelque côté qu'il tournât ses yeux, il ne pouvoit voir que » des sujets propres à l'encourager, à » lui inspirer de la confiance. La Guienne entiere lui tendoit les bras, & ne » soupiroit qu'après sa présence ; de » tous côtés on faisoit pour lui, dans

» cette belliqueuse province, des levées aussi promptes que nombreuses: 1651.
» Brouage & Blayes n'attendoient que
» le signal pour se déclarer en sa faveur;
» du Doignon ne lui avoit-il pas en outre promis le pays d'Aunis, la Rochelle, les isles de Ré & d'Oléron?
» La Rochefoucault ne lui répondoit-il
» pas du Poitou & de l'Angoumois; le
» maréchal de la Force, d'une partie
» de la Gascogne; le comte d'Arpajon,
» du Rouergue; Biron, du Périgord;
» Saint Géran, du Bourbonnois; Lévi,
» de l'Auvergne? N'avoit-il pas une
» foule de partisans dans la Marche &
» le Limosin? Qu'attendoit-il pour les
» faire déclarer? Toutes les troupes des
» frontieres, qui la plupart avoient
» vaincu sous ses ordres, étoient prêtes
» à se porter dans celle des provinces
» qu'il désigneroit. Marsin alloit lui
» amener toutes les forces de la Catalogne; les Espagnols se mettoient
» déja en mouvement pour venir com-

1651. » battre ſous ſes étendarts : leur flotte » avoit levé l'ancre à Guipuſcoa, & » s'approchoit à pleines voiles de la » Guienne. Il ne falloit pas craindre » qu'ils manquaſſent à leurs promeſſes ; » ces troupes, ces magaſins, cette ar- » tillerie, toutes ces fournitures mili- » taires qu'ils avoient fait eſpérer, ils » étoient trop intéreſſés à les livrer, » pour qu'on craignît de leur part le » plus léger retard. Et d'ailleurs quand » il ſeroit réduit à ſes propres forces, » ne devoient-elles donc pas l'encou- » rager ? Pour prendre de la confiance, » qu'il vît ſes places fortifiées, des ca- » pitaines expérimentés à la tête de ſes » garniſons, une foule d'officiers auſſi » diſtingués par leur valeur que par » leurs talens militaires, qui ne de- » mandoient qu'à combattre ; Tavan- » nes prêt à ſe porter par-tout où il l'or- » donneroit avec le corps de ſes trou- » pes, d'autant plus invincibles, qu'el- » les avoient appris à combattre ſous

» lui, & qu'elles combattroient alors » pour sa défense. Qu'à ce calcul de » ses forces, il ajoutât deux cent mille » écus d'argent comptant qu'il avoit su » mettre en réserve, & pourroit-il ba- » lancer un seul instant ? Non, non, il » n'étoit plus temps de s'arrêter aux vai- » nes subtilités de la cour; il ne falloit » pas se jouer, pour ainsi dire, de l'af- » fection de tant de noblesse dévouée » à son service, enchaîner la valeur de » tant de braves officiers qui ne respi- » roient que la guerre & la vengeance » de ses outrages; ni laisser réfroidir, » dans les longueurs d'une négociation, » le zele de tant de peuples déja armés » en sa faveur. Pour être tout ce qu'il » devoit, tout ce qu'il prétendoit être, » ce n'étoit pas à la guerre secrette & » clandestine du cabinet, c'étoit aux » opérations publiques d'une campagne » qu'il falloit recourir.

1651. La Rochef.

Il étoit difficile qu'un guerrier, dont on sollicitoit avec tant de chaleur les

1651. secrets sentimens, résistât long-temps à l'impulsion réunie de son propre génie & de ses amis. Outre les discours dont ceux-ci le pressoient sans cesse, & dont on vient de voir le précis, il faut croire qu'ils n'oublierent aucun des ressorts qui pouvoient le mouvoir à leur gré. Cette passion pour la guerre étoit venue en eux à un tel point d'effervescence, que ce n'étoit plus un simple penchant produit par la considération des véritables intérêts de Condé, mais un délire, une rage. Comme ils craignoient que lors même qu'ils l'auroient décidé, le prince ne leur échappât à chaque instant, ils porterent l'emportement jusqu'à signer entr'eux un traité, par lequel ils s'engageoient à se tenir invariablement d'intérêt; à former, au défaut de Condé, un troisieme parti, sous le nom & l'autorité du prince de Conty, & à combattre jusqu'à la derniere goutte de leur sang, pour être satisfaits sur leurs prétentions respectives.

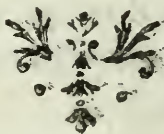
Retz. Motteville.

Après cette fanatique aſſociation, eſt-il étonnant qu'ils l'emportaſſent enfin ſur les remords de Condé ? Le prince céda enfin ; mais juſques dans la parole qu'il leur donna, on vit la violence qu'il ſe faiſoit à lui-même : *Vous le voulez*, leur dit-il d'un ton de courroux & d'indignation mal déguiſés ; *vous le voulez, vous ſerez ſatisfaits ; mais ſouvenez-vous que vous me faites tirer l'épée malgré moi, & que je ſerai peut-être le dernier à la remettre dans le fourreau.* 1651. Joly. Mottev. Nemours.

Après cette déclaration, prenant ſur le champ toutes les précautions néceſſaires pour rendre le parti auquel on l'entraînoit, le moins mauvais qu'il étoit poſſible, il envoie Lénet en Eſpagne pour achever les traités ébauchés avec l'archiduc ; puis, laiſſant à Montrond la princeſſe ſa femme & le duc d'Enguien, il fait partir le prince de Le 12 Sept. Conty & ſa ſœur pour Bourges, tandis que lui-même prend avec la Rochefou-

1651. cault le chemin de la Guienne. Il passa par Vertueil, dont les tristes débris encore amoncelés dûrent lui inspirer des réflexions bien cruelles ; il n'en dut pas former de moins accablantes à la vue des champs de Jarnac, qui lui rappellerent & les fautes de son bisaïeul, & l'attentat du barbare Montesquiou. Mais toutes ces sombres idées s'évanouirent bientôt à la vue de Bordeaux & des transports de joie que firent éclater les habitans de cette grande ville, quand ils le posséderent dans leurs murs.

Fin du onzieme livre.





L'ESPRIT DE LA FRONDE.

LIVRE DOUZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Préparatifs de Condé pour la guerre ; il tente d'enlever le coadjuteur.

RIEN n'eſt peut-être plus étonnant dans l'époque dont nous retraçons l'hiſtoire, que les fréquens bouleverſemens qui ſe font dans les idées des acteurs, & qui en amenent néceſſairement d'autres dans leur conduite. Jamais on ne vit l'intérêt ſe déguiſer ſous plus de

1651.

1651. formes, & jamais la philosophie n'eut un tableau plus frappant de l'inconstance des choses humaines. D'un côté c'étoit Condé, c'est-à-dire, l'homme qui jusqu'alors avoit été le plus illustre vengeur des outrages faits à l'autorité royale, qui se préparoit à en sapper les fondemens; de l'autre, qui se préparoit à repousser ses attaques? c'étoit Gondy, c'étoit cet implacable ennemi de cette même autorité, qui lui avoit fait à tant de reprises la plaie la plus effroyable que puisse recevoir la puissance royale, de ces hommes que la Providence suscite de temps en temps pour châtier les empires. Le parallele pourroit être poussé plus loin, puisque dans les nouvelles scènes qui vont se présenter, tous les acteurs paroissent avoir mutuellement changé de rôle, & s'être entendus pour jouer des personnages qui n'étoient pas les leurs.

Celui dont Condé s'étoit chargé étoit précisément celui qui, relativement à

ſes talens, lui convenoit le moins, & il n'eut pas été huit jours à Bordeaux, qu'il fut épouvanté de l'effrayant fardeau dont il s'accabloit lui-même, en prenant le titre de chef de parti. « A » l'abri de ſon rang & de ſes talens, » rendus reſpectables par la ſauve-garde » de l'autorité légitime, il avoit vu tou- » tes les volontés plier ſous la ſienne, » quelqu'impérieuſe qu'elle fût : juſ- » qu'ici, pour ſe procurer des ſuccès, » éterniſer ſa réputation par les armes, » il n'avoit eu qu'à ſe mettre à la tête » des armées, & à ſuivre ſon génie; » laiſſant les détails aux ſubalternes; ne » s'inquiétant ſur la victoire que pour » ſa gloire, & non pour ſa sûreté; eſ- » pérant dans les revers, non à ſes pro- » pres reſſources, mais à celles de l'é- » tat, aux richeſſes du prince; non à » ſes propres tréſors, à l'amour de la » patrie dans les uns, au fanatiſme de » l'honneur dans les autres; dans tous, » au puiſſant véhicule d'une défenſe & 1651.

1651. » d'une conſervation qu'indique la na-
» ture, dont elle ſuggére le plan, &
» pour l'exécution de laquelle elle prête
» des forces : maintenant, il alloit être
» l'eſclave de quiconque daigneroit le
» ſervir ; il lui faudroit plier ſon carac-
» tere à mille eſpeces de dépendances;
» pour retenir les uns, pour s'attacher
» les autres, pour briſer, dans tous, les
» liens les plus reſpectés, à quelle foule
» de ſoins il alloit ſe condamner lui-
» même ! quelle circonſpection pour
» ménager l'orgueil des chefs & l'avi-
» dité des ſubalternes ! que d'argent &
» de travaux pour former de nouvelles
» levées, pour les faire plier ſous le
» joug de la diſcipline, pour les accou-
» tumer à la vue de l'ennemi, pour
» extirper en eux le germe de tous les
» ſcrupules ! Que de détails où il lui
» faudroit entrer pour négocier avec
» les puiſſances étrangeres, pour ſe pro-
» curer leurs ſecours, pour attirer à lui
» leurs tréſors ! Des places à fortifier,

» une guerre à justifier, des jalousies à 1651.
» prévenir, des défiances à étouffer,
» des trahisons à pressentir ou à décon-
» certer; en bute à tous les attentats,
» affecter le ton de la confiance, ca-
» resser les uns, intimider les autres;
» animer ceux-ci, se méfier de tous,
» & leur cacher ses méfiances; fermer
» les yeux sur une partie des fautes, &
» ne punir l'autre que légérement; lais-
» ser perdre une partie de la discipline
» pour conserver l'autre, dépendre du
» moindre soldat de son parti, avoir
» tous les honneurs de l'autorité, & ne
» jouir que d'une puissance illusoire &
» précaire; voilà donc qu'il alloit être
» désormais son sort, voilà la triste
» perspective qui lui étoit permis d'en-
» visager.

Quelqu'effrayantes que fussent ces réflexions de Condé, elles le devenoient bien davantage quand il considéroit la foibiesse de ses moyens: il avoit trop compté sur le bruit de son

nom, sur son rang, sur ses amis, sur
1651. sa puissance. Quelque réception honorable que lui eussent fait les Bordelois, quelque disposés qu'ils parussent à s'armer en sa faveur, ce n'étoit pas avec leurs secours seuls qu'il pouvoit espérer de lutter contre de vieilles troupes aguerries par ses propres soins, contre la monarchie presqu'entiere, contre la justice & la puissance légitime, réunies contre lui. Quand il en fallut venir à une exécution qu'il n'avoit apperçue que dans le lointain, il se vit bien éloigné de tout ce qu'il s'étoit promis. C'étoit du duc d'Orléans sur-tout qu'il avoit attendu, non des opérations vigoureuses, mais du moins une publicité de protection, qui pourroit effrayer la cour, & lui procurer un accommodement plus facile, en même temps & plus honorable : c'étoit dans cette intention qu'il avoit jusqu'alors si fort ménagé Gaston; & comme il ne voyoit que l'extérieur de sa conduite, qu'il ne pénétroit pas

dans tous ſes motifs, il étoit bien éloi- 1651.
gné de croire que Gaſton ne fût pas dans tous ſes intérêts, ſur-tout, ce prince s'étant déclaré ſi ouvertement contre Mazarin, & lui-même ne s'étant éloigné que ſous le prétexte de l'empire deſpotique que conſervoit à la cour ce miniſtre, ſoit par ſes dépêches, ſoit par ſes créatures.

Mais, après quelque temps de ſéjour à Bordeaux, Condé reconnut qu'il devoit très peu compter ſur les bons offices de Gaſton, dominé comme il étoit par ſon favori, dont l'intérêt préſent étoit que le cardinal fût éloigné, & que Condé reſtât en guerre avec la cour; cet intérêt, la vanité lui donnoit un nouveau degré d'activité, le prélat étant engagé à ſoutenir, par honneur, ſon ouvrage, puiſqu'il pouvoit ſe flatter qu'il étoit le ſeul peut-être qui eût obligé Condé à s'éloigner & à ſe brouiller irrévocablement avec la Reine. Chavigny, qui éclairoit de près la conduite

1651. Gourville. Retz. Joly. La Rocbef. Mottev.

du coadjuteur, persuadé que jamais il ne parviendroit à subjuguer Gaston en faveur du prince, tant que le duc seroit obsédé par son favori, écrivit dans ces sentimens à Condé, & lui manda, par le canal de Gourville, qu'il falloit nécessairement se débarrasser de ce dangereux concurrent, l'enlever, & le mettre dans un lieu où il ne pût empoisonner Gaston de ses pernicieux conseils. Condé goûte l'avis, & propose à Gourville de se charger lui-même de l'entreprise; le génie hardi de celui-ci ne s'en étonne point: le prince lui donne deux chevaux & trois cens pistoles pour les frais nécessaires, avec un ordre à la Roche-Corbon, major de Damvilliers, place de sûreté du prince de Conty, de fournir à Gourville autant d'hommes de sa compagnie de cavalerie qu'il en desireroit.

Muni de cette piece, Gourville se rend dans l'Angoumois, où étoient ses parens & ses amis, pour en associer

quelques-uns à ſon entrepriſe : comme ce n'étoit pas l'honneur, mais l'argent, qui pouvoit les y intéreſſer, ſes moyens lui paroiſſoient bien foibles, pour contenter l'avidité de tant de gens qu'il faudroit faire venir à Paris, ſoit à pied, ſoit à cheval. Ces conſidérations ne le découragerent point, &, ſe fiant à la fortune, il ſe rendit à la Rochefoucault, où il trouva de quoi fixer toutes ſes incertitudes. Machiere, collecteur des tailles de la contrée, étoit alors en tournée pour ramaſſer ſa recette; Gourville ſe procure une converſation avec lui, & apprend que le collecteur a déja une ſomme de quatre à cinq mille livres : auſſi-tôt le projet eſt formé de le voler. Gourville prend ſix hommes de ceux qu'il avoit déja choiſis pour l'entrepriſe de Paris, & ſe rend avec eux, deux à pied, quatre à cheval, à un bourg où Machiere attendoit, dans un cabaret, les collecteurs des environs, qu'il avoit envoyé avertir de lui apporter

1651.

leurs recettes. Gourville place les quatre
1651. cavaliers autour du cabaret, monte, avec les deux autres, dans la chambre du receveur, & s'avançant vers lui, le pistolet à la main, il lui crie : *qui vive*! *Vivent les princes*, répond Machiere épouvanté ; *vive le Roi*, réplique Gourville. *Mais, monsieur*, répart Machiere toujours tremblant, *vous savez bien que je ramasse de l'argent pour lui* : *Oui, M. de Machiere*, interrompt Gourville, *je le sais ; mais j'ai besoin de cet argent pour le service de messieurs les princes.* A ces mots, s'approchant d'une table où le receveur comptoit son argent, il en demande le montant : Machiere répond qu'il y a plus de cinq mille francs : *bon*, dit Gourville en s'emparant des sacs ; *j'ai encore besoin de vos chevaux, M. Machiere ; mais je vais vous donner quittance du tout.* En effet, il lui fait sur le champ une quittance de huit mille francs, qu'il signe audacieusement, & où il a soin de spécifier qu'il a reçu *ladite*

somme

somme pour le service de messieurs les princes. Il descend ensuite, s'empare des trois chevaux du receveur, laisse derriere lui deux cavaliers pour examiner s'il ne sera point suivi, gagne tranquillement avec les autres son village, distribue libéralement l'argent à ses associés, leur indique les différentes routes qu'ils doivent prendre pour se rendre à Paris, & partant seul lui-même sous le nom de M. de la Mothe, il y arrive sans accidens (1). 1651.

(1) Cette expédition, que Cartouche n'auroit pas désavouée, prouve bien ce qui se vérifie tous les jours, que les circonstances seules mettent quelque différence entre des talens d'une certaine espece, & que tel homme va à l'échaffaud, qui, avec le même esprit, les mêmes penchans, les mêmes moyens, mais plus de bonheur, seroit parvenu aux postes les plus honorables, si la fortnne l'eût mis sur une voie plutôt que sur une autre. Ce qu'il y a de plus singulier dans cette occasion, ce n'est pas que la cour tînt compte à Machiere

1651. Aussi tôt il prend des renseignemens sur la maniere de vivre du coadjuteur, sur les maisons que le prélat fréquente la nuit ; ce qui n'étoit pas facile, car il n'étoit pas toujours dans la même, & il n'avoit pas pour une visite à rendre de cette espece. Gourville apprend cependant que c'est presque toujours chez mad. de Chevreuse que sont ses rendez-vous, que d'ordinaire il n'en sort qu'entre minuit & une heure, & que comme la duchesse demeuroit dans la rue St. Thomas-du-Louvre, en retournant à l'archevêché, il sort par le gui-

---

de la quittance de Gourville, elle le devoit; mais c'est que cette aventure, incroyable de nos jours, se répétoit souvent dans ces temps déplorables; que la cour y étoit si accoutumée, qu'on ne faisoit aucune poursuite des coupables, & que Gourville semble lui-même ne la regarder que comme une gentillesse, qui ne méritoit pas la plus légere animadversion.

chet, & prend le long du quai. Ce fut sur ces connoissances que Gourville dirigea son plan. Ses gens étant arrivés à la file les uns des autres, il les place par petites troupes dans des cabarets, ainsi que les soldats de Damvilliers, qui, s'étant rendus à Paris avec la Roche-Corbon, avoient laissé une partie de leurs camarades aux environs de Rheims, pour servir de-là jusqu'à Damvilliers à l'enlévement du coadjuteur. 1651.

La nuit que Gourville avoit destinée à l'exécution, il donne ses ordres par écrit à ses gens, & les dispose ainsi : il en fait couler quinze ou seize dans un endroit où l'on descendoit sur le bord de la riviere, & où quelquefois on déchargeoit du foin; deux sont destinés à se saisir des laquais qui portoient des flambeaux au-devant du carrosse, & à les éteindre; deux à arrêter les chevaux, deux à monter sur le siége pour retenir le cocher, & les autres pour empêcher les laquais de descendre Au mois d'Octobre.

1651. de derriere la voiture. Pour lui, il devoit se présenter à la portiere avec un bâton d'exempt, deux de ses gens à ses côtés, deux à l'autre portiere, & les armes bandées; il auroit dit alors au coadjuteur qu'il l'arrêtoit de la part du Roi, il l'auroit contraint de descendre du carrosse, & de monter ensuite sur un puissant cheval qu'il lui avoit destiné, avec un coussin qu'il avoit fait faire exprès pour lui servir de selle, & une large sangle assez longue pour les embrasser tous deux, se réservant de le faire monter sur un cheval de main qu'il lui avoit préparé, ainsi que des bottes, pour que leur fuite fût plus prompte & moins embarrassée. Le reste de ses gens devoit se tenir le long du cours, tandis que deux autres, qu'il avoit détachés sur les pas du coadjuteur, devoient ne point le perdre de vue, & venir l'avertir dès qu'ils verroient le prélat sortir de l'hôtel de Chevreuse.

Après des mesures si bien prises, Gourville ne croyoit pas que sa proie pût lui échapper, & il jouissoit déja dans son imagination du coadjuteur transporté à Damvilliers : mais un événement impossible à prévoir vint à la rencontre de ses projets, & lui apprit que les mieux combinés ne réussissent pas toujours, si la fortune ne se met de moitié dans le plan. 1651.

Le coadjuteur dut tout à la sienne dans cette soirée, elle seule le sauva, car il avoit fait exactement de son côté tout ce qu'il falloit pour favoriser Gourville. Sans avoir le moindre soupçon de l'entreprise, il étoit allé trouver Caumartin, & lui avoit dit qu'il se trouvoit excédé de marcher toujours dans les rues accompagné de cinq ou six carrosses pleins de gentilshommes & de mousquetons, qu'il le prioit de le mettre dans le sien pour le mener, sans livrée, à l'hôtel de Chevreuse, où il vouloit se trouver de bonne-heure,

1651. quoiqu'il se proposât d'y souper. Caumartin ne se rendit à sa priere qu'après de grandes difficultés, toutes tirées du péril auquel le prélat étoit continuellement exposé, & il n'y consentit enfin que sur l'assurance que lui donna Gondy qu'il ne le chargeroit pas de son retour, & que ses gens viendroient le prendre comme à l'ordinaire. Caumartin le mit donc dans son carrosse; &, par une rencontre fort singuliere, en passant sur le quai, du fond du carrosse, dont le rideau étoit entr'ouvert, ils apperçurent des gens à collets de buffle, dont la seule vue leur inspira une espece d'effroi; c'étoient précisément les soldats de la Roche-Corbon, ce qui fit dire à Caumartin : *voilà des gens qui sont peut-être là à votre intention.* Ces mots, lâchés sans conséquence, glisserent, comme ils le devoient, sur l'esprit de Gondy, qui n'y fit pour le moment aucune réflexion. Quand il voulut sortir de l'hôtel de Chevreuse, il ne

trouva autour de lui que neuf gentils-hommes, nombre bien inégal à la troupe qu'il devoit rencontrer. Il alloit tomber dans l'embuſcade, ſans madame de Rhodes, qui, ayant un carroſſe de deuil tout neuf, & voyant qu'il pleuvoit, le pria de la ramener; parce que, dit-elle au coadjuteur, le ſien la barbouilleroit. Il s'en défendit quelque temps, en lui faiſant la guerre ſur ſa délicateſſe; & il fallut que mademoiſelle de Chevreuſe lui fît une eſpece de violence pour l'y obliger, & par conſéquent le ſauver: car au lieu de paſſer par le quai, il lui fallut traverſer la rue S. Honoré pour remettre mad. de Rhodes à l'hôtel de Briſſac, où elle demeuroit. 1651.

Cependant Gourville & ſa troupe étoient toujours en faction, attendant impatiemment leur proie, lorſque l'un des deux eſpions qui attendoient la ſortie du coadjuteur, vient tout troublé annoncer, environ à minuit, qu'il a

1651. vu sortir cinq ou six carrosses de l'hôtel de Chevreuse, mais que celui du coadjuteur n'étoit pas du nombre : c'est qu'en effet dans la foule ils ne l'avoient pas reconnu, parce que sans doute la route qu'il avoit prise les avoit trompés, ne s'imaginant pas que le coadjuteur prît le chemin de la rue St. Honoré : car de dire, comme Gourville, que ce qui leur avoit fait méconnoître sa voiture, c'est qu'il n'y étoit pas, & qu'on n'avoit pas allumé des flambeaux devant, c'est une erreur, puisque le coadjuteur dit précisément qu'il ramena madame de Rhodes dans son propre carrosse.

La nouvelle de l'espion déconcerta un peu Gourville; mais, payant de témérité, il eut la hardiesse d'aller frapper à la porte de l'hôtel de Chevreuse, & de demander si le coadjuteur y étoit encore. Le suisse, à moitié déshabillé, lui ayant ouvert & répondu qu'il étoit parti avec mad. de Rhodes, il confon-

1651.

dit apparemment, & crut que cela signifioit qu'il étoit sorti dans le carrosse de cette dame, qui l'avoit remené. S'il eût mieux entendu, & qu'il eût bien combiné le temps qu'il falloit pour aller de l'hôtel de Chevreuse à celui de Brissac, & de-là à l'archevêché, peut-être auroit-il pu encore réussir en courant de ce côté, avec tout son monde, barrer le chemin au prélat à son retour. Mais tout son plan n'ayant roulé que sur la supposition que Gondy passeroit par le quai, cet incident imprévu brouilla si absolument ses idées, qu'il ne lui en vint aucune sur cette possibilité, & qu'il se retira fort confus, en renvoyant ses gens chacun chez eux. Le lendemain tous lui conseilloient d'abandonner l'entreprise & de congédier tout son monde, parce que, disoient-ils, la conduite de la veille annonçoit des soupçons de la part du prélat : mais comme Gourville avoit du courage, il en avoit aussi la marque la moins équivoque, la fer-

1651. meté, & il voulut tenter de nouveau l'aventure le soir même.

Cependant Gondy étoit averti du complot. Talon, alors intendant des places frontieres, depuis secrétaire du cabinet, & dès-lors attaché à Mazarin, étoit venu dès le matin trouver le prélat dant son lit; & en lui apprenant que, la veille, il avoit failli à être assassiné, il lui nomma Gourville & la Roche-Corbon. Il tenoit cet avis d'un cavalier même de Damvilliers; ainsi que ses camarades, il ignoroit pourquoi on l'avoit fait venir à Paris, & se doutoit simplement que c'étoit pour quelque coup-de-main, sans en deviner la nature: mais ayant appris par l'indiscrétion de quelques-uns des associés, mieux initiés que lui dans le mystere, que c'étoit au coadjuteur qu'on en vouloit, peut-être son amour-propre fut-il blessé du secret qu'on lui avoit fait, & il courut avertir Talon, dont il étoit connu. L'avis que celui-ci en donnoit à

Gondy devoit être d'autant plus de poids pour le prélat, que Talon n'étoit point son ami, qu'il ne l'avoit jamais vu, qu'il étoit d'un parti contraire au sien, & que la seule horreur du crime pouvoit l'avoir engagé à lui révéler le projet de celui-ci. Cependant Gondy ne tint pas grand compte de cet avis, parce que souvent il en recevoit de pareils, & que dans la situation où il étoit, avec la multitude d'ennemis qu'il s'étoit faits, il n'étoit pas étonnant qu'on prît souvent de fausses alarmes sur sa vie. Loin donc de se tenir davantage sur ses gardes, le prélat se rendit, le soir même chez la présidente de Pomereil, celle de ses amies, à laquelle, bien que la plus ancienne, & malgré les fréquentes infidélités qu'il lui faisoit, il étoit le plus fortement attaché. Il y alla seul, sans autre compagnie que de deux pages & de quatre laquais. Les gens de Gourville cette fois l'attendoient dans la rue des blancs-manteaux, & ne le

1651.

1651. manquerent que d'un quart-d'heure, sur les neuf heures du soir, lorsqu'il sortoit de chez la présidente. Comme ils ne s'étoient point apperçus de sa sortie, ils crurent qu'il passoit la nuit chez elle, d'autant plus que leurs espions, au lieu de roder autour de l'hôtel de Chevreuse, comme on le leur avoit ordonné, s'amuserent à boire dans un cabaret, de sorte qu'ils n'apperçurent le prélat, ni entrer à cet hôtel, où il s'étoit rendu en quittant la présidente, ni en sortir pour regagner l'archevêché.

Ce mauvais succès ayant dégoûté Gourville & ses associés, il les congédia, en leur ordonnant de partir promptement, comme il le fit aussi lui-même: mais la Roche Corbon, qui ne s'étoit point également hâté, en fut bien cruellement puni. Talon retourna le lendemain chez le coadjuteur pour lui témoigner sa surprise du peu de compte qu'il avoit tenu de son avis, & lui ap-

prendre qu'il avoit encore couru le même danger, la veille. Gondy cette fois fit des réflexions; il pria Talon de s'expliquer encore plus en détail; & quand il en eut tiré toutes les circonstances qu'il pouvoit desirer, il obtint du premier président un ordre d'arrêter Gourville & la Roche-Corbon, comme des serviteurs du prince, lesquels venoient lever des troupes contre le service du Roi. Il écrivit ensuite à Châteauneuf de faire arrêter Gourville, qui, en retournant à Bordeaux, devoit passer par Poitiers, où alors étoit la cour. 1651.

La Roche-Corbon fut le seul malheureux, & on le saisit à Chartres avec deux de ses gens. Le coadjuteur ne doutoit pas qu'il n'eût ordre de l'assassiner, & que cet ordre ne vînt de la Rochefoucault, qu'il connoissoit pour son plus mortel ennemi. L'ordre étoit en effet signé du duc, qui commandoit au major de Damvilliers de détacher soixante hommes de sa garnison pour l'enléve-

1651. ment du coadjuteur ; mais le premier mobile avoit été Condé, qui, pour des raisons faciles à deviner, n'avoit pas voulu se compromettre en signant lui-même. Après quelques difficultés, la Roche-Corbon avoua tout, & c'en étoit peut-être assez pour le conduire à l'échaffaud : le lieutenant-criminel, qui avoit reçu sa déposition, vouloit qu'on l'appliquât à la question pour en tirer d'autres aveux que celui de l'enlévement ; le coadjuteur en effet étoit persuadé qu'il confesseroit le projet de l'assassinat ; projet peu croyable cependant, puisque c'eût été un crime en pure perte, & d'après le récit de Gourville, qui paroît aussi vrai que naïf en racontant cette aventure, & qui auroit laissé entrevoir ce dessein, s'il ne l'eût pas déclaré nettement. Quoi qu'il en soit, Gondy, malgré ses soupçons, eut la générosité d'accorder la grace de la Roche-Corbon, aux sollicitations du comte de Pas, qui s'y intéressoit. On fit

venir le lieutenant-criminel au Luxembourg ; & comme il vouloit, disoit il, absolument avoir la vérité toute entiere, Gondy le dissuada de ses recherches en ces mots, dans le cabinet de Gaston & en présence de tout le cercle : *Il est si beau, si honnête, si extraordinaire, monsieur, à des gens qui font une entreprise de cette nature, de hazarder de la manquer, & de se perdre eux-mêmes par une action aussi difficile que l'est celle d'enlever un homme, qui ne va pas la nuit sans être accompagné, & de le conduire à soixante lieues hors du royaume; il est si beau, dis-je, de hazarder tout cela, plutôt que de se résoudre à l'assassinat ; qu'il vaut mieux, à mon sens, ne pas pénétrer plus avant, de peur que nous ne trouvions quelque chose qui déparât une générosité qui honore notre siécle.* 1651.

Cette saillie, qui, sous l'enveloppe de l'ironie, laissoit assez entrevoir les véritables sentimens de Gondy, sauva

la Roche-Corbon; on le tira des mains du lieutenant criminel, & Gaston, de son autorité, le fit mettre à la Bastille, d'où, cinq ou six mois après, il trouva le moyen de s'évader, en faisant un trou dans le mur, par la négligence & peut être même par la connivence de la Louviere, fils de Broussel, plus attaché alors à Condé qu'à Gondy. Quant à Gourville, l'aventure en resta là à son égard, ainsi que le procès commencé contre lui. Le coadjuteur & Joly se plaignent beaucoup que Châteauneuf l'ayant eu entre ses mains, la Reine l'eût fait élargir deux heures après. Il est vrai que Gourville, dans un nouveau voyage qu'il fit quelque temps après à Paris auprès du duc de Bouillon, comme nous le dirons bientôt, fut obligé d'entrer malgré lui à Poitiers, où il dîna avec Châteauneuf, qui eut avec lui une assez longue conversation sur les affaires actuelles, & qui le renvoya libre: mais Gourville ne dit point que ce fut

1651.

par l'ordre de la Reine. Il y a même bien de l'apparence que la princesse ne sut rien de cette entrevue, car les matieres qu'on y traita n'étoient pas d'un genre à lui plaire ; il s'agissoit d'engager Condé à se raccommoder avec la cour, pour empêcher le retour du cardinal, immanquable, disoit Châteauneuf, si le prince ne faisoit sa paix. Quant à ce qu'ajoutent Retz & Joly, qu'au retour d'un autre voyage que Gourville avoit fait auprès de Mazarin, il fut arrêté à Montlhéri par l'écuyer du coadjuteur, nommé Malclerc, & la Forêt, lieutenant du prévôt de l'isle, & qu'au bout de deux ou trois heures qu'il eût été entre les mains des archers, il vint un ordre du premier président pour le relâcher ; ce qui donna d'étranges soupçons au coadjuteur, & lui fit croire, sinon que Mazarin avoit trempé dans le complot, que du moins il étoit en bien bonne intelligence avec Condé : c'est une anecdote qui a tout l'air d'une

1651.

1651. fausseté, puisque Gourville ne parle ni de ce voyage, ni de cette détention : si le fait étoit vrai, son silence seroit d'autant plus extraordinaire, qu'on n'en pénétreroit pas la raison. Tenons-nous-en donc à son récit, qui paroît le plus fidéle & le plus naïf, comme on peut en juger par ces mots qui le terminent : *J'arrivai un peu confus à Bordeaux ; mais après que j'eus rendu compte à M. le prince de toute la conduite que j'avois tenue dans cette affaire, il me donna beaucoup de louanges sur l'ordre de bataille que j'avois formé pour l'exécution, & sur l'entreprise que j'avois faite contre le receveur des tailles en Angoumois.*



CHAPITRE II.

Forces que Condé met ſur pied : ſeigneurs qui tiennent ſon parti : Bouillon & Turenne ſe déclarent ouvertement contre lui : ſes troupes, ſous la conduite de Tavannes, ſe joignent aux Eſpagnols.

CONDÉ, perdant l'eſpoir d'amener Gaſton à ce qu'il deſiroit, & obligé de lui laiſſer ſon conſeil, ſongea à tirer ſes reſſources de lui-même, à ſe préparer un état de défenſe reſpectable. Il ne doutoit pas que la cour, qui, à force d'avoir affaire à des rebelles, apprenoit la maniere de les combattre, ne mît la plus grande célérité dans ſes mouvemens, & ne vînt promptement à lui pour le réduire avant qu'il fût fortifié. Son premier ſoin fut donc de ſaiſir toutes les recettes de Bordeaux, & d'en

1651.

La Rocheſ.

1651. distribuer l'argent aux gentilshommes qui s'étoient rangés de son parti, pour faire des levées : mais l'activité qu'il exigeoit fut précisément ce qui nuisit le plus à sa défense. On se servit de ce prétexte pour enrôler, ou par force, ou à vil prix, tout ce qui se présentoit, & pour garder la plus grande partie des sommes qu'il avoit confiées, & on lui forma bientôt huit à dix mille hommes, incapables du fardeau qu'on alloit leur imposer, par leur foiblesse, par leur jeunesse, par leur lâcheté, & sur-tout par le court intervalle qui restoit entre les enrôlemens & les opérations, & ne permettoit pas de les former à leur métier & de les plier au joug de la discipline. Le prince de Conty & le duc de Nemours, qu'il avoit laissés pour le soutenir dans le Berry & le Bourbonnois, comme ils le servoient dans la Guienne, ne furent pas plus heureux qu'il l'étoit lui-même, & les troupes qu'ils lui levoient avec l'argent des recettes qu'ils

enlevoient auſſi, n'étoient pas plus capables de lutter contre les vieux ſoldats de la monarchie, que le prince avoit inſtruits lui-même, & qui alloient fondre ſur elles. 1651.

Ce qui le conſoloit un peu de l'inſuffiſance de ces forces, dont il ſentoit toute l'infériorité, étoient le grand nombre de ſeigneurs qui ſe déclaroient pour lui, & venoient ſe ranger ſous ſes étendarts, ou ſe préparoient à combattre en ſon nom. Le comte de Doignon, qui brûloit d'être maréchal de France, ſans courir les dangers au travers deſquels on va en chercher le bâton, lui promit une diverſion de ſon côté, dans l'intention de ſe faire acheter chérement par la cour : il tenoit Ré & Oléron, mais ſur-tout Brouage & la Rochelle, deux places qui auroient été de la plus grande importance pour Condé, s'il en eût été abſolument le maître. Le prince formoit de grandes vues ſur la derniere, où il comptoit ſe fortifier

puissamment, en faire une place d'armes, & la rendre aussi redoutable qu'elle
1651.
l'avoit été sous le parti protestant. Du Doignon, qui avoit d'autres projets, & qui destinoit cette ville à payer son accommodement, n'avoit garde de condescendre à cet égard aux volontés du prince; il lui déclara qu'il lui garderoit la place, mais qu'il ne vouloit pas absolument qu'il en approchât. Le duc de Richelieu, qui se montra prêt à le servir, ne mit pas à son union de pareilles restrictions; mais c'étoit plutôt un ennemi de moins qu'un ami utile, puisque le jeune duc n'étoit puissant qu'au Havre, & que le reste de la Normandie restoit à la cour, sous les ordres du duc de Longueville. Le secours du maréchal de la Force, qui lui offroit une partie de la Gascogne, paroissoit devoir être plus effectif, bien que par la suite, comme nous le verrons, il ne fut pas d'une plus grande utilité. Arpajon, qui sembloit aussi pencher pour le prince,

ne répondit pas à ce qu'il s'en étoit promis : ses conditions étoient si déraisonnables, que Condé, ayant trop hésité à les accorder, vit Arpajon s'échapper de ses mains aussi-tôt que le parti de la cour commença à faire quelques progrès. Le prince de Tarente, sur lequel il avoit moins lieu de compter, l'ayant peu ménagé, s'il ne lui fut pas plus utile, lui fut du moins plus fidéle. Il avoit quelques troupes & un grand nombre d'amis dans la Xaintonge, & il étoit maître de Taillebourg, que sa situation près de la Guienne, où, selon les apparences, tous les efforts alloient se porter, rendoit un poste plus considérable qu'il ne l'est par lui-même.

1651.

Tarente avoit d'abord servi la cour avec toute la fidélité d'un homme qui n'avoit point à se louer de Condé; lequel s'étoit déclaré contre lui en faveur du duc de Rohan-Chabot. Cependant comme le ministre négligeoit beaucoup ce prince, dont les prétentions étoient

Mém. du prince de Tarente.

1651. extrêmement hautes, l'intérêt & la vanité le ramenerent à Condé. Celui-ci, que le besoin rendoit moins altier, ne craignit point de faire les premieres avances, & ils conclurent un traité, par lequel Tarente promettoit au héros toute son assistance, à condition qu'on lui délivreroit sur le champ l'argent nécessaire pour lever trente compagnies d'infanterie & huit de cavalerie, à raison de mille francs pour les unes, & de six mille pour les autres; que Condé soutiendroit les prétentions de sa maison, laquelle revendiquoit le titre de prince, comme descendant des rois de Naples; & qu'enfin il viendroit en personne au secours de Taillebourg, si cette place étoit assiégée. Je m'étends sur ce traité un peu plus que sur les autres, pour donner une idée de tous ceux que Condé fit dans le temps avec ses principaux partisans, & plus encore pour détruire une fausseté qu'on trouve dans les mémoires de mad. de Nemours.

Elle

Elle paroît s'être plus occupée, en les composant, à s'amuser & à débiter des bons mots, qu'à dire la vérité. Si on l'en croit, comme la reconnoissance n'étoit pas la vertu favorite de la maison de Condé, on n'en eut guère pour un homme qui n'avoit ni troupes ni places; & lorsque Condé sut que Tarente venoit à lui : *Eh ! que ferons-nous de Tarente*, dit-il ? *& qui peut nous l'avoir envoyé ?* 1651.

Un secours plus efficace, & sur lequel Condé se fondoit bien davantage pour la réussite de ses projets, étoit celui du duc de Bouillon & du maréchal de Turenne. Celui ci, quand il l'avoit sondé avant de quitter Paris, loin de lui donner des espérances, lui avoit fait sentir qu'il se croyoit assez quitte envers lui pour prendre le parti qui lui conviendroit, sans être astreint par la reconnoissance à suivre le sien : mais Bouillon, plus politique, plus dissimulé, en s'expliquant plus obscu- La Rochef.

rément, & en tergiversant, selon sa
1651. coutume, jusqu'à ce que l'intérêt le décidât, avoit rappellé toutes les espérances de Condé, auquel il fit entendre qu'il pourroit se déclarer, si les choses prenoient une certaine consistance du côté de Bordeaux, & qu'il ne désespéroit pas même d'entraîner alors son frere avec lui. Dans cette supposition, se voyant maître de la Guienne, de l'Angoumois, de la Saintonge, d'une partie du Berry, avec un grand nombre d'intelligences dans les environs; considérant qu'il avoit obtenu dans Bordeaux tous les avantages que sembloit desirer le duc; une réception solemnelle de la part des habitans, qui n'en avoient pas fait une moins brillante à la princesse sa femme & à son fils, lesquels étoient venus le joindre; l'agrément du parlement, qui lui avoit sur le champ accordé tous les arrêts qu'il avoit demandés; la faveur du peuple, qui lui étoit
Ibid. d'autant plus attaché, qu'il le regardoit

comme le plus puiſſant & le plus implacable ennemi de leur ancien gouverneur : Condé ne douta pas que toutes les indéciſions de Bouillon ne tombaſſent à cette vue, & lui fit en conſéquence écrire qu'il étoit temps de ſe déclarer, & d'accepter les propoſitions qu'on lui avoit offertes depuis long-temps. 1651.

Elles étoient éblouiſſantes, & il eſt étonnant que le duc, auſſi turbulent qu'ambitieux, ne les eût point acceptées ſur le champ. Le prince s'engageoit à lui céder Sténai & toutes ſes dépendances, pour le dédommager de Sédan, juſqu'à ce qu'il eût pu lui faire recouvrer cette principauté, ou obtenir l'indemnité qu'on lui promettoit depuis ſi long-temps ; à lui céder ſes prétentions ſur le duché d'Albret ; à lui donner le commandement de Bellegarde ; à ne faire aucun traité ſans y comprendre l'article du rang que prétendoit ſa maiſon ; à lui fournir une ſomme con-

1651. sidérable pour former des levées ; à mettre Turenne à la tête de ses vieilles troupes, répandues à Sténai, Clermont, Damvilliers, lesquelles, jointes à celles que les Espagnols devoient envoyer de Flandres, fourniroient à ce général le même rang & les mêmes avantages qu'il avoit eus précédemment durant sa prison, & lui donneroient occasion de déployer ses talens militaires & d'étendre sa réputation.

Quelque brillantes que parussent de pareilles conditions, & quelque effet qu'elles dussent produire sur un esprit de la trempe du duc, qui, en matiere d'affaires, n'avoit jamais connu le scrupule, il avoit alors d'autres vues : las d'avoir jusque-là porté inutilement le titre de rebelle, qui ne lui avoit procuré que des désastres, il vouloit essayer si la fidélité lui seroit plus favorable ; d'ailleurs son frere, dont il ne pouvoit guère séparer les intérêts des siens, ne vouloit point absolument entendre à

des conditions qui alloient tourner ses mains contre son roi & sa patrie. Le duc étoit donc entré en négociation avec la cour ; & , en attendant que son traité fût terminé , il se gardoit bien de répondre aux lettres de la Rochefoucault , ou , s'il le faisoit , c'étoit de ce style énigmatique qui lui étoit familier , & qui ne l'engageant ni ne le dégageant , lui laissoit toujours la liberté de se porter où le porteroit son intérêt. Fatigué de ces longueurs & de ces obscurités , Condé voulut enfin avoir une réponse positive , & dépêcha en conséquence Gourville pour le faire expliquer. 1651.

L'entreprise étoit audacieuse , puisque le coadjuteur lui faisoit faire alors même le procès : mais dans un homme obscur l'ambition ne consulte rien , & nul n'est plus hardi que celui qui n'a rien à perdre & tout à gagner. La fortune , qui semble toujours suivre l'audace , favorisa Gourville. Il arrive à

1651. Paris sans avoir été découvert, & court aussi secrétement à l'hôtel du duc de Gourville. Bouillon. Celui-ci, trop politique pour s'expliquer sur ses secrettes négociations & pour rejetter d'emblée les propositions de Condé, fait entendre à son agent qu'il reste au prince un meilleur parti à prendre que celui de la guerre, & qu'il est chargé de lui proposer un accommodement favorable : cet accommodement étoit le même que celui qu'on avoit déja plusieurs fois offert ; on y ajoutoit simplement le gouvernement de Blaies pour la Rochefoucault ; un bâton de maréchal de France pour du Doignon & Marsin, & quelques graces pour quelques subalternes. Ce fut tout ce que Gourville put tirer du duc : un billet signé du prince, par lequel il étoit ordonné à Chamilly, gouverneur de Sténai, (la Moussaye venoit de mourir) de remettre sa place, soit à Turenne, soit à Bouillon, ne put le tenter, & il le refusa constamment.

À cette nouvelle & à celle que Gourville annonça à ſon retour, de la perſuaſion où il étoit que le traité des deux freres avec le cardinal étoit ſigné, Condé entra dans une eſpece de fureur contre le duc. Il lui écrivit ſéchement, & en déguiſant à peine ſon indignation, qu'il n'étoit pas honnête d'écouter des propoſitions qu'on ne vouloit point accepter : « il devoit ſe déclarer comme il » l'avoit promis : quand le maréchal de » Turenne feroit à la tête de ſes trou- » pes de Sténai, comme il l'en avoit » flatté, il pourroit alors écouter les » conditions qu'il lui faiſoit offrir, par- » ce qu'alors il auroit l'eſpérance de » conclure un traité glorieux. » Il ſemble, par ces dernieres paroles, que Bouillon & Turenne ſe fuſſent engagés réellement avec Condé : ce prince du moins l'a toujours prétendu ; Turenne de ſon côté l'a toujours nié : contraſte bien ſingulier entre deux grands hommes, tous deux également francs, également

1651. Ibid. La Rochef.

Retz.

1651. vrais : mais il semble que, sans les accuser ni l'un ni l'autre, on peut résoudre le problême. Turenne n'avoit rien promis, mais Bouillon, dans ses négociations tortueuses, avoit promis pour tous deux. Dans l'état où se trouvoit Condé, on aime à se flatter; un mot, qui, pour un autre, ne seroit qu'un terme d'indécision; pour un homme qui en a besoin, ce mot paroît être celui de la chose même. Voilà ce qui trompa Condé; il crut que, par ses expressions obscures, Bouillon s'étoit engagé avec lui. Cette conjecture devient une vérité, appuyée comme elle l'est de Gourville, qui, mieux instruit que personne, dit lui-même : *Monsieur le prince, qui croyoit que le duc de Bouillon lui avoit promis de demeurer dans ses intérêts*. La narration de la Rochefoucault lui-même ne laisse aucun doute à cet égard; il porta les premieres paroles, & il n'indique point qu'il y eût eu aucun traité de signé, mais simple-

ment une parole donnée : mais qu'étoit-ce qu'une parole donnée par le duc de Bouillon ? 1651.

Quoi qu'il en soit de ce point d'histoire, qu'il étoit utile d'éclaircir pour venger Turenne de l'imputation qu'on pouvoit lui faire d'avoir été un homme faux & peu fidéle à ses promesses, il est certain que pendant que les deux freres proposoient un accommodement à Condé avec la cour, ils faisoient eux-mêmes le leur. On promettoit au duc la récompense immense qu'il obtint bientôt après pour Sédan, & au maréchal, le commandement des armées, qu'on ne tarda pas aussi à lui donner.

Cette défection étoit d'autant plus triste pour Condé, qu'il avoit compté sur Turenne pour le mettre à la tête de ses troupes de Sténai, & qu'il ne voyoit parmi les officiers qui étoient autour de lui, aucun général capable de le remplacer. Ce n'est pas qu'elles ne fussent en de très bonnes mains : Tavannes, qui

Tavannes. Bussy.

1651. les commandoit, & qui, depuis Marle, avoit trouvé moyen de les conduire jusqu'à Sténai, sans être entamé par l'armée du maréchal d'Aumont, infiniment plus forte que la sienne; Tavannes avoit prouvé par cette marche savante & hardie, dont on peut lire les détails dans ses mémoires, qu'il étoit digne de commander en chef. Il avoit fait plus; en arrivant sur le bord de la Meuse, il fut forcé de s'y arrêter quelque temps, vis-à-vis de Sténai, pour complaire à Chamilly, qui lui avoit fait entendre qu'il ruinoit son gouvernement s'il y entroit avant que les récoltes fussent terminées: mais sa condescendance faillit à lui coûter cher. Il se vit tout-à-coup assailli par Castelnau-la-Mauvisiere, depuis maréchal de France, & par Beaujeu, qui avoient marché sur ses pas avec une partie de l'armée du maréchal d'Aumont. Il fallut que ses considérations pour Chamilly cessassent, & qu'il se décidât à passer la Meuse. Il exécuta

cette manœuvre en homme courageux & expérimenté : dans un inſtant, ſa petite troupe eſt en bataille, tandis qu'il fait filer ſes bagages ſur la riviere : entre ſes ſoldats & ceux du Roi ſe trouvoit un défilé, que ceux-ci veulent paſſer ; le comte y laiſſe engager quatre de leurs eſcadrons ; puis, fondant ſur eux à l'improviſte, il les charge avec impétuoſité, les met en déſordre, les force de reculer, & donnant ainſi le temps à l'infanterie de traverſer la riviere, quoiqu'elle eût de l'eau juſqu'au-deſſus de la ceinture, il en fait faire autant à ſa cavalerie, gardant ſeulement trois eſcadrons pour protéger leur retraite. Quand elle eſt effectuée, il fait prendre la même route à ſes trois eſcadrons, qui paſſent la riviere à toute bride, lui-même reſtant à la queue par une bravoure néceſſaire, mais qui faillit à lui coûter la liberté & peut-être la vie ; car ſon cheval s'abattit ſous lui, & ce ne fut pas ſans peine qu'il gagna 1651.

1651. l'autre rive. Enfin, il y parvint, & se joignit à D. Estevan de Gamare, le même qui, avec Turenne, avoit perdu la bataille de Rhétel, & qui commandoit les troupes espagnoles, restées toujours à Sténai depuis le traité de Turenne & de la duchesse de Longueville. Ce fut dans cette ville que le comte fit passer une partie des quartiers d'hiver à ses troupes, allant ensuite en prendre en Flandres (1).

(1) Ce récit, tiré de Tavannes & de Bussy, est absolument semblable dans ces deux auteurs, & l'on en trouve un autre dans Tavannes, relatif à Bussy, & tout pareil à celui de Bussy lui-même. Cette conformité pourroit, avec beaucoup d'apparence de justice, les faire soupçonner de plagiat l'un & l'autre : mais il faut se souvenir qu'ils étoient amis ; ils se seront probablement communiqués leurs mémoires, & accommodés mutuellement de ce qui leur convenoit. Si l'un d'eux pouvoit être soupçonné de plagiat, ce seroit sûrement Bussy, qui avoit pu voir les mémoires de

Ce bonheur, qu'il avoit eu de ſauver les troupes les plus précieuſes de Condé, prouvoit qu'il étoit digne de ſa confiance : car quoique la cour prétendît dans la ſuite qu'il devoit ſon ſalut moins à lui-même qu'à la trahiſon du maréchal d'Aumont, qui dans cette occaſion n'avoit pas fait tout ce qu'il pouvoit ; quoique peut-être en effet, bien que bon ſerviteur du Roi, le maréchal eût un peu ménagé les intérêts du prince, parce que beaucoup de gens s'imaginoient que ſi le Roi eût été en âge de gouverner par lui-même, les choſes auroient pris un autre cours, moins favorable à Mazarin, & par conſéquent plus heureux pour Condé, il n'en étoit pas moins certain que ce prince étoit en cette occaſion extrêmement redeva- 1651.

Tavannes, non-ſeulement manuſcrits, mais encore imprimés ; puiſqu'ils parurent pour la premiere fois en 1691, & que Buſſy ne mourut qu'en 1693.

1651. ble à la prudence & à la valeur de Tavannes : aussi n'auroit-il pas hésité à lui laisser ses troupes, s'il n'eût senti que pour en imposer aux Espagnols, auxquels elles s'alloient joindre, il leur falloit pour chef un prince ou un maréchal de France : mais où trouver ce prince ou ce maréchal ? c'étoit alors la difficulté qui le jettoit dans les plus cruelles inquiétudes.

Il en fut un peu distrait par l'arrivée de Vatteville, le même dont nous avons parlé dans la premiere guerre de Guienne, qui avoit donné tant d'espérances aux ducs, & si peu de réalités. Cette fois il fut plus effectif : c'étoit une suite de ce projet concerté à la fin de la guerre, que Sillery avoit ébauché pendant la prison des princes, qui avoit été suspendu par leur liberté, & que Lénet, à la renaissance des troubles, venoit de renouer & d'achever en Espagne. Par ces nouveaux arrangemens, les Espagnols s'obligeoient à fournir au prince,

La Rochef. Au mois d'Octobre.

tant en Guienne qu'en Flandres, cinq cents mille patagons, pour les lévées; cent vingt mille par mois, pour l'entretien des troupes & des places; trente vaisseaux de guerre, pour rester continuellement au service de Condé sur la riviere de Bordeaux; enfin quatre mille hommes d'infanterie, ainsi que l'artillerie, les munitions & les armes nécessaires à ce corps de troupes (1). En conséquence, Vatteville se présentoit dans la riviere de Bordeaux avec une flotte composée de huit vaisseaux de guerre & de quelques brulots; il apportoit aussi quelques secours d'argent & de munitions, & de grandes promesses de secours plus nombreux, avec des projets plus réels, quoique secrets, de faire servir ces secours à leur agrandissement & à leur cantonnement dans la Guienne, s'il étoit possible. 1651.

(1) Instruction manuscrite du prince de Conty à M. de Chouppe.

A Vattevillle bientôt succéda un
1651. homme plus agréable pour Condé : c'étoit Marsin, qui, du fond de la Catalogne, lui amenoit mille hommes de pied & trois cents maîtres des meilleures troupes qu'il y eût dans cette province, avec quelques officiers de réputation, tels que Montpouillant, la Marcousse, Lussan & le colonel Balthazar. On sait qu'à la prison des princes, Marsin avoit été arrêté, & que sa détention avoit duré autant que la leur : quand Condé fut en faveur, il en profita pour le récompenser, en lui faisant rendre son commandement dans la Catalogne, où les affaires, qui empiroient tous les jours, avoient besoin, pour se rétablir, d'un homme tel que lui. Dès que la cour vit Condé se préparer à la guerre de Guienne, elle retomba dans les alarmes qui l'avoient agitée à sa détention : mais sa politique fut moins meurtriere, autant peut-être parce qu'elle croyoit le comte mieux sur ses

gardes, que parce qu'elle avoit un extrême besoin de ses talens dans cette province. En lui rendant son emploi, on ne lui avoit pas rendu le titre de vice-roi, & l'on savoit qu'il le desiroit passionnément : la cour le lui fit donc expédier, avec les promesses les plus flatteuses : mais Marsin, qui craignoit peut-être le sort qu'il avoit éprouvé précédemment, avoit prévenu ces avances en se jettant dans le Languedoc avec ce qu'il avoit pu débaucher de ses troupes ; &, par cette trahison, laissant la province dégarnie & entiérement en proie aux Espagnols, il en coûta la perte à la France. La Rochefoucault s'efforce d'excuser son crime par son attachement pour Condé, par la reconnoissance qu'il lui devoit pour l'avoir tiré de l'obscurité, pour lui avoir donné le gouvernement de Bellegarde, & derniérement encore celui de Sténai, où Chamilly ne commandoit qu'en second; pour lui avoir seul procuré ses emplois

1651.

en Catalogne, & enfin par le peu de
1651. tendresse que devoit avoir Marsin pour la France, puisqu'il étoit étranger. Il est bien étonnant que la Rochefoucault, qui n'a écrit ses mémoires que lorsque les volcans de la sédition étoient fermés par-tout, lorsque l'ame, rendue à elle même, pouvoit juger de sang-froid & sans préoccupation; il est bien étonnant que l'auteur des maximes, qu'un philosophe n'ait point rougi d'une aussi absurde apologie : comme s'il n'y avoit pas des cas où l'attachement & la reconnoissance la plus légitime deviennent criminels, dès que ces sentimens sont en concurrence avec d'autres sentimens, d'autres droits reconnus pour plus saints, pour plus inviolables, pour plus imprescriptibles : comme si accepter des emplois en France, recevoir des bienfaits du Roi, ce n'étoit pas adopter la France pour patrie & son monarque pour souverain : comme si l'on étoit plus redevable au protecteur

qui ſollicite, qu'au monarque qui céde aux ſollicitations : comme ſi accepter ſes graces, pour l'abandonner enſuite lâchement dans une circonſtance critique, ce n'étoit pas, malgré les frivoles raiſons de la Rochefoucault, ſe rendre coupable de haute trahiſon & du crime de leze majeſté au premier chef. Il faut avouer qu'on ne pardonneroit guere au duc ſes efforts pour excuſer Marſin, ſi l'on ne ſavoit qu'il eſt bien difficile de voir avec de certains yeux, lorſqu'on s'eſt accoutumé long-temps à avoir un autre coup-d'œil, & ſur-tout lorſqu'en faiſant l'apologie d'autrui, nous faiſons la nôtre ſecrétement, & ſouvent ſans nous en appercevoir. 1651.



CHAPITRE III.

Premieres opérations de Condé dans la Guienne.

1651. IL étoit temps que Condé entrât en campagne, & commençât quelques opérations qui donnassent de la réputation à son parti; un seul succès pouvoit lui procurer plus de partisans que toutes les

La Rochet. négociations de Gourville & de la Rochefoucault. Maître de Tallemont, où il s'étoit fortifié, & où il avoit jetté quinze cents hommes d'infanterie; de Saintes, qui s'étoit rendue sans la moindre résistance; de Taillebourg, dont le traité avec le prince de Tarente lui répondoit; il ne lui restoit plus qu'à s'emparer de Cognac, pour être tout puissant sur la Charente jusqu'à Angoulême. Le comte de Jonsac, lieutenant-de-roi en Saintonge & gouverneur par-

ticulier de Cognac, s'y étoit jetté à la premiere apparence des troubles, pour négocier avec l'un & l'autre parti, & se ranger sous celui qui acheteroit plus chérement sa fidélité : il écrivit d'une maniere obscure à Condé, mais assez intelligiblement pour lui faire entendre que s'il s'approchoit de la place avec des forces suffisantes, il ne feroit pas une résistance bien longue & bien vigoureuse.

1651.

Ibid. Tarente, Montglat.

La proposition auroit été séduisante dans un temps où le prince auroit eu de quoi former un siége ; mais, outre que ses nouvelles levées auroient été plus propres à habiter les réduits de la débauche ou les hôpitaux, qu'une tranchée ou un camp, il n'avoit aucun des ustensiles nécessaires pour l'attaque d'une place. Pressé cependant par la nécessité de donner quelque lustre à ses armes ; désespérant de pouvoir se le procurer par la prise de toute autre ville ; dans l'impuissance où il étoit d'en attaquer

aucune, il se décida à tenter l'aventure,
1651. se confiant à la fortune, & à la fidélité chancelante du gouverneur. Il ordonne en conséquence à la Rochefoucault & à Tarente d'aller investir Cognac ; le premier avec trois régimens d'infanterie & trois cents chevaux ; l'autre avec trois escadrons, sept compagnies d'infanterie & une piece de canon.

Mais l'entreprise n'eut pas le succès que Condé avoit espéré : les deux généraux commencerent leurs opérations par une faute grossiere dans la position de leurs quartiers. Au lieu de faire passer la riviere à toutes leurs troupes pour serrer la ville de plus près, ils se contenterent de placer en-deçà un quartier, pour empêcher qu'on ne fît entrer aucun secours dans la place, établissant sur la Charente un pont de bateaux pour la communication des autres avec celui-ci. Le prince de Tarente prétend qu'il s'opposa beaucoup, dans un conseil de guerre, à cette disposition, & semble

indiquer par-là que la Rochefoucault seul en fut l'auteur ; ce qui ne paroîtra pas incroyable, si l'on considére que le duc garde le silence sur cette bévue. Si l'on en croit cependant mad. de Nemours, lorsque Condé par cette inepte manœuvre eut été obligé de lever le siége, ce fut au prince de Tarente principalement qu'il s'en prit; il le gourmanda de la maniere la plus dure, en lui reprochant qu'il n'avoit pas pu prendre Cognac, *tandis que, dans un instant, l'ombre & la botte de Marsin l'auroient pris.* 1651.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas cette manœuvre seule qui pouvoit empêcher le succès. Sur le bruit du siége, une grande partie des gens de la campagne & beaucoup de noblesse s'étoient retirés dans la ville avec leur famille & leurs effets les plus précieux, autant pour témoigner leur fidélité au Roi, que pour défendre plus sûrement ce qu'ils avoient transporté avec eux. Ce renfort

1651. joint aux bourgeois, qui n'avoient pas, pour pencher vers la révolte, les raisons du comte de Jonsac, rendoient la prise de sa place d'autant plus difficile, que, soupçonnant ses secrets sentimens, ils l'observerent de si près, qu'il fut obligé de dissimuler & de faire son devoir. Malgré cette fidélité, la défense fut foible; car durant huit jours que les troupes du prince resterent devant cette place, manquant de tout, sans officiers, sans discipline, & fatigués par des pluies continuelles, bien-loin de se prévaloir de ces circonstances pour les éloigner par des sorties ou quelques coups-de-main, ils se renfermerent constamment dans leurs murs, se contentant de tirer de derriere les murailles. Cette mollesse ayant fait croire à Condé qu'ils ne seroient pas éloignés de capituler, pour peu qu'on les pressât plus vivement, il se rendit au camp pour accélérer les opérations: mais sa fortune, qui sembla l'avoir oublié du moment qu'il eut oublié

oublié lui-même la patrie, ne l'amena que pour recevoir un échec. 1651.

Le comte d'Harcourt avoit été choisi comme le seul adversaire digne de lutter contre Condé ; & en effet il n'y avoit guère en France que ce prince & Turenne auxquels il fût inférieur : d'ailleurs la différence des partis qu'ils avoient jusqu'alors suivis tous deux, & la translation de Marcoussy au Havre que le comte avoit effectuée, avoient jetté entre eux des germes d'inimitié, qui répondoient à la cour & de la fidélité du comte & de la guerre impitoyable qu'il feroit à son rival. Il s'approchoit donc de Cognac avec une armée composée de vieilles troupes, bien supérieures aux nouvelles levées du prince, & qui réparoient ce qui pouvoit lui manquer du côté des talens mis en parallele avec ceux de Condé. Il avoit appris la situation des quartiers ennemis, & que leur pont de bateaux établi sur la Charente, après avoir été rompu & emporté par Le 14 Nov.

une grande crue d'eau, avoit laissé
1651. Nort, maréchal de camp, qui commandoit le quartier d'en-deçà de la riviere, retranché dans un fauxbourg avec cinq cents hommes, isolé, sans communication avec le reste des ennemis, & sans espoir d'en être secouru. Sur cette connoissance, Harcourt tente d'enlever ce quartier, & de jetter du secours dans la place. Pour arriver devant Cognac, il lui falloit passer sur le pont de St. Sulpice, qui auroit dû être rompu, mais qu'un officier du régiment de Richelieu, qui en avoit été chargé, s'étoit contenté de reconnoître. Le comte, ne trouvant donc aucune résistance, passe le pont durant la nuit, arrive à la vue du quartier, fond dessus à la tête de deux troupes commandées, l'une par Duplessis-Bellierre, lieutenant-général; l'autre par Folleville, maréchal de camp, tandis que Bellefonds, autre maréchal de camp, qui s'étoit jetté dans la place, fait de son côté une vigou-

reuſe ſortie. Nort, attaqué de toutes parts, ne peut réſiſter; ſes barricades en un inſtant ſont forcées, ſon quartier eſt entiérement détruit, tout ce qui étoit dedans, pris ou tué; & Condé, déſeſpéré de ne pouvoir ſecourir ſes troupes ſi impitoyablement maſſacrées, eſt obligé de lever le ſiége, & de faire une retraite ſi prompte, qu'elle reſſembloit à une fuite. Cet échec étoit d'autant plus funeſte pour lui, qu'outre la réputation qu'elles donnoient aux armes du Roi, & le diſcrédit où les ſiennes alloient tomber, il avoit eſpéré qu'en s'emparant de cette ville, il auroit un paſſage libre pour ſortir de la province, & porter la guerre ailleurs quand il le jugeroit à propos. 1651.

Il étoit à peine conſolé de ce revers, qu'il en éprouva un autre, auquel il fut beaucoup plus ſenſible. Du Doignon, en ſe déclarant pour le prince, avoit trop compté ſur le pouvoir deſpotique qu'il exerçoit contre les peuples de ſon

gouvernement ; il s'y étoit érigé en souverain, & ce fut précisément cette espece de tyrannie qui, comme c'est l'ordinaire, fit avorter ses projets. Les Rochellois, excédés de sa domination, tandis qu'il se déclaroit pour le prince, se déclaroient pour le Roi, & envoyoient à S. M. des députés qui l'assuroient de l'obéissance de la ville, pourvu qu'on leur donnât des forces suffisantes pour se soutenir contre les tours qui sont sur le port, & qui tenoient pour du Doignon. Le Roi, qui avoit revêtu le marquis d'Estissac, oncle de la Rochefoucault, des emplois de son neveu, le fit avancer vers la Rochelle avec quelques compagnies du régiment des gardes. Bientôt Harcourt, qui avoit suivi Condé jusqu'à Tonnai-Charente, où le prince s'étoit retiré, quitte cette route pour aller renforcer d'Estissac. Deux des tours se rendent presqu'aussi-tôt qu'elles sont attaquées ; mais la troisieme faisant une plus vigoureuse défense, on est obligé

1651.

Les mêmes.

Le 27.

de l'attaquer dans les formes, & d'ouvrir la tranchée. La marée, qui hauſſoit & baiſſoit, empêchant d'avancer, il fallut ſe ſervir d'un bateau couvert à l'épreuve du feu, dans lequel ſe tint un mineur, qui s'attacha au pied de la muraille, malgré les grenades & les feux d'artifice qui pleuvoient du haut de la tour. La garniſon étoit composée de Suiſſes, ſur la bravoure & la fidélité deſquels du Doignon, qui avoit le vice des tyrans, celui de la défiance, comptoit plus que ſur les troupes nationales qu'il auroit pu employer : mais il apprit dans cette occaſion que, malgré leur juſte réputation, les Suiſſes pouvoient quelquefois devenir moins que d'autres guerriers ; l'effroi leur fit faire ce qu'il n'auroit jamais arraché à des François. Ces troupes, craignant les horreurs d'un aſſaut, demanderent à capituler ; mais le comte d'Harcourt, par une férocité qu'exaltoit peut-être leur longue réſiſtance, leur répond qu'on

1651.

ne donne point de quartier à des rebelles, & que s'ils veulent obtenir grace, ils aient à poignarder leur commandant. On ne sait lequel doit inspirer plus d'horreur, ou de cet abominable ordre du comte, ou de la lâche trahison de cette soldatesque, qui eut l'atrocité d'y souscrire. Ils se jettent sur le malheureux Basse, (c'étoit le nom de leur commandant) & le percent de plusieurs coups ; celui-ci, croyant trouver plus d'humanité parmi les François que parmi les siens, se précipite du haut de la tour dans le port, au milieu des troupes du comte ; & là, fracassé, mutilé, il se traîne comme il peut à ses pieds pour lui demander la vie. Il lui montre ses blessures & le sang dont il est couvert ; il embrasse les genoux de Genlis, capitaine aux gardes, auprès duquel il est tombé, il implore son intercession ; mais ni cette triste vue, ni ses prieres, ni ses cris, ni les instances de Genlis & des principaux officiers d'Harcourt,

1651.

ne peuvent l'émouvoir ; le barbare (il mérite ce nom dans cette occaſion) ordonne impitoyablement qu'on l'acheve : ſes ſoldats, moins cruels que lui, n'exécutent qu'en frémiſſant & en détournant les yeux un ordre qui faiſoit gémir l'humanité, en même temps qu'il la déshonoroit. Les deux nations, n'ayant rien à ſe reprocher, après s'être ainſi montrées dignes l'une de l'autre, reſſerrent des liens cimentés par le ſang du malheureux Baſſe, & les Suiſſes prennent parti avec les François. 1651.

Cette ſcene d'horreur dut faire une profonde impreſſion ſur Condé, quand on la lui remit ſous les yeux, & qu'il vint à réfléchir que c'étoit là ſon ouvrage ; il y étoit d'autant plus ſenſible, que, ſans les défiances de du Doignon, elle n'auroit point eu lieu : il n'avoit oſé marcher au ſecours de la place quand il la ſut menacée, moins à cauſe de l'inſuffiſance de ſes troupes, que dans la crainte de fournir, par ſon ap- La Rochef.

proche, des prétextes au changement
1651. de du Doignon. Le public, qui ne juge que sur les apparences, n'attribua point l'inaction du prince à ces égards, & la mettant entiérement sur le peu de confiance qu'il avoit lui-même en ses troupes, cet échec fit le plus grand tort à la réputation de ses armes. Ce tort devint irréparable, lorsque d'Estissac se fut emparé ensuite de Ré & d'Oléron. Il ne resta alors à du Doignon que Brouage, où il alla s'enfermer, plus résolu à tirer parti de cette place pour acheter sa grace de la cour, qu'à tenir les promesses qu'il avoit faites au prince.

Tant de succès étoient bien propres à encourager Harcourt. Le retour de Castelnau, qui vint le joindre avec les six mille hommes de pied, & les quatre mille chevaux qui avoient surpris Tavannes près de Sténai, lui suggéra des pensées plus hautes que celles qu'il avoit eues jusqu'alors, & il ne chercha

plus, quand il se vit ce renfort, qu'à se mesurer avec Condé en personne. Il se remit donc à sa poursuite ; mais le prince, sentant trop sa foiblesse pour l'attendre, lui céda le terrein à mesure qu'il avançoit, &, lui abandonnant le poste de Tonnai-Charente, se retira pendant la nuit, sur un pont de bateaux, à la Bergerie, qui n'en est qu'à une demi-lieue. S'il avoit gagné d'un côté en faisant sauter la tour de Tonnai-Charente, il perdit de l'autre en essuyant la déroute du régiment de du Doignon, qui, n'ayant pas effectué sa retraite assez promptement, fut presque taillé en pieces.

1651.

La Rochef. Montglat. Tarente.

La retraite de Condé devenoit inutile, si le comte pouvoit encore le poursuivre, & rien n'étoit plus facile, tant que le pont de bateaux subsisteroit. Aussi Condé étoit-il trop expérimenté pour en laisser l'usage à son rival : il avoit ordonné à Chouppe, maréchal de camp, de le brûler, ou du moins de

1651. le détruire si complétement, que les ennemis n'en pussent profiter : mais, par une négligence impardonnable, au lieu d'exécuter de point en point l'ordre de son général, Chouppe se contenta de délier les bateaux, & de les laisser aller au fil de l'eau. Cette imprudence faillit à perdre Condé ; car, se reposant sur l'exécution de ses ordres, & croyant toujours avoir la riviere entre lui & ses ennemis, il avoit assez négligemment posté son infanterie le long d'une prairie, tandis que la cavalerie, répandue plus au loin, étoit divisée dans des quartiers dont quelques-uns étoient éloignés du sien de plus d'une lieue.

Cependant les troupes d'Harcourt avoient trouvé & repris les bateaux, & en ayant bientôt formé un nouveau pont, à l'instant même, le comte fit passer trois cents chevaux & quelques compagnies d'infanterie pour en garder la tête : ce fut de sa part une circon-

ſpection qui devint une faute, & ſauva Condé. Si le comte en effet ſe fût ſur le champ avancé ſur le prince avec toutes ſes forces, il eſt sûr que, dans le déſordre où il l'auroit ſurpris, privé comme il l'étoit d'une partie de ſes troupes, il l'auroit accablé. Condé, à la premiere nouvelle que les ennemis pouvoient paſſer, ne doutant pas qu'ils ne l'euſſent fait, croit qu'il va les avoir à l'inſtant ſur les bras : mais comme, malgré ſa foibleſſe, la fuite lui paroiſſoit encore plus dangereuſe qu'une contenance ferme, tandis qu'il envoie ordre à ſa cavalerie de venir joindre l'infanterie, il prend à la hâte ce qu'il trouve ſous ſa main, & court avec la Rochefoucault, Tarente, quelques autres officiers, quelques volontaires & ſes gardes, du côté de Tonnai-Charente, dans l'intention d'amuſer les ennemis, tandis que ſon armée ſe formera. Cette manœuvre hardie le ſauva : Harcourt, qui avoit perdu l'occaſion 1651.

1651. de passer le pont, n'osa pas le tenter devant lui. Il y eut seulement quelques escarmouches entre les troupes qui en gardoient la tête, & celles du prince, qui les força de se replier sur leur armée, lorsque toutes ses forces l'eurent rejoint. Alors, formant un long retranchement vis-à-vis du pont, Condé laissa la prairie entre lui & le comte, & tous deux resterent ainsi en présence plus de trois semaines, se tenant mutuellement en échec; ce qui n'étoit pas une médiocre gloire pour Condé, puisque les avantages de toute espece étoient pour son rival.

Ce fut là que Marsin vint consommer sa trahison, & effectuer sa jonction. Quand il vit ce guerrier, auquel il avoit la plus grande confiance, il hésita s'il le garderoit auprès de lui, ou s'il l'enverroit remplir, en Flandres, le poste qu'il avoit destiné à Turenne. Cependant, comme les raisons de son indécision étoient les mêmes pour lui

que pour Tavannes, il aima mieux jetter les yeux ſur le duc de Nemours, dont la valeur pouvoit, juſqu'à un certain point, ſuppléer à l'expérience, & la naiſſance, à la capacité de Turenne. Mais ce choix faillit à devenir fatal au jeune prince; il fut ſurpris, à dix lieues de Bordeaux, d'une horrible tempête, qui heureuſement ne fit que le jetter dans des roſeaux, au-deſſus de Caſtillon-de-Médoc. Peu fait aux fatigues de la mer, cette tourmente lui cauſa un évanouiſſement exceſſivement long, qu'on prit pour la mort; & lorſqu'il en fut revenu, il jura que *quand il s'agiroit de mille royaumes*, il ne remettroit jamais le pied dans un vaiſſeau. Il prit effectivement enſuite la route de terre, traverſant toute la France par une marche d'autant plus longue, que ſon extrême délicateſſe ne lui permettoit guere plus de ſoutenir les fatigues de la poſte que celles de la mer. Il fut ſouvent en danger d'être pris avec ſes compagnons,

1651.

Chavagnac.

1651. Chavagnac, Villars, & Sillery, lequel alloit remplacer, dans le gouvernement de Damvilliers, le chevalier de la Riviere, mort depuis peu. Enfin, après une foule de dangers (1), ils arriverent à Bruxelles, d'où le duc, quelque temps après, alla se mettre à la tête de l'armée, composée des huit mille hom-

(1) La nuit les ayant surpris pendant leur marche, auprès d'une écluse qui se trouvoit garnie d'un moulin, & étant poursuivis par une patrouille de cavalerie, qui les obligeoit à tout tenter pour se sauver, il fallut que, laissant leurs chevaux, ils se déterminassent à franchir l'écluse, & à gagner le moulin. Ils se mirent à cheval, jambe de çà, jambe de là, sur l'écluse, en danger de s'empaler à chaque instant, car elle étoit garnie de pointes de fer, & il falloit qu'ils se soutinssent sur leurs mains, comme des voltigeurs. Ce qu'il y avoit de plus cruel, c'est qu'ils n'étoient plus que deux, Nemours & Chavagnac, les deux autres ayant pris pour quelque temps la route de l'eau.

mes commandés par Tavannes, que joignirent les troupes d'Espagne aux ordres du baron de Clinchamp, & qui devoient être renforcées de neuf mille hommes des troupes de Gaston, confiées au duc de Beaufort. 1651.

Pendant que Condé envoyoit Nemours à l'armée de Flandres, il détachoit la Rochefoucault, qui alloit à Bordeaux disposer le prince de Conty à se rendre à Agen, pour retenir dans son parti cette ville, que le succès des armes du Roi commençoit à faire chanceler. Le duc devoit aussi s'efforcer d'obtenir du parlement de Bordeaux, que Vatteville & ses Espagnols se missent en possession de la ville & du château de Bourg, qu'ils s'offroient de fortifier. Cette commission étoit délicate : le parlement & les principaux du peuple commençoient à sentir combien de tels hôtes étoient dangereux, & à murmurer qu'on les eût appellés dans la Guienne, & placés si près d'eux. Ainsi

La Rochef. Mongiat.

1651. La Rocher. Condé, apprenant que les ſoins de la Rochefoucault ne réuſſiſſoient pas ; que la cour au contraire entretenoit dans Bordeaux des intelligences qui pouvoient lui faire perdre la Guienne, il ſe hâte de ſe rendre dans la capitale de cette province, &, abandonnant le camp qu'il occupoit depuis trois ſemaines, il laiſſe la défenſe de la Xaintonge & de l'Angoumois à Tarente & à du Doignon ; il fait prendre la route de Talmont par mer à ſon infanterie & à ſes bagages, tandis que lui-même, à la tête de vingt eſcadrons, qui formoient toute ſa cavalerie, arrive en deux jours de marche forcée à St. André, village à quatre lieues de Bordeaux. La longue avance qu'il croyoit avoir ſur l'ennemi, lui inſpirant de la ſécurité, il laiſſe camper négligemment ſes troupes ; mais le comte d'Harcourt, qui le ſuivoit à toute bride, profitant de ce peu de vigilance, ſe trouve aux portes de St. André, tandis que le prince le croit encore dans

ſon poſte de Tonnai-Charente. Si le comte eût pouſſé ſes troupes dans le village d'abord en arrivant, le prince étoit perdu. La cavalerie d'Harcourt, beaucoup plus nombreuſe & mieux aguerrie que la ſienne, tombant deſſus à l'improviſte, en auroit fait le plus affreux carnage : mais il ſembloit être de la deſtinée de cette guerre que les deux généraux ſe ſauvaſſent beaucoup plutôt par leurs fautes mutuelles, que par leurs talens & leur habileté. Le comte, par une circonſpection hors de ſaiſon, & peut-être encore plus imprudente que celle qu'il avoit montrée précédemment, ayant arrêté ſes troupes, en fit mettre une partie en bataille devant St. André, tandis que l'autre attaquoit le quartier du colonel Balthaſar. Celui-ci ſe défendit ſi vigoureuſement, qu'il donna au prince le temps de raſſembler tous ſes eſcadrons, & à lui-même, celui de ſe joindre au gros de l'armée, après avoir repouſſé les

1651.

ennemis qu'il avoit en tête. La nuit, qui survint, empêcha les deux partis de pousser plus loin les attaques, &, le comte ayant rebroussé chemin, Condé poursuivit, le lendemain, tranquillement sa route. Après avoir fortifié Bergerac & Libourne, où commandoit le comte de Maure, il se rendit à Bordeaux, où nous le laisserons, abandonnant quelque temps les opérations militaires, pour les intrigues de cour & celles du coadjuteur, que nous avons perdu trop long-temps de vue.

1651.



CHAPITRE IV.

La cour quitte Paris ; ses progrès dans le Berry. Embarras & intrigues du coadjuteur.

UN homme tel que le prince de Condé, qui prenoit les armes dans une des provinces, la plus féconde en soldats, la plus dangereuse par l'essai qu'elle avoit fait de ses forces dans la guerre précédente, exigeoit, pour être arrêté dans ses progrès, les mesures les plus efficaces ; & les plus efficaces dans cette occasion, ce devoient être les plus promptes. Aussi, dès qu'on sut l'arrivée du prince à Bordeaux, on vit la cour songer à marcher sur ses pas, & à prévenir, par sa diligence, un état de défense & d'affermissement de sa part, qui le rendît invincible. Mais falloit-il se contenter d'envoyer contre lui les

1651.

1651. meilleures troupes, ou le Roi devoit-il lui-même se présenter à ses peuples, pour accélérer par sa présence les succès, & raffermir dans l'obéissance les sujets chancelans, ou y ramener les sujets rebelles? Dans tout autre temps, il n'y auroit point eu de problême; il eût été clair que rien n'est plus propre à dissiper toute idée de révolte, que la présence du monarque, dont la vue, comme celle du soleil, dissipe tous les nuages, & fait taire tout autre sentiment devant ceux de l'amour & du respect. Mais comment faire goûter ce projet à tant d'hommes liés alors avec la cour, qu'elle avoit intérêt de ménager, & qui, après l'avoir tenue si long-temps prisonniere, ne paroissoient pas disposés à la laisser échapper de leurs mains? Il n'étoit pourtant pas totalement impossible de leur faire prendre le change, si l'on parvenoit sur-tout à séduire le coadjuteur, en flattant son amour-propre, & en lui faisant voir

dans la perſpective l'objet de ſon ambition. On lui avoit accordé la nomination de la France au cardinalat ; mais d'un moment à l'autre, on pouvoit révoquer cette grace, & tant qu'il n'en auroit pas des eſpérances certaines, il étoit difficile qu'il ſe crût abſolument lié par la reconnoiſſance. La ducheſſe de Chevreuſe ne ceſſoit de remontrer cet inconvénient à la cour, & de lui repréſenter que ſi l'on avoit vû le coadjuteur manquer tant de fois de parole, c'eſt qu'on lui en avoit déja tant de fois manqué à lui-même, qu'on ſembloit avoir légitimé tous ſes changemens. La princeſſe palatine, qui étoit alors liée avec Gondy beaucoup plus que la ducheſſe de Chevreuſe ne l'étoit elle-même, & qu'elle ne l'eût peut-être deſiré, ſi elle eût ſu leur commerce ; la princeſſe palatine contribua auſſi bien davantage à ſervir Gondy auprès de la cour. Le cardinal s'étoit apperçu que cette princeſſe ſavoit beaucoup mieux

1651.

Joly.

1651. que personne manier l'esprit du coadjuteur, & lui avoit en conséquence confié le ménagement de ses intérêts auprès de lui. Ayant ainsi la confiance des deux rivaux, elle les servoit beaucoup plus efficacement dans l'esprit l'un de l'autre. Cette grande liaison entr'eux n'étoit pas connue. Madame & mademoiselle de Chevreuse étoient alors, ainsi que Laigues, les dupes du coadjuteur, qui, voilant sa familiarité avec la princesse, se rendoit tous les soirs chez elle avec mad. de Rhodes, dans le carrosse de Joly, lequel le ramenoit ensuite à l'hôtel de Chevreuse, comme s'il fût sorti du sien. Le départ de la cour, que suivit la princesse, loin de relâcher les liens de cette union, ne fit que les resserrer. Ils se donnerent un chiffre pour s'écrire réguliérement & se servir mutuellement, en se faisant part de tout ce qui pouvoit les intéresser l'un & l'autre; la princesse donnant à Gondy des avis très sincéres, & qui alloient

quelquefois directement contre les intérêts de la cour ; & Gondy de son côté dans ses lettres à la Reine, exaltant le mérite de la princesse, & s'efforçant d'augmenter la considération de la régente pour elle, & par conséquent le pouvoir de son amie. Ce fut par le moyen de cette liaison que la cour parvint à faire prendre le change à Gondy sur ses intérêts, en lui insinuant que le chapeau ne pouvoit lui échapper, s'il vouloit consentir à son départ, & la servir fidélement auprès du duc d'Orléans. 1651.

Ce n'est pas que la Reine ne lui eût volontiers épargné ce soin auprès du duc, & elle auroit bien mieux aimé emmener le prince avec elle. Mais si le coadjuteur l'eût laissé échapper de ses mains, il perdoit tout le fruit de ses soins & l'ascendant presqu'irrésistible qu'il avoit eu tant de peine à s'acquérir sur son esprit. Il est vrai qu'il pouvoit l'accompagner ; mais auroit-il trouvé à Montglat.

1651. la cour la sûreté que lui offroit Paris ? étoit-il de la prudence de se livrer totalement à la discrétion de la Reine, lorsqu'il ne pouvoit se dissimuler que cette princesse ne le ménageoit que par nécessité, & qu'à la premiere occasion favorable, elle n'hésiteroit peut-être pas à lui faire sentir sa vengeance ? Loin donc de servir les vues de la cour à cet égard, Gondy s'efforça de persuader à Gaston, ce qui n'étoit pas difficile, que son véritable intérêt étoit de rester dans la capitale, parce qu'autrement ce seroit sel ivrer au ressentiment de Mazarin, qui gouvernoit, quoiqu'absent; que d'ailleurs, si jamais la Reine venoit à le rappeller, quand elle seroit libre, comme il y avoit tout à craindre, il seroit toujours à portée de se déclarer contre lui, comme il y étoit engagé d'honneur, après tout ce qu'il avoit fait jusque-là.

Retz. Gaston, muni de ces fortes raisons

pour

pour ne point ſuivre la cour, en trouva d'autres dans ſon propre caractere pour deſirer ſon prompt éloignement. La préſence du Roi l'aſtreignoit à des devoirs journaliers qui le fatiguoient, & il ſe formoit l'idée d'une vie délicieuſe quand il ſeroit délivré de cette chaîne. Les autres chefs du conſeil n'avoient pas des raiſons moins fortes pour deſirer ce départ. Châteauneuf brûloit de ſe trouver hors de Paris, tant pour rendre la cour irréconciliable avec le prince, par la guerre vigoureuſe qu'on lui préparoit, que dans l'eſpoir de ſe rendre totalement maître de l'eſprit de la Reine pendant l'abſence du cardinal & l'éloignement des ſous-miniſtres, qui, devant reſter à Paris, lui laiſſeroient les occaſions de ſe rendre & plus agréable & plus néceſſaire. Molé, bien-aiſe de ſe délivrer de Châteauneuf, qui, depuis qu'il étoit à la tête des affaires, agiſſoit plutôt en viſir qu'en premier miniſtre, & le traitoit avec une hau-

1651.

teur révoltante ; Molé applaudissoit à
1651. ce départ, qu'il croyoit d'ailleurs du bien de l'état, & nécessaire au maintien de l'autorité royale. La Vieuville, charmé de n'être pas éclairé de trop près dans les commencemens de sa gestion, y étoit encore moins contraire. Les frondeurs, enfin, dès que le coadjuteur étoit gagné, n'avoient aucune difficulté à opposer, dans la certitude sur tout où ils étoient d'être plus puissans sur l'esprit de Gaston, lorsqu'il seroit éloigné, que lorsqu'il seroit près de la cour.

Tout concourant donc à favoriser les
Le 27 Sept. Montglat. vues de la Reine, elle quitta Paris pour se rendre à Fontainebleau, se séparant de Gaston avec toutes les marques du plus vif attachement ; ordonnant au maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, d'aller rendre compte à ce prince de tout ce qui se passeroit, comme s'il eût encore été lieutenant-général de l'état, quoique la majorité du

Roi lui eût fait perdre ce titre & ses fonctions; lui promettant enfin de lui donner souvent de ses nouvelles, & de l'informer exactement de l'état des affaires. Quand la cour fut à Fontainebleau, toutes ses indécisions ne furent pas levées; il s'agissoit de savoir de quel côté elle se porteroit. Le conseil étoit partagé entre deux avis : les uns vouloient qu'elle allât du côté de la frontiere pour combattre les troupes de Tavannes, avant qu'elles se fussent jointes aux Espagnols ; les autres, qu'elle s'éloignât moins, & que portant tous ses efforts du côté de la Guienne & du Berry, elle allât arrêter les progrès de Condé dans ces deux provinces. *La Reine*, *qui desiroit*, dit Talon, *le retour du cardinal avec chaleur & impatience féminine*, applaudissoit au premier avis, parce qu'en s'approchant de la frontiere, elle s'approchoit du ministre. Par la raison contraire, Châteauneuf insistoit sur les intelligences

1651.

Talon. Brienne.

1651. qu'il avoit dans Bourges, ſur la certitude où il étoit que la préſence du Roi feroit plier les habitans à la premiere ſommation, ſur-tout après la promeſſe qu'il leur avoit faite de les délivrer de la groſſe tour; & enfin ſur la grande autorité qu'il avoit conſervée dans le Berry, où il poſſédoit pluſieurs terres. Il étoit ſoutenu par le maréchal de Villeroy, qui repréſentoit que ſi l'on ne couroit d'abord au prince, maître déja de la Guienne, quand il le feroit encore de l'Angoumois, du Poitou & de la Saintonge juſqu'à la Loire, il n'auroit plus qu'à tirer une ligne qui marqueroit les bornes de ſon royaume, puiſqu'il partageroit en quelque façon la monarchie avec le Roi. Quoique la Reine fût ſoutenue par le garde des ſceaux, qui repréſentoit le danger de lutter contre Condé, dont on connoiſſoit les talens, & qui alloit voir tous les peuples ſe précipiter dans ſon parti, pour peu que ſes premieres armes fuſ-

ſent heureuſes, les raiſons contraires paroiſſoient ſi plauſibles, que la Reine ſe rendit enfin à l'avis de Châteauneuf. Quoique l'intérêt l'eût dicté, il n'en étoit pas moins le plus ſage; & le Roi, tout jeune qu'il étoit, eut la prudence de l'adopter, ce qui n'étoit pas une foible préſomption en faveur de ſon diſcernement futur. 1651.

La cour, étant décidée, s'avança du côté de Bourges; & à peine étoit-elle arrivée à Aubigny, que les prédictions de Châteauneuf ſe vérifierent. Un échevin vint annoncer à leurs majeſtés qu'elles ſeroient parfaitement reçues dans Bourges. Deux mois auparavant, Condé cependant y avoit été reçu avec des tranſports d'autant plus vifs, que les habitans ſe ſouvenoient de l'avoir vu dans leurs murs durant ſon enfance, & qu'il avoit d'abord été élevé parmi eux. Le prince de Conty & la ducheſſe de Longueville, que Condé y avoit laiſſés pour fomenter ces favorables diſpoſi- Le 2 Oct.

tions, étoient restés quelque temps les
1651. Montglat. maîtres ; mais le lieutenant-général du présidial, dont l'histoire auroit bien dû nous conserver le nom, avoit formé contre eux une cabale, qui, foible d'abord, s'accrut peu à peu. Conty, l'ayant rencontré un jour dans la rue, l'avoit saisi au collet, & traîné dans la tour, en criant que *c'étoit un mazarin ; qu'il vouloit faire revenir le cardinal.* Cette violence ne lui réussit point ; la cabale du lieutenant général s'éveilla ; le peuple, qui change perpétuellement, sans savoir pourquoi, suivit les nouvelles impressions qu'on lui donna : il se tourne tout-à-coup contre le prince, il le poursuit jusqu'à la tour, en l'appellant mazarin, en l'accablant de mille autres injures plus outrageantes, & en le couvrant de boue & d'ordures ; il prend ensuite les armes en criant *vive le Roi* ! & oblige le prince, ainsi que la
Le 4. duchesse, de se sauver précipitamment & d'aller chercher leur sûreté à Montrond.

Ce changement étoit trop favorable à la cour, pour qu'elle balançât à en profiter. Cédant à l'impatience des habitans, elle fait son entrée dans Bourges, & envoie sur le champ un exempt sommer le gouverneur de la tour de se rendre. La résistance auroit été inutile; le gouverneur se rend, & le Roi livre aussi-tôt la tour au zele destructeur des habitans, qui se disputent le plaisir de la démolir, & en viennent à bout en quelques jours, après un acharnement incroyable. La cour comptoit faire un plus long séjour dans cette ville; mais ayant appris que Condé formoit dans Poitiers des intelligences qui pourroient l'en rendre maître, si l'on ne se hâtoit de le prévenir, elle s'y rendit, après avoir séparé l'armée en deux corps, dont le plus considérable, aux ordres du comte d'Harcourt, alla combattre Condé; & l'autre, commandée par Palluau, alla bloquer Montrond : mais il ne put enfermer dans cette place

1651.

Le 7.

Le 30.

Conty & sa sœur, qui, ayant été aver-
1651. tis de son approche, eurent le temps de se sauver à Bordeaux, laissant la défense de Montrond aux talens de Persan, qui en avoit le gouvernement.

Cependant les affaires de Condé ne prenoient pas à Paris un tour plus favorable. Quoique Gaston le ménageât encore, le coadjuteur, qui, pour son intérêt, servoit la cour avec autant de zele que de fidélité, détruisoit en partie la bonne volonté du duc pour le prince. Le parlement paroissoit aussi très peu disposé en sa faveur; il avoit été prolongé pour les affaires publiques, & de temps en temps éclatoient dans les séances ces fâcheuses dispositions, par les soins de Gondy & du garde des
Le 7 Oct. sceaux : elles se déclarerent sur-tout par la célérité de la compagnie à rendre un arrêt, sur les sollicitations de la cour, par lequel il étoit défendu à toute personne de faire aucune levée de gens de guerre dans le royaume, à moins d'être

pourvu de commissions en forme de lettres-patentes, signées d'un secrétaire d'état, & scellées du grand sceau, sous peine, contre les contrevenans, d'être déclarés criminels de leze-majesté. 1651. Joly. Retz. Talon.

Cet arrêt, visiblement rendu contre Condé, quoiqu'il n'y fût pas nommé, n'empêchoit pas qu'on n'entamât des négociations secrettes ou publiques. Sur une lettre que le prince avoit écrite à Gaston, où il tâchoit d'excuser sa conduite, & de donner tout le tort à la cour, lettre que Gaston avoit envoyée à la Reine; elle en renvoya une, en forme de réponse, datée de Bourges, Le 14. par laquelle, pour ne laisser aucun prétexte au prince, la cour s'offroit d'écouter toutes les propositions qui seroient faites pour le rétablissement de la tranquillité publique, accordant à cet effet tous les pouvoirs nécessaires au duc d'Orléans, pour traiter avec le prince, en quelque lieu qu'il le jugeât nécessaire, avec l'assistance du maré-

chal de l'Hôpital, des conseillers d'état
1651. d'Aligre & de la Marguérie, du président de Mesmes, & des conseillers Cumont & Ménardeau-Champré. Il paroissoit que le prince ne devoit avoir rien de plus pressé que d'entrer dans cette négociation; il s'en défendit cependant sous différens prétextes, &
La Rochef. refusa la conférence que Gaston lui offroit à Richelieu, répondant que toutes ces négociations qu'on jettoit ainsi en avant, tendoient moins à donner la paix, qu'à empêcher ses préparatifs de guerre : « tandis que tous les » corps de l'état étoient prêts à se dé- » clarer pour lui, que les Espagnols » lui amenoient des secours d'hommes, » d'argent & de vaisseaux, on vouloit » l'entraîner à une négociation, pour » retarder ses levées & lui débaucher » ses partisans. D'ailleurs pouvoit-il se » confier à la médiation du duc d'Or- » léans, après la liaison étroite & pu- » blique de ce prince avec le coadju-

» teur, reconnu de toute la France 1651.
» pour son plus implacable ennemi, &
» d'autant plus ardent contre lui, que
» la cour payoit ses services intéressés
» du chapeau qu'elle avoit promis au
» prince de Conty.

Ces foibles raisons paroissoient indiquer peu d'amour pour la paix, & demander qu'enfin on enregistrât une déclaration, datée de Bourges, le 8 Octobre, par laquelle S. M. déclaroit criminels de leze-majesté le prince de Condé, son frere, sa sœur, & sa femme même; Nemours, la Rochefoucault, tous leurs autres adhérans enfin, si, dans le terme d'un mois, ils ne déposoient les armes & ne se soumettoient. Cette déclaration, envoyée au parlement le 15, n'avoit tardé à être enregistrée qu'en conséquence des nouvelles propositions de paix. Dès qu'elles eurent été rejettées, il semble qu'on eût dû procéder à l'enregistrement; mais Gaston, par une conduite dont

il faut détailler les principes, y apportoit une résistance & des prétextes, qui se multiplioient sous mille formes différentes.

1651.

Retz.

Tout le monde, dans les deux partis, courtisans & frondeurs, avoient cru également gagner au départ de la Reine; mais, au bout de quinze jours, on s'apperçut, & ceux ci principalement, qu'ils s'étoient trompés. La Reine se trouva plus embarrassée pour le retour de Mazarin, qu'elle ne l'auroit été à Paris, par les menées sourdes de Châteauneuf, qui suscitoit sans cesse des obstacles secrets à ce retour, & alloit jusqu'à offrir à Condé l'accommodement le plus favorable, s'il vouloit y mettre pour préliminaire l'éloignement irrévocable du ministre. Les sous ministres, attachés à Mazarin, étoient dans des alarmes continuelles, craignant que Châteauneuf, rompu dans les intrigues de la cour, ne parvînt à faire assez de progrès sur l'esprit

de la Reine, pour effacer totalement l'impreſſion du cardinal. Châteauneuf, de ſon côté, ne trouvoit pas toutes les facilités qu'il s'étoit promiſes à acquérir cet aſcendant; les ſous-miniſtres détruiſoient ſourdement ſon travail, & les dépêches de Mazarin, moins dangereuſes, il eſt vrai, que ſon éloquence & ſa préſence, lui laiſſoient cependant toujours d'immenſes intervalles à franchir. Gaſton, au bout de peu de temps, étoit devenu moins ſenſible à la liberté que lui donnoit l'abſence de la cour, qu'aux alarmes qu'il recevoit des négociations ſourdes qu'elle pouvoit entamer avec Condé : c'étoient elles, ces alarmes, qui décidoient alors ſa conduite ; elles lui faiſoient tenir la balance égale entre l'un & l'autre, elles l'empêchoient également & de preſſer l'enregiſtrement de la déclaration, & de la rejetter totalement, dans la crainte que Condé, raccommodé au premier jour, ou que

1651.

1651. la cour, brouillée avec le prince plus irréconciliablement que jamais, n'eussent l'un ou l'autre un jour à se plaindre de lui, & à l'en punir.

Quant à Gondy, il se sentoit coupable d'une bévue bien plus énorme, & reconnoissoit que pour un chef de parti, rompu dans tous les détours de la politique, qui devoit prévoir toutes les conséquences de ses moindres actions, il avoit agi aussi inconsidérément que l'eût pu faire ou un Beaufort ou un Broussel. Il y avoit en effet incomparablement moins de danger pour lui à laisser Condé se fortifier dans la Guienne, & à retenir la Reine dans Paris, qu'à la rendre maîtresse de ses volontés, & à l'inviter, pour ainsi dire, au retour du ministre. Ce retour une fois effectué, qui pouvoit lui répondre de son chapeau, sur-tout si la Reine, comme il y avoit toute apparence, étoit assez heureuse pour faire plier Condé sous ses loix, & tout changer sous son

obéiſſance ? La cour ſe croyoit-elle bien liée par une parole arrachée à la néceſſité ; ou plutôt, ne ſaiſiroit elle pas avec avidité la premiere occaſion où elle pourroit l'enfreindre impunément ? Tous ces inconvéniens, Gondy prétend les avoir prévus avant le départ de la Reine : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'alors il les ſentoit vivement, & cherchoit dans tous les reſſorts de ſa politique le moyen de réparer ſa faute ; mais il n'en trouvoit aucun, à moins que ceux qui l'avoient commiſe avec lui ne vouluſſent entrer dans ſes nouvelles vues. Il ne paroiſſoit plus reſter à Gaſton que trois partis, ou de conſentir au retour du cardinal, ou de s'y oppoſer avec Condé, ou de former un tiers-parti. Le premier étoit impraticable, après la maniere dont il s'étoit avancé contre le miniſtre ; le ſecond ne l'étoit pas moins, Condé du jour au lendemain pouvant s'accommoder avec la cour, & le laiſſer ſeul en proie à la

1651.

1651. vengeance de la Reine ; le troisieme, excessivement dangereux pour l'état, étoit également au-dessus & des forces & du génie du prince. Châteauneuf n'étoit pas dans un moindre embarras ; il lui falloit, ou flatter le penchant de la Reine pour le retour du cardinal, ou susciter des obstacles secrets à ce retour : dans le premier cas, en donnant plus de hardiesse à la princesse, il précipitoit le rappel du ministre; dans le second, qui pouvoit lui répondre que la constance de la princesse pour son rival & les menées souterreines des sous-ministres ne détruisissent tôt ou tard les siennes ?

Pour Gondy, cherchoit-il un reméde au mal qu'il s'étoit causé lui-même ? il tomboit dans des inquiétudes & des contrariétés encore plus accablantes. » Qu'il servît la Reine pour le retour » du cardinal ; qu'il s'y opposât avec » Gaston ; qu'il prît un parti mitoyen » entre ces deux extrêmes ; qu'il s'ac» commodât avec le prince ; qu'il de-

» meurât brouillé avec lui : de tous cô- 1651.
» tés, pareils inconvéniens, pareils
» dangers, pareille incertitude sur sa
» promotion. S'il se déclare pour la
» Reine, il se perd dans l'esprit du
» peuple, il se perd dans l'esprit de
» Gaston ; il ne lui reste pour garant
» que la bonne-foi de Mazarin : &
» quelle bonne foi ? Qu'il se déclare
» pour Condé, sa nomination est sur le
» champ révoquée : si Gaston s'accom-
» mode avec Condé, peut-il lui même
» rester en guerre ouverte avec le prin-
» ce ? & cependant comment ne pas se
» résoudre à y rester, lorsque la Reine
» lui a déclaré positivement que sa pro-
» motion n'est qu'à ce prix ?

De tous les moyens de le tirer d'embarras, il n'y en avoit que deux qui pussent réussir, & de ces deux un qui fût proprement de son goût. Le premier consistoit à engager Gaston à embarrasser la Reine, sans la désespérer, dans le cas où elle voudroit absolument

1651. le retour du ministre ; à ne point prendre les armes pour le prince, mais aussi à se déclarer violemment contre ce retour & dans les cercles & dans le parlement ; à négocier toujours avec la Reine, en faisant des pas vers Condé, & à inspirer ainsi à la princesse, d'un côté, assez de crainte pour la retenir, de l'autre, assez de confiance pour ne rien précipiter. Cette maniere pouvoit devenir avantageuse à Gondy, parce qu'en ne se déclarant point pour le prince, & entretenant la cour par des négociations, il gagnoit le temps nécessaire pour faire venir son chapeau. Mais l'autre moyen lui paroissoit, comme il le dit, bien plus *grand*, bien plus *noble*, bien plus *élevé*, &, il le faut avouer, bien plus digne de son turbulent génie ; c'étoit la formation du *tiers-parti* : Gaston se seroit tenu d'intérêt avec Paris, les parlemens & la plupart des grandes villes du royaume où il avoit des intelligences, avec les Espa-

gnols même, qui lui faisoient offrir sous main de l'argent, sans prétendre l'astreindre à se joindre avec Condé, ni à rien déclarer de ses correspondances avec eux. Il est sûr que Gondy ne pouvoit pas trouver pour lui-même d'issue plus favorable ; il seroit devenu extrêmement formidable, & pour lui faire mettre bas les armes, il eût fallu nécessairement le satisfaire sur ses prétentions au chapeau : mais aussi quel horrible bouleversement cette union des grandes villes & des parlemens n'auroit-elle pas causé dans le royaume, dans le tems sur-tout que Condé, répandant l'incendie dans une autre partie, auroit embrasé une moitié de la France ! Le trône, pressé ainsi de tous côtés, auroit au moins été ébranlé jusque dans ses fondemens, si, cédant à la secousse, il n'eût pas été totalement renversé, en entraînant la monarchie entiere dans sa chûte. Gondy prétend qu'il en eut lui-même du scrupule,

1651.

1651. parce que, dans la vérité, il avoit toujours appréhendé ce qui pouvoit faire réellement du mal à l'état ; & que ce qui l'emporta, ajoute-t-il, contre ses mouvemens & ses inclinations, fut la confusion où ils alloient tomber, & le ridicule dont ils s'alloient couvrir en combattant à la maniere des anciens Andabates (1). Gondy auroit été plus vrai, s'il eût avoué que l'intérêt de la patrie fut dans cette occasion le moins consulté, & qu'il se soucioit assez peu du sort de l'état, pourvu que ses desirs effrénés fussent remplis. C'est ce que prouvent assez ses efforts réitérés pour inspirer ce parti à Gaston ; ce prince s'y refusa avec une opiniâtreté dont il faut cependant moins faire honneur à sa vertu qu'à sa foiblesse & à sa timidité naturelle : outre que son génie étoit étranger à un fardeau si pesant, il craignoit que, s'il

(1) Espece de gladiateurs, qui combattoient à cheval, un bandeau sur les yeux.

s'en chargeoit, Condé ne fît aussi-tôt sa paix avec la cour; ce qui en effet auroit pu arriver : il étoit probable que, pour ramener le prince, & n'avoir pas à la fois deux si redoutables adversaires, la Reine se seroit décidée à tous les sacrifices, & qu'alors Gaston se seroit vu en tête le rival contre lequel il craignoit le plus de lutter. Les prédictions de Gondy, s'il ne se rangeoit à son avis, quoique plus effrayantes encore, ne purent l'y déterminer : car, s'il en faut croire le coadjuteur, il avoit dès-lors des pressentimens sur la maniere dont ces troubles devoient finir; & il ne faut peut-être pas jusqu'à un certain point suspecter sa véracité à cet égard. Il est possible qu'un homme qui a beaucoup observé, & qui juge des événemens à venir par ceux qui lui sont connus, prédise des résultats, qui sont toujours, ou à peu de chose près, les mêmes. Quoi qu'il en soit, voici sa prédiction. *Monsieur*, disoit-il à Gaston, un jour

1651.

qu'il s'efforçoit de l'amener à son avis,
1651. *que deviendrez-vous quand M. le prince sera raccommodé avec la cour ou passé en Espagne ? quand le parlement donnera des arrêts contre le cardinal, & déclarera criminels ceux qui s'opposeront à son retour ? quand vous ne pourrez plus, avec sûreté, être ni frondeur, ni mazarin ? — Je serai fils de France ; vous deviendrez cardinal, ou vous demeurerez coadjuteur. — Vous serez fils de France à Blois, & moi cardinal au bois de Vincennes... Monsieur*, ajoute Retz, *ne s'épouvanta point, quoi que je puisse lui dire, & il fallut se résoudre au parti de* brouiller *à l'aveugle de jour en jour ; c'est le nom que Patru donnoit à notre maniere d'agir.*

Cette maniere, Gaston la suivit quelque temps, & c'est ce qui retarda l'enregistrement de la déclaration. Le premier président la sollicitoit avec une chaleur peut-être indécente, puisque
Le 20 Nov. l'ayant scellée, comme garde des sceaux,

il sembloit être, dans cette occasion, juge & partie. Gaston, conséquemment à son plan, répondoit à Molé que ce n'étoit pas une affaire à précipiter; qu'il falloit lui laisser le temps de travailler à l'accommodement; qu'il s'y appliquoit de tout son pouvoir; qu'il étoit étrange qu'on pressât une déclaration contre un prince du sang, & qu'on ne songeât pas seulement aux préparatifs du cardinal Mazarin pour rentrer à main armée en France. Ce fut ainsi que, pendant un mois, contre le vœu du premier président, il éloigna l'enregistrement sous différens prétextes; tantôt alléguant qu'il attendoit le retour d'un gentilhomme envoyé de sa part à la cour pour négocier, & qui devoit arriver au premier jour avec des adoucissemens; tantôt incidentant sur la forme qu'on devoit garder lorsqu'il s'agissoit de condamner un prince du sang; aujourd'hui soutenant que la premiere des précautions à prendre étoit

1651.
Retz.
Joly.
Talon.

1651. contre le retour du cardinal; demain produisant une lettre du prince au Roi, dans laquelle Condé s'efforçoit de pallier ses torts, & demandoit à se justifier devant le parlement même. Mais la compagnie ayant refusé de lire cette lettre, parce qu'elle venoit d'un prince armé contre son Roi, & la plus grande partie des esprits paroissant pencher vers l'enregistrement, Gaston, après ce combat bien long pour un homme tel que lui, s'il n'eût eu Gondy pour second, fut enfin obligé de céder la victoire à Molé, & envoya dire par Choisy, son Chancelier, qu'il étoit inutile de l'attendre pour délibérer sur cette déclaration, parce qu'il étoit résolu de ne point s'y trouver. Sur cette assurance, on recueillit aussi-tôt les avis, qui tous, ou peu s'en fallut, furent pour l'enregistrement pur & simple, avec cette clause cependant, que si, dans le mois, les coupables ne déposoient les armes, leur procès ne pourroit être fait que par le

Voyez les recueils du temps, où se trouve cette lettre.

Le 4 Déc.

le parlement, devant toutes les chambres assemblées. Ainsi se porta le coup qui sembloit devoir atterrer Condé; mais un nouvel incident lui redonna des forces, & bientôt on le vit relever plus vigoureux que jamais. 1651.

CHAPITRE V.

Le cardinal Mazarin se prépare à rentrer en France.

GASTON, en abandonnant Condé à la flétrissure de la déclaration lancée contre lui, ne se désistoit pas de l'autre partie de son projet : Gondy avoit trop d'intérêt à lui mettre dans le cœur & dans l'esprit qu'il étoit de son honneur de soutenir ses persécutions contre le ministre, pour qu'il abandonnât cette marche. En envoyant Choisy au parlement, il l'avoit chargé de prier de sa part la compagnie de prendre jour pour

1651. délibérer ſur le retour du cardinal, qu'on diſoit prochain, promettant de ne point manquer à l'aſſemblée indiquée : mais

Retz. à peine fit-on à cette propoſition quelque attention. Cette indifférence piqua le duc, qui ſe promit de faire agir le peuple, *pour réveiller*, diſoit-il, *le parlement. Le parlement*, répondit Gondy, *ne s'éveillera que trop en paroles contre le cardinal; c'eſt ſur les précautions qu'il s'endormira.* Le duc, n'en tenant pas moins à ſon avis, commande à Orianne, maître de ſa garde-robe, de faire faire une émeute par ce Maillard, ſi cruellement puni par Gondy de ſon audace à ſoutenir précédemment le parti de Condé. Ce malheureux aſſem-

Le 6. Talon. Motteville. ble en conſéquence vingt ou trente miſérables comme lui, &, pour mieux couvrir ſon jeu, court au Luxembourg, criaillant aux oreilles du duc, & demandant, ou la paix, ou la diminution des impôts. Gaſton répond qu'il ne ſe mêle pas de ces ſortes d'affaires, &

que c'eſt au premier préſident qu'il faut s'adreſſer. Quand ils n'auroient pas eu envie d'aller chez Molé, ces paroles imprudentes, que Gaſton déſavoua enſuite auprès du garde des ſceaux, quoiqu'il ſoit plus que probable qu'il les proféra, étoient bien capables de leur donner la hardieſſe néceſſaire pour courir inſulter ce magiſtrat. Ils s'attroupent en effet autour de ſon hôtel, dans le temps qu'il y tenoit une eſpece de conſeil avec la Vieuville, l'Hôpital & Dupleſſis Guénégaud. Molé, pour ſe délivrer de cette cohue, loin de faire fermer ſes portes, ordonne intrépidement qu'on les ouvre toutes, contre l'avis du maréchal, qui eut encore la lâcheté de le quitter dans cette occaſion, ſans lui envoyer du ſecours; Guénégaud, plus digne de ſon titre, n'abandonna point le magiſtrat. L'audacieux Maillard entre dans la cour du préſident; il l'appelle Mazarin, il vomit contre lui des torrens d'injures & d'impréca- 1651.

1651. tions, & menace de le poignarder. Molé, avec sa fermeté ordinaire, atterre d'un coup-d'œil cette canaille, & les menace, lui, de les faire pendre tous sur le champ, s'ils ne se retirent. Sa noble assurance les déconcerte; repoussés, pour ainsi dire, par une main invisible, ils sont forcés de se retirer, sans oser porter plus loin les violences. La Vieuville, qu'ils rencontrent à quelques pas de l'hôtel du premier président, faillit à payer de sa vie la conversation qu'il venoit d'avoir avec lui: ils le poursuivirent à coups de pierres dans son carrosse, quelques-uns même y porterent des coups d'épée, dont l'un de ses commis eut son manteau percé. Cette émotion en produisit, le même jour, une autre de la part des serviteurs du prince; ayant rencontré dans quelques endroits écartés, les colporteurs, qui crioient la déclaration contre Condé & ses adhérans, ils les maltraiterent plus encore d'action que de paro-

les, & mirent en pieces leurs imprimés. 1651.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que Gaſton s'efforçoit de faire prendre l'alarme au parlement ſur le prochain retour du cardinal : la Reine le méditoit, ce retour, & ce qu'il y avoit de plus ſingulier, c'eſt qu'elle y étoit encouragée par ceux même qui ſembloient devoir y être plus contraires. Condé, honteux de ſe voir malheureux de tous côtés, & obligé de céder à l'aſcendant que prenoit ſur lui, comme par un prodige, le comte d'Harcourt ; preſque bloqué dans Bordeaux ; foiblement ſecouru des Eſpagnols ; vis-à-vis d'un Roi, dont la préſence pouvoit lui être d'autant plus funeſte, que cette ville avoit encore un grand nombre de ſujets fidéles ; craignant à chaque inſtant qu'il ne s'élevât un ſoulévement contre lui, qu'il ne tombât ainſi miſérablement entre les mains de la Reine, laquelle, avec une déclaration contre lui, ne s'épargneroit pas le plaiſir de la ven-

Joly. Montglat.

1651. geance, ou qu'il ne fût forcé de chercher son salut dans la fuite, & de se sauver au travers des dangers de la mer: Condé desiroit plus vivement que personne le retour du cardinal. Il espéroit que Gaston, engagé d'honneur à ne se point démentir, ne manqueroit pas de se joindre à lui, d'entraîner le parlement & la capitale, & de faire suivre cet exemple à la plus grande partie des villes du royaume, auxquelles on avoit mis en horreur le nom de Mazarin. Maître alors de toutes les forces de l'état, conjointement avec Gaston, il pourroit donner la loi à ceux dont il alloit bientôt être obligé de la recevoir, si la cour ne changeoit promptement de face. Dans cette supposition, la voie de la négociation lui paroissant la plus favorable, il détachoit Gourville, qui, tantôt à Paris, tantôt à Brulh, tantôt à Poitiers, se multipliant, pour ainsi dire, & prenant mille formes, s'efforçoit de lui procurer des conditions fa-

vorables. Il n'avoit garde de confier des pouvoirs à cet actif agent ; il vouloit pouvoir le désavouer, si Mazarin sur-tout, laissoit, selon sa coutume, transpirer le secret de la négociation. Il n'y a pas un mot de toutes ces intrigues dans Gourville, sans doute par cette raison, & parce qu'il n'a pas voulu, même dans des mémoires, dévoiler ce secret du prince. Quoi qu'il en soit, il ne paroissoit agir que du consentement du prince de Conty & de madame de Longueville ; mais, sous ces noms, il laissoit entrevoir à la Reine que le prince ne s'opposeroit pas au retour du cardinal, pourvu qu'on lui accordât un accommodement supportable. 1651.

Ce n'est pas que cette princesse desirât alors ce retour aussi ardemment qu'auparavant. Les amitiés ne sont pas éternelles, moins encore à la cour qu'ailleurs. La princesse commençoit à s'accoutumer à l'absence de son ministre ; comme elle n'aimoit en lui que l'homme

1651. utile au bien de l'état, & qu'elle voyoit que, loin d'empirer, les affaires, depuis qu'il n'étoit plus à leur tête, n'en alloient que mieux, sa perte lui devenoit de jour en jour plus supportable.
Brienne. Ajoutez l'union intime qui régnoit entre les principaux ministres Châteauneuf, Villeroy & Brienne; par leur bonne intelligence, leur activité dans l'expédition des affaires, leurs complaisances pour la princesse, leur assiduité auprès d'elle, ils s'efforçoient de faire oublier le ministre, en se rendant aussi utiles, aussi intéressans qu'il auroit pu l'être lui-même. La condescendance de Châteauneuf à flatter le penchant de la princesse pour ce retour, contribuoit encore à en rendre le desir moins vif; il étoit trop bon politique pour attaquer de front sa manie à cet égard, il n'auroit fait que lui inspirer de l'opiniâtreté; il attaquoit sa passion de biais, &, tâchant de lui faire prendre le change, il lui représentoit qu'elle

feroit toujours la maîtresse de se satisfaire sur ce sujet ; « mais il n'étoit pas » encore temps de précipiter les choses, » il falloit auparavant atterrer ses ennemis, & redonner à l'autorité royale » toute sa vigueur ; elle voyoit bien » l'état où le prince étoit réduit : encore quelques semaines de patience » & de dissimulation, & le Roi seroit » véritablement Roi, elle véritablement Reine. Si elle l'en croyoit, elle » feroit revenir le cardinal, mais sur » les débris de la fortune du prince : si » elle se hâtoit de l'appeller avant que » ce lion fût entiérement dompté, elle » alloit lui prêter de nouvelles forces, » en fournissant à tout le royaume des » prétextes pour se déchaîner avec lui » contre elle & son ministre. 1651.

Ces discours étoient adroits ; mais comme dans la bouche de Châteauneuf ils devoient toujours paroître intéressés, il songea, avec ses associés, à les étayer de tout ce que la politique a Nemours.

de plus ingénieux, de plus rafiné. Ils
1651. ne pouvoient se flatter de se rendre de long-temps assez agréables pour afficher, sans danger, le desir qu'ils avoient d'être seuls les maîtres ; pour suppléer à cet inconvénient autant qu'il étoit en eux, & donner entiérement le change à la Reine, ils résolurent de lui présenter un simulacre, qui l'amusât, qui pût la distraire de l'idée du cardinal, qui parût avoir tout le pouvoir, mais qui n'en eût que le fantôme, tandis qu'eux-mêmes en conserveroient la réalité. Dans ces vues, connoissant toute la foiblesse de la princesse pour ses parens, ils susciterent le prince Thomas de Savoie, son cousin-germain, & lui donnerent la figure de premier ministre.

C'étoit l'homme qu'il leur falloit pour jouer son rôle, sans qu'il s'en doutât ; l'évêque de Beauvais, du commencement de la régence, n'y eût pas été plus propre. Avec de bonnes inten-

tions, du bon ſens, des connoiſſances dans la guerre, quoiqu'il y eût preſque toujours été malheureux, le prince avoit deux grands défauts; il étoit ſourd & bégue : la dégradation de ces deux ſens le privant d'une multitude de ſenſations qui en réſultent, il avoit contracté une eſpece de peſanteur, qu'on auroit pu ſans injuſtice faire paſſer pour imbécillité. Il prouva du moins que la cour n'étoit pas ſon élément; il étoit favori, & preſque réellement premier miniſtre, puiſque toutes les dépêches ſe faiſoient en ſa préſence, ſans qu'il en eût le plus léger ſoupçon. Il n'en étoit peut-être que par-là plus cher à la Reine, dont il ne contrarioit jamais les avis : auſſi la princeſſe s'y accoutuma t elle ſi bien, qu'elle en perdit preſque l'idée du miniſtre, & qu'elle en vint au point de lui faire écrire, par le comte de Brienne, une lettre, où elle lui conſeilloit d'aller à Rome, ſous prétexte d'une maladie du pape, afin

1651.

Brienne.

1651. de veiller, en cas de mort, aux intérêts de la France dans une nouvelle exaltation; c'étoit, en d'autres termes, congédier proprement le ministre. Il sentit l'atteinte du coup, & ne crut pas devoir la dissimuler, ni quitter ainsi la partie, sans avoir fait ses efforts pour repousser ce trait cruel. Il répondit au comte de Brienne par une lettre longue, mais bien faite, où, sous les apparences de la soumission la plus entiere aux ordres de sa bienfaitrice, il se plaignoit avec amertume de la dureté de celui-ci, & sur-tout de la déclaration que le Roi, aux instances du parlement, avoit accordée contre lui. « On n'a jamais rien fait de si sanglant contre » qui que ce soit, quelque crime qu'il » ait pu commettre.... Mon maître » veut que je sois reconnu pour le plus » infâme, pour le plus scélérat de tous » les hommes, pour le fléau de la chré» tienté. Après cela, on m'envoie au » lieu de ma naissance, pour faire pa-

Voyez les mém. de la Rochef. où se trouve cette lettre, sur la fin.

» rade à mes parens & amis des beaux 1651.
» titres que j'ai remportés pour récom-
» penſe de vingt-trois ans de ſervices,
» auſſi fidéles, auſſi utiles qui jamais
» aient été rendus par quelque mini-
» ſtre, auſſi zélé, auſſi déſintéreſſé que
» ce puiſſe être. » Il finiſſoit par pro-
teſter qu'il ne donneroit pas à ſes en-
nemis le plaiſir de le voir aller à Rome;
» mais ils auront, ajoutoit-il, celui de
» me voir cacher, ſans me mêler de
» quoi que ce ſoit, juſqu'à ce qu'il
» plaiſe au Roi de me faire juſtice; le
» ſuppliant très-humblement de trouver
» bon que je me mette priſonnier en
» tel lieu qu'il l'ordonnera, & même
» dans une des places de M. le duc
» d'Orléans, afin que ſi j'ai failli, j'en
» reçoive une punition exemplaire. Et
» pour ôter les difficultés qui s'y pour-
» roient rencontrer à cauſe de la dignité
» dont je ſuis revêtu, je recevrai, à
» grace ſinguliere, qu'il me ſoit per-
» mis d'en envoyer la démiſſion : car

» aussi-bien elle ne peut plus être en
1651. » ma personne d'aucune utilité au
» Roi, &c.

Il ne se dissimuloit pas que personne ne seroit la dupe de ces grands mots, & il auroit été bien fâché qu'on eût pris ses offres au pied de la lettre. Aussi, sentant qu'il étoit pour lui de la plus grande importance de revenir promptement se resaisir de son poste, s'il ne vouloit le voir occupé pour jamais, & que des actions feroient plus sur la Reine que des écrits, toujours susceptibles de malignes interprétations, sur-tout parmi les courtisans, il songea à faire, pour le Roi, quelque chose qui lui méritât son retour. Il voulut en conséquence se procurer les troupes du duc
Talon. de Lorraine, & entra à ce sujet en négociation avec lui. Le duc demandoit la restitution de Sténai, Clermont, Jamets; & comme ces places étoient au pouvoir de Condé, qui, de son côté, pour acheter ces secours, lui offroit les

deux dernieres villes, il exigeoit en dédommagement Vic & Moyenvic; mais le cardinal ne se sentoit pas assez autorisé pour promettre ces deux places. Dans le même temps, il faisoit aux Espagnols de grandes avances pour la paix générale, espérant qu'un si grand service lui rendroit, sinon toute la France, du moins la confiance de la Reine. Si l'on ajoute foi au coadjuteur, qu'il ne faut pas toujours croire quand il s'agit de Mazarin, il disoit à Pimentel, en lui offrant les conditions les plus avantageuses pour sa couronne: *Grabugio se fa per noi; Je fais grabuge; payez-moi, en ne faisant pour M. le prince que la moitié de ce que vous pouvez faire; ou dites dès-à-présent ce que vous voulez pour la paix. La France me traite d'une maniere qui me donne lieu de vous pouvoir servir sans scrupule.* 1651.

Quoi qu'il en soit de ce récit, qui peut fort bien avoir été altéré ou par Pimentel, ou par Retz lui-même, la

1651. vérité est que les Espagnols entendoient trop leurs intérêts pour écouter aucune de ses propositions. Désespérant de réussir de ces deux côtés, il lui fallut tourner toutes ses batteries sur la cour, & faire agir ses créatures auprès de la Reine. Madame de Navailles, qui voulut la premiere travailler sur l'esprit de la princesse, n'eut pas un succès bien flatteur, & ne put que lui mander de tristes certitudes de son malheur. Cette duchesse la pressant un jour de faire revenir le cardinal, & s'appuyant de raisons tirées tant de sa fidélité que de sa capacité : *Je connois*, répondit Anne d'Autriche, *la fidélité de M. le cardinal, & combien le Roi & moi nous avons besoin d'un ministre qui soit tout à nous, pour faire cesser toutes les intrigues de la cour & de ceux qui aspirent à sa place ; je sais que l'insolence du parlement de Paris doit être punie, & ne peut mieux l'être que par son retour ; personne ne le souhaite plus sincérement que*

Mottev.

Nemours.

moi : mais il faut avouer que je crains le malheur que le cardinal semble traîner à sa suite ; le pauvre homme, n'est pas heureux ; & comme les affaires vont fort bien entre les mains de ces gens-ci, il faut attendre du moins que nous ayons rangé au devoir M. le prince. 1651.

Dès que le cardinal sut le détail de cette conversation, il se crut perdu, s'il ne se hâtoit de rentrer en France, fût-ce même contre le gré de la Reine ; pour la rappeller à son premier attachement, il réunit tous les efforts de ses serviteurs, qui s'y employerent avec autant d'ardeur que s'ils eussent parlé pour eux-mêmes ; le duc de Mercœur se signala sur tous. Il publioit hautement que le cardinal avoit des amis fidéles, qu'ils avoient de bonnes especes, & qu'ils sauroient bien faire repentir quiconque s'opposeroit à son retour. Il ne se contenta pas de ses menaces, qui, dans sa bouche, n'avoient que l'air de fanfaronnades ; il servit le ministre plus

Brienne.

efficacement, en s'employant pour lui
1651. vivement auprès de la Reine, avec le
Montglat. maréchal Dupleſſis-Prâlin. Ils avoient avec la princeſſe, pendant la nuit, des converſations longues & animées, où ils s'efforçoient de lui perſuader la néceſſité du rappel, & où ils étoient puiſſamment ſoutenus par le vieux Senneterre, qu'on appelloit *l'anis* ou *la coriandre de la Reine*. Quand ils eurent ainſi tout préparé, le cardinal ſe montra, & il eut la hardieſſe d'écrire qu'il falloit néceſſairement qu'il revînt, que le bien du ſervice de S. M. l'exigeoit, & qu'il étoit même à propos que le Roi le lui commandât par une lettre poſitive à ce ſujet. Il falloit avoir une grande idée de ſon aſcendant ſur l'eſprit de la Reine, pour oſer faire une telle propoſition; cependant ſon eſpoir ne fut point trompé : attaquée de tous côtés, par le prince Thomas même, qui ne prévoyoit pas que ce retour alloit lui enlever l'eſpece de pouvoir dont on le laiſ-

ſoit jouir ; par Châteauneuf & Villeroy, qui, pouſſant peut-être trop loin leur inſidieuſe politique, dans l'eſpoir qu'elle n'adopteroit pas leur conſeil, lui propoſoient ſouvent le rappel du miniſtre, pour s'inſinuer dans ſon eſprit ſous les apparences du déſintéreſſement ; preſſée encore plus par ſon propre penchant, qu'on avoit bien pu aſſoupir, mais non totalement étouffer, elle ſe réſolut à braver le cri général, & donna ſecrétement, au comte de Brienne, l'ordre d'écrire au cardinal la lettre qu'il demandoit. Cet écrit étoit ſi preſſant, qu'il ne laiſſoit pas en apparence au miniſtre la liberté de délibérer, & de former la moindre difficulté.

1651.

Brienne.

Pendant les menées de ſes créatures, il n'étoit pas reſté lui-même dans l'inaction. Il avoit mandé Navailles, gouverneur de Bapaume, & le comte de Broglie, qui commandoit de même dans une place frontiere, & qui furent tous deux aſſez parfaitement ſes amis,

Navailles.

pour s'exposer aux dangers les plus ma-
1651. nifestes & aux châtimens les plus justes & les plus rigoureux, en quittant leurs gouvernemens & en l'allant trouver à Dinant, où il s'étoit retiré. Dès qu'il les voit, il leur fait toutes les caresses, dont il étoit libéral quand il avoit besoin de quelqu'un, & leur annonce son projet & sa situation. « La Reine conservoit toujours beaucoup de bontés » pour lui; mais elle étoit tellement » obsédée de ses ennemis, qu'ils pourroient enfin parvenir à le détruire » totalement, s'il ne revenoit promptement auprès d'elle : dût-il périr, le » dessein en étoit pris, & il ne s'agissoit plus que d'en presser l'exécution. » Il avoit donné cinquante mille écus » à un prince allemand pour lui faire » des troupes, mais ce prince l'avoit » trompé : il ne lui restoit plus que » trente mille écus d'argent comptant » & quelques pierreries ; qu'ils vissent » ce qu'ils pouvoient faire avec ces foibles moyens.

Alors ils ſe mettent à combiner un plan ; & convenant que le plus difficile eſt de trouver un général, ils jettent les yeux ſur le maréchal d'Hocquincourt ; comme il avoit paru, depuis quelque temps, incliner pour le parti des princes, peut-être afin d'être recherché, Navailles ſe charge de lui donner d'abord dix mille écus avec des promeſſes éblouiſſantes, & il les accepte ; Crancey, la Ferté, Aumont promettent leurs compagnies de gardes ; Faber, Beaujeu, Manicamp, Vaubecourt, & tous les autres gouverneurs de la frontiere, fourniſſent ce qu'ils peuvent de troupes, qui, jointes au petit nombre qu'on avoit levé en Allemagne pour le cardinal, formerent environ huit mille hommes. Hocquincourt eut la foibleſſe, ou plutôt la lâcheté, de leur faire prendre l'écharpe verte, couleur des livrées du cardinal, lequel de ſon côté eut la ridicule vanité d'être ſenſible à cette imprudente di-

1651.

1651. ſtinction. Ces troupes, ramaſſées ainſi de tous côtés, ſe joignirent auprès de Sédan, où le cardinal ſe rendit bientôt après.

D'Hocquincourt ne s'expoſoit à rien en prenant le commandement de cette petite armée, car il avoit auſſi reçu une lettre, par laquelle on lui enjoignoit d'accompagner le cardinal dans ſon retour; on auroit bien voulu de même lui envoyer des patentes de général; mais le ſceau étant à Paris, on craignit de ſe découvrir en le faiſant venir; d'ailleurs il fut décidé dans le conſeil que le maréchal n'avoit pas beſoin de ces patentes pour commander en chef, parce qu'elles ne ſont néceſſaires que pour donner bataille, recevoir des capitulations, ordonner le paiement des troupes, ou des impoſitions pour leur ſubſiſtance ſur les ſujets du Roi.

Ce n'étoit point aſſez de ces précautions du côté de l'armée; il en falloit prendre encore du côté de la capitale,

& disposer le duc d'Orléans à ne point contrarier ce retour, & l'on ne pouvoit y parvenir qu'en s'assurant du coadjuteur. Bartet fut en conséquence dépêché à Paris, pour séduire ce prélat & le duc de Bouillon, ainsi que Turenne. Ce fut chez la princesse palatine qui les assembla, que le négociateur leur fit ses propositions; ce n'étoit pas du côté des deux freres que devoient se trouver les oppositions; leur arrangement avec la cour étoit presque totalement conclu, & Turenne avoit même une obligation de plus que son frere à Mazarin, qui avoit écrit en sa faveur à la Reine, & lui avoit beaucoup fait valoir son éloignement pour Condé & son attachement pour la cour. Mais si Bartet ne reçut aucune contradiction de leur part, il lui en fallut essuyer de bien vives de la part du coadjuteur. Bartet, voyant son obstination, s'efforça de le gagner par la considération de son intérêt: *Et votre chapeau, monsieur*, lui dit-il, *que*

1651.

Retz.

1651. *va-t-il devenir ? — Ce qu'il pourra. — Et que donnerez-vous à la Reine pour ce chapeau ? — Ce que je lui ai promis cent & cent fois. Je ne m'accommoderai point avec M. le prince, si l'on ne révoque pas ma nomination ; je m'y accommode dès demain, & je prends l'écharpe isabelle, si l'on continue seulement à m'en menacer.* C'est que chaque chef, dans cette guerre, eut pour marque dictinctive de sa faction une écharpe de la couleur de ses livrées ; les troupes de Condé porterent l'isabelle ; celles de Gaston, le bleu ; celles de Mazarin, le verd ; & enfin celles d'Espagne, qui vinrent ensuite, le rouge.

Cette hardie déclaration du coadjuteur ne changea rien aux projets de la cour ; on s'y étoit attendu, & l'on avoit résolu de se contenter des promesses réitérées que le prélat avoit faites à ce sujet à la Reine ; d'ailleurs, elle étoit assez vengée, puisqu'à cette occasion même, elle lui enlevoit ses meilleurs amis.

amis. Bartet, qui avoit ordre de voir aussi la duchesse de Chevreuse, au sujet du retour, la trouva dans les dispositions les plus favorables. Le commerce secret du prélat avec la princesse palatine avoit percé jusqu'à elle, & elle en avoit instruit Laigues & Noirmoutiers. Le premier, naturellement inconstant, & pressé par les craintes que devoit lui inspirer la conduite qu'il avoit jusqu'alors tenue, ne cessoit de répéter à la duchesse, (& c'étoit de sa fille même que le savoit le coadjuteur) *qu'il falloit finir; que tout étoit en confusion; que le parti ne savoit plus où il alloit.* Bartet, profitant habilement de ces germes de dissentions, engagea la duchesse non-seulement à favoriser le retour du cardinal, mais encore, si le coadjuteur ne pouvoit être gagné, à lui enlever Noirmoutiers, quoique de toute la faction, personne ne fût plus redevable que celui-ci au prélat, puisqu'il lui devoit Charleville & le Mont-Olym-

1651.

1651. pe. Ce nouvel arrangement réussit si bien, que lorsque Gaston se fut déclaré contre le cardinal, depuis son retour, & que Gondy voulut engager Noirmoutiers à offrir ses services au duc, il signifia au prélat qu'il étoit entiérement au Roi; qu'en tout ce qui seroit personnel au coadjuteur, il passeroit toujours par-dessus toute considération; mais que ne s'agissant ici que d'un démêlé entre la cour & Monsieur, il le prioit de lui laisser faire son devoir. Noirmoutiers étoit, de toute la France, l'homme dont Gondy attendoit le moins une pareille réponse: aussi le mit-elle en fureur; il l'appella traître, perfide, ingrat, & le traita avec une hauteur & une dureté qu'il n'avoit presque jamais, même avec ses inférieurs. Il en vint à ce point d'inimitié publique & déclarée, que, bien qu'il allât tous les jours chez mademoiselle de Chevreuse, il ne le saluoit, ni lui, ni Laigues, & ne parloit presque plus à la duchesse elle-même.

Cette diſſention, bien favorable à la Reine, puiſqu'elle ôtoit au prélat une partie de ſes forces, l'auroit totalement conſolée des oppoſitions qu'elle trouvoit près de lui au retour de ſon miniſtre, s'il ne lui eût fallu en vaincre à la cour de plus opiniâtres, & auxquelles elle s'attendoit moins. Elle ne ſe ſeroit jamais imaginée qu'elles viendroient de la part de Châteauneuf, qui la flattoit journellement ſur cet objet. Mais, dès qu elle eut déclaré ſon projet, elle vit l'ambitieux miniſtre lever le maſque, &, ſe déclarant avec une eſpece de furie, tout tenter près d'elle, pour l'obliger à changer de réſolution, moins peut-être dans l'eſpoir de réuſſir, que de s'en faire un mérite auprès du public, & rendre intéreſſante une diſgrace qu'il voyoit inévitable. Il écrivit, avec le maréchal de Villeroy, aux créatures de Gaſton, pour qu'ils engageaſſent ce prince à venir à la cour, en l'aſſurant que ſa

1651.

Motteville. Montglat.

1651. présence seule dissiperoit ces cabales, & anéantiroit tous les projets contraires à ses vues. Mais le coadjuteur, qui ne vouloit point aller à la cour, dans la crainte de n'y pas trouver sa sûreté, & qui craignoit encore plus d'y laisser aller Gaston seul, s'opposa de tout son pouvoir à un voyage si éloigné de ses intérêts; & s'en tenant à son ancien plan d'attaque contre le cardinal, il ne voulut dresser les batteries qui devoient l'écraser, que dans le parlement.

CHAPITRE VI.

Le cardinal rentre en France : il est proscrit par le parlement, qui met sa tête à prix.

A La premiere ouverture des vues de la Reine, Gondy, après avoir enflammé le zele de Gaston contre le ministre, n'avoit eu rien de plus pressé que
Le 9 Déc. d'entraîner ce prince au parlement. Le

premier président voulut s'opposer aux premiers actes d'hostilités, & se vit secondé cette fois par Broussel, qui, par un changement peu honorable pour la vertu humaine, s'étoit laissé corrompre par l'appât de l'argent, & commençoit à mollir contre la cour, non pour avoir reconnu son devoir, mais parce qu'il s'en faisoit payer l'exécution. Comme il tiroit quelques secours de la Vieuville, attaché au cardinal, il éloignoit autant qu'il étoit en lui les informations contre le retour du ministre ; & par une singularité bien remarquable, le *patriarche de la fronde*, comme l'appelloit la cour, devenoit le défenseur du plus cruel ennemi de la fronde. Mais envain il s'efforça, avec Molé, d'éluder les demandes de Gaston. Les gens du Roi ayant été mandés, Talon conclut à députer vers S. M. pour l'informer des bruits qui couroient du retour du cardinal, & la supplier de confirmer la parole royale qu'elle avoit

1651.

Talon.

1651. donnée à ses peuples sur l'irrévocabilité de l'éloignement du ministre ; éloignement dont il falloit en outre supplier S. M. de faire part au pape & aux autres princes étrangers, & de leur en détailler les raisons. Il ajouta qu'il seroit bon de défendre aux gouverneurs des provinces & des places de donner passage au cardinal, & d'avertir tous les parlemens de cet arrêt, en les invitant d'en former un pareil (1).

---

(1) Ces nouveaux actes d'hostilité du parlement contre le ministre, donnerent naissance à une chanson, qui mérite d'être rapportée par sa singularité : on y retrouve tous les termes de la chasse, & l'on y invite les conseillers à courir le Mazarin, comme les chiens courent un cerf.

Dans le parlement, la fronde se réveille ;
Ecoutez comme dans le parlement
On fronde ouvertement ;
Le drôle en a la puce à l'oreille.



L'arrêt conforme aux conclusions ne put être rendu que quelques jours après, ce qui produisit une scene un peu vive pour le coadjuteur. Machaut, conseiller aux requêtes, & zélé serviteur de Condé, ayant dit dans son avis que tous les désordres procédoient de l'ambition de certains ecclésiastiques, qui vouloient à toute force emporter le cha-

1651.
Le 13.

Ibid.
Retz.
Histoire du temps.

Ah, qu'il fait bon! la chasse sera belle.
Ecoutez à Coulon, chou Bachaumont,
Chou, chou, pille, Barillon,
Vauroui, accoute à Brousselle.



Il est à ses fins; faut que la bête creve,
Taïaut, Vertamon, Valot, Némond,
Hancé, Pinon, Gourvari, Tronçon,
Tira tiroli, Boileve.



Retournons au bois, relancer la bête.
Il ne veut, dit-on, brave Gaston,
Que reprendre le buisson,
Pour mieux refaire sa tête.

1651. peau, Gondy ſentit la pointe du trait, & s'en émut. Il s'éleve avec chaleur, & s'écrie qu'il ne peut ſouffrir de voir les eccléſiaſtiques ainſi maltraités & gourmandés en plein parlement : Machaut, ſans ſe déconcerter, lui répond que c'eſt de lui-même qu'il a voulu parler, & que ſa paſſion pour le cardinalat eſt la ſource d'une partie des troubles. Gondy réplique qu'il eſt ſi accoutumé à voir des chapeaux dans ſa maiſon, qu'apparemment il n'eſt pas aſſez ébloui de ſa couleur, pour faire en ſa conſidération tout le mal dont on l'accuſe. Cette altercation ne fut pas favorable à Gondy, & il s'éleva de grandes clameurs en faveur de ſon adverſaire, parce qu'il n'eſt jamais permis d'interrompre les avis : mais le coadjuteur, qui ſavoit réparer ſes fautes, ſe fit pardonner ſur le champ, en s'excuſant modeſtement, & en proteſtant que ſa chaleur ne venoit d'aucun mépris.

Ce ne fut pas le ſeul événement remarquable de cette ſéance. Camus-Pontcarré, ayant avancé qu'il avoit lu autrefois l'arrêt rendu contre l'amiral de Coligny, & qu'il étoit d'avis qu'on donnât un arrêt conforme à la derniere clauſe de celui de l'amiral, quand ce fut au conſeiller Durand d'opiner, il s'en excuſa, juſqu'à ce que les eccléſiaſtiques ſe fuſſent retirés, parce que ſon avis ne pouvoit être prononcé en leur préſence, & qu'il alloit à la mort. Après quelques difficultés juſtement élevées ſur la queſtion de ſavoir ſi un particulier pouvoit ainſi changer l'affaire du civil au criminel, & ſi les eccléſiaſtiques devoient ſortir, ils ſe retirerent, après avoir cependant reçu un trait méchant de Molé, qui leur dit qu'ils pouvoient reſter, s'ils vouloient ſubir la peine portée par les canons & les ordonnances, & perdre leurs bénéfices. Durand dit alors ſon avis. Il n'alloit pas à moins que d'expliquer celui de Pont- 1651.

1651. carré dans toute sa rigueur, en proposant de mettre à prix la tête du cardinal, & d'assigner une récompense à celui qui le représenteroit mort ou vif en justice : le jour flétrissant n'étoit pas encore venu où une telle atrocité devoit être applaudie.

Cependant le cardinal avoit écrit au duc d'Elbœuf pour lui demander, sur son retour, des conseils, tout au moins
Le 18. inutiles, puisque le plan en étoit formé. Les enquêtes, qui en eurent avis, envoyerent, par leurs députés, demander l'assemblée des chambres. Le premier président, qui vouloit la retarder, répondit qu'en effet le duc avoit reçu une lettre du cardinal; qu'il la lui avoit envoyée, à lui Molé, avec sa réponse, laquelle ne lui conseilloit pas ce retour; qu'après avoir communiqué le tout au duc d'Orléans, il l'avoit envoyé à la cour; qu'il attendoit le retour de son envoyé, après lequel, s'il ne rapportoit pas une réponse favorable, il se

proposoit d'assembler les chambres. Les enquêtes, loin de donner dans cet appât, renouvellerent si visiblement leurs instances, que Molé fut obligé de céder; & en présence de Gaston, sur les conclusions de Talon, on rendit un arrêt, par lequel il étoit ordonné que les députés se rendroient au plutôt vers le Roi, pour l'informer de ce qui se passoit sur la frontiere; que S. M. seroit suppliée d'écrire à l'électeur de Cologne pour faire sortir le cardinal de ses terres; que le duc d'Orléans seroit supplié de députer au Roi, en son nom, dans les mêmes vues, & de faire avertir le maréchal d'Hocquincourt & les autres commandans de la frontiere, du retour médité par le cardinal; qu'on nommeroit quelques conseillers du parlement pour se transporter sur la frontiere, & y dresser des procès verbaux de tout ce qui se passeroit à l'égard du retour; qu'il seroit défendu aux maires & échevins des villes où il vou-

1651.

Le 20.

droit obtenir paſſage, de le lui livrer;
1651. & de lui fournir aucun lieu d'aſſemblée pour ſes troupes, ni aucune retraite à ſes parens ou domeſtiques; qu'enfin Navailles ſeroit ajourné à comparoître en perſonne, pour rendre compte du commerce qu'il entretenoit avec le cardinal, & qu'on publieroit un monitoire pour obtenir une connoiſſance plus particuliere de ce commerce, & des autres intelligences du miniſtre.

Cet arrêt étoit auſſi violent qu'il pouvoit l'être dans les circonſtances, & paroiſſoit indiquer, dans ceux qui l'avoient rendu, des diſpoſitions encore plus vigoureuſes, ou plutôt l'envie de renouveller les troubles précédens. Cependant un des opinans, ayant fait entendre dans ſon avis que les gens de guerre qui s'aſſembloient ſur la frontiere pour le ſervice du cardinal, ſe moqueroient des arrêts du parlement, *s'ils ne lui étoient ſignifiés par des huiſſiers qui euſſent de bonnes piques & de*

bons mousquetons ; cette opinion souleva tous les esprits ; on la rejetta avec une improbation générale, & toute la compagnie s'écria que la levée & le licenciement des gens de guerre n'appartenoit qu'à S. M. 1651.

Le coadjuteur ne peut concilier cette *tendresse de cœur* pour l'autorité royale avec l'espece de fureur qui avoit inspiré ce dernier arrêt, & il regarde cette disparate comme la chose la plus incroyable pour quiconque ne l'avoit pas vue. Cette conduite cependant paroît fort naturelle. Le premier moment de la révolte étoit passé ; le levain, qui avoit fermenté si long-temps dans toutes les têtes, étoit en partie dissipé ; on voyoit alors avec d'autres yeux que dans l'effervescence, & la rébellion commençoit à paroître tout ce qu'elle étoit. D'ailleurs, tous les intérêts s'étant démasqués avec le temps, Gondy, Beaufort, Broussel, ne se montroient plus sous cette forme imposante que la paf-

1651. ſion leur avoit d'abord prêtée ; & comme on ne pouvoit plus ſe tromper ſur leurs véritables vues, tel qui les avoit d'abord ſervi avec toute la chaleur de l'enthouſiaſme, auroit cru ſe dégrader en reſtant plus long-temps leur eſclave. Joignez que le Roi juſqu'alors avoit été mineur, & ce moment, dans tous les temps, tous les membres l'avoient regardé comme celui de leur puiſſance. Par ſa majorité, il étoit rentré dans tous ſes droits, & il auroit fallu que toutes leurs facultés euſſent été aliénées par le plus abſurde délire de l'indépendance pour ne pas reconnoître que le premier de ces droits, dans le monarque, étoit de les créer ou de les anéantir à ſa volonté. Quoiqu'on s'efforçât de faire croire le contraire aux peuples, on n'en étoit pas venu à ce point d'extravagance de le croire ſoi même. Comment donc oſer lutter directement contre une autorité dont on n'avoit que l'émanation la plus précaire ? On pou-

voit s'efforcer de rendre cette émanation moins dépendante, plus respectable, plus étendue ; mais afficher hautement ce desir, c'étoit révolter toute la nation, c'étoit en rendre l'accomplissement impossible. Il falloit donc que l'attaque fût sourde & indirecte. Les arrêts précédens contre le ministre remplissoient ses vues ; tout ce qui pouvoit en soutenir la légitimité y rentroit ; tout ce qui tendoit manifestement à ce point ne pouvoit donc être embrassé qu'avec joie, & l'on devoit se refuser à ce qui portoit naturellement hors de certaines limites. 1651.

C'étoit tellement la maniere-d'être actuelle du parlement, on croyoit si bien ne pouvoir se permettre d'attentats que contre le ministre, qu'on avoit tout à espérer à cet égard des membres les plus vertueux même : sans avoir de projet d'indépendance formé, ils auroient cru leur corps déshonoré, si Mazarin se fût relevé sur les débris de leurs

1651. arrêts. La conduite des gens du Roi & de Talon principalement, en est une preuve qui ne souffre point de réplique. Talon. Ce sage avocat-général avoit été long-temps ami du coadjuteur; mais lorsqu'il avoit vu le prélat s'engager dans toutes les cabales contre l'autorité royale, il s'étoit insensiblement dégagé de ses liens; dans cette occasion, il y rentra, mais ce fut Gondy qui fit les premieres avances. Il l'alla trouver la veille même du dernier arrêt, pour lui faire entendre que le péril étoit grand; que le cardinal étoit sur le point de rentrer dans le royaume; qu'il le tenoit de la Reine elle-même; qu'elle avoit tenté, depuis trois jours, d'obtenir son aveu pour ce retour; qu'il l'avoit refusé. *Ensuite*, ajoute Talon, *il m'entretint des maux qui pouvoient être appréhendés, à l'effet que m'échauffant l'esprit en la matiere, je portasse, le lendemain, des conclusions qui fussent rudes*. Il les porta en effet, il en porta d'autres par la suite

qui furent encore plus rigoureuſes, mais contre le cardinal ſeulement, & le prélat ne put jamais le faire avancer plus loin. Dès que ce qu'il propoſoit paroiſſoit s'éloigner de Mazarin, & tendre ou directement ou indirectement à la guerre, Talon s'y refuſoit. Une pareille conduite paroiſſoit exceſſivement contradictoire au prélat, & quelquefois il la reprochoit à l'avocat-général : *Que voulez-vous*, lui répondoit celui-ci ? *nous ne ſavons plus ce que nous faiſons; nous ſommes hors des grandes regles.* Ce mot étoit plein de ſens, & indiquoit clairement la ſituation du parlement, qui, n'ayant gagné à la révolte ouverte que de ſe rendre moins reſpectable, n'auroit pas fait alors le moindre pas hors de ſon devoir, s'il ne ſe fût cru engagé & par honneur & par intérêt à ſoutenir la légitimité de l'éloignement du cardinal. Ce n'étoit donc point, comme le dit le coadjuteur, *des torrens qui, par une force inconnue*, agi-

1651.

Retz.

toient les hommes avec impétuosité dans
1651. *des sens contraires ;* le principe moteur étoit connu, ou du moins il devoit l'être, & par Gondy mieux que par tout autre, puisqu'alors il étoit lui-même dans la même position, obligé de se replier de mille manieres pour ne point mécontenter la cour trop ouvertement, & pour empêcher cependant le retour de son ennemi.

La cour n'étoit pas dans de moindres perplexités sur la maniere dont elle en agiroit avec le parlement. Dans le conseil, les uns soutenoient qu'il falloit le ménager avec soin, les autres qu'il falloit l'abandonner à lui-même ; expression dont se servoit Brachet, l'un des secrets agens du ministre. Elle lui avoit été suggérée par Ménardeau-Champré, conseiller de la grand'chambre, homme de beaucoup de sens, qui avoit chargé Brachet de dire de sa part à la Reine, que ce qu'elle pouvoit faire de mieux étoit de laisser tout tomber à

Ibid.

Paris dans la confusion, parce que le désordre de l'anarchie est toujours ce qu'il y a de plus favorable au rétablissement de l'autorité royale. Cet avis fut suivi. Comme on craignoit que si le premier président restoit à Paris, le duc d'Orléans ne s'emparât des sceaux, pour autoriser toutes ses entreprises, on manda à Molé de venir faire sa charge à la cour, quoique les amis du cardinal s'y opposassent, prétendant qu'en l'absence de Molé, les factieux s'emparant du foible président de Bailleul, qui alloit faire les fonctions de premier président, en profiteroient pour accabler Mazarin de tout ce que la passion leur suggéreroit. Molé obéit d'autant plus promptement à l'ordre exprès qui lui étoit envoyé, qu'il prévoyoit que toutes ses représentations alloient devenir inutiles désormais pour empêcher sa compagnie de commettre quelque faute. Il partit sans avoir pris congé d'elle, dans la crainte qu'on ne le re-

1651.

Le 27 Déc.
Retz.
Talon.

tînt, & emmena avec lui la chancelle-
1651. rie, le quartier des maîtres des requêtes, la Vieuville, & tout ce qui avoit trait aux finances, excepté d'Aligre & Morangis, directeurs, ainsi que quelques intendans. Il dit à Talon, lequel il alla voir avant son départ, qu'il partoit pour Poitiers avec le même esprit qu'il avoit eu dans la grand'chambre, c'est-à-dire, dans l'intention de s'opposer dans le conseil au retour du cardinal, & il s'étoit exprimé ainsi la veille en parlant au coadjuteur : *je m'en vais à la cour, & je dirai la vérité ; après quoi il faudra obéir au Roi.* Il n'est pas
Brienne. inutile de remarquer que lorsqu'il fût arrivé à Poitiers, il ne fit pas difficulté de céder à Châteauneuf la premiere place dans le conseil : c'étoit une nouveauté introduite dans cette minorité. Le chancelier avoit été privé de la présidence, tantôt par Gaston, tantôt par Condé, le plus souvent par le cardinal : *ils s'étoient même ingérés*, dit

Brienne, *non-seulement de signer les arrêts, mais même de recueillir les voix; ce qui étoit*, ajoute ce secrétaire d'état, *une entreprise contre l'autorité royale.* 1651.

Le départ du premier président & du surintendant allarma d'autant plus justement Paris, que beaucoup de personnes de qualité suivirent leur exemple, & quitterent la capitale, comme une demeure désormais mal assurée. Madame de Chevreuse, entr'autres, se retira, sous prétexte d'aller établir sa fille abbesse au Pont-aux-dames, mais réellement pour joindre la cour. Bouillon & Turenne se retirent de même, mais après avoir couru, sans le savoir, le risque d'être arrêtés. Ils vivoient tous deux à Paris dans une espece de retraite, ne voyant que leurs amis les plus particuliers; Gondy étoit du nombre; & quand leur accommodement fut terminé, ils lui en avoient confié le secret. Gaston ayant appris par une autre voie qu'ils devoient quitter

1651. la capitale, à tel jour & à telle heure, résolut de les faire arrêter, & d'enlever à la cour deux appuis aussi puissans. Il communiqua ce projet à Gondy, & lui dit qu'il en alloit donner l'ordre au vicomte d'Autel, capitaine de ses gardes. La confidence étoit embarrassante pour le prélat : d'un côté, le reproche qu'on pourroit lui faire d'avoir trahi des amis ; de l'autre, la difficulté de changer les vues de Gaston, le jettoient dans les plus cruelles inquiétudes ; la fortune l'en tira : le vicomte d'Autel, que Gaston fit chercher, ne s'étant point trouvé, Gondy profita du retard pour avertir ses amis de partir promptement ; ils profiterent du conseil, & le vicomte les manqua de deux ou trois heures. Le coadjuteur eut la bonne-foi, quelques jours après, d'avouer l'aventure au duc, & Gaston la générosité de lui reprocher sa méfiance, en lui protestant que s'il se fût ouvert à lui, il auroit sacrifié l'intérêt qu'il pouvoit

avoir à retenir les deux freres, à l'intérêt incomparablement plus grand & plus noble qu'avoit Gondy de les faire évader. 1651.

Tandis que Gaston vouloit enlever deux défenseurs au cardinal, il se préparoit à lui porter des coups plus terribles au parlement, & nous touchons à ce jour mémorable dans les annales de la nation, où l'abus du pouvoir & l'iniquité parurent se disputer à qui feroit la plaie la plus sanglante à l'autorité royale. Les différentes séances où Gaston s'étoit trouvé, n'avoient été que pour disposer à celle du 29 Décembre, & aigrir dans les esprits un levain, qui, après avoir fermenté quelque temps, éclata enfin par une impétuosité extraordinaire. La cour, ayant enfin levé le masque, avoit envoyé une lettre de cachet, portant injonction à la compagnie de différer l'envoi des députés nommés par l'arrêt du 13, parce que S. M. avoit jusque-là expliqué assez clairement ses

Le 29 Déc.

Talon. Retz.

1651. intentions à cet égard. Après la lecture de cette lettre, Gaston prit la parole, & annonça qu'il avoit envoyé un courier à la cour, pour avoir enfin une réponse positive de leurs majestés : » mais le maréchal d'Etampes lui mandoit qu'on étoit absolument décidé » au retour du cardinal ; il avoit lui-» même reçu des nouvelles de Sédan, » par lesquelles on lui annonçoit que » Mazarin y étoit arrivé le 25. Ainsi il » n'y avoit plus à tergiverser, le projet » étoit clair, & il ne s'agissoit plus que » de recourir aux moyens les plus » prompts pour en arrêter l'exécution ; » on savoit trop quel pouvoit être le » goût d'un italien pour la vengeance ; » lui-même, durant le siége de Paris, » avoit trop eu d'occasions de recon-» noître avec quelle énergie parloit cette » passion au cœur du cardinal, pour » ignorer qu'elle se développeroit d'une » maniere effrayante & terrible, si ja-» mais, à la tête des affaires, il pou-

» voit

» voit à son gré écouter ses penchans.

A ce discours, tous les esprits s'enflamment, & les gens du Roi, mandés pour donner leurs conclusions, s'expliquent par l'organe de Talon. Après avoir montré tous les dangers du retour annoncé, dans un moment surtout où le royaume entier étoit ébranlé, où le parlement de Rouen envoyoit une lettre, par laquelle il avertissoit celui de Paris qu'il avoit reçu son arrêt du 13 contre le cardinal, & qu'il en avoit rendu lui-même un pareil; *je conclus*, ajouta Talon, *à ce que les députés partent incessamment pour aller trouver le Roi; & comme la déclaration que vient de faire M. le duc d'Orléans vaut une notoriété publique, à ce que le cardinal Mazarin, conformément à la déclaration du 9 Septembre, qu'il a enfreinte, soit déclaré criminel de leze-majesté, perturbateur du repos public, lui & tous ses adhérens, & qu'il soit enjoint aux communes de leur courir*

1651.

sus ; & de leur fermer le passage.

1651. C'étoit sans doute tout ce que les plus cruels ennemis du ministre pouvoient exiger de plus rigoureux dans la circonstance présente, & il n'étoit même guère possible qu'après tout ce qu'avoit fait jusqu'alors le parlement, les conclusions fussent moins séveres ; aussi Talon est-il bien éloigné de se les reprocher : mais ce n'en étoit point assez pour quelques génies mal-faisans qui dominoient dans la compagnie, & qui, dans leurs éclats contre le ministre, nourrissoient des vues plus profondes

Talon. que sa proscription ; ils vouloient, & l'on en peut croire sans doute l'auteur dont est tirée cette assertion, ils vouloient assimiler la France à l'Angleterre, anéantir l'autorité royale, & sur ses débris, ainsi que sous le titre imposant de république, exercer l'absurde tyrannie, dont le parlement anglois accabloit alors son aveugle nation. Pour de telles vues, les conclusions de Talon

n'étoient pas aſſez favorables ; & comme on craignoit de ſe voir traverſer par ce vertueux magiſtrat & ſon confrere Bignon, on voulut les éloigner, en les mettant eux-mêmes du nombre des députés ; mais cet avis n'ayant point été ſuivi, parce que Talon & Bignon étoient tous deux incommodés, on parvint enfin à en faire adopter un plus terrible. L'arrêt rendu conformément aux concluſions, ajoutoit *que la bibliothéque du cardinal ſeroit vendue ; que, ſur le prix de cette vente, il ſeroit prélevé une ſomme de cent cinquante mille livres, pour être délivrée à celui qui repréſenteroit ledit cardinal mort ou vif ; que de quelque crime que fût coupable celui qui le repréſenteroit, à moins de leze-majeſté, le Roi ſeroit ſupplié de lui accorder ſa grace.*

1651.

Hiſt. du temps.

Il faut remarquer que le coadjuteur dans ſon avis avoit voté pour les cent cinquante mille livres, mais ſans ajouter les termes de *vif* ou de *mort*, leſ-

1651. quels n'ayant été prononcés que par celui qui opina après lui, le forcerent, ainsi que tous les ecclésiastiques, à se retirer. Ce sanglant arrêt étoit précisément calqué sur celui que le parlement avoit rendu en 1569 contre l'amiral de Coligny (1) : mais la chose ne se passa point comme on la lit dans un auteur célebre : *Il fallut*, dit-il, *chercher dans*

---

(1) Voici quel est le texte du président de Thou sur cet arrêt rendu contre l'amiral, & qu'il est inutile de traduire, puisque celui qui nous occupe est absolument le même : *In senatu*, Ægidio Burdino, *cognitore Regio postulante*, *in* Gasparem Colinium, *tanquam perduellem & læsæ majestatis reum per actum, sententia lata est ; quâ ille ad mortem damnatus, præmiumque* ↄↄ. ccioↄ. *aureorum ei constitutum qui vivum stitisset*... *Eodem* Burdino *postulante, ut omnis ambiguitas & dubitandi occasio tolleretur, decretum ut idem de eo qui intelligeretur, qui* Colinium *occidisset, sive hic externus, sive indigena esset, cui & præter præmium, si in idem crimen incurrisset, gratia delicti fieret, &c.* (Thu. in-fol. t. 2. l. 45. p. 593.)

les regiſtres quel etoit le prix d'une tête ennemie du royaume. On trouva que, ſous Charles IX, on avoit promis cinquante mille écus à celui qui repréſenteroit l'amiral de Coligny, mort ou vif. Il eſt bien vrai qu'on chercha cet arrêt dans les regiſtres, mais on ne l'y trouva point; il en avoit été arraché avec toutes les autres piéces ſcandaleuſes de la ligue, & l'on fut obligé de recourir à l'hiſtoire du préſident de Thou, pour rendre conforme, à celle de Coligny, la proſcription de Mazarin (1).

1651.

Talon.

(1) Cet arrêt ne manqua pas d'approbateurs & de cenſeurs. Dès qu'il fut public, il parut une brochure in-4º intitulée : *Les ſentimens d'un fidéle ſujet du Roi, ſur l'arrêt du parlement du 29 Décembre 1651.* Voici comme cette piece débutoit : « Mettre à prix la tête & la » vie des hommes, en ſorte que celui qui ſe » voit ſoumis à un jugement ſi rigoureux, ne » conſidére plus tous les autres hommes que » comme autant de furies & de bourreaux atta- » chés à ſa perte, & toute la terre comme le

1651. Ce qu'il y eut de plus étonnant ce ne fut pas cette absurde & atroce pro-

» théâtre de son supplice ; c'est sans doute un » sujet capable de toucher de compassion les » ames les plus dures, les cœurs les plus in- » sensibles : mais que ce genre de condamna- » tion, ou inoui en tant de lieux du monde, » ou réservé à la punition des plus scélérats » d'entre tous les corsaires & les brigands pu- » blics, soit pratiqué nouvellement ; & où ? » dans un asyle estimé jusqu'à cette heure l'a- » syle général des malheureux ; & par qui ? » par un peuple renommé sur tous les autres, » aussi-bien pour sa douceur que pour la » grandeur de son courage ; & contre qui ? » contre un chef des conseils du Roi, contre » un premier ministre d'état, d'autant moins » digne d'un si rude châtiment, que ses plus » cruels ennemis ne l'osent accuser de la moin- » dre cruauté ; contre un cardinal de la maî- » tresse auguste de toutes les églises ; contre » un *prince de la ville capitale du Royaume de* » *Jésus-Christ* : je dis hardiment que c'est un » prodige d'inhumanité, qui doit attirer l'hor- » reur de tous les siécles, & couvrir d'un op- » probre éternel & ineffaçable ceux qui se glo- » rifient d'en être les auteurs.

cédure ; ce fut que dans une nation où des magiſtrats violoient ainſi ſans pudeur, à la face de toute la terre, tous les droits divins & humains, & faiſoient dans le cœur de leur victime, 1651.

C'eſt aſſez de ce préambule pour faire juger du reſte de la piece, qui eſt toute ſur le même ton, & maltraite avec beaucoup de courage les auteurs de cet étonnant arrêt : mais ils trouverent des défenſeurs, & l'on répondit à cet ouvrage par un autre, intitulé : *Apologie de meſſieurs du parlement, répondant de point en point au libelle intitulé : Les ſentimens d'un fidéle ſujet du Roi.* A cet écrit, où tout ce que la rébellion peut ſe permettre de ſophiſmes eſt employé, en ſuccéda un autre, avec ce titre : *Obſervations véritables ſur un écrit imprimé au Louvre, intitulé : Les ſentimens d'un fidéle ſujet du Roi, &c. Par un bon eccléſiaſtique, très fidéle ſujet du Roi.* Cet eccléſiaſtique prétendu étoit un ami bien chaud du parlement, & un ennemi bien implacable de l'autorité royale. Jamais la révolte & l'anarchie n'ont parlé un langage plus effronté, en même temps & plus extravagant.

1651. une blessure si profonde, que, même après la paix, le cardinal disoit à ses plus secrets confidens, qu'il pardonnoit tout au parlement, excepté d'avoir mis sa tête à prix; ce fut que le peuple se montra plus sage & plus équitable que ces magistrats, & que personne ne se laissa tenter par l'appât d'une somme aussi considérable que la récompense promise. Ce respect de l'humanité, qui fait honneur à la nation, prouve ce qu'elle est, jusque dans ses égaremens; mais ce qu'il prouve encore mieux, c'est la différence de ces troubles d'avec ceux de la ligue, des fureurs de l'indépendance & des atrocités du fanatisme. La proscription de Coligny avoit fait aiguiser les poignards contre lui, celle de Mazarin ne servit qu'à faire aiguiser
Joly. des épigrammes. Tandis que le clergé de France se soulevoit, avec raison, contre un arrêt qui mettoit à prix la tête d'un prince de l'église, Marigny, répandant à pleines mains le sel & la

plaisanterie sur l'attentat proposé, composoit un tarif, une répartition des cent cinquante mille livres promises ; &, inventant cent manieres différentes de les gagner, & de mutiler le cardinal, offroit tant à qui lui couperoit une oreille, tant à qui lui arracheroit un œil, tant à qui lui briseroit quelqu'autre membre. Le ridicule, jetté ainsi sur l'arrêt, s'attachant plutôt encore à ceux qui l'avoient porté ou qui y applaudissoient, qu'à celui qu'il condamnoit, sauva peut-être la vie du cardinal ; & dans une contrée étrangere, où ce ridicule est si puissant, il évita un sort, auquel, après une pareille invitation au meurtre, il n'auroit point échappé dans son propre pays (1). 1651.

(1) Il ne tint pas à Hotteman, compagnon de débauche de Blot, que l'arrêt ne fût pas exécuté. Pour exhorter à gagner les cinquante mille écus, il fit ce couplet, qui, dans la suite, lui valut quatorze mois de bastille :

CHAPITRE VII.

Nouveaux arrêts contre le cardinal : il arrive à Poitiers. Châteauneuf est relegué.

1652. L'Arrest de mort, prononcé contre le cardinal, n'avoit pas retardé sa marche, & le lendemain même du jour où il avoit été rendu, il entroit en France, & alloit passer la Marne à Epernai. Gaston, informé de ces progrès, se hâte d'en instruire la compagnie, & de demander un autre arrêt, par lequel il fût ordonné que celui du 29 Décembre seroit envoyé à tous les autres parle-

Le 2 Janv. Retz. Talon. Histoire du tems.

Creusons tous le tombeau
De qui nous persécute ;
Est-il moment plus beau
Que celui de sa chûte ?
A ce Jules nouveau
Cherchons un nouveau Brute.

mens, pour les inviter à en donner un pareil; qu'on ajouteroit deux conseillers aux quatre nommés précédemment pour aller sur la frontiere avec ordre d'armer les communes; qu'en outre, les troupes de Gaston seroient commandées pour s'opposer à la marche du cardinal, & les ordres expédiés pour leur subsistance. Après un semblable arrêt, il sembloit que le parlement voulût la guerre; cependant, par cette même indécision dont nous avons développé plus haut les principes, on rejetta avec indignation & d'une voix unanime, une proposition de l'un des membres de la compagnie, qui fit entendre dans son avis que le premier soin pour procurer la subsistance des troupes auxquelles on vouloit pourvoir, étoit de se procurer de l'argent, & qu'on en trouveroit dans les recettes des parties casuelles, qui provenoit du droit annuel. Envain Gaston appuya cette opinon de toute son éloquence, elle échoua. La 1652.

1652. Reine de son côté, à la nouvelle de ce dernier arrêt, écrivit à tous les parlemens qu'ils eussent à surseoir toute délibération sur les invitations du parlement de Paris, jusqu'à ce qu'elle leur eût fait savoir ses intentions par une déclaration à ce sujet, qu'elle se proposoit de leur envoyer.

Montglat. Cependant le cardinal avançoit toujours, &, après avoir traversé les grandes plaines de Champagne & passé la Seine à Méry, il avoit tourné droit à la riviere d'Yonne. Bitaut & du Coudray-Géniers, commissaires nommés par le parlement pour aller faire armer les communes le long de la Seine, de l'Yonne & de la Loire, s'étant doutés que le cardinal voudroit passer à Pont-sur-Yonne, s'étoient rendus dans cette ville, &, après avoir fait mettre à la tête du pont, pour le garder, cinquante hommes, sous les ordres de la Sablonniere, mestre de camp du régiment de
Le 9. Valois, ils avoient pris la route de Sens

avec une douzaine de payſans. Mais c'étoit marcher avec trop de ſécurité dans un pays où étoit déja l'armée d'Hocquincourt. Une douzaine de ſes cavaliers, ayant paſſé la riviere dans un bateau, vint fondre ſur cette foible eſcorte, qui diſparut bientôt, & ſe ſaiſit de Bitaut, que ſon compagnon, plus heureux, laiſſa entre leurs mains en ſe ſauvant. 1652.

Dans cet intervalle, les premieres troupes du cardinal étant arrivées au pont, avoient nettoyé le paſſage, & ouvert une route libre au reſte de l'armée, en culbutant la Sablonniere, en lui tuant ſept à huit hommes, & entre autres un enſeigne, & en le forçant lui-même de ſe rendre avec le reſte de ſes ſoldats. Renvoyé ſur ſa parole, la Sablonniere ſe rend à Paris, & ſe préſente au parlement. La compagnie étoit alors aſſemblée, & délibéroit ſur la vente de la bibliothéque du cardinal. Violette, tréſorier de France à Moulins, la vouloit acheter

Le 11.

Retz. Talon. Hiſt. du tems

1652. en gros, & en offroit quarante-cinq mille livres; enchere que la compagnie ne vouloit pas recevoir, tant parce qu'elle croyoit en tirer cent mille, que parce que Violette lui étoit suspect, & qu'elle le regardoit, ce qui étoit assez probable, comme un homme aposté par le ministre pour amuser le parlement par ses propositions, & empêcher la dispersion de la bibliothéque (1). Tel

(1) Gaulmain, ce maître des requêtes dont nous avons parlé, un des plus grands ennemis du parlement, peut-être parce qu'il n'étoit pas riche, & qu'il espéroit le devenir en faisant sa cour au ministre, composa, sur la vente de sa bibliothéque, les distiques suivans:

Juliades toto libros dum colligit orbe,
Et vocat aonias ad sua tecta deas;
Tecta, deas, libros, infami curia lege
Vendidit in medio, prostituitque foro:
Hoc sceleris pretium, sævi commercia pacti,
Diraque promissas auctio monstrat opes.
Nec mirere nefas, emptus probat empta senatus;
Vendidit hic libros, vendere jura solet.

étoit l'incident dont étoit occupée la compagnie, lorſque la Sablonniere fut introduit. On ſe doute bien qu'il n'épargna pas les peintures effrayantes, pour affoiblir la honte de ſa défaite & groſſir les dangers qu'il avoit courus, & il annonça même Géniers comme mort, parce qu'en effet Bitaut, qu'il avoit rencontré, & qui ignoroit ce qu'étoit devenu ſon compagnon, le lui avoit aſſuré, en le chargeant de prier Gaſton pour qu'il s'intéreſsât à ſa liberté. 1652.

On ne peut ſe figurer l'étonnante ſenſation que fit cette nouvelle ſur tous les eſprits. Dès qu'on eut entendu le meſtre de camp, ce ne furent pas les cris de l'indignation ni de la fureur, ce furent ceux de la rage; on ne pouvoit trouver un ſupplice digne du maréchal d'Hocquincourt; & quand il ſe ſeroit agi de l'aſſaſſinat le plus horrible, le plus noir, médité & exécuté en pleine paix, on ne ſe ſeroit pas emporté à des éclats plus violens, plus terribles, on

1652. pourroit ajouter, & plus ridicules : ce fut du moins sous cette derniere face qu'ils furent envisagés par les plus sages. Bachaumont, qui étoit derriere le coadjuteur, voyant tant de rumeur pour un procédé qui lui paroissoit fort naturel, lui dit en se baissant vers son oreille : *je vais acquérir une merveilleuse réputation, car j'opinerai à écarteler M. d'Hocquincourt, qui a été assez insolent pour charger des gens qui armoient les communes contre lui.*

Pendant que la compagnie cherchoit ainsi de quel supplice elle châtieroit la témérité du maréchal, on annonça un gentilhomme du prince de Condé, apportant une lettre & une requête de sa part. Il sembloit naturel que la compagnie, après avoir enregistré la déclaration contre Condé, refusât son message, d'autant plus qu'elle en avoit refusé un pareil le 2 de Septembre, temps où il n'y avoit encore contre le prince aucune procédure en forme dans la

compagnie. Cependant la fureur contre le maréchal avoit exalté les têtes, au point qu'on ne s'apperçut pas de la contradiction : on n'eut pas plutôt annoncé l'arrivée de Salzeſt, (c'étoit le nom de l'envoyé) que chacun s'écria qu'il falloit l'introduire, & on l'introduiſoit en effet ; mais le préſident de Bailleul, s'étant récrié en faveur des regles, & ayant proteſté qu'il ne ſouffriroit point que le gentilhomme fût oui ſans qu'on en eût délibéré, inſiſta ſi vivement, malgré ſa foibleſſe naturelle, que Salzeſt fut obligé de rebrouſſer chemin. On prit les concluſions des gens du Roi ; & , *dans la chaleur du tumulte*, dit Talon, *nous fûmes obligés de conſentir à la lecture de ſa requête & à l'ouverture de ſa lettre.* Dans l'une & dans l'autre, le prince offroit ſes ſervices à la compagnie, contre l'ennemi commun, & demandoit qu'on ſursît à l'exécution de la déclaration enregiſtrée contre lui. 1652.

1652. Après la lecture de ces deux piéces, Talon prit des conclusions moins favorables que les précédentes à l'envoyé. Il demanda d'abord que le rapport du mestre de camp de Valois fût reçu, en forme de déposition, par deux membres de la compagnie; que cependant le duc d'Orléans fût supplié d'envoyer un trompette vers le maréchal d'Hocquincourt, pour redemander Bitaut & le corps de Géniers, s'il étoit vrai qu'il eût été tué; qu'attendu l'assassinat commis en sa personne, on décrétât de prise de corps Hocquincourt, la Ferté-Senneterre, Navailles, Broglie & Manicamp; qu'à l'égard de la lettre du prince & de sa requête, elles fussent envoyées au Roi, avec injonction aux députés de la compagnie auprès de leurs majestés, d'insister sur les maux que commençoit à produire le rappel du cardinal. *Attendez, messieurs*, ajouta-t il, *le retour des députés, pour vous décider; attendez que S. M. vous ait fait con-*

noître ses intentions ; conservez, dans cette rencontre, l'autorité royale, comme vous avez fait perpétuellement ; parce que comme toutes sortes d'extrémités sont légitimes à l'égard du cardinal, toutes sortes de respects & de déférences sont dûs à l'autorité royale, dont il n'est jamais permis de se départir. Ces derniers mots prouvent bien clairement ce que j'ai dit plus haut des sentimens qui animoient alors les plus sages de la compagnie. Talon les dévoila encore plus clairement, en suppliant de ne point toucher aux deniers du Roi, qui devoient toujours demeurer sacrés, quelque chose qui pût arriver. 1651.

Sa fermeté à cet égard étoit d'autant plus nécessaire, que Gaston insistoit fortement sur l'avis contraire ; voulant même que la délibération à cet égard se terminât dans le jour, il demanda qu'elle fût prolongée, & elle le fut en effet jusqu'à trois heures après midi, qu'on la leva, parce qu'il se trouva mal

ou qu'il le feignit, la pluralité des avis
1652. ne paroissant pas pour lui. Beaucoup de membres avoient cependant applaudi à sa proposition, en disant que puisque le cardinal se servoit des recettes du Roi pour lever des troupes, & venoit à eux à main armée, ils ne voyoient pas pourquoi on ne se serviroit point des mêmes moyens contre lui. Quelques-uns aussi favoriserent dans leurs opinions la demande de Condé, prétendant qu'il falloit surseoir à l'exécution de la déclaration, jusqu'à ce que le cardinal fût entiérement hors de France. Ménardeau même ajouta qu'il falloit lui écrire de se départir de toute association avec l'Espagne, parce que c'étoit là un des principaux motifs de la déclaration.

Le 12. Le lendemain, la dispute se renouvella sur la proposition de prendre les deniers publics; les présidens s'éleverent contre cet avis avec la plus vive chaleur, en s'écriant que ce conseil

1652.

étoit déſeſpéré ; qu'on n'en étoit pas au point de recourir à une pareille extrémité ; que d'ailleurs il n'y avoit point de cas où le parlement pût ordonner une levée de troupes ; que puiſqu'il n'y avoit alors en France que deux pouvoirs, l'un pour l'autre contre le ſervice du Roi, le parlement étoit obligé de conſerver l'autorité royale, & de ſe rendre médiateur, plutôt qu'ennemi. Enfin, l'arrêt fut rendu en conformité des concluſions, avec cette clauſe cependant qu'il ſeroit ſurſis à l'exécution de la déclaration contre le prince de Condé, juſqu'à ce que celle donnée contre le cardinal eût été exécutée. L'article qui concernoit le maréchal d'Hocquincourt & les autres chefs de l'armée mazarine, fut auſſi changé, & l'on défendit ſimplement de les reconnoître pour commandans des troupes du Roi. Ils n'étoient traités avec tant de modération, que parce que, ce jour même, on avoit reconnu qu'ils n'étoient

pas si coupables qu'on l'avoit cru d'a-
1652. bord. La compagnie avoit reçu de Géniers une lettre, où ce conseiller détailloit son aventure; après avoir été attaqué avec son confrere sur le chemin de Pont-sur-Yonne à Sens, par dix ou douze cavaliers, qui avoient d'abord tiré sur lui & tué son cheval, il avoit eu le bonheur de se sauver à Sens, sur le cheval même du cavalier qui l'avoit manqué, & que son valet-de-chambre avoit tué. Gaston profita de cette lettre pour se plaindre de quelques bruits qui n'étoient pas à son honneur; & après s'être félicité que le mal ne fût pas aussi grand qu'on l'avoit cru le jour précédent, il ajouta qu'il étoit sur-tout très satisfait que cette lettre pût détromper ceux à qui on avoit voulu faire croire qu'il avoit supposé cette nouvelle, & qu'elle pût leur apprendre qu'il n'étoit pas capable d'user d'artifices aussi bas.

La compagnie s'attendoit qu'Hocquincourt, intimidé par son arrêt, relâ-

cheroit Bitaut, aussi-tôt qu'il seroit réclamé; mais le maréchal trompa son attente; peut-être avoit-il été choqué du ton hautain que le conseiller avoit pris avec lui : quand il avoit paru devant le maréchal, Bitaut avoit répondu, avec toute la fierté d'un sénateur Romain, qu'il n'avoit rien à lui dire, & qu'il ne lui parleroit que lorsqu'il comparoîtroit devant lui, au parlement, sur la sellette. Le maréchal le refusa donc au trompette qu'avoit envoyé Gaston, s'excusant cependant avec beaucoup de civilité dans une lettre qu'il écrivit à ce prince. Ce refus produisit un nouvel arrêt, par lequel Gaston fut supplié de renvoyer un trompette au maréchal pour redemander Bitaut, & l'avertir qu'en cas d'un nouveau refus, la compagnie le rendroit responsable, lui & sa postérité, de tout ce qui pourroit arriver au conseiller. Bignon avoit été d'avis de déclarer le maréchal criminel de leze-majesté au premier chef, comme

1652.

Guy Patin.

Le 15.

Talon.

ayant fait une action d'hostilité contre
1652. les sujets du Roi. Il apportoit pour raison de cette terrible proscription, que *inter jura regia*, étoit principalement le droit de faire la guerre, droit qui ne se communique à personne, & qu'on ne pouvoit s'arroger sans blesser la majesté royale ; que le maréchal ayant pris un sujet du Roi, conseiller en son parlement, & le retenant prisonnier de guerre, déclaroit la guerre au parlement ; ce qui étoit un attentat public. Talon modéra la chaleur de son confrere : *nous crûmes*, dit-il, *qu'il ne falloit pas aller si avant pour la premiere fois, & qu'il se trouveroit assez d'occasions pour mettre en œuvre tels ingrédiens.*

Cependant Bellievre & les autres qui
Le 21. avoient été députés auprès de leurs majestés à Poitiers, étoient revenus avec une réponse peu satisfaisante, & bien contradictoire avec les paroles solemnelles que la Reine avoit données tant de

fois sur l'éloignement irrévocable du cardinal. Le coadjuteur dit que les remontrances de Bellievre avoient été aussi fermes, aussi véhémentes qu'on puisse les imaginer; du moins elles parurent telles quand le président fit sa relation aux chambres assemblées; mais ses collégues dans la députation prétendirent qu'il n'avoit pas été, à beaucoup près, aussi vigoureux devant la Reine, qu'il avoit excessivement adouci son style, pour ne point perdre les bonnes graces de la cour, & afin de parvenir à la premiere présidence. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ces remontrances, qui sont imprimées, on voit très peu de cette vigueur & de cette hardiesse si vantée dans le temps. La réponse que fit le garde des sceaux par écrit, & que la compagnie trouva mal digérée & couchée en mauvais termes, nous paroît au contraire fort supérieure à l'ouvrage de Bellievre. Elle étoit dans ce goût d'une simplicité noble & ma-

1651.

Le 24. Talon.

1652. jestueuse que nous avons vu depuis reluire dans des écrits de ce genre, où l'on a fait parler la législation de ce ton sublime & mâle, auquel le laconisme semble prêter un nouveau degré d'énergie : quelques traits en feront mieux juger.

» Si dans les temps les plus difficiles, le parlement a toujours prouvé son affection pour le bien de l'état ; comme les actions se suivent, & que le même esprit les anime, on s'assure que, quelque chose qui puisse survenir, il témoignera toujours son inviolable fidélité.

» Cette compagnie, qui doit toujours donner l'exemple de la soumission & de l'obéissance, n'a pas su que M. le cardinal Mazarin a reçu les ordres de S. M. pour faire des levées de gens de guerre ;

» Elle n'a pas su qu'on lui a commandé d'entrer en France, & d'amener des troupes, afin de fortifier l'ar-

» mée du Roi, & d'aller plus promp- 1652.
» tement combattre les rebelles:

» Aussi elle a exercé contre lui la » sévérité des loix, comme contre ceux » qui violent les ordres publics.

» Il est vrai que d'exposer sa vie en » proie, & de permettre qu'on le prenne » mort ou vif, c'est un procédé extraor- » dinaire, sans exemple, & dont on » auroit dû prévoir les conséquences;

» Mais aujourd'hui qu'elle apprendra » les ordres qu'a reçus M. le cardinal, » on peut se promettre qu'elle diminue- » ra beaucoup de cette premiere vi- » gueur.

» Elle joindra sans doute ses forces » à celles de S. M. pour disposer tou- » tes choses à ce calme si desiré de cha- » cun & si nécessaire à tous.

» Autrement il resteroit à S. M. un » regret que le même esprit ne se trou- » vât point en celui qui commande, & » en ceux qui doivent obéir.

» La compagnie doit savoir que ce

» n'eſt point aſſez que les loix ſoient
1652. » juſtes, ſi leur juſtice n'eſt reconnue
» par ceux qui y doivent être ſoumis,
» & qui doivent les exécuter.

» Il importe extrêmement de ne point
» s'abuſer ſur la nature des pouvoirs,
» & que ceux qui doivent céder enfin,
» n'entreprennent pas de l'emporter
» par une fermeté apparente & extraor-
» dinaire, puiſque, dans cette rencon-
» tre, la majeſté ſeroit violée, & tous
» les liens de ſoumiſſion rompus.

» Mais il ne faut rien craindre de
» ſemblable ; vous coutinuerez ſans
» doute, pourſuivoit Molé, vous con-
» tinuerez d'honorer votre ſouverain,
» non-ſeulement en paroles, mais par
» des effets, comme vous avez accou-
» tumé.

» Ainſi toutes les parties demeure-
» ront jointes à leur tout, puiſque c'eſt
» le moyen le plus sûr de maintenir
» l'autorité royale en ſon entier.

Cette réponſe, qui expliquoit ſi clai-

1652.

tement l'intention où étoit la cour de ne point mollir, parut encore plus aigre à la compagnie, lorsque Gaston l'instruisit que le Roi lui avoit envoyé Ruvigny, pour lui annoncer à peu près les mêmes choses, & lui ordonner de renvoyer dans leurs garnisons les troupes qui s'assembloient sous son nom. La chaleur que produisit cette nouvelle fut encore excitée par la lecture des arrêts de Toulouse & de Rouen, contre le cardinal, ainsi que d'une lettre du parlement de Bretagne, qui demandoit à celui de Paris union contre les violences du maréchal de la Meilleraie. Talon alors harangua contre le ministre avec une véhémence qui tenoit de la fureur; ce sont les expressions du cardinal de Retz, mais elles sont hyperboliques. Les conclusions de Talon, telles qu'il nous les a laissées, paroissent fort modérées. Après avoir requis que le président de Bellievre & les autres députés fussent remerciés des soins

1652. qu'ils avoient pris, & des fatigues que leur avoit coûtées un voyage entrepris dans la plus mauvaise saison de l'année; » si leur zele, ajouta-t-il, n'a pas pro» duit tout ce qu'on en devoit atten» dre, il est des remédes lents, mais » sûrs, dont on peut se promettre quel» que effet : lorsque S. M. & ceux qui » la conseillent y auront plus mûrement » réfléchi, lorsqu'ils ouvriront les yeux » au salut de l'état, ils se laisseront per» suader aux bonnes raisons qu'ils ont » entendues, & que nous leur ferons » encore entendre. Il ne nous reste d'au» tre voie de traiter avec le Roi que par » supplications & par remontrances. » Comme il seroit injurieux à la com» pagnie d'avoir d'autres pensées, il lui » seroit également lâche & infâme de » s'en départir. Dans le respect même » de l'autorité royale, nous devons con» server de la fermeté, & ne nous dé» dire jamais de la premiere résolution » qui a été prise de demander l'expul-

» ſion du cardinal Mazarin. Il ne faut 1652.
» point ſe laſſer de faire des remon-
» trances, & d'exciter les autres par-
» lemens à joindre les leurs aux nôtres,
» afin que cette conformité dans les
» ſentimens des compagnies ſouverai-
» nes du royaume, prouvent à S. M.
» les ſentimens publics de tous ſes ſu-
» jets, & l'obligent de déférer, quel-
» que jour, à ce qui lui eſt aujourd'hui
» demandé. Quant à l'arrêt du parle-
» ment de Bretagne contre le maréchal
» de la Meilleraie, nous eſtimons qu'il
» doit demeurer aux mains du procu-
» reur-général, pour ſervir d'oppoſition
» à la vérification des lettres de duc &
» pair que ce maréchal a obtenues.

Ces concluſions, qui ne ſont certainement point l'expreſſion de la fureur, & que tout magiſtrat honnête pouvoit avouer, ne furent appuyées d'un arrêt que le lendemain : cette ſéance donna lieu à une ſcene très-vive, où les préſidens de Novion & de Meſmes prou-

Le 25.

Retz. Hiſt. du tems

verent combien ils étoient attachés aux
1652. vrais principes. Le maréchal d'Etampes, serviteur particulier de Gaston, ayant dit, en opinant, que le parlement devoit s'unir à Monsieur pour chasser l'ennemi commun, quelques conseillers l'appuyerent fortement dans leurs avis. » Les circonstances présentes justifioient » cette extrémité, devenue nécessaire » pour empêcher les maux dont le cardinal se préparoit à accabler la compagnie; il en avoit depuis long-temps » juré la perte, & il ne respiroit que la » plus cruelle vengeance. Sa mauvaise » volonté paroissoit assez clairement » dans le traitement qu'éprouvoit Bitaut, » que le maréchal d'Hocquincourt non-» seulement ne vouloit point rendre, » mais qu'il menaçoit d'envoyer à la » cour. Au reste, le mot d'union ne » devoit point choquer, puisqu'elle n'é-» toit proposée que contre le cardinal » Mazarin, pour conserver l'autorité » royale, que son retour alloit infailli-» blement anéantir.

Le coadjuteur prétend que la propo- 1652.
ſition du maréchal d'Etampes s'étoit faite ſans deſſein ; ce qui eſt peu croyable, puiſque la veille même, comme nous ne tarderons pas à le rapporter, Gaſton avoit ſigné avec Condé un traité, par lequel on ſe propoſoit cette union. Auſſi les préſidens de Novion & de Meſmes, jugeant avec raiſon que la propoſition du maréchal & le concert des membres qui y applaudiſſoient, avoient été médités, s'éleverent contre le mot d'union avec une vertueuſe chaleur. « C'étoit faire injure au parlement » de le croire capable d'une jonction » qui produiroit infailliblement la guer» re civile. Un pareil projet ne devoit » être ni propoſé, ni autoriſé par des » officiers qui n'avoient que la voix des » plus humbles ſupplications & des re» montrances ; c'étoient là les ſeules » armes avec leſquelles la compagnie » pût ſe permettre de combattre, les » ſeules avec leſquelles elle pût eſpérer » de vaincre.

1652. Ces solides raisons eurent un effet extraordinaire. La proposition du maréchal fut rejettée avec une espece de fureur, quoique ce scrupule cependant dût paroître extrêmement contradictoire avec ce qui s'étoit passé depuis six semaines dans la compagnie, avec les obstacles qu'elle suscitoit au retour du cardinal, avec les remercîmens journaliers qu'elle faisoit à Gaston, avec les conclusions même des gens du Roi, qui avoient demandé, de différentes manieres, que le prince fût prié de faire marcher ses troupes pour s'opposer à l'entrée du cardinal en France: *mais*, dit l'auteur célebre déja cité plus haut, *on ne pouvoit attendre autre chose d'une compagnie de magistrats qui, jettée hors de sa sphere, & ne connoissant ni ses droits, ni son pouvoir réel, ni la politique, ni la guerre, s'assemblant & décidant en tumulte, prenoit des partis auxquels elle n'avoit point pensé le jour d'auparavant, & dont elle-même s'étonnoit ensuite.*

Siecle de Louis XIV.

Ce n'étoit pas en effet avec une pareille conduite que la compagnie pouvoit réussir dans son projet d'éloigner Mazarin, &, malgré tous ses arrêts, le ministre n'avançoit pas moins du côté de Poitiers. En quittant Pont-sur-Yonne, comme il lui falloit passer la Loire pour gagner la cour, & par conséquent entrer dans l'apanage de Gaston, il marcha du côté de Gien. Le marquis de Sourdis, gouverneur de la province, s'y étoit jetté pour le service du duc d'Orléans; mais comme il n'avoit point de troupes, le peuple, à la vue de l'armée du cardinal, prit l'épouvante, & le força de lui laisser le passage & de s'enfuir par eau à Orléans. Après avoir ainsi traversé heureusement la Loire & franchi la Sologne, le cardinal voulut tenter, à Selles, le passage du Cher: mais Bethune, qui y commandoit, autant par sa haine naturelle contre les favoris, que pour venger Séguier, son beau-frere, auquel on

1652.

Montglat.

1652. avoit ôté les ſceaux, fit prendre les armes à tout le peuple, & pointer du canon contre le pont : le cardinal, preſſé d'arriver à la cour, voyant ces apprêts, aima mieux tourner du côté de St. Aignan, dont le ſeigneur, premier gentilhomme de la chambre du Roi, ne pouvoit qu'avoir envie de l'obliger. Après avoir effectué ce paſſage, il ne lui reſtoit plus rien à redouter, les troupes du Roi étant maîtreſſes de l'Indre, de la Creuſe, & de la Vienne, qu'il lui falloit encore traverſer. Ainſi il s'approcha de Poitiers ſans rencontrer aucun obſtacle & ſans être inquiété; bien redevable au peu de concert qui étoit entre Gaſton & le parlement, car s'ils ſe fuſſent réunis, comme ils l'avoient pu, ſi les troupes du prince euſſent été dirigées ſur un plan fixe & bien aſſuré, Mazarin eût peut-être été forcé de rebrouſſer chemin : il eſt à croire que la moindre réſiſtance lui auroit fait reprendre la route des fron-

ſtieres, dans la crainte de tomber entre les mains de ſes ennemis, après l'arrêt ſanglant porté contre lui. 1652.

Dès que le Roi ſut l'approche du ministre, il ſe rendit, au-devant de lui, à deux lieues de Poitiers, ayant dans ſon carroſſe ſon frere le duc d'Anjou, le prince Thomas de Savoie, Villeroy, Dupleſſis-Prâlin, & Villequier; le Tellier, rappellé peu de temps auparavant, les avoit devancés, & étoit allé plus loin faire ſa cour au miniſtre. A ſon arrivée, tout changea de face; le prince Thomas, après s'être figuré qu'il gagneroit beaucoup à ſon retour, pour y avoir contribué de tout ſon pouvoir, perdit peu à peu toute ſa faveur; quoique la Reine ne ceſsât point de l'aimer, il n'en fut que plus malheureux, le cardinal ne pouvant ſe perſuader qu'on ſe trouvât dans la ſituation où il avoit été, ſans en profiter, & le regardant toujours comme un homme qui avoit tenté de lui enlever ſa place.

Le 23 Janv. Brienne.

Nemours.

Châteauneuf fut encore plus maltraité.
1652. Quelque joie qu'eût la Reine du retour du cardinal, & quelqu'envie qu'elle eût de se défaire du premier, la situation des affaires l'obligeoit cependant
La Rochef. encore à dissimuler, dans la crainte de n'en point faire un mécontent impunément; elle espéroit d'ailleurs qu'accoutumé depuis quelque temps à la tête des affaires & des conseils, Châteauneuf prendroit de lui-même son parti, & se retireroit sans éclat. On ne lui donna donc aucune marque apparente de disgrace, le cardinal au contraire lui fit quelques avances : mais le vieux ministre se trouvoit précisément dans la situation où le desiroit la Reine; son naturel fier se sentoit peu disposé à essuyer les mortifications & les dégoûts que sa dépendance alloit lui attirer. Il ne pouvoit se faire à l'idée humiliante de descendre au second rang, après avoir occupé le premier; à assujettir un homme de son âge & de son expé-

rience au joug que ſon ennemi ne manqueroit pas d'appeſantir ſur ſa tête ; il ne cherchoit donc que l'occaſion de faire une retraite honorable, elle ſe préſenta bientôt. 1652.

Le duc de Rohan avoit fait déclarer Angers pour Condé, auquel il devoit tout, puiſqu'il lui devoit ſon épouſe. Sa révolte, dans les circonſtances préſentes, ayant étonné la Reine, on aſſembla un grand-conſeil, pour ſavoir ſi l'on marcheroit ſur le champ au duc, ou ſi l'on continueroit à harceler le prince de Condé dans la Guienne. Le cardinal fut du premier avis ; Châteauneuf appuya le ſecond de raiſons ſi ſpécieuſes, que le conſeil ſe déclara pour lui. Il fut décidé que le Roi partiroit pour Angoulême, d'où l'on continueroit avec vigueur les opérations contre Bordeaux : mais le cardinal, indigné que ſon rival l'eût emporté ſur lui, dans une converſation particuliere, fit revenir la Reine à ſon opinion ; &,

1652. sans en parler à personne, les maréchaux des logis eurent ordre d'aller marquer les logemens à Saumur. Ce procédé étoit révoltant, & le ressentiment de Châteauneuf fut encore échauffé par les conseils de la princesse palatine, qui se plût à l'enflammer, pour plaire à la Reine & au cardinal, du côté duquel elle s'étoit tournée, suivant la maxime des cours, qu'il faut suivre la faveur. Le vieux ministre, enhardi par le feint intérêt qu'elle prenoit à son outrage, exhala son indignation devant elle dans les propos les plus piquans. « Il n'y avoit pas besoin de tenir » des conseils, puisqu'on suivoit si mal » ce qui y avoit été résolu; on ne se » moquoit point ainsi des ministres. La » Reine, il est vrai, étoit la maîtresse, » & n'étoit point obligée de suivre tous » les conseils qu'on lui donnoit; mais » quand elle en avoit adopté un, il » falloit s'y tenir, & non pas résou- » dre d'une façon avec eux, puis faire

» auſſi-tôt tout le contraire, ſans leur » rien dire. 1652.

Après ces réclamations, qui, dans la vérité, étoient juſtes, Châteauneuf alla demander à la Reine la liberté de ſe retirer, ſes ſervices lui étant déſormais inutiles dans le conſeil, puiſqu'on n'exécutoit pas les réſolutions qui y avoient été priſes. S'il s'attendoit qu'on feroit quelques efforts pour le retenir, ſes eſpérances furent trompées; la permiſſion qu'il ſollicitoit lui fut ſur le champ accordée, & il partit le jour même pour aller demeurer à Tours.

Mazarin auroit bien deſiré que Villeroy eût pris le même parti; mais le maréchal étoit & plus ſouple & plus adroit courtiſan. Il avoit pour maxime que quand on s'abſente une fois de la cour, il faut être décidé à n'y plus revenir. Sur ce principe, connoiſſant le caractere peu violent du cardinal, il aima mieux eſſuyer les premiers dégoûts, & rentrer peu à peu en grace,

par la patience, l'adresse & la soumission, & resta auprès du Roi, persuadé que le cardinal n'oseroit jamais lui donner un ordre formel de se retirer. Il ne se trompa point, Mazarin le laissa tranquille : il étoit cependant alors plus puissant que jamais, son retour l'avoit même rendu plus fier qu'auparavant, & de la facilité qu'il y avoit rencontrée, il avoit conçu une espece de mépris pour une nation qui n'avoit pu se défaire d'un étranger, qui lui étoit odieux.

1652.

Brienne.

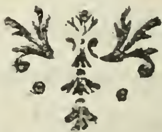
Dès lors il songea à ne plus se trouver dans la situation dont il venoit de sortir, en s'emparant entiérement de l'esprit du Roi, dès qu'il se vit débarrassé de ses concurrens. Ce fut un grand sujet d'étonnement en même temps & de douleur pour la Reine, que la conduite qu'il eut dans la suite avec elle, & qu'il commença dès-lors à mettre en pratique. On ne pouvoit guere imaginer de situation plus cruelle que celle où étoit réduite une princesse, en butte

Nemours.

d'un côté à la France entiere, qui ne pouvoit lui pardonner son opiniâtreté à maintenir le cardinal, & exposée de l'autre aux froideurs étudiées, à l'indifférence, à la vengeance secrette même de ce ministre, qui ne pouvoit aussi lui pardonner le moment où elle avoit paru l'abandonner, en lui conseillant le voyage de Rome. D'abord elle avoit trouvé une espece de soulagement à se trouver avec un homme qui lui devoit tout, & aux forces duquel elle avoit assez de confiance pour oser se décharger sur lui d'un fardeau qui lui pesoit : mais quand elle le vit qui l'éloignoit peu à peu des affaires, qui s'efforçoit de captiver seul les bonnes graces du Roi, qui ne lui faisoit presque aucune part des événemens les plus importans, qui ne daignoit pas même conserver pour elle ces dehors, lui témoigner cette déférence, à laquelle la politique seule auroit dû l'astreindre pour une bienfaitrice ; ce changement la révolta,

1652.

d'autant plus que, pendant l'absence
1652. du cardinal, Châteauneuf & les autres
sous-ministres avoient conservé pour
elle les égards les plus respectueux, &
s'étoient fait gloire de la plus étroite
dépendance. Telle étoit la face de la
Le 6 Fév. cour, lorsqu'elle enpartit pour se rendre à Saumur, afin de veiller, de-là, aux opérations du siége d'Angers. Mais avant d'en raconter le résultat, il faut suivre Condé dans laguerre défensive qu'il soutenoit en Guienne.



CHAPITRE VIII.

Défaite de Saint-Luc. Siége de Miradoux. Révolte d'Agen contre le prince de Condé. Siége & prise d'Angers.

NOUS avons laissé Condé aux environs de Bordeaux, fortifiant les places d'alentour, & sur-tout Bergerac, pour rendre comme impénétrable au comte d'Harcourt le siége de son empire. Celui-ci, de son côté, après s'être rendu maître de Tonnai-Charente, avoit fait construire un pont à l'endroit où la Boutonne se joint à la Charente, dans l'intention de suivre le prince, & de l'enfermer dans Bordeaux. Il s'empara en effet de Barbésieux, & força Condé, pour défendre Bourg, de le livrer à Vatteville & à ses Espagnols, tandis que le comte s'avançoit toujours du côté de la Garonne, laissant un corps

1652.

Montglat. La Rochef.

1652. de troupes pour s'emparer de Saintes & de Taillebourg. Pendant ce temps-là, St. Luc, à la tête de dix régimens d'infanterie & de quatre de cavalerie, se préparoit à pénétrer jusque dans les murs de Bordeaux, & le maréchal de Grammont, avec les mêmes intentions, assembloit une armée à Bayonne.

La situation du prince ne pouvoit être plus embarrassante. Pressé ainsi de tous côtés, avec des troupes peu nombreuses, & d'autant moins aguerries, qu'elles n'avoient encore vu l'ennemi que pour essuyer des échecs, il n'y avoit que les ressources de son génie qui pussent le sauver. Comme ses forces étoient partagées, & que son frere commandoit un corps de deux mille cinq cents hommes dans un camp nommé Stafford, à quatre lieues d'Agen, il résolut de le joindre, pour rendre ses troupes plus respectables en les tenant plus unies. Sur la route, il apprend que St. Luc se prépare à venir surprendre son

frere ; auſſi-tôt il forme la réſolution de l'aller ſurprendre lui-même, &, laiſſant ſa petite armée ſous les ordres de Marſin, vole avec ſes gardes & la Rochefoucault à Stafford, y prend ce qu'il trouve de cavalerie ſous ſa main, en ſort à l'entrée de la nuit, &, malgré la longueur & la difficulté des chemins, arrive, au point du jour, à la vue d'un pont, où St. Luc avoit laiſſé une garde de douze ou quinze maîtres, après avoir placé ſon infanterie dans Miradoux, & ſa cavalerie dans les villages aux environs. Le corps-de-gardes eſt auſſi-tôt enfoncé qu'attaqué, & va ſonner l'alarme dans les quartiers ; les cavaliers arrivent à la file l'un de l'autre pour défendre le pont, ou plutôt, ils courent à une véritable boucherie, & ſont taillés en pieces avant d'avoir pu ſe former ; ſix régimens ſont, en un inſtant, ainſi défaits, laiſſent une foule d'équipages & de priſonniers aux mains de leurs ennemis.

1652.

1652. Cependant St. Luc, averti du désordre, sort de la ville, & met son infanterie en bataille sur une esplanade, vis-à-vis de la principale porte. Comme elle étoit située sur une hauteur, dont la pente étoit droite & longue, & que le terrein entrecoupé de fossés & de sillons, & gras par lui-même, l'étoit encore davantage en hiver, il n'étoit pas facile d'y aborder, & Condé se vit forcé de s'arrêter au milieu de sa victoire, & d'attendre les troupes que son frere amenoit sur ses pas. Quand elles furent arrivées, son ardeur fut également rallentie, en considérant que St. Luc, pour peu qu'il eût de courage & de talens militaires, pourroit, de sa hauteur, le rompre & le mettre en désordre quand il le voudroit. Il fallut donc, malgré lui, se contenter d'engager de légeres escarmouches, dans l'espérance d'obliger St. Luc à descendre; mais celui-ci ne prit point le change, & resta constamment dans son

ſon poſte, ſans que Condé, qui n'avoit point de canons & n'en pouvoit avoir que le lendemain, tentât de le déloger. En attendant que ſes canons fuſſent venus, il voulut eſſayer ſi la ruſe n'auroit pas le même effet que l'artillerie, & il eut recours à un ſtratagême qui n'avoit jamais été imaginé avant lui, & qui probablement ne ſera pas imité dans la ſuite, parce que dans tout autre que Condé, il ne feroit qu'une fanfaronnade. Il avoit pluſieurs priſonniers, auxquels il donna la liberté, perſuadé que lorſqu'ils auroient répandu parmi leurs troupes qu'il étoit là, la terreur qu'inſpiroit ſon nom feroit encore plus que les armes & ſon premier ſuccès. Il ne ſe trompa point; à peine cette nouvelle eut elle paſſé dans le camp ennemi, que tout ce qui le compoſoit, officiers & ſoldats, ſaiſi d'épouvante, ne ſonge qu'à la retraite, ſans attendre que la nuit pût la favoriſer. Condé, averti par ſes vedettes qu'ils 1652.

1652. prennent le chemin de Leytour, marche à eux, mais avec une activité qui défait en partie l'ouvrage de sa prudence : trop impatient pour attendre que l'infanterie ennemie fût engagée dans le chemin, où il lui auroit été facile de la tailler en pieces, il la charge sur le bord du fossé de Miradoux, & fondant, l'épée à la main, sur le régiment de Champagne & celui de Lorraine, il les enfonce, il les précipite dans le fossé, & les force de rebrousser chemin, en jettant leurs armes & en demandant quartier. Mais la Mothe-Védel, lieutenant-colonel du régiment de Champagne, qui les commandoit, s'étant apperçu qu'il n'étoit attaqué que par la cavalerie, laquelle ne pouvoit parvenir jusqu'à lui, communique une partie de son courage à ses soldats, les fait serrer & tenir les piques hautes, &, à la faveur d'un grand feu, parvient à se refugier dans Miradoux. Condé & Conty, abandonnant leur poursuite,

ſuivent St. Luc & le reſte des fuyards jusqu'à Leytour, où ils s'enfoncent, ſans qu'on puiſſe les entamer, ayant pris beaucoup d'avance ſur les deux princes pendant qu'ils combattoient la Mothe-Védel. 1652.

Dès qu'ils eurent perdu de vue St. Luc, ils retournerent inveſtir Miradoux. La Mothe-Védel, & Marins, meſtre de camp, déſeſpérant de tenir dans une bicoque, qui pour toute défenſe avoit un mauvais foſſé & un mur délabré, contre lequel étoient adoſſées les maiſons, offrent de ſe rendre; mais Condé, qui les ſavoit ſans munitions de guerre & ſans vivres, & qui auroit été bien-aiſe d'enchaîner la valeur d'une infanterie ſi formidable, exigea, pour premiere condition, qu'ils ſe rendiſſent priſonniers de guerre, ou que du moins ils promiſſent de ne ſervir de ſix mois. Ce n'étoit pas une propoſition à faire au régiment de Champagne; auſſi la rejetta-t-il avec indignation; & celui

1652. de Lorraine, partageant sa noble fierté, ils répondirent qu'ils étoient résolus de s'ensevelir sous les ruines de Miradoux, plutôt que de se déshonorer par une pareille lâcheté. Ils se préparent en effet sur le champ à la défense, & font une recherche exacte chez les habitans, laquelle leur procure une partie des vivres qui leur manquoient. Dans la nuit même, & les jours suivans tant que dura le siége, St. Luc leur fit passer le reste, & leur envoya de la poudre, du plomb, des rafraîchissemens de toute espece. Condé, malgré sa vigilance & ses précautions, ne pouvoit intercepter ces convois, ses forces n'étant pas assez considérables pour former des lignes.

Il ne tarda point à se repentir d'avoir été trop rigoureux dans ses conditions. Il manquoit de tout ce qui est nécessaire pour un siége, & à peine put-il tirer d'Agen deux canons, l'un de dix, l'autre de douze livres de balles, avec un très petit nombre de boulets de ca-

libre. Cette foible artillerie parvint, il est vrai, à faire une brêche au mur, trop mauvais pour résister long-temps; mais aussi les boulets furent bientôt épuisés; & il eût été contraint de lever le siége, si une espece d'avarice n'eût suppléé au courage dans les soldats. On leur avoit promis une récompense pour chacun des boulets qu'ils rapporteroient, & ils alloient affronter la mort pour les reprendre dans les fossés. Malgré deux sorties vigoureuses & leur résistance opiniâtre, les assiégés alloient cependant être obligés de se rendre, lorsque la brêche même par où se devoit consommer leur ruine, leur servit de défense. Quelques maisons s'étoient écroulées avec une partie des murailles, & une entre autres dont le toît s'étoit enfoncé dans la cave, & qui devint une fortification d'une espece singuliere pour les assiégés. Ils mirent le feu à la charpente, aux portes, aux solives, & se retranchant derriere, ils formerent ainsi 1652.

1652. devant eux un fossé ardent & impénétrable Condé, désespéré, se résout à transporter sa batterie dans un autre endroit, où il savoit que les maisons étoient sans souterreins; sa nouvelle attaque commençoit à réussir, & la brèche à se former, lorsqu'il apprend que le comte d'Harcourt avance au secours de Miradoux, & qu'il sera à lui dès le lendemain. Son destin dans cette guerre étoit de fuir devant Harcourt: il craint d'engager un combat avec des forces inégales; il leve le siége, & se retire en diligence au camp de Stafford, sans être poursuivi.

Cet échec étoit d'autant plus flétrissant, que, pour échouer devant une bicoque, Condé avoit perdu une de ses meilleures places. En effet, tandis qu'il étoit devant Miradoux, Duplessis Belliere & Montausier s'étoient avancés par des chemins différens, pour s'emparer de Saintes. Le prince de Tarente, ayant voulu s'opposer à leur marche,

Mém. de Tarente.

& leur couper le chemin, avoit été battu; les ennemis, après leur avoit tué une centaine de maîtres, & dispersé le reste de ses troupes, l'avoient enveloppé lui-même, & il ne dût son salut qu'à la vîtesse de son cheval, qui le sauva à travers une multitude de coups de carabines, auxquels il eut le bonheur d'échapper. Dans cette extrémité, il envoie demander du secours à Condé devant Miradoux; ce prince répond qu'aussi-tôt qu'il sera maître de cette ville, il marchera lui-même au secours de Saintes; mais tandis qu'il se flatte d'une conquête prochaine, Saintes est investi. La garnison, composée de quatorze cents hommes; fit d'abord quelques sorties assez heureuses, qui annonçoient du courage; il ne se soutint pas, elle capitula lâchement au bout de quatre jours, sans qu'il y eût brêche, les travaux des royalistes n'ayant encore été poussés qu'à cent pas de la muraille. Chambon, qui commandoit dans la 1652.

1652. ville, voulut excuser sa capitulation, sur ce que sachant Condé peu en état de le secourir, il avoit cru plus utile de lui conserver ses troupes, que de les sacrifier à la défense d'une place qui devoit être immanquablement prise. Cette excuse, qui étoit d'un homme plus prudent que brave, ne plût pas à Condé, & encore moins au peuple de Bordeaux, qui, lorsque Chambon y arriva, faillit à le mettre en pieces.

La Rochef. Condé n'étoit pas consolé de cette perte, lorsqu'il essuya un nouveau revers. Stafford, où il avoit établi son quartier, n'étoit ni plus considérable, ni plus fort que Miradoux; mais comme, pour venir à lui, le comte d'Harcourt étoit obligé de passer la Garonne au village d'Auvillars, le prince se crut en sûreté, après avoir placé une grande partie de ses troupes dans ce village, dispersé les autres autour de Stafford, & ordonné qu'on détachât continuellement des partis du côté des ennemis

pour observer leurs manœuvres. Condé auroit dû peut-être se souvenir qu'il se fioit à de nouvelles levées, plus accoutumées à piller qu'à obéir ; c'est ce qu'elles firent, officiers & soldats, & avec tant de bonheur pour le comte d'Harcourt, qu'il passoit la riviere, marchoit en bataille dans les quartiers du prince, & n'étoit plus qu'à un quart-de-lieue de lui, avant que personne eût pris l'alarme, & couru l'avertir. Il fut instruit enfin du désordre par quelques fuyards, qui se rejetterent sur son quartier : à cette nouvelle, furieux de se voir ainsi toujours surpris, & sur le point d'être défait ou enlevé, il monte à cheval, suivi de Marsin, de la Rochefoucault, de Montespan : mais à peine a-t-il fait cinq cents pas, qu'il voit les escadrons ennemis se détacher pour fondre, chacun de leur côté, sur ses quartiers les plus éloignés. Aussi-tôt il envoie ordre à la cavalerie de venir se joindre à l'infanterie sous les murs 1652.

1652. de Stafford ; puis, laissant soixante hommes dans cette ville avec une piece de canon, qu'il ne put emporter, il fait prendre aux bagages & à la cavalerie la route du Port-sainte-Marie, tandis qu'avec l'infanterie, il fait sa retraite du côté de Bone, dans l'intention de se refugier à Agen.

Mais une pareille entreprise n'étoit point facile ; & si le comte d'Harcourt avoit mis autant d'activité à poursuivre sa victoire, qu'il savoit mettre de prudence à la préparer, il eût été difficile à Condé d'échapper, malgré son courage & ses talens, au milieu du désordre d'une marche longue, confuse, embarrassée, où tous les corps, arrivant à la file les uns des autres, se croisoient & se nuisoient mutuellement, où les ordres étoient à peine entendus, la peur dans une retraite commandant d'ordinaire plutôt que le général. Le désordre fut encore plus affreux à Bone, où il ne se trouva qu'un très petit nom-

bre de bateaux ; & les troupes de Condé auroient été infailliblement taillées en pieces, si le comte n'eût pas poussé trop loin dans la pratique, un principe qui n'est généralement vrai que dans la spéculation. Pour ne laisser derriere lui rien qui fût capable de l'inquiéter, il s'amusa à attaquer le quartier le plus proche de Stafford, nommé Pergau, où Condé avoit laissé trois ou quatre cents chevaux tant de ses gardes que de celles des généraux, afin qu'elles devinssent, pour lui, ce qu'avoient été les membres d'Absyrte pour Médée. Sa prévoyance ne fut point trompée ; cette garnison arrêta Harcourt un jour entier, & elle ne se rendit prisonniere de guerre qu'après avoir épuisé toutes ses munitions, & vendu chérement sa liberté. Condé, dans cet intervalle, eut le bonheur de se mettre en sûreté à Agen ; sa cavalerie & ses bagages avoient gagné aussi heureusement Ste Marie : quelques escadrons royalistes, qui les avoient sui- 1652.

1652. vis du côté de la riviere, furent reçus vigoureusement par soixante maîtres du régiment de Montespan, qui les forcerent de reculer, & firent perdre ainsi au comte d'Harcourt l'espoir de rappeller une victoire qui avoit été entre ses mains, & que sa circonspection lui avoit fait échapper.

La réception qu'avoient faite à Condé les habitans d'Agen, sembloit lui promettre dans cette ville le plus sûr asyle: mais si le respect, que leur inspiroit ce prince, avoit pu les contraindre à le recevoir dans leurs murs, leur attachement pour le monarque n'en étoit pas moins vif, & ils se sentoient peu disposés à attirer sur eux les foudres de l'autorité royale. Ils vouloient bien que le prince restât en sûreté dans leur ville, mais non qu'il s'en rendît le maître; ils déclaroient leurs sentimens à cet égard assez hautement pour donner des inquiétudes à Condé: il sentoit que sa présence seule, ou la force d'une garnison pouvoit les contenir, & que si

le comte d'Harcourt, que rien n'empêchoit de se montrer aux portes de la ville, s'y présentoit en effet, il couroit risque de la voir passer, en un instant, entre les mains du Roi. Pour prévenir cette défection, il voulut y introduire le régiment de Conty, infanterie, & s'emparer de la porte de Grave. Ce dessein n'ayant pas été tenu assez secret, dès que les bourgeois en eurent été instruits, indignés que le prince se méfiât de leur fidélité, & prétendît les assujettir, ils s'assemblent, ils s'arment & forment des barricades. Condé, à cette nouvelle, monte à cheval pour dissiper la sédition; mais sa présence, loin de contenir les habitans, ne fait que les enflammer; leur fureur redouble à la vue du régiment de Conty, qui, dans ce moment même, entre par la porte de Grave, & fait halte dans la premiere rue : on s'empresse de lui boucher encore plus complétement le passage, on multiplie, on fortifie les bar-

1652.

La Rochef.

ricades, & toutes ces manœuvres se
1652. font avec une ardeur, une diligence qui présageoit à Condé la plus vigoureuse résistance, quoiqu'on ne sortît point du respect, ni à son égard, ni à l'égard des généraux. La nuit approchoit, & ne pouvoit manquer d'augmenter le désordre : le prince alloit être obligé, ou à quitter la ville, ou à la faire piller & brûler ; l'un n'étoit ni sûr ni honorable ; l'autre étoit barbare & dangereux, & auroit soulevé contre lui toutes les villes de la province. Dans cette extrémité, il ne lui restoit qu'un parti, celui de plier, mais de sauver en apparence sa gloire dans l'accommodement ; c'est à quoi le prince se résout : il envoie la Rochefoucault parler aux principaux bourgeois pour les disposer à se rendre à l'hôtel-de ville, &, de-là, députer quelqu'un d'entre eux qui demandât pardon au prince, & le suppliât de venir à l'assemblée leur prescrire les moyens de lui conserver la

ville dans une honnête dépendance. Tout s'exécute comme Condé l'avoit desiré ; la députation vient le trouver ; il la suit à l'hôtel-de-ville, il proteste aux bourgeois que son intention a toujours été de leur laisser une liberté entiere ; qu'il n'a introduit des troupes que pour les soulager dans la garde de la ville, garde absolument nécessaire, puisque celles du comte d'Harcourt sont si proches ; mais que cette garnison leur inspirant des alarmes, il consent à ménager leur délicatesse, & à faire sortir le régiment de Conty, à condition qu'ils en leveront un eux-mêmes sur le champ, dont il nommera les officiers. Ces conditions sont acceptées, les armes déposées, les barricades levées, & tout paroît rentré dans l'ordre & la soumission. Mais Condé ne pouvoit se fier à des apparences qui ne prouvoient que beaucoup de respect pour lui, & lui présageoient la perte de la ville, aussi-tôt qu'il en

1652.

1652. seroit dehors : il se vit donc obligé d'y faire un plus long séjour qu'il ne l'auroit voulu, s'efforçant de renforcer son parti, & de se concilier tous les esprits. Nous dirons comment & pourquoi il quitta cette ville, quand nous aurons rendu compte des opérations de la cour du côté d'Angers.

La révolte du duc de Rohan en faveur de Condé, étoit un événement qu'on avoit pu prévoir. Serviteur d'abord de Gaston, ensuite créature de Condé, par la protection duquel il étoit parvenu à épouser la riche héritiere d'une maison puissante, il étoit à croire qu'il se déclareroit en faveur d'un parti dont Condé étoit le chef, & pour lequel sembloit pencher Gaston : s'il ne l'avoit pas fait plutôt, Montglat. c'étoit moins par fidélité, que par impuissance, & il avoit même déja hazardé quelques mouvemens qui décéloient ses sentimens. La cour avoit voulu mettre le régiment de Picardie en

garnison au Pont-de-Cé, & le duc lui en avoit refusé l'entrée, sous le prétexte, assez grossier, que si les autres villes de la province voyoient entrer une garnison dans celle-ci, la crainte d'en recevoir de pareilles les feroit soulever. La cour, trop foible pour ne pas dissimuler, fut obligée de recevoir, comme bonnes, ces excuses, que le duc lui envoya faire par un gentilhomme. Si l'on en eût cru Pouillac, qui commandoit le régiment de Picardie, ces commencemens de révolte auroient été bien efficacement arrêtés. Lorsqu'on refusa à ses soldats l'entrée du Pont-de Cé, il avoit proposé à ses capitaines de se saisir de la personne du duc, qui apparemment avoit eu l'imprudence de se confier parmi eux, & de le conduire à la cour. Mais, soit que ces capitaines regardassent cette démarche comme une trahison, soit qu'ils craignissent le danger d'arrêter

1652.

Mém. de l'ab. Arnaud.

un gouverneur dans sa province, ils
1652 refuserent leurs mains à ce projet.

Le duc, maître d'Angers & du Pont-de-Cé, commença à se montrer plus hardi, & à se fortifier peu à peu. Il fit entrer des troupes dans Angers, & eut l'art d'amener les habitans à partager ses sentimens pour Condé : mais craignant de voir ses vues contrariées par l'évêque, Henri Arnaud, trop vertueux pour n'être point attaché à la cause du Roi (1), il lui fit fermer les portes de

(1) On lit dans les mémoires de Retz, que l'évêque d'Angers avoit un attachement d'esclave pour le cardinal, & qu'il étoit odieux par l'infamie de ses mœurs : c'est une fausseté, mais qu'il ne faut pas imputer à Retz. C'est de l'évêque d'Avranches qu'il vouloit parler, & non de celui d'Angers. On trouve ainsi dans ces mémoires une foule de fautes d'impression, qui font des erreurs considérables de dates & de noms. Il seroit bien à souhaiter qu'on eût une édition mieux soignée de cet ouvrage

la ville, un jour qu'il en étoit ſorti. 1652.
Arnaud fut obligé de ſe retirer, malgré lui, à la cour; il eût mieux aimé reſter dans ſon diocèſe pour y exercer les ſaintes fonctions de ſon miniſtere, & veiller au ſalut de ſes ouailles: ce ſéjour lui étoit d'autant plus odieux, Arnaud.
qu'il lui avoit attiré une mortification qu'il ne méritoit pas: ayant entendu, un jour, des ſoldats qui ſe diſoient, en le voyant paſſer avec quelques autres évêques, *ne verrons nous jamais ici que des évêques?* il ſe ſentit touché

---

d'un homme de génie; nous n'en avons pas une de bonne, & l'on ne peut qu'inviter les libraires à en donner enfin une plus digne & de l'auteur & de l'ouvrage. La ſuppreſſion de toutes les fautes, quelques notes jointes aux endroits obſcurs, ou peu fidéles, rendroient cette édition précieuſe, & il eſt à croire que le public s'empreſſeroit de ſe la procurer. J'ai à cet égard des remarques qui pourroient être utiles.

de ce reproche, comme s'il l'eût re-
1652. gardé directement (1).

(1) Si l'on en croyoit les libelles du temps, l'idée qu'on donne ici d'Henri Arnaud ne seroit pas juste. Il y est cruellement déchiré, sur-tout dans une piece intitulée : *Procès des véritables habitans de la ville d'Angers, contre l'évêque.* Celui-ci ne leur répondit, après le siége, que par une lettre pastorale, où il exhortoit les curés & les ecclésiastiques de son diocèse à ramener entiérement les peuples à l'obéissance du Roi. Il y disoit que l'église ne pouvoit les reconnoître pour ses enfans, pendant qu'ils n'obéissoient pas à celui que Dieu leur avoit donné, comme sa vive image, pour les gouverner ; que c'étoit-là les véritables maximes de l'évangile, contre lesquelles on ne pouvoit alléguer que de faux raisonnemens, des équivoques artificieuses, & des distinctions criminelles ; puisque, sans s'arrêter à tant de subtilités dont on se servoit pour empoisonner l'esprit des peuples, il falloit s'attacher inséparablement à la personne du Roi, toujours accompagnée des marques de l'autorité royale, & croire qu'un parti dans

Dès qu'Arnaud fut hors d'Angers, Rohan, maître abſolu de la ville, leva hautement l'étendart de la rébellion, & ſe prépara à une vigoureuſe défenſe. Cependant la cour n'étoit pas décidée ſur celui à qui elle confieroit le ſiége de cette ville. Quelques-uns vouloient qu'on en chargeât le maréchal de la Meilleraie; outre qu'il n'avoit preſque 1652. Brienne.

---

lequel on ne la trouvoit point, ne pouvoit paſſer que pour une faction funeſte à l'état, & qui devoit être en horreur à tous les bons françois. Les ouailles rebelles ne répondirent à ces ſages maximes de leur paſteur, que par un nouveau libelle, où ils entaſſoient les accuſations contre lui, & lui reprochoient une conduite dure & inhumaine, l'aſſerviſſement le plus vil au miniſtre, l'abus des lettres de cachet contre leurs principaux citoyens, l'enlévement de quelques-uns d'entr'eux, enfin tous les actes les plus deſpotiques de la tyrannie. Au reſte, les magiſtrats ne partagerent point l'odieux de cet ouvrage de ténebres; ils le firent brûler par la main du bourreau.

1652. jamais attaqué une ville qu'il ne l'eût priſe, il venoit d'avoir avec le duc de Rohan une altercation (1), qui répon-

---

(1) Cette altercation avoit pour ſujet la préſidence aux états de Bretagne, que le duc de Rohan prétendoit, & que le maréchal de la Meilleraie revendiquoit pour le duc de Vendôme. Rohan étoit venu à Nantes avec cinq ou ſix cents gentilshommes, qui ſoutenoient ſes prétentions : le maréchal de la Meilleraie, qui avoit prévu leur arrivée, diſpoſa ſi bien ſes armes & ſes ſoldats ſur les avenues, & ſes canons ſur les remparts du château, que toute cette nobleſſe ne pouvoit venir à lui qu'au travers d'une rue, où elle riſquoit d'être foudroyée. Il ſe fit mettre lui-même à cheval, quoiqu'il eût la goutte, pour charger ces gentilshommes, s'ils avançoient. Le préſident de Chalins voulut arrêter ſon impétuoſité, autant pour prévenir le déſordre, que pour ſoutenir un arrêt de ſa compagnie rendu en faveur du duc de Rohan ; mais toutes ſes raiſons gliſſerent ſur l'eſprit du maréchal, peu accoutumé à plier. Irrité de ſon opiniâtreté, le préſident ſaiſit la bride de ſon cheval,

doit de son zele & de son activité pour le siége ; sa haine même contre le duc 1652.
étoit si violente, qu'il s'offroit de le

& lui donne une si furieuse saccade, que le maréchal en fut presque porté par terre : il n'auroit pas évité les éclats d'un courroux facile à s'enflammer, si une scene plus risible n'eût suspendu l'éruption de la bile du maréchal. L'évêque de Nantes, revêtu de ses habits de cérémonie pour assister aux états, vint à son secours, & fondant sur le président, le poing fermé, avec des menaces & des juremens qui lui étoient familiers, il le força bientôt de lâcher prise. Le duc de Rohan, comprenant qu'il ne pourroit l'emporter, sa femme ayant vainement tenté de soulever le peuple, que la Meilleraie contint par une troupe de bourgeois armés, fut obligé d'obéir aux ordres du maréchal, qui lui enjoignit, à lui & à tous ceux de son parti, de sortir de la ville. Mais la duchesse, avant de partir, voulut se procurer du moins le plaisir de gourmander le maréchal, &, se faisant accompagner du comte de Carnai & du marquis de Molac, elle alla le trouver, & le traita de tyran, qui, pour

1652. faire à ses dépens. Mais le cardinal, qui vouloit récompenser les services du maréchal d'Hocquincourt par la

---

satisfaire ses haines, ne craignoit pas de faire égorger la meilleure noblesse de Bretagne. Elle lui proposa ensuite de sortir de la ville pour vuider seul à seul sa querelle avec son mari, pouvant le faire ainsi plus honorablement que sous le canon de son château. Le maréchal, riant de son emportement, n'y répondit que par des épigrammes, & lui dit qu'il s'étonnoit *qu'elle voulût faire battre M. de Rohan, & qu'elle ne l'avoit pas épousé pour céla.* Le marquis s'étant indiscrétement mêlé à la dispute, & dit avec quelque fierté que s'il n'étoit pas maréchal de France, il étoit du bois dont on les faisoit : *Oui*, répartit la Meilleraie, *quand on en fera de bois, vous le pourrez être.* Le comte de Carnai ne fut pas mieux traité : *Vous croyez*, lui cria le maréchal pour répondre à quelques-unes de ses fanfaronnades, *parce que vous êtes un grand gladiateur, que personne n'oseroit vous résister ; mais cela vous est inutile contre moi, car je suis un pauvre goutteux, qui ne me bats*

gloire

gloire de cette conquête, opina pour lui, & l'emporta. Le maréchal, en ramenant le ministre à grandes journées, n'avoit pu se faire suivre de canons, & n'en avoit point pour battre la place ; il fallut qu'il se contentât de se loger dans un des fauxbourgs, où ses soldats trouverent tant de vin, qu'ils s'enivrerent, & auroient pu facilement être égorgés, si les assiégés eussent eu le courage de faire une sortie. La ville resta ainsi bloquée sans être attaquée, jusqu'à ce que la Meilleraie, qui étoit à Nantes, & auquel le Roi avoit écrit pour avoir de l'artillerie, l'eût embarquée sur la Loire pour la faire remonter jusqu'à la pointe où la Mayenne se jette dans cette riviere. Tant que dura cette manœuvre, les assiégeans & les assiégés resterent presque également 1652.

point. Après les avoir ainsi impitoyablement hués, ils les conduisit civilement hors du château, & les fit sortir de la ville.

tranquilles, & il ne ſe paſſa rien de
1652. conſidérable que la mort d'un fils du
Le 12 Fév. maréchal d'Hocquincourt, qui fut tué, dans le fauxbourg, d'un coup de canon, tiré de la ville. Mais dès que les batteries de la Meilleraie furent arrivées, & qu'elles eurent endommagé les murailles, les choſes changerent de face : les habitans, ſecrétement rendus au Roi à la vue des canons, parlerent de capituler. Le duc, craignant un aſſaut dans le château, qui ne valoit rien, fut obligé de ſuivre leurs volontés. Les conditions furent auſſi ſimples que promptement
Le 28. arrangées ; Rohan rendit la ville & le château, moyennant une amniſtie générale & une permiſſion pour lui-même de ſe retirer à Paris, lui & toute ſa famille. Le maréchal de la Meilleraie eut le commandement d'Anjou par commiſſion, & Fourille avec ſa compagnie des gardes ſe logea dans le château. Le Pont-de-Cé, qu'on atta-

qua ſur le champ, ſe rendit encore plus facilement. Rohan y avoit mis pour commandant un nommé Alexandre, lequel ſe vantoit de ne craindre dans ſa place que le feu du ciel : mais à peine eut-il vu les canons deux heures en batterie contre lui, qu'il ſe rendit lâchement, preſqu'à la vue du duc, qui partoit pour Paris. Après ces expéditions, la cour quitta Saumur, & prit la route de Tours. 1652. Le 7 Mars.

Ainſi de tous côtés Condé éprouvoit des revers ; mais ceux-ci étoient d'autant plus funeſtes, qu'ils lui faiſoient perdre tout eſpoir de ſe ſoutenir déſormais dans les provinces. Toute la France avoit eu les yeux ouverts ſur le ſiége d'Angers; la cour, en échouant devant cette place, auroit pu lui procurer des partiſans que ſon triomphe lui fit perdre. Dans ces extrémités, plus terribles encore par des circonſtances que nous rapporterons, il n'y avoit que la capitale qui pût être de

1651. quelque ressource au prince : il s'y formoit pour lui un parti, qui sembloit devoir le rassurer, malgré tant d'échecs, & c'est de la situation où étoient alors à son égard les esprits dans Paris, que nous allons nous occuper dans le livre suivant.

Fin du douzieme livre & du tome quatrieme.

TABLE

Des Chapitres contenus dans ce quatrieme Volume.

LIVRE DIXIEME.

Livre Onzieme.

LIVRE DOUZIEME.

Fin de la Table.

FAUTES A CORRIGER.

PAge 41, ligne 29, vu, *lisez* dit. Pag. 59, lig. 19, à le, *lis.* de le. Pag. 101, lig. 12, paroissoit, *lis.* sembloit. Pag. 107, lig 5, qu'il, *lis.* qui. Pag. 118, lig. 16, pour Châtillon, *lis.* pour madame de Châtillon. Pag. 119, lig. 16, essayer, *lis.* associer. P. 141, lig. 11, apprit, *lis.* reconnut. P. 144, lig. 3, assurer, *lis.* rassurer. P. 157, lig. dern. eut un effet, *lis.* eut l'effet. P. 189, lig. 3, ne voulut point, *lis.* refusât. P. 246, lig. 12, extorqués, *lis.* excroqués. P. 275, lig. 17. se, *lis.* le. P. 349, lig. 20, violées, *lis.* dédaignées. P. 355, lig. 16, des, *lis.* de. P. 393, lig. 3 de la note, *après* au Curé, *ajoutez* par Sarrasin. P. 460, lig. 9, les, *lis.* ces. P. 464, lig. 20, laisser, *lis.* inspirer. P. 469, lig. 14, persuader, *lis.* persuadé. P. 470, lig. 19, *effacez* officiers. P. 474, lig. 6, avoit, *lis.* savoit. P. 485, lig. 6, Bortet, *lis.* Bartet P. 487, lig. 6 de la note, il, *lis.* qui, *& un point d'interrogation à la fin de la phrase.* P. 498, lig. 14, *après* tirer, *ajoutez* tout le parti qu'on attendoit. P, 504, lig. 3, poussa, *lis.* donna un coup de coude à. P. 508, lig. 10, Raray, *lis.* Razay. P 522, lig. pénult. noble, *lis.* Le Noble. P. 530, lig. 3, celles de des, *lis.* celles des. *Ibid.* lig. 18, d'englober, *lis.* d'inglober. P. 571, lig. 18, qui, *lis.* qu'il. P. 596, lig. 21, ils le servoient, *lis.* on le servoit. P. 597, lig. 12, de Doignon, *lis.* du Doignon. P. 625, lig. 22, quartiers ennemis, *lis.* quartiers des ennemis. P. 627, lig. 12, qu'elles donnoient, *lis.* qu'il donnoit. P. 655, lig. 22, commandée. *lis.* commandé. P. 662, lig. dern. changer, *lis.* ranger. P. 663, lig. 1, croyoit-elle, *lis.* croiroit-elle. P. 666, lig. 20, du, *lis.* d'un P. 689, lig. 19, especes, *lis.* épées, *Ibid* lig. 22, ses, *lis.* ces. P. 693, lig. 11, Crancey, *lis.* Grancey. P. 707, lig. 3, visiblement, *lis.* vigoureusement. P. 431, lig. 9, ses, *lis* ces. P. 717, lig. 15. retirent, *lis.* retirerent. P. 718, lig 17, profiterent du, *lis.* suivirent ce. P. 719, lig. 19, *effacez* enfin. P. 729, lig. 2 de la note, *effacez* pas. P. 747, lig. 14, vigueur, *lis.* rigueur P. 758, lig. 9, *après* temps, *ajoutez* à se trouver. P. 760, lig. 8, plaire,

lis. faire sa cour. P. 764, lig. 7, en partit, *lis.* partie de Poitiers. P. 767, lig. 22, laissent, *lis.* laissant. P. 775, lig. 2, leur, *lis.* lui.

La matiere de ce volume ayant fourni plus qu'on ne s'y attendoit, a presque mis dans la nécessité d'en faire deux; mais on a mieux aimé la réduire en un, & en fixer le prix à 3 liv. broché, & à 3 liv. 12 s. relié en veau.



